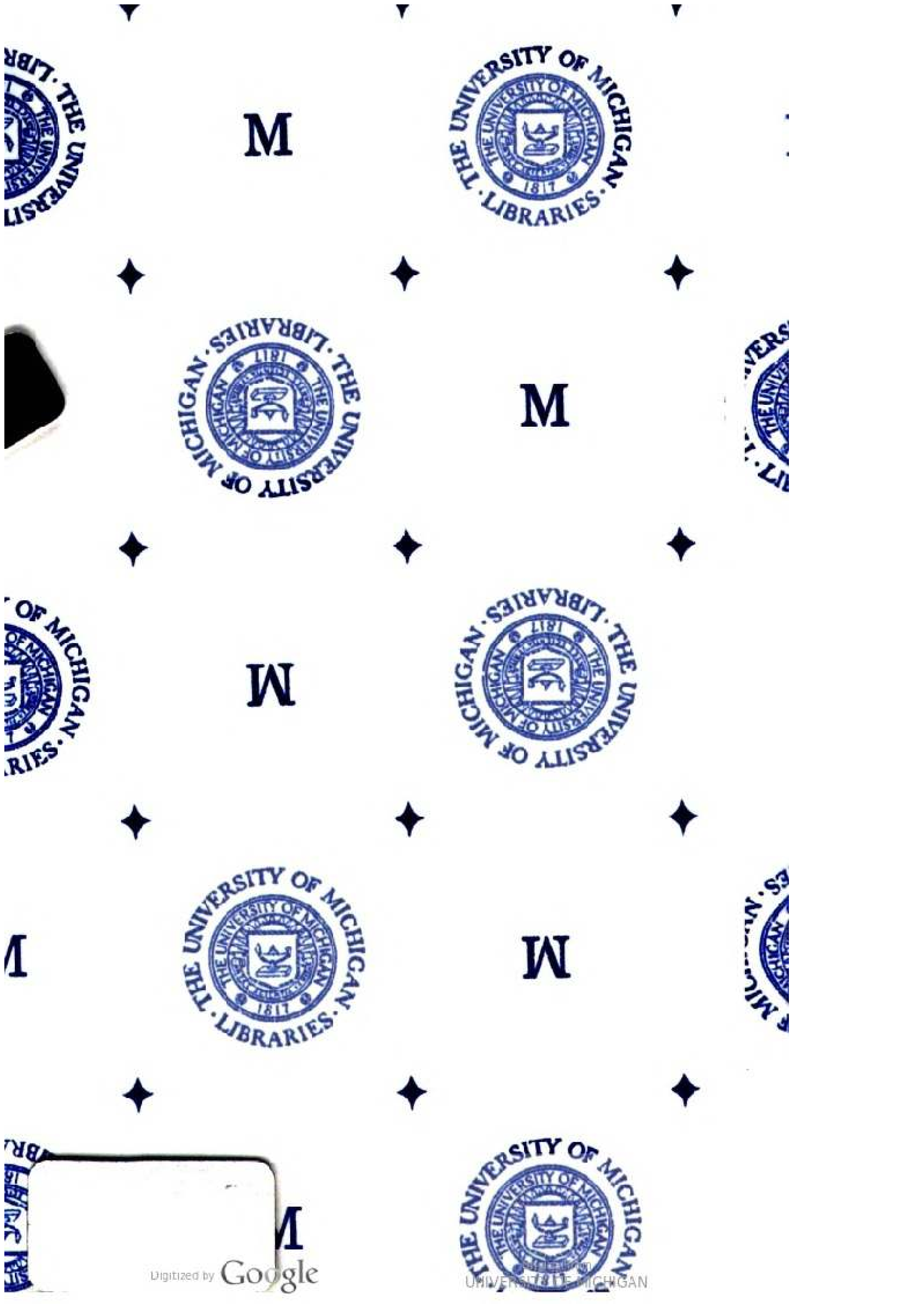
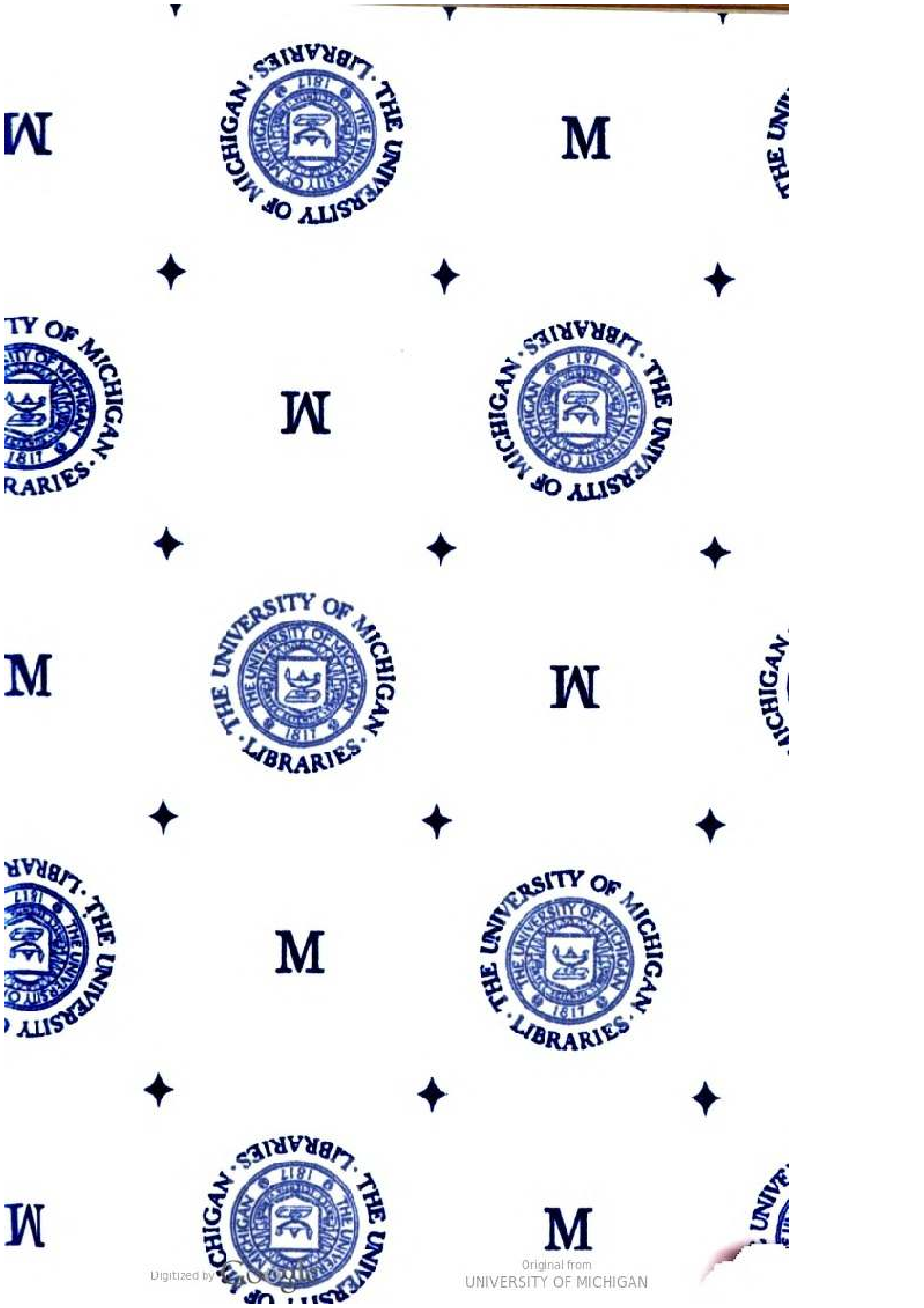

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
1817
M

MESSIEURS DE JOYEUSE

(1560-1615)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Charles de Marillac, *ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II*. Paris, Welter, 1896, in-8°.

Gentilshommes campagnards de l'ancienne France : *Étude sur la condition, l'état social et les mœurs de la noblesse de province du XVIe au XVIIIe siècle*. Librairie académique Perrin, nouv. éd., 1925, in-8°. (Couronné par l'Académie française : second prix Gobert.)

Lettres d' « aristocrates ». *La Révolution racontée par des correspondances privées*. Librairie académique Perrin, 1907, in-8°.

Saint-Domingue. *La société et la vie créoles sous l'ancien régime (1629-1789)*. Librairie académique Perrin, 1909, in-8°.

La Mort du Roi *(21 janvier 1793)*. Librairie académique Perrin, 1910, in-18. (Couronné par l'Académie française : prix Montyon.)

Récits du « temps des troubles ». — *De quelques assassins*. (Jean Poltrot, sr de Méré. — Charles de Louviers, sr de Maurevert. — Jean Yanowitz, dit Besme. — Henri III et les Quarante-cinq. — Jacques Clément.) Émile-Paul, 1912, in-8°. (Couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : second prix Gobert.)

Récits du « temps des troubles ». — *Une famille : les d'Alègre*. Émile-Paul, 1914, in-8°.

Un grand procès sous Richelieu. — *L'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*. Librairie académique Perrin, 1924, in-8°.

A Coblence, ou les émigrés français dans les pays Rhénans de 1789 à 1792. Librairie « les Belles-Lettres », 1925, in-8°.



PORTRAIT D'ANNE, DUC DE JOYEUSE.
(D'après un crayon de la Bibl. nat., Cabinet des estampes).

PIERRE DE VAISSIÈRE

MESSIEURS DE JOYEUSE

(1560-1615)

Portraits et documents inédits.



ALBIN MICHEL ÉDITEUR

PARIS — 22, RUE HUYGHENS, 22 — PARIS

A UNE MÉMOIRE BÉNIE

Ces pages écrites dans le deuil.

1924-1925.

P. V.

CHAPITRE PREMIER

AU DÉCLIN DU XVIe SIÈCLE (1).

Henri III et sa cour ont toujours eu assez mauvaise réputation. En dépit des protestations timides de quelques historiens, l'homme et le roi ont été généralement flétris, et ses « mignons » demeurent des types presque classiques de dépravation et de perversité.

Qu'on ne cherche point ici ce qu'il n'y a pas : une réhabilitation d'Henri III et de son entourage. Je ne prétends pas, — ce qui, après tout, ne serait peut-être pas inutile, — faire la critique des documents sur lesquels s'étaie d'or-

---

(1) **Documents inédits**. — La plus grande partie des lettres de la famille de Joyeuse publiées dans ce livre sont conservées à la Bibliothèque nationale, en particulier dans la fameuse collection d'autographes rassemblés au XVIIe siècle par Hippolyte, comte de Béthune (1603-1665), neveu de Sully, et qui entra, après sa mort, à la Bibliothèque du Roi. Si l'on songe que M. de Béthune était des familiers de Mademoiselle de Montpensier, dernière héritière des Joyeuse, il n'est pas téméraire de supposer que ces lettres ont pu être remises par elle au célèbre collectionneur.

Bibliographie. — A. BAUDRILLART. *L'Église catholique, La Renaissance, Le Protestantisme*, 1904, in-12. — Edmond CABIÉ. *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice*, 1906, in-4°. — IMBART DE LA TOUR. *Les origines de la Réforme*; en particulier le tome II : *L'Eglise catholique, la crise et la Renaissance*, 1909, in-8°. — MICHELET. *Histoire de France : Le XVIe siècle, la Renaissance*, tome VII de l'édition in-8°, 1876. — Pierre DE VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, nouvelle édition, 1925, in-8°.

dinaire la thèse de l'infâme corruption du dernier Valois et de ses favoris, satires, libelles, pasquils où se sont accumulés pendant plus de dix ans tant de répugnantes accusations, de cyniques invectives, d'écœurants sous-entendus.

Mais ayant pris pour sujet d'étude les personnages les plus décriés de la cour de ce roi, je voudrais simplement, aux effroyables caricatures, aux images repoussantes que nous en ont tracées chroniqueurs et pamphlets contemporains, opposer les visages et les âmes que nous révèlent des documents plus personnels et plus intimes, sans doute aussi plus véridiques.

Je me souviens qu'en lisant, il y a déjà vingt ans, la si curieuse correspondance des Saint-Sulpice mise au jour par M. Cabié et qui, soit dit en passant, est bien le recueil de textes le plus évocateur de la vie, des pensées, des passions des hommes de la fin du XVI[e] siècle, je me souviens de l'impression que m'avaient laissée les lettres de beaucoup des familiers d'Henri III, impression toute différente de celle inspirée par la tradition.

Cette impression, elle m'est revenue bien souvent pendant que je réunissais les quelques centaines de lettres qui, patiemment recueillies, m'ont fourni avant tout la matière de ce volume. On a vite fait de transformer Anne de Joyeuse en l'ignoble patito des plaisirs du roi, de répéter les vers de Voltaire sur Henri de Joyeuse, comte du Bouchage :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire
> Qui prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire,

d'englober dans la même condamnation leur frère, le cardinal, prélat « sans dignité et sans honneur ». Ces personnages si méprisés, regardons-les de près à travers leur correspondance, entrons, grâce à elle, dans leur intimité, écoutons leurs désirs, leurs espoirs, leurs confidences, et nous serons forcés de convenir à quels esprits cultivés, délicats et charmants nous avons à faire, de reconnaître

par quelles rares qualités ils surent racheter leurs fautes et leurs erreurs.

Car je n'en prétends pas faire des perfections. Certes, ils eurent leurs faiblesses, et ces faiblesses je les dissimulerai d'autant moins que ce furent celles de cette dernière et si curieuse génération de la noblesse du XVIe siècle, dont je voudrais, d'après eux, donner une idée. Génération si différente des précédentes !

La première avait été celle de ces gentilshommes dont j'ai essayé, ailleurs, de faire revivre la physionomie et dont la psychologie est peu compliquée, la mentalité assez élémentaire : race d'hommes bien encadrés en leur milieu social, provincial et familial, fortement attachés à la terre sur laquelle et de laquelle ils vivent, acceptant volontiers sans doute de répondre à l'appel du souverain pour quelque aventureuse campagne, mais « casaniers » et revenant toujours avec un nouveau plaisir dans leur domaine, où ils mènent une vie simple, franche et joyeuse, amateurs surtout de plaisirs violents, de faible intellectualité, se préoccupant peu de problèmes politiques ou religieux, ayant encore sur ce point l'âme des gens du moyen âge, et remarquables surtout par leurs qualités d'entrain, de gaieté et de belle humeur.

Entre cette génération et la suivante, celle des hommes nés vers 1530, il n'y aura pas encore opposition bien tranchée. Par leur éducation, leur conception de la vie, beaucoup de leurs habitudes, leurs préoccupations, ces hommes se rattachent encore à ceux qui les ont précédés. Sans doute, ils apparaissent plus cultivés, bien que ce ne soit pas pourtant pour avoir été enfermés dans les collèges que fréquentent peu encore les gens des hautes classes; sans doute, aussi, ils sont plus accessibles aux charmes de la vie de société, aux plaisirs de la vie polie, plus sensibles aux avantages que peut leur offrir la faveur royale, moins par calcul personnel, toutefois et pour eux-mêmes que pour leurs enfants sur lesquels ils reportent avant tout

leurs ambitions; mais ils ne perdent pas de vue pour autant les libres et franches distractions d'autrefois et ne se désintéressent pas de leurs affaires domestiques. « Leurs Majestés me disent que mon service leur est fort agréable et fort aisé, vu que je les sers fidèlement et à mes despens, écrit le sire de Vaillac à son vieil ami Saint-Sulpice. J'obéirai à leur commandement et s'ils ne me baillent ce qu'ils me promettent, je m'en irai à Vaillac voler des perdrix, là où je serai en toute liberté. » En sorte que si les mœurs, les sentiments, la manière de vivre de ces gentilshommes du milieu du siècle se sont quelque peu modifiés, cela est dû plutôt aux conditions nouvelles d'existence que leur impose la fatale progression des événements sociaux, économiques, politiques qu'à une transformation profonde de leur mentalité et de leur nature.

Au vrai, il faut arriver à la troisième génération du siècle pour voir se marquer dans les âmes une évolution décisive parce que commandée non plus par les faits, mais par les idées.

Et quelles sont ces idées? Ce sont les idées de la Renaissance qui lentement se sont infiltrées dans tous les milieux, dans celui que j'étudie plus tard que dans d'autres, mais qui triomphent enfin universellement dans le dernier tiers du xvie siècle.

On sait la révolution morale bien plus que littéraire qu'a été la Renaissance.

Sous la double influence de la décomposition morale et de la culture antique, à la foi ancienne se substitue, alors, la confiance en la raison, la doctrine du libre examen, qui mène au scepticisme religieux; à la notion de la nature corrompue et déchue s'oppose la réhabilitation de cette nature et le dogme de son excellence; à la discipline, à l'exacte subordination et, pour tout dire, à l'esprit de sacrifice de l'homme d'autrefois aux intérêts supérieurs de la famille et de la société fait place la théorie qui affranchit l'homme de toute contrainte sociale, de toute dépen-

dance du milieu. Ainsi sont proclamés la faculté et le droit même de l'individu de développer librement et pleinement sa personnalité, de déployer toutes ses énergies, d'obéir à tous ses instincts, d'assouvir toutes ses ambitions : gloire militaire, renom littéraire, honneurs, fortune, d' « élever, en un mot, au plus haut degré l'humanité que l'on porte en soi ».

Sans doute, ce sont là les conséquences poussées à l'extrême de principes qui n'ont eu leur plein épanouissement qu'en cette terre d'Italie, patrie des tyrans, des aventuriers, des condottieri qui réalisent ce rêve de vie intense dont les premiers humanistes sont les théoriciens.

Mais l'afflux italien en France n'a pas été sans jeter bientôt dans les âmes le dangereux ferment de telles conceptions. Et au même moment l'atmosphère de violence et de dépravation créée par une longue suite de troubles sanglants est bien propre à développer ces sentiments et ces passions, comme sont bien faites pour les exaspérer l'insécurité du temps, l'incertitude des lendemains que chacun peut se promettre, la brièveté des triomphes qu'il peut escompter.

L'exemple enfin d'une cour sans morale, la fascination certaine exercée par un roi infiniment prenant et séduisant, mais détraqué, fantasque, capricieux, à demi Italien, d'ailleurs, doivent précipiter chez ses familiers et ses intimes la crise morale qu'ils traversent, et ce sont bien là, sans doute, les influences et les circonstances qui pourront nous expliquer le plus clairement l'énigme des âmes que je veux étudier ici.

Mais ce qui achèvera de rendre plus passionnant un tel sujet d'étude, c'est le conflit douloureux que nous verrons assez tôt s'élever dans ces âmes partagées entre des passions, des désirs, des ambitions que n'avaient pas connus leurs ancêtres et le regret de croyances, de principes, de règles, d'habitudes abandonnés.

Rassasié d'honneurs, repu de faveurs, ayant dans moins

de dix ans de sa vie épuisé toutes les jouissances qu'un homme peut connaître, l'un d'eux, Anne, duc de Joyeuse, la jouera un jour cette vie dans une dernière partie avec un fatalisme désespéré.

L'existence d'un autre ne sera que la lamentable histoire d'un homme ballotté entre la gloire mondaine et la renonciation du cloître, entre des amours passionnées et le seul amour de la Croix, entre les dissipations les plus vaines et les plus terribles austérités, un jour compagnon des étranges divertissements de son souverain, le lendemain humble capucin, de nouveau tenté par les vanités humaines et devenant maréchal de France, enfin achevant définitivement cette vie extraordinaire dans l'expiation et la pénitence.

Deux frères de ceux-là mourront désespérés d'avoir à peine entrevu la carrière que leurs aînés abandonneront sans un regret.

Seul leur survivra, comme une leçon et un exemple, celui qui, attaché à ce qui ne meurt pas, a couvert de la pourpre le nom de Joyeuse.

CHAPITRE II

LES JOYEUSE AVANT LES JOYEUSE (1).

Comme toutes les familles que le hasard des circonstances pousse brusquement au premier rang, les Joyeuse ont tenté après coup de relever et d'illustrer leurs origines, pour les mieux accorder avec la prestigieuse fortune qui leur advint à la fin du XVIe siècle.

---

(1) **Documents inédits.** — Bibl. nat., pièces originales (doss. Joyeuse), fr. 28.079. — *Ibid.*, lettres de Guillaume, vicomte de Joyeuse, fr. 3.158, 3.179, 3.182, 3.610, 15.875, 15.881, 15.907.

Bibliographie. — AUBERY, *L'histoire du cardinal de Joyeuse*, 1654, in-4°. — A. DE BARTHÉLEMY, *Correspondance inédite de Guillaume, vicomte de Joyeuse*, 1876, in-8°. — Mis DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*, t. I et II, 1881-1882, in-8°. — BENOIT D'ENTREVAUX, *Armorial du Vivarais*, 1908, in-4°. — F. DECRUE, *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*, 1885, in-8°. — DECRUE, *Anne de Montmorency, connétable et pair de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, 1889, in-8°. — A. JACOTIN, *Preuves de la maison de Polignac*, 1898-1906, 5 vol., en particulier, t. I, II, III, passim. — *Lettres de Louis XI*, publiées par J. Vaesen, pour la Soc. de l'hist. de France, 1898-1905, en particulier, t. VI, VIII, IX. — LOUTCHITZKI, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*, 1875, in-8°. — B. DE MANDROT, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*, 1886, in-8°. — G. MOUYNES, *Inventaire des archives de Narbonne*, t. I, 1872, in-4°. — Louis DE PERUSSIS, *Histoire des guerres du comtat Venaissin*, dans AUBAIS, *Pièces fugitives*, t. I, 1759, in-4°. — *Mémoires de Jean Philippi, touchant les choses advenues pour le faict de la religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc*, 1880, in-8°. — VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., 1889, t. XI et XII.

C'est à quoi nous devons les prétentions, jamais sérieusement émises du reste, de rattacher leur famille à celle de saint Gaudens, ou de faire remonter le nom de Joyeuse à la fameuse épée de Charlemagne qui, perdue par l'Empereur au cours d'une partie de chasse en Vivarais, donna son nom à l'endroit où elle fut retrouvée.

Moins fabuleusement, au XVIe siècle, une généalogie officielle tenta de légitimer une extraordinaire ascension. Il s'agit de la « Généalogie de la très illustre maison de Joyeuse, suivie de l'inventaire des contrats de mariage, testamens et autres titres et documens servant à la preuve et vérification de l'antiquité et noblesse de ladite maison, fait pour estre mis aux mains de Monsieur le garde des sceaux de France, le 21e novembre 1582. »

Mais il faut avouer que même cette généalogie n'est pas pour nous donner de l'illustration de la famille une idée aussi grandiose que l'eussent souhaité ses rédacteurs. Il y est longuement question, sans doute, et en bonne place d'un certain Louis de Joyeuse « qui fit le voyage de Jérusalem à la conquête des Terres saintes et soutint un fort long siège en Turquie contre les Sarrazins »; d'un autre Louis de Joyeuse marié, en 1477, à Jeanne de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et devenu ainsi le neveu du roi Louis XI : illustre alliance que ne manquent pas de rappeler les lettres d'érection de la vicomté de Joyeuse en duché-pairie, qui vont jusqu'à faire descendre le titulaire de ces lettres de cet ancêtre fameux en droite ligne, au troisième degré, alors qu'il est prouvé que, si ce Louis de Joyeuse épousa bien Jeanne de Bourbon, il appartient à une branche collatérale de nos Joyeuse, tige des Joyeuse de Grandpré.

En réalité, ce que, en dehors de ces vedettes, on sait de la maison de Joyeuse avant Joyeuse se réduit à peu de chose et il est assez évident qu'aucun de ses membres ne se signala par d'extraordinaires exploits.

Il semble bien qu'elle soit issue d'un rameau détaché,

à la fin du XIe siècle, de la maison de Châteauneuf-en-Boutières, rameau d'où sortirent les comtes et marquis de Randon, les comtes et marquis d'Apchier, les comtes de Barjac et finalement les Joyeuse. Et ce qui est certain, c'est que la seigneurie de Joyeuse, en Vivarais, qui, au XIIe siècle, avait appartenu aux de Luc, puis était passée par mariage à Bernard d'Anduze, seigneur d'Alais, mort au commencement du XIIIe siècle, fut, vers le milieu de ce siècle, apportée en dot par Vierne d'Anduze à un Châteauneuf dès lors qualifié de seigneur de Joyeuse.

Au XIVe siècle, on ne peut guère noter que l'important accroissement de la fortune des Joyeuse dû à l'alliance, en 1379, d'un Louis de Joyeuse avec Tiburge, dame et baronne de Saint-Didier-la-Seauve, Lamastre et Lapte, et au mariage du fils de ceux-ci, Randon, avec Catherine de Charlus, dame de Bouthéon-en-Forez, double union qui agrandissant et consolidant la situation de la famille en Vivarais et en Forez valut sans doute à Randon l'amitié et la protection du fameux Jean Louvet, seigneur de Calvisson, président du parlement de Provence, qui avec Pierre Freher et Tanneguy du Châtel « gouvernent », à ce moment, le Dauphin, le futur Charles VII. C'est ainsi que, le 29 octobre 1419, Louis de Joyeuse, fils de Randon, épouse Jeanne Louvet, l'une des filles du président, mariage dont on peut apprécier tout l'éclat, lorsqu'on sait que moins de trois ans après Marie Louvet, la seconde fille du seigneur de Calvisson, épousait Jean, bâtard d'Orléans, fils naturel de Louis d'Orléans et de Marie d'Enghien, dame de Cany. Dès lors les faveurs du Dauphin, puis du roi de Bourges ne cessent de pleuvoir sur la famille. Randon de Joyeuse est, en 1420, gouverneur du Dauphiné. La même année, Louis entre au service du Dauphin et est fait capitaine de cent hommes d'armes; en 1423, sa sœur épouse M. de la Fayette, maréchal de France; en 1425, sa femme, sous le nom de Mme de Bouthéon, est « dame de corps » de la jeune reine Marie d'Anjou. Cette année 1425 est la date de

la disgrâce du tout-puissant Louvet. Mais cette disgrâce ne semble pas entraîner celle de Louis de Joyeuse et de sa femme, sur lesquels dons et faveurs continuent à s'abattre. En 1426, Louis reçoit une pension de 2000 livres et le château de Sauzet en Dauphiné, et en 1427, sa femme, une pension de 2000 livres également, sur le grenier à sel de Sommières; en 1432, la seigneurie de Joyeuse est érigée en vicomté, et après la mort de son mari, vers 1445, les grâces ne cessent pas d'advenir à Jeanne Louvet, si bien que beaucoup d'auteurs en ont voulu faire l'une des maîtresses du Dauphin. Le dernier historien de Charles VII, M. de Beaucourt, s'élève avec beaucoup de vivacité contre cette imputation qui pourrait cependant expliquer ce qu'il y a de singulier au moins dans la persistance de la faveur des Joyeuse après la disgrâce du président Louvet et du bâtard d'Orléans.

A quelque cause que doive être attribuée cette faveur, elle semble bien, toutefois, n'avoir pas eu de lendemain. Ce fut pour la famille un faux départ. Car si, à la génération suivante, sous Louis XI, nous trouvons encore Tanneguy de Joyeuse, sénéchal de Lyon, son fils Guillaume n'est plus qualifié que du titre de conseiller et chambellan du duc de Bourbon.

De son mariage avec Anne de Balsac d'Entragues, ce Guillaume eut six fils : la branche de l'aîné, Charles, s'éteignit de bonne heure, l'un de ses enfants ayant été tué à Pavie, l'autre étant mort sans alliance; et comme le deuxième, Louis, était évêque de Saint-Flour, le troisième, évêque d'Alet, le quatrième, abbé de Saint-Antoine-de-Viennois, le cinquième, Thibaud, chevalier de Malte, ce fut le dernier, Jean, seigneur de Saint-Sauveur, qui, en 1540, continua la famille et c'est avec lui que nous la voyons reprendre insensiblement son ascension.

Ce cadet de la maison de Joyeuse avait fait, en 1518, un fort avantageux mariage, en épousant Françoise de Voisins, de la maison d'Ambres, qui lui avait apporté en dot de très

importants domaines en Languedoc : la baronnie d'Arques, les seigneuries de Laudun et Puivert, enfin la seigneurie et le château de Couiza, près d'Alet, qui devint dès lors le séjour le plus habituel de la famille.

Ce mariage, qui de l'âpre région du Vivarais avait amené et fixé en cette riche région du Languedoc le nouveau vicomte de Joyeuse, l'aida à élever et à placer sa famille fort nombreuse, trois fils et quatre filles surtout qu'il établit assez bien : l'une, Anne, ayant épousé François Bruyères de Chalabre; l'autre, Paule, François de Clermont-Chaste, sénéchal du Velay; la troisième, Aymeric de Narbonne, baron de Capendu; la dernière, Catherine, Ennemond de Brancas d'Oise.

Mais son établissement en Languedoc eut pour la maison de Joyeuse une autre conséquence qui devait décider de son avenir. Sans doute Jean, vicomte de Joyeuse, ne nous apparaît, ainsi que tant de gentilshommes de cette première génération du XVI[e] siècle, que comme seigneur terrien, d'une part, vivant en son château de Couiza, et s'occupant de la gestion de ses domaines, comme auxiliaire du pouvoir central, d'autre part, et représentant de l'autorité royale au point de vue administratif et militaire. En 1535-1538, on le trouve commandant mille hommes de pied légionnaires dans la ville de Narbonne, en 1546, capitaine du château de Peyrepertuse, en 1548, enfin, capitaine et gouverneur de Narbonne.

Cependant bien que les visées et les ambitions de ce bon gentilhomme ne paraissent pas avoir dépassé l'horizon non pas même de sa province, mais de sa région, le hasard des circonstances le servit heureusement.

Le connétable de Montmorency était alors, depuis 1526, gouverneur du Languedoc, et son lieutenant général y était Honorat de Savoie, comte de Villars. Le connétable ne faisait que de rares apparitions dans son gouvernement, mais Villars y résidait ordinairement. Il remarqua le capitaine de Narbonne et le poussa si bien qu'on le voit

assez tôt qualifié de « lieutenant de Monsieur le comte de Villars, lieutenant général au gouvernement de Languedoc »; que, le 6 juin 1550, des lettres d'office lui sont données par le connétable de Montmorency, « pour, en son absence et en celle de Monsieur le comte de Villars », les remplacer l'un et l'autre; qu'enfin, en 1553, le vicomte de Joyeuse s'intitule déjà « lieutenant pour le Roy au pays de Languedoc ».

Et les bonnes relations que laissent soupçonner ces distinctions devaient être plus profitables encore à la génération suivante des Joyeuse, puisqu'ils allaient être redevables aux Montmorency non seulement d'honorables fonctions, mais de l'avenir de leur maison et par là même de leur fortune.

Comme à la précédente génération, la transmission du nom et du titre de la famille ne se fit pas sans difficulté à la mort, — vers 1555, — de Jean de Joyeuse. Il avait eu, je l'ai dit, trois fils. L'aîné, Antoine, ayant été tué à la prise de Thérouanne, en 1555, le second, Guillaume, ayant été pourvu, à la mort de son oncle, de l'évêché d'Alet, le titre de Joyeuse passa au troisième, Jean-Paul, jusque là baron d'Arques. Mais celui-ci étant mort peu après son père et son frère, la famille se serait trouvée près de disparaître, si l'on n'eût pris un parti héroïque : celui de faire abandonner à l'évêque d'Alet la carrière ecclésiastique.

Nous sommes mal instruits des détails de cette affaire. Guillaume ne semble pas avoir été engagé irrévocablement dans les ordres sacrés. Et toutefois les négociations que nécessita à Rome sa rentrée dans le siècle durent être assez longues pour que, au mois de novembre 1556, Guillaume de Joyeuse prenne seulement le titre de : « Guillaume de Joyeuse, évesque d'Alet, ayant charge des affaires du Roy et de Monseigneur le Connestable au pays et gouvernement de Languedoc »; qu'au mois de mars 1557, il se qualifie encore, un peu plus audacieusement, il est vrai, de : « Monsieur le vicomte de Joyeuse, évêque d'Alet,

lieutenant pour le Roy au pays de Languedoc », et qu'après cette date seulement il rejette décidément son ancien titre d'évêque. La *Gallia christiana* marque au 18 mai 1557 la fin de son épiscopat, et peut-être justement.

Faut-il voir la main des Montmorency dans ce sauvetage *in extremis* de la maison de Joyeuse? Il se peut, et que leur influence n'ait point été étrangère à l'aboutissement des pourparlers engagés à Rome. Quoi qu'il en soit, le 4 mai 1561, Guillaume de Joyeuse était, sur leur proposition, officiellement nommé « lieutenant général au gouvernement de Languedoc » à la place de Villars, fonctions qu'il va, sous le Connétable, jusqu'en 1563, puis sous son fils, Henri de Montmorency-Damville, exercer pendant plus de trente ans, dans les circonstances les plus difficiles, en parfaite entente d'abord avec le gouverneur, ensuite au cours de mille dissentiments qui aggraveront le poids de sa charge.

On a publié des lettres de ce Joyeuse alors conservées aux archives de Saint-Pétersbourg. Où sont-elles maintenant? Il en est beaucoup d'autres d'inédites que j'ai vues à la Bibliothèque nationale. Ces lettres donnent bien une idée de l'œuvre et de l'homme.

Œuvre écrasante! Il s'agit, conformément aux vœux de la cour, de défendre la province contre l'hérésie, mais avec des ordres contradictoires, des ressources d'hommes médiocres, des moyens pécuniaires insuffisants. Là-dessus la correspondance de Joyeuse est de la plus rude et de la plus franche éloquence. « Si le Roy, dit-il, un jour, ne se décide à parler clair, il ne faut pas espérer que les lettres qu'il écrit aux villes de ce pays servent à rien. Il y a trois ans qu'il en écrit de pareilles encore postillées de sa main et dont on ne fait nul respect ». Ces lettres, il n'y a pas à compter sur les tribunaux pour les faire observer, car « les magistrats sont naturellement fort négligens à la punition, s'excusant sur la diversité des édits par lesquels ne leur est point donnée la loi comme ils doivent y procéder ».

C'est donc par la force seule que « telle canaille desbordée, — il veut dire les réformés, — sera contenue ». Mais là encore que peut faire le lieutenant général avec les ressources dont il dispose? Il se trouve, un jour, à Montpellier, en face de près de 3.000 religionnaires, avec trente arquebusiers et une demi-compagnie d'hommes d'armes; une autre fois, à Pézenas, avec six hommes d'armes, huit ou dix archers et une trentaine d'arquebusiers. Avec cela, il lui faut faire face non seulement aux soulèvements perpétuels des habitants, mais aux incursions des huguenots de Gascogne et du Dauphiné qui refluent dans la province.

Je vous supplie, Monseigneur, écrit-il, dès 1562, au Connétable, de penser aux difficultés et empeschemens où je suis, moi ayant tout le pays de Languedoc à réduire autant gasté qu'autre et estant de grande étendue, et la pluspart consistant en montagne et pays difficiles où les rebelles font leur principal fort, et que, d'autre part, il me faut combattre les rebelles de Guyenne et Provence qui se sont retirés dans ce pays estans chassés de leurs maisons et davantage ont secours de tout le pays de Lyonnais et Dauphiné d'hommes, d'artillerie et de munitions qu'ils font descendre le long de la rivière de Rhosne.

« Contre cette meschante vermine qui pullule que faire sans forces qui seules les brideroient? » Armer les habitants? Mais quels tristes soldats! Joyeuse en a fait l'expérience à Narbonne.

Les habitans d'icelle, expose-t-il, ne veulent ou daignent faire le guet en personne, mais envoient leurs serviteurs ou gens estrangiers à louage. Il faut attendre deux heures après que les portes sont fermées que lesdits valets et estrangiers venus du travail aient soupé pour aller faire le guet pour leurs maistres, demeurant cependant les murailles sans aucune garde. De plus, lesdits valets ayant travaillé le long du jour à la vigne et aux champs, leur est force que la pluspart de la nuit ils dorment, faisant petitement leur devoir et service jusqu'à une heure devant le jour qu'ils se retirent et abandonnent la garde, pour retourner à leur travail. De beaucoup d'habitans sexagénaires ou accidentés on ne peut, d'autre part, rien exiger, lesquels, pour passer une nuit au guet, seroient le lendemain prests à ensevelir et mettre en terre.

Et ces gens qui ne veulent pas se défendre sont toujours

disposés à crier au secours. Ceux des villes se plaignent d'être à la merci du premier coup de main de ces enragés qui abattent les temples et les monuments ecclésiastiques, vendent les cloches, rançonnent les bourgeois, violent les femmes. Ceux des campagnes, « qui ne craignent pas tant de mourir que de perdre leurs récoltes », gémissent, « quelque prix qu'ils promettent », de ne plus trouver personne qui veuille les aider même à faire la cueillette de leurs fruits, de ne plus pouvoir aller travailler à leurs champs « sans s'exposer à rencontrer gens prests à les trousser ».

Aussi Joyeuse en vient à ne plus contenter personne : les religionnaires le traitent de tyran, de pillard, de meurtrier, « jusques à dire qu'il est si hideux à voir que le peuple n'en peut souffrir la veue »; les autres se défient de lui, « tellement qu'il faudra, écrit-il un jour, que je fasse quelque bon miracle avant qu'on me porte la chandelle. »

Le plus urgent de ces miracles serait de trouver de l'argent, car, dit-il, « si je continue à ne pas toucher un teston du Roy, je ne pourrai longtemps faire ce mestier ». On lui prescrit de s'adresser aux États. Mais il faut savoir « que c'est que ces Estats », et comment ils entendent leur devoir. « Quant aux évesques, il y a six ans que je n'ai vu évesques, si ce n'est celuy qui se trouve par fortune sur le lieu mesme, ny moins leurs vicaires, lesquels prennent excuse sur la difficulté des chemins, ny les nobles, je n'en ai point veus par lesdites mesmes occasions. Il n'y a que ceux du tiers auxquels l'on ayt affaire; ce sont ceux-là qui payent. » Et encore, qui paient quand ils peuvent.

Chose plus grave enfin, Joyeuse ne pourra même plus bientôt compter sur le fils de son premier protecteur, sur son gouverneur lui-même, M. de Damville, qui, dès 1576, découragé, démoralisé, se déclare prêt à abandonner la lutte. « Car, mande-t-il alors au Roi, la force de laquelle on s'est aidé depuis seize ans en çà et les grandes batailles données en vostre royaume, avec infinis sièges, assauts des villes, meurtres et assassinats qui s'y sont faits de part et d'autre

n'ayant servi de rien que d'une réciproque ruine, ne doivent-ils pas faire juger que c'est à Dieu que nous avons affaire et non aux hommes?... Quelques jalousies, prétextes, soupçons, défiances, ambitions, faux rapports et calomnies qu'un tas de petits galands sèment ordinairement aux oreilles de Sa Majesté », il est donc vraisemblable, que c'est bien plutôt d'un concile, de sages réformes ecclésiastiques, d'une sévère épuration de la justice qu'on doit espérer la fin des « troubles qui menacent le royaume d'une totale subversion et désolation ».

Cependant même ces déclarations stupéfiantes pour lui n'ébranlent pas la foi de Joyeuse, ni sa confiance en la manière forte. « Il y hara du grabuge et des coups », écrit-il, mais « tout estant en combustion », et « n'y estant plus de nouvelles que je sois obéi par douceur et par menace, si la force n'y est adjoustée », « je n'ai plus nulle recepte pour contenir les furieux ». « Aussi, commençons-nous en ce pays à remuer mesnage et à nous bien battre ! »

Et telle est, de 1562 à 1592, la vie de cet homme qui, lorsque tant d'autres échappent en fuyant vers la cour aux responsabilités, consacre obstinément et sans s'en éloigner jamais toutes son activité et ses forces à la défense de cette province qu'il veut sauver de « détestables nouveautés ».

Mais s'il reste encore chez lui, ce représentant de la deuxième génération du siècle annonce et prépare déjà le déracinement de la génération qui va suivre.

D'abord, fait significatif, il est le premier de sa maison qui se soit marié hors de sa province.

Ce que nous devinons de l'histoire de ce mariage est, d'ailleurs, amusant.

Dans cet événement de la vie privée de Guillaume de Joyeuse, comme dans sa carrière d'homme public, nous retrouvons, à l'origine, la protection et la faveur des Montmorency.

Le connétable de Montmorency avait, on le sait, épousé en 1527, Madeleine de Savoie, fille de René, bâtard de

Savoie, grand maître de France, gouverneur et amiral de Provence, et d'Anne Lascaris, comtesse de Tende, et la sœur de Madeleine, Isabelle de Savoie, avait, vers 1530, épousé René de Batarnay, seigneur du Bouchage, le petit-fils de cet Ymbert de Batarnay dont la fortune commencée sous Louis XI se poursuivit sans interruption sous quatre rois. Cette famille de Batarnay, originaire du Dauphiné, mais fixée, depuis 1475, en Touraine, y possédait, entre autres, les fiefs et châteaux de Bridoré et de Montrésor. Déjà fort riche de tous les dons que sa maison tenait de la faveur royale, René de Batarnay avait encore augmenté sa fortune par son mariage, Isabelle ayant apporté à son mari une dot de 50.000 écus. Mais elle lui avait apporté mieux : un grand cœur, une haute intelligence, un sens ferme et droit, toutes qualités dont on pourra juger par la place qu'elle tiendra dans cette histoire, puisque ce sont ses lettres et celles qui lui furent adressées qui forment une des parties essentielles du présent récit. Elle entretint toujours avec sa sœur, Mme la Connétable, et avec son beau-frère les plus cordiales relations, et il n'y a point lieu de s'étonner que ce dernier se soit intéressé au sort de la famille.

Cette famille se composait, en 1560, d'un fils, Claude de Batarnay, né en 1544, — qui devait mourir en 1567, tué à la bataille de Saint-Denis, et dont la veuve, Jacqueline d'Entremont, devait épouser en secondes noces l'amiral de Coligny, — et de quatre filles. L'aînée, Françoise, née en 1537, avait, vers 1555, épousé François d'Ailly, vidame d'Amiens. Mais les trois autres, Marie, Anne et Gabrielle étaient encore à marier, et il est assez vraisemblable de supposer que c'est par l'intermédiaire du Connétable que Guillaume de Joyeuse obtint la main de la seconde, Marie. Peut-être même la charge de lieutenant général au gouvernement de Languedoc lui fut-elle octroyée en considération de ce mariage qui dut être célébré au début de 1560.

Qu'un tel mariage ait eu lieu entre deux familles de

provinces si éloignées, c'est déjà un signe des temps, un de ces événements qui, je le disais plus haut, ont rompu la vie, élargi l'horizon de bien des gentilshommes. Cette union introduisait les Joyeuse en une maison depuis longtemps en faveur à la cour de France. Le vieil Ymbert de Batarnay avait été gouverneur du Dauphin et des enfants de François Ier, et, c'est à quoi je veux en arriver, une pareille alliance devait assez naturellement contribuer à orienter vers de nouvelles destinées une famille jusque-là restée provinciale.

Il faut le reconnaître, d'ailleurs, si peu de goût que beaucoup des hommes de la génération de Guillaume de Joyeuse marquent encore pour la vie et la carrière de courtisan, si attachés qu'ils demeurent à leur pays où se concentre leur activité politique et familiale, bien des circonstances d'ordre plus général, moins fortuites et moins occasionnelles qu'un mariage, ne laissent pas dès lors que de leur faire entrevoir, sinon pour eux, au moins pour leurs enfants, d'autres perspectives, un autre genre d'existence.

A cette époque, d'abord, la cour n'apparaît plus aux gentilshommes de province dans le lointain intimidant et inaccessible d'autrefois. Les troubles incessants, qui se multiplient sur tous les points du pays, rendent fréquents ces voyages de la cour auxquels se sont plu les derniers Valois et que Catherine de Médicis a regardés comme un moyen de gouvernement. Si les provinciaux ne se rapprochent pas de la cour, la cour se rapproche d'eux, et se trouvant ainsi en contact avec un monde nouveau, ils peuvent sinon en envier les charmes, au moins apprécier les avantages que retirent de leur « servitude » tant de courtisans.

Et cette vision leur fait juger par comparaison plus dure et plus précaire la vie d'alertes incessantes, de perpétuelles alarmes qu'ils continuent à mener. Après avoir été assiégé avec les siens dans son château de Couiza par « une canaille déchaisnée » et avoir « subi mille excès et insolences »;

lorsqu'il a vu sa femme bloquée « avec ses demoiselles au fort Saint-Pierre, à Montpellier, laquelle n'en put sortir que par fortune avec ses bagues, mais en y laissant sa vaisselle d'argent et une partie de ses meubles »; quand la même Mme de Joyeuse, « partie d'Avignon et prenant la descente du Rhône pour entrer en mer et se rendre à Toulouse à son mari, est saluée, en vue de Saint-Romans, par les salves d'arquebusades que lui tirent les ennemis le long du fleuve », la cour, où elle se rend quelques jours après, doit apparaître au bon gentilhomme et à elle-même comme un séjour plus sûr quand même que les quartiers de Languedoc.

Il ne s'agit pas seulement, du reste, de la sécurité des personnes. Comme tant d'autres, au même moment, Joyeuse, gros propriétaire, est gravement touché dans ses intérêts matériels les plus immédiats. Ses domaines sont dévastés, beaucoup de ses terres restent incultes. « Certaines manières de gens se disans capitaines » courent les campagnes, pillent les caves et les greniers, tirent les bestiaux des étables, incendient les métairies, « laissent en chemise » les tenanciers qui ont beau jeu alors pour ne plus payer leurs redevances. Ainsi, chaque jour, les revenus des propriétaires diminuent, « s'en vont en fumée ». Pour subsister, pour assurer l'avenir des siens, il faut alors tourner ses regards ailleurs, et on les tourne tout naturellement vers la cour, grande dispensatrice des grâces, des faveurs, des dons, des emplois.

D'autant que, comme tous les pères, ces gentilshommes souhaitent épargner à leurs descendants les peines qu'ils ont souffertes, les mettre à l'abri de difficultés, de nécessités qu'ils prévoient devenir pressantes. Quoi d'étonnant, dès lors, que, s'ils ne cèdent pas encore à la tentation, que s'ils restent chez eux, ils fassent « exercer et façonner » leurs enfants pour leur permettre d'aller faire figure et fortune ailleurs, auprès du Roi. C'est ce qui est arrivé, nous l'allons voir, aux Joyeuse comme à tant d'autres.

CHAPITRE III

LA FAVEUR DE M. D'ARQUES (1).

L'union de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Batarnay fut féconde, puisque, en moins de onze ans, ils eurent sept

---

(1) **Documents inédits.** — *Lettres des Joyeuse :* Biblioth. nation., fr. 3.316, 3.322, 3.327, 3.392, 3.413, 3.636; *Cinq-Cents Colbert*, vol. 8. — *Ibid.*, fonds italien (dépêches des ambassadeurs vénitiens), vol. 1730 et 1731. — *Ibid.* (siège de la Fère), fr. 3.387, 4.047, *Cinq-Cents Colbert*, vol. 29. — *Archives nationales*, K 1558, n° 84.

Bibliographie. — ARTUS (Thomas), *Description de l'isle des Hermaphrodites*, s. l. n. d., in-12°. — AUBERY, *op. cit.* — Agrippa D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. V et VI. — BARTHÉLEMY, *op. cit.* — *Nouveaux mémoires de Bassompierre*, p. p. Antoine Serieys, 1803, in-12. — BRANTÔME, éd. de la Soc. de l'hist. de France, t. VI. — Jacques BROUSSE, *Vie du R. P. Ange de Joyeuse*, 1621, in-8°. — E. CABIÉ, *op. cit.* — *Calendar of state papers*, foreign, 1579-1580, in-4°. — Jacques DE CALLIÈRES, *le Courtisan prédestiné*, 1662, in-8°. — *Lettres de Catherine de Médicis*, coll. des Doc. inédits, t. V et VI. — DESJARDINS, *Négociations de la France avec la Toscane*, coll. des Doc. inédits, t. IV, in-4°. — Henri ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhueber, 1879, in-8°. — *Journal historique de Pierre Fayet sur les troubles de la Ligue*, p. p. Victor Luzarche, 1852, in-12. — *Mémoires de Jacques Gaches*, p. p. Charles Pradel, 1879, in-8°. — *Orazione funebre intorno alla morte dell' eccellentissimo duca di Gioiosa, amiraglio di Francia et governatore di Normandia. composta da Gabriel di Guillery, Clugnicese...*, 1587, in-8°. — André JOUBERT, *Louis de Clermont, seigneur de Bussy d'Amboise*, 1885, in-8°. — *Journal de L'Estoile*, éd. Brunet, t. I. — Léo MOUTON, *Un demi-Roi. Le Duc d'Epernon*, 1924, in-8°. — DE THOU, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. VIII, in-8°. — *Mémoires du vicomte de Turenne*, p. p. Baguenault de Puchesse pour la Société de l'hist. de France, 1901, in-8°. — VAISSÈTE, *op. cit.*

fils. Le premier, Anne, le futur duc, à qui fut attribué d'abord le titre de baron d'Arques, naquit vraisemblablement à la fin de 1560, peut-être à Avignon, et eut pour parrain le connétable Anne de Montmorency. Nous savons la date exacte, — 24 juin 1562, — de la venue au monde du deuxième, François, filleul du maréchal François de Montmorency, qui fut tout de suite voué à l'église, suivant l'usage de la maison. La plupart des généalogistes rapportent à 1567 la naissance d'Henri de Joyeuse. Mais c'est là manifestement une erreur.

Une bien curieuse lettre de la comtesse du Bouchage à sa fille, la vidame d'Amiens, nous prouve, en effet, que l'enfant était espéré dès le début de cette sombre et dramatique année 1563 qui fut marquée par l'assassinat de M. de Guise le Grand. Et cette lettre vaut la peine d'être citée pour les inquiétudes et les angoisses de l'heure qui s'y mêlent si curieusement aux préoccupations de famille.

MA BONNE ET TANT CHÈRE FILLE, se pourteur vous dira le plaisir que se m'a esté de savoir de vos nouvelles et la poine en coy je suis que vous ne soiés pas en seureté, pour ce que l'on dit que le chasteau de Quéan (1) a esté prins, et que bientost la Picardie sera en grand dangier. Je vous en prye, ma bonne fille, ne demourés point troup tart à vous oster du dangier. J'é grant envye de vous voir. Pour sete heure, se pays a un peu de repos. Je ne sçay combien il playra à Dieu nous y laisser. Vous sçavés la grant perte qui est advenue pour tout le royaume de n'avoir plus Monsieur de Guise. Y me semble que je ne voy personne qui espère plus rien de bon, sy Dieu n'a pitié de nous. Je pance, ma bonne fille, que si vous demandés la littière de Madame l'Amiralle, elle ne vous refusera pas. Madame de Joyeuse est grosse, se m'a dit Monsieur de Montauban. Je pance que Monsieur vostre père luy mandera qu'elle viengne faire ses couches isy. Ce me sera grand plaisir de vous voir ensemble. Je ne sçay combien vostre frère sera isy. Vostre oncle ne parle point de partir encore. Sa fille n'est point accouchée. Je ne say que se sera Dieu veuille que tout soit bien.

Ma fille, je me recommande de tout mon cœur à vostre bonne grâce. Je prie Dieu vous donner bonne et heureuse vie.

De Montrésor, VIIIe jour de mars [1563[.

---

(1) Quéant, Pas-de-Calais, arr. d'Arras, canton de Marquion.

Ma fille, sy vous estes à Chantilly, je vous prie essayés d'avoûer son ymaige du jardin d'Oulivet, où Nostre-Seigneur fait ses trois prières à Dieu son père (1). J'ay grant envye d'en avoûer une telle. Je pance qu'elle ne le voudra pas.

Vostre bonne mère pour vous aymer jusques à mourir.

ISABEAU DE SAVOYE.

La naissance annoncée comme prochaine dans cette lettre par Mme du Bouchage devait cependant se faire attendre assez longtemps, puisqu'une lettre de Guillaume de Joyeuse à sa belle-mère, du 21 septembre, nous apprend qu'à cette date l'enfant n'était pas encore venu au monde.

MADAME, lui mande-t-il, jusques aujourd'huy nous n'avons eu nouvelles asseurées de la venue de Monsieur de Dampville. Je m'en pars demain pour l'aller recevoir à l'antrée de son gouvernement, du costé de Toulouse; et vous promets, Madame, que, s'il veut entendre à pourveoir à toutes les crieries de ce povre peuple, il n'ara guières de loisir à prendre autre plaisir. Je me appreste à en prendre ma part avec lui. Je laisse en ce lieu vostre fille preste à faire sa grosse fille. Nous avons cuidé de recevoir tant d'honneur que de vous y voir. Je voudrois plus tost que la mère et tous les enfans fussent avec vous. Le pays et sa saison sont fort incommodes pour petits enfans. Nous avons an ce pays tant de pestes et an tant de pays *(sic)* que nous ne sçavons de quel costé nous tourner.

Madame, je me recommande...

De Couiza, XXIe septembre [1563].

JOYEUSE.

Ce fut vraisemblablement très peu après la date de cette lettre que naquit Henri de Joyeuse, plus tard seigneur du Bouchage, et l'arrivée en Languedoc de Henri de Montmorency-Damville explique assez que ce troisième fils ait eu naturellement comme parrain le nouveau gouverneur de la province.

Antoine-Scipion de Joyeuse, né en 1565, Georges de Joyeuse, titré baron de Saint-Didier (la Seauve), né en 1567, Claude de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, né

(1) C'est-à-dire d'obtenir de Mme la connétable de Montmorency le tableau représentant la dernière prière de Jésus, au jardin des Oliviers.

en 1569, complétèrent cette belle famille, dont un seul membre, Honorat, fut enlevé en bas âge. La mort devait avoir sa revanche, puisqu'en moins de trente ans, quatre sur six des fils de Guillaume de Joyeuse devaient disparaître.

Le mérite de la première formation morale et religieuse de ces enfants semble devoir être attribué à leur mère, Mme de Joyeuse. Si cette dame fut ce que nous rapporte un vieux biographe, sa vertu et sa piété ne purent manquer de faire sur les siens une impression singulière. « Car, écrit ce biographe, son plus ordinaire exercice estoit la méditation et la prière, et elle avoit un soin si particulier de macérer son corps et de mortifier sa chair qu'elle ne se nourrissoit que de pain bis et de bœuf ou d'autre viande plus grossière, quoique sa table fust toujours servie d'autres mets plus délicieux selon sa qualité, qu'elle jeûnoit tous les vendredis, le caresme tout entier et encore l'advent de quelques religieux, qui est depuis la feste de Toussaint jusqu'à Noël, que, pour vaquer plus longtemps à l'oraison, elle ne prenoit son repos ou somme que sur les bras d'une chaire qui lui servoit de lit ». Elle imitait ainsi de fort près, ajoute le récit, « les mortifications de Françoise de Batarnay, mariée au vidame d'Amiens, sa sœur, laquelle, quoiqu'elle eust d'autant plus besoin de repos qu'elle épuisoit toutes ses forces par des jeûnes presque continuels et des abstinences, ne laissa pas néanmoins de demeurer l'espace de vingt ans sans se coucher, et il fallut interposer l'exprès commandement de ses directeurs pour la faire enfin condescendre de se mettre au lit pour deux ou trois heures au plus, et d'accorder ainsi ce peu de relasche à ses exercices ou entretiens spirituels ».

L'état d'esprit, que nous révèle ce récit naïf, est à retenir et peut expliquer ce qu'on nous raconte qu'à peine âgé de dix ans Henri de Joyeuse, le futur frère Ange, voulut faire profession aux Cordeliers de Toulouse, où il ne se passait pas de semaine qu'il n'allât se jeter aux pieds

du Père de la Hosque, gardien du couvent, qu'il avait choisi pour son confesseur.

Mais à côté de cette éducation traditionnelle, les jeunes gens reçurent bientôt celle qui de plus en plus était couramment donnée aux enfants de la noblesse.

Nos vieillards s'esmerveillent d'une chose, écrit à cette époque Henri Estienne, c'est de voir ceux qui ne sont guères plus qu'enfans estre desjà mis à l'étude et y avoir jà quelque commencement. En quoy ils nous jugent plus heureux qu'ils n'ont esté, d'autant qu'il ne s'en faut guères qu'on ne sorte aujourd'huy de l'escole à l'âge qu'on y souloit entrer de leur temps... La pitié, ajoute mélancoliquement Estienne, est aujourd'hui, il est vrai, à l'endroit de plusieurs que, trois jours après estre sortis de l'escole, ils auroient besoin de retourner dont ils sont partis; de sorte que, comme ils sont plus heureux que leurs prédécesseurs à tost apprendre, aussi sont-ils plus malheureux à oublier aussi tost, pour tant qu'ils laissent l'estude avant d'avoir la mémoire ferme accompagnée de quelque jugement.

Quoi qu'il en soit, c'est bien cette instruction précoce, dont il n'était guère question au temps de sa jeunesse, que Guillaume de Joyeuse semble avoir voulu de bonne heure donner à ses enfants, mode nouvelle imposée par la diffusion et le progrès de l'humanisme, manière aussi de préparer les jeunes gens à faire figure honorable dans une cour qui, de plus en plus, prise la culture et les mœurs polies. « Le roy Louis XI, dit un plaisant, vouloit que Charles, son fils, ne sceust qu'un mot de latin : toute la cour mesprise les bonnes lettres; le roy François I[er] restablit les estudes : toute la noblesse fait estudier ses enfants ». « Or il y a bien pis, constate plus nettement Estienne, c'est que plusieurs (qui est une grande dérision des lettres) ne mettent leurs enfans à l'estude pour estudier, mais seulement pour leur éveiller l'esprit sous ce prétexte et pour les rendre plus fins et plus affettés par le moyen de la compagnie (pour ce que les jeunes gens semblent comme s'entraguiser l'esprit), bref pour les mettre un peu aux champs et leur donner la première trempe de meschanceté que les uns couvrent du nom de gaillardise ou joyeuseté,

ou bon esprit ou honnesteté. Et qu'ainsi soit nous voyons plusieurs estre mis à l'estude en attendant qu'on les fasse pages. »

C'est à Toulouse que les jeunes Joyeuse semblent avoir commencé leurs études sous la direction d'un certain Martin « homme très sçavant et de grande probité », études qu'ils poursuivirent là jusque vers 1573. Cette date, que nous fournissent des biographies postérieures, nous est confirmée par ce détail certain que, en 1572, Anne, l'aîné, était encore en Languedoc. J'ai retrouvé, en effet, une lettre de lui, du 3 août de cette année, lettre autographe, écrite donc à douze ans, et qui nous prouve, par son tour aisé, qu'il avait bien profité des leçons de maître Martin.

Cette lettre est adressée à ses tantes, Mme la vidame d'Amiens et Mlle Anne de Batarnay (1).

Madame ma Tante, pour ce que je ne sçache subjet digne d'escripre particulièrement à vous et à Mademoiselle ma tente, je vous supplieray très humblement que ceste lettre serve pour vous deux, et pour me ramentevoir en vos bonnes grâces, avec une prière très humble de me faire cest honneur de m'y tenir tousjours en une pareille affection et voulonté que j'ay de vous estre et demourer, toute ma vie, très humble et très obéissant nepveu. Et encores que je m'asseure que Madame de Joyeuse vous escrive bien amplement des nouvelles de Monsieur de Joyeuse, d'elle et de mes frères, si vous diray-je qu'elles sont fort bonnes, Dieu mercy; vous advisant, au surplus, que j'ay desjà commencé à recouvrer partie de ce que Madame du Bouchaige et vous m'aviés commandé, mesmement de peaux d'araigne. Quant aux gants je ne tarderai guère d'en avoir ni d'Espaigne, car j'en sais au moins une douzaine qui me sont asseurés, et mais que j'ay assemblé le tout, je ne fauldray de l'envoyer incontinent à madicte Dame et à vous.

Cependant, après avoir salué vos bonnes grâces de mes très humbles recommandations, je prieray le Créateur vous donner, Madame et Mademoiselle mes tentes, en parfaite santé, très heureuse et longue vie.

De Montpellier, ce IIIe aoust 1572.

Vostre très humble et plus obéissant nepveu.

Anne de Joyeuse.

---

(1) La troisième des quatre sœurs dont j'ai parlé plus haut (p. 25), la dernière, Gabrielle, ayant épousé, en 1570, Gaspard de la Chastre, seigneur de Nançay, mort en 1576.

C'est fort peu après cette lettre, vraisemblablement, qu'Anne de Joyeuse dut quitter le Languedoc, pour aller poursuivre ses études à Paris, au collège de Navarre. Ce collège était, alors, le plus en vogue de tous, « tant pour le soin qu'on y a, écrit un contemporain, de bien instruire la jeunesse en la foy et religion catholique et aux bonnes mœurs, que aussi pour estre le lieu où l'on a accoustumé de faire estudier les enfants des princes et des plus nobles maisons de ce royaume. Messieurs de Vendosme et de Guise y ont estudié dès leurs plus jeunes ans, et encore aujourd'hui y est le fils aisné de Monsieur le duc d'Aumale, les enfans de Monsieur le Grand Écuyer, les neveux du maréchal de Bourdillon avec un grand nombre d'autres de noble lignée. » Anne y étudia sous la férule d'un certain André Guyon, « homme fort docte et de singulière littérature », mais, d'après l'un de ses biographes, « s'appliqua moins à la philosophie qu'aux sciences mathématiques qui devaient lui être fort utiles plus tard pour les sièges difficiles qu'il dirigea et les fonctions qu'il exerça de grand amiral de France ». L'année suivante, le futur cardinal et son frère Henri étant venus le rejoindre dans la capitale, tous trois y travaillèrent ensemble au moins jusqu'en 1575, travaux intellectuels entremêlés, d'ailleurs, de « jeux d'exercice et d'agrément », — les jeunes gens apprenant « en même temps que la bonne doctrine, à piquer et monter à l'écurie du Roy, escrimer, jouer du luth », — coupés aussi par des séjours chez leurs grands-parents à Montrésor ou à Bridoré, séjours dont leur père informe cérémonieusement M. du Bouchage, comme lorsqu'il lui écrit :

MONSIEUR, comme j'ay veu que par l'arrivée de la Royne, mère du Roy, les chemins se sont rendus plus libres que de coustume, je n'ay voulu perdre l'occasion de mander vos enfans de Paris pour apprendre estre un jour gens de bien et vous faire le servisse qui vous doyvent. La mère les y conduit qui s'est bien voullu ayder de ceste commodité pour avoir cest heur de les vous présenter en l'aage qu'ils sont, espérant, un jour, avec la grâce de Dieu, les vous présenter

plus capables pour vous servir, comme je feray, en attendant leur capacité plus grande.

Monsieur, je supplie le Créateur...

De Castelsarrazin, ce XIIIe septembre [1574].

JOYEUSE.

Mais ces vacances, M. de Joyeuse ne devait pas permettre qu'elles se prolongeassent, car il paraît avoir tenu la main à ce que rien ne troublât le cours des études de ses enfants.

MADAME, écrit-il un jour à Madame du Bouchage, je me fasche bien de la peste de Paris, qui est cause de la discontinuation des estudes de vos enfans. Je cuydois que, sur cest automne, elle se pourroit adoulcir, mais puisque, par les nouvelles que j'en ay, j'apprends qu'elle empire tous les jours, j'escris à M. Guyon, leur présepteur, de remiser vosdits enfans pour cest hiver en quelque université, soit Poytiers ou Bourges, où il avisera qu'il sera mieux leur proffit, en attendant qu'il plaise à Dieu qu'ils se puissent retirer en leur première estude, à Paris...

Madame, je supplie...

De Toulouse, ce XXVe septembre.

JOYEUSE.

Je n'ai nulle autre confirmation du passage des Joyeuse dans les universités susdites, et seulement de celui du futur cardinal à l'université d'Orléans, où, tout jeune, il fut reçu docteur en l'un et l'autre droit.

Mais, à cette époque, l'aîné, qui « avait moins d'inclination pour les lettres », avait déjà quitté le collège.

Dès 1575, en effet, au mois de mai précisément, nous retrouvons Anne en Languedoc, y faisant son apprentissage des armes, pendant la cinquième guerre civile.

Il y arrivait à un moment où la situation déjà si difficile pour son père se compliquait singulièrement. Depuis l'année précédente, Damville, avec lequel le lieutenant général avait jusqu'alors entretenu les meilleures relations et avait marché en complet accord, s'était séparé du parti catholique, et, en 1575, la guerre était si nettement déclarée entre ce parti et le parti des Politiques que, dans le bas Languedoc, Damville était aux prises avec Crussol d'Uzès,

et, dans le haut pays, Joyeuse avec les vicomtes de Paulin et de Turenne. Ce dernier, qui était entré à Montauban le 1er mai 1575, battait la campagne entre cette ville et Toulouse, lorsque son avant-garde de 60 arquebusiers à cheval fut surprise, nous raconte-t-il dans ses *Mémoires*, « par cinquante chevaux commandés par Saint-Martin-Colombières, lieutenant de Joyeuse, qui lui avoit baillé son fils, estant la première fois qu'il s'estoit trouvé les armes à la main. C'estoit celui-là, ajoute Turenne, qui depuis fut tant favorisé du feu Roy »; rencontre sanglante, où l'un des lieutenants du vicomte, « le sieur de Koiré, un coup d'espée lui ayant coupé aultant du corps en sa rondeur comme il y en avoit à couper, les boyaux tout dehors lui furent mis, qui guérit pourtant du plus grand coup qui se soit vu ».

Une maladie assez grave faite par Anne interrompit ces beaux débuts. Une lettre du 13 septembre 1575 adressée par lui, de Toulouse, à son grand-père, M. du Bouchage, nous l'apprend, lettre où perce l'impatience de rentrer en lice.

MONSIEUR, s'en allant le porteur devers vous, je ne l'ay voulu laisser partir sans l'accompagner de la présente qui sera seulement pour me ramentevoir en vostre bonne grâce et pour vous advertir de la santé de Monsieur et de Madame de Joyeuse qui est asteure bonne, Dieu mercy. Il y a trois ou quatre jours que la fiebvre a laissé Monsieur de Joyeuse, et commence à se bien porter. Quant aux nouvelles de par dessa, je ne vous en sçauroys que mander, sinon que la guerre y est fort eschauffée, et nous avons si peu de moyens pour la faire que set une pitié, de fasson que Monsieur de Joyeuse a esté contraint de congédier une bonne partie de ses forsses à faulte de moien et de mettre les autres en guarnison. Je laisseray ce propos pour vous supplier, très humblement, Monsieur, m'excuser si je ne vous escripvis point dernièrement que Madame de Joyeuse vous escripvit, més j'estois si malade que l'on n'avoit point d'espérance de moi; qui est tout ce que je vous diray pour ceste heure, après avoir prié Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé, heureuse et longue vie.

De Toulouse, ce XIIIe septembre 1575.

Vostre très humble et très obéissant fils.

ANNE DE JOYEUSE.

La paix de MONSIEUR qui, le 6 mai 1576, termina les cinquièmes troubles, ne calma guère les esprits en Languedoc, puisque M. de Joyeuse, le père, en ayant profité pour revenir en sa maison de Couiza, il en fut bientôt « chassé par ceux d'Alet et obligé de se retirer avec son fils, lui douzième ou quinzième ayant couru grand danger d'estre pris ». J'ai déjà fait allusion à cet incident.

Dès le commencement de 1577, la guerre reprenait, d'ailleurs, officiellement et deux auteurs signalent trop expressément la présence d'Arques, au mois d'avril 1577, dans la région de Carcassonne, pour que nous en puissions douter. D'Aubigné, chargé d'une mission du roi de Navarre auprès de Damville, nous dit, en effet, avoir reçu à ce moment, du père et du fils l'accueil le plus courtois et tous les moyens de gagner Narbonne. Et Gaches nous rapporte d'autre part : « Le capitaine Fournier ayant surpris Moux, près de Carcassonne, le 11 avril 1577, ... les catholiques, sous la conduite du sieur d'Arques, fils de M. de Joyeuse, ... allèrent mettre le siège devant cette ville et poussèrent l'entreprise si vivement qu'ils contraignirent les assiégés de capituler à vie sauve ». Toutefois, ajoute Gaches, malgré cette promesse et « malgré la résistance de la cavalerie que ledit sieur d'Arques leur avoit baillée pour les protéger, ils furent taillés en pièces par des soldats qui les attendoient en chemin sur leur marche, de quoi ledit sieur d'Arques tesmoigna un extresme desplaisir, et fit ce qu'il put pour réparer ce manquement. »

Cependant, le jeune homme n'allait pas tarder à aborder un plus vaste théâtre que celui où il venait de faire ainsi ses premières armes.

D'Aubigné, dans le passage que j'ai cité plus haut, nous dit, que, en cette année 1577, « d'Arques estoit desjà aimé du Roy ardemment ». En fait, nous ignorons absolument la date exacte du commencement de sa faveur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que nous le trouvons, en juin 1577, dans l'armée royale qui, commandée par le duc

d'Anjou, s'empara d'abord de la Charité, pour s'illustrer ensuite devant Issoire. C'est peu de jours après la prise de cette dernière ville (12 juin), et de Brioude, où était cantonnée l'armée, qu'est écrite à son grand-père, M. du Bouchage, la lettre par laquelle Anne de Joyeuse lui faisait connaître les projets du duc d'Anjou.

Monsieur, pour n'encourir point la réputation de paresseus et pour vous monstrer que je ne veux laisser perdre une seule occasion, s'il m'est possible, sans vous mander des nouvelles de ceste armée, j'ay esté bien ayse de trouver ceste commodité si à propos pour vous mander ce que j'en sçay; qui est que je pense que nous deslogerons d'icy demain, qui est lundy, pour nous acheminer vers Marvèges (1). Combien que Monseigneur n'en eust pas grande envye, toutesfois (il a cédé) à l'importunité de M. de Mende qui a sussité avec luy tout le pays de Velay, de Givaudan et d'Auvergne qui en sont venus supplier mondict seigneur avec toutes les importunités qu'il est possible, de fasson qu'à la fin elles ont gagné leur prossès; et de là on dit que nous irons à Périgueux, là où nous nous devons joindre avec le Roy. Je désirerois infiniment que nous eussions desjà faict à ce Marvèges, pour aller là où nous pourrons acquérir de la réputation pour y avoir dedans, à ce qu'on dit, le vicomte de Turenne, Lavardin et le vicomte de Monclar, avec 2.000 arquebusiers et 500 chevaux, lesquels, je m'asseure, feront de belles sorties. Au reste, Monsieur, je suis en toutes les peines du monde parce que je n'ay point sceu des nouvelles de Languedoc, dont depuis que j'en suis parti j'en attends tous les jours, et parce que je m'asseure que vous estes en la mesme peine, je ne fauldray vous en mander incontinent que j'en sçauray.

En attendant, je prieray Dieu vous donner, Monsieur, en parfaite santé, très heureuse et longue vie.

De Brioude, ce XXIII[e] jung 1577.

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Anne de Joyeuse.

Moins de dix ans après, le jeune officier de l'armée du duc d'Anjou put, non plus au second rang, mais comme lieutenant général de l'armée du Roi, réaliser les plans qui durent être alors abandonnés.

C'est après cette campagne d'Auvergne que, revenu à la cour, Anne de Joyeuse y débute dans la carrière de favori.

---

(1) Marvejols (Lozère).

A cette époque, Henri III commençait à grouper autour de lui quelques-uns de ces jeunes gens choisis dans des familles nouvelles qu'il semble bien avoir médité d'élever par sa seule puissance aux plus hauts rangs pour se les attacher sans retour, les opposer aux représentants de la vieille aristocratie de cour, les placer même au-dessus des princes du sang dont l'ingérence dans ses affaires avait pesé de bonne heure au dernier Valois. Dessein qui paraît, d'ailleurs, avoir échappé au public qui ne vit dans le choix de cet entourage d'abord qu'une fantaisie, ensuite que la satisfaction des plus honteuses passions.

A la date de juillet 1576, L'Estoile écrit :

Le nom de Mignons commença, en ce temps, à trotter par la bouche du peuple auquel ils estoient fort odieux tant pour leurs façons de faire, qui estoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustremens efféminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le Roy, que le peuple avoit opinion estre la cause de sa ruine, encore que la vérité fust que telles libéralités, ne pouvans subsister en leur espargne un seul moment, estoient aussitost transmises au peuple qu'est l'eau par un conduit...

Ces beaux Mignons portoient leurs cheveux longuets, frisés et refrisés par artifice, remontant par dessus leurs petits bonnets de velours, et leurs fraises de chemises de toile d'atour empesées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur teste dessus leur fraise, il sembloit que ce fust le chef Saint-Jean dans un plat. Le reste de leurs habillemens fait de mesme. Leurs exercices estoient de jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder et suivre le Roy partout et en toutes compagnies, ne faire, ne dire rien que pour lui plaire, peu soucieux, en effet, de Dieu et de la vertu, se contentant d'estre en la bonne grâce de leur maistre qu'ils craignoient et honoroient plus que Dieu...

Et à ce moment était répandue et placardée dans Paris, sous le titre de *Vertus et propriétés des Mignons*, la plus pittoresque des satires de ces Mignons, dont

Le parler et le vestement
Se voit tel qu'une honneste femme
Auroit peur de recevoir blasme,
S'habillant si lascivement;

Leur col ne se tourne à leur aise
Dans le long repli de leur fraise;
Desjà le froment n'est pas bon
Pour l'empois blanc de leur chemise;
Il faut, pour façon plus exquise,
Faire de riz leur amidon.

Leur poil est tondu par compas,
Mais non d'une façon pareille;
Car en avant, depuis l'oreille,
Il est long, et derrière bas.
Il se tient droit par artifice,
Car une gomme le hérisse,
Ou retord ses plis refrisés,
Et dessus leur teste légère
Un petit bonnet par derrière
Les monstre encore plus desguisés.

Je n'ose dire que le fard
Leur soit plus commun qu'à la femme;
J'aurois peur de leur donner blasme
Qu'entre eux ils pratiquassent l'art
De l'impudique Ganymède.
Quant à leur habit, il excède
Leur bien et un plus grand encor;
Car le Mignon, qui tout consomme,
Ne se vest plus en gentilhomme,
Mais, comme un prince, de drap d'or.

Dans les lignes citées de L'Estoile il n'est pas parlé, qu'on le remarque, d'équivoques complaisances du Roi pour ses Mignons; et si, dans la pièce dont j'ai cité quelques vers, on découvre une allusion à ce sujet, nous sommes loin encore des imputations formelles, des révélations catégoriques qui bientôt se multiplieront et feront des Mignons les jouets des abominables ardeurs de leur maître.

Henri III fut-il, oui ou non, un inverti? Pour lui comme pour tant d'autres, il est bien difficile de répondre à pareille

question. Ce qu'on peut seulement noter, c'est qu'aucun document certain émané de lui ou de ses « victimes » ne l'en convainc. Nous avons des centaines de lettres de sa main, je parle de lettres familières; il a été publié récemment des correspondances du ton le plus intime entre quelques-uns de ses Mignons : d'O, Saint-Luc, Saint-Sulpice; j'ai moi-même réuni une bonne partie de la correspondance des Joyeuse; je n'ai pas trouvé dans toutes ces pièces un mot qui pût prêter à l'équivoque ou au soupçon. Restent aussi muets là-dessus les ambassadeurs vénitiens et toscans qui, — ces derniers surtout, — ne nous cachent pourtant aucune des bonnes fortunes du Roi, ne nous dissimulent aucune de ses tares physiques. Enfin les chroniqueurs et les historiens contemporains ou se taisent ou font sur ce point les plus expresses réserves.

Par qui donc a été lancée et par qui s'est perpétuée l'opinion traditionnelle? Par les pamphlets innombrables du temps et surtout par les révélations d'Agrippa d'Aubigné, dans *La Confession du sieur de Sancy* et le livre II de ses *Tragiques*.

Or, pour ce qui est des pamphlets, je remarque d'abord que l'imputation dont il s'agit était, au XVIe siècle, une de celles que l'on se jetait le plus volontiers à la face, une injure courante et en quelque manière de style, qu'il n'était pas rare de voir échangée entre humanistes exaspérés, ou entre gentilshommes, en guise de provocation. Cette injure, il n'est pas, dès lors, étonnant de l'entendre adresser à un Roi peu aimé, sans enfants, et ce, disait-on, pour cause.

D'autant, il faut le reconnaître, que, avec ce mépris hautain pour l'opinion publique qu'a toujours eu Henri III, il semble avoir pris plaisir à lui donner sur ce point des armes contre sa personne, à la braver. Avec le même esprit qui faisait dire à sa mère après la publication du *Discours merveilleux :* « J'en ai fait bien d'autres qu'ils ne savent pas ! » il s'appliqua par mille inconséquences,

mille excentricités à exciter la calomnie. Lorsque L'Estoile nous le représente « faisant jouxtes, tournois, ballets et force masquarades où il se trouvoit ordinairement habillé en femme, ouvroit son pourpoint et découvroit sa gorge, portoit un collier de perles et trois collets de toile, deux à fraise et un renversé, ainsi que, lors, les portoient les dames de la cour », il est certain que pareils déguisements pouvaient laisser soupçonner bien des choses. De tant de pamphlets, prenons, d'ailleurs, le plus célèbre, le plus lisible et le plus amusant, *L'Isle des Hermaphrodites*, de Thomas Artus. Alors que ce titre laisserait supposer de plus scandaleuses révélations, l'auteur raille surtout chez Henri III ses goûts efféminés, ses passe-temps ridicules, les soins exagérés donnés à sa personne, ses étranges accoutrements. Nous menant de la chambre du Roi à sa garde-robe, où il pénètre en intime, de sa garde-robe à sa table, il nous décrit en détail son réveil, son lever, sa toilette, — en vrai « rustique », il s'étonne de le voir « changer de chemise de jour et de nuit », — nous fait assister à ses repas, nous répète les « vains propos » du maître et de ses familiers, mais finalement ne conclut qu'assez évasivement sur le chapitre des mœurs, sans alléguer aucun fait précis et personnel.

Restent les furieuses diatribes de d'Aubigné. Mais là aussi il ne faut pas tout prendre au pied de la lettre. Dans la *Confession du sieur de Sancy*, il est telle scène qui n'a eu comme spectateur que M. de... qui la vit très bien à travers la serrure; il est telle autre de ces histoires, en particulier celle du jeune Saint-Séverin, dit « le poulain farouche », échappé par miracle aux entreprises du Roi, qui pourrait bien n'être qu'une « gausserie », nous dirions, aujourd'hui, une charge faite à un provincial; il est enfin tels détails, où l'union de la débauche aux pratiques de « la superstition catholique » favorise trop les vues de l'auteur pour qu'ils n'apparaissent pas suspects.

Et à propos des déclamations des *Tragiques*, qui n'ont

pas peu contribué à donner du XVIe siècle au point de vue moral une idée sans doute par trop noire, je redirai ce que j'ai dit plus haut de la manie provocante de Henri III.

On connaît le célèbre portrait qu'en a tracé d'Aubigné :

Avoir ras le menton, garder la face pasle,
Le geste efféminé, l'œil d'un Sardanapale,
Si bien qu'un jour des Rois, ce douteux animal
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal.
De cordons emperlés sa chevelure pleine,
Sous un bonnet sans bords fait à l'italienne,
Faisoit deux arcs voustés; son menton pinceté,
Son visage de blanc et de rouge empasté,
Son chef tout empoudré nous monstrèrent ridée
En la place d'un roy une putain fardée.
Pensez quel beau spectacle et comme il fait beau voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortoient des passemens et des blanches tireures.
Et affin que l'habit s'entresuivist de rang,
Il monstroit des manches gaufrées de satin blanc,
D'autres manches encore qui s'estendoient fendues
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues.
Ainsi bien emmanché, il porta tout ce jour
Cet habit monstrueux pareil à son amour,
Si qu'au premier abord chacun estoit en peine
S'il voyoit un roy-femme ou bien un homme-reyne.

Mais, encore une fois, de cet accoutrement indécent et ridicule conclure à l'

..... infâme et brute vilennie
Dont il a pollué son renom et sa vie,

peut paraître exagéré à qui connaît les fantaisies qu'un cerveau mal équilibré a souvent inspirées au personnage.

Et toutefois, il n'y a là que réserves qui me semblent nécessaires, non la négation absolue, aussi difficile à prouver que l'affirmation, d'une tare dont le moins que

je puisse dire, c'est qu'elle reste assez insuffisamment démontrée.

Ce point mis à part, je conviens, d'ailleurs, aisément que c'était un bien singulier milieu que celui où tombait le jeune Joyeuse. Les aventures, auxquelles nous le trouvons mêlé dès le début, en feront foi.

La première a pour héros « ce très vaillant M. de Bussy », le célèbre partisan du duc d'Anjou, qu'ont illustré ses amours avec la dame de Montsoreau. « Bussy, brave soldat et haut à la main, se moquoit ordinairement des Mignons et en faisoit fort peu de compte. » Or voyant, le jour des Rois 1578, le souverain, suivi de ses favoris, « mener Mlle de Pons, reine de la fève, du Louvre à la chapelle de Bourbon », il « avoit dit tout haut que la saison estoit venue que les plus bélistres seroient les plus braves », injure que, quelques jours plus tard, Philibert de Gramont avait essayé de laver en allant attaquer Bussy « en son logis de la rue des Prouvelles », et dont, le 1er février, d'autres Mignons prétendirent tirer une nouvelle vengeance.

Ce jour-là, Quélus, Saint-Luc, d'O, d'Arques, Saint-Mesgrin, Beauvais-Nangis « rencontrèrent près la porte Saint-Honoré M. de Bussy qui, monté sur une jument bragarde de l'escurie du Roy, revenoit de donner carrière à quelque cheval au corridor des Tuileries », accompagné du capitaine Rochebrune, gentilhomme du Limousin. Il y eut là une assez vive échauffourée qui se termina par la fuite de Bussy, sa retraite d'abord à Charenton, puis en province. Simple épisode de querelles fort ordinaires en pareil temps, et qu'il ne vaudrait pas la peine de mentionner, s'il n'avait eu une répercussion sur la carrière du nouveau mignon d'Arques, et si la suite de cette histoire ne nous apportait la preuve du très vif attachement qu'il avait su déjà inspirer à son maître.

Cette preuve nous est donnée par une curieuse lettre de Henri III à Mme du Bouchage, qui demeure inintelligible à qui ne connaît pas les dessous de l'affaire, mais qui nous

fournit quelques détails bien intéressants sur les débuts de la faveur de Joyeuse.

Nous y apprenons, en effet, que ce capitaine Rochebrune, compagnon de Bussy lors de l'aventure du 1er février, avait été récemment mandé par lui de son gouvernement d'Angers, en vue évidemment de s'assurer les services de cet homme de main dans sa querelle avec les Mignons; que le brusque départ dudit capitaine des provinces d'Anjou et de Touraine, où il s'était illustré par maints exploits, avait inquiété Mme du Bouchage, informée sans doute par son petit-fils des événements de la cour et qu'elle avait pris sur elle d'avertir ce dernier de se garder. Rochebrune ayant été, comme il semble, fait prisonnier à la suite de l'affaire, il s'agissait de réunir contre le misérable de quoi le confondre et c'est ce qui faisait le sujet de la lettre dont j'ai parlé et que voici.

Ma cousine, écrivait le Roi à Mme du Bouchage, pour l'extresme amytié que je porte à vostre petit-fils d'Arques, comme je reçois du contantement de sa prospérité et vye, ainsy resantiroys-je incroiable desplaisir, — et je dis tel que je ne le sauroys exprimer, — si le malheur vouloit qu'il mesadvint de sa personne. Je sais que vous n'estes des mères ordinaires, mais de celles qui ont toute la passion qu'il est possible à la conservation de leurs enfants et sur tous de celuy-ci dont je ne vous diray pas que je vous an aime extremement, mais ce je ne le puis assez admirer pour la bonté que vous tesmoignez par tel effect si louable et en sujet que je diray certes le méryter. J'advoue que lui aiant tant d'afection que j'ay, plus volontiers vous ai-je escrit et anvoiai exprès ce porteur qui est à moy comme à celle qui estant pleine de telle amour anvers son fils et qui mesme l'a adverty de la venue de Rochebrune, le saichant prisonnier comme il est en la Consiergerie, à Paris, fera toutes dilligensses de recouvrer ce que je croys ne peut manquer de maus par informations qu'il a comys aus quartiers où vous estes durant les charges qu'il a eues avecques Bussy ou autres. Je vous prye doncques soudin y donner ordre, afin que, par la punition de tel homme, et vous et moy soions asseurés de ne voir jamais arriver mal par icelluy à celui qu'il nous est si cher à vous et à moy.

Dieu vous conserve.

A Paris.

Henry.

Je ne sais ce qu'il advint de ce Rochebrune et la chose

n'est pas en elle-même particulièrement intéressance. Ce qui l'est davantage, c'est qu'on constate, fort peu après cet incident, un éloignement momentané du sieur d'Arques, éloignement qu'on peut assez justement supposer lui avoir été imposé par le Roi, en vue de mettre son favori à l'abri d'une vengeance possible. Au mois de mai 1578, nous le trouvons, en effet, de nouveau en Languedoc mêlé aux troubles qui suivirent dans cette région la paix de Bergerac.

Le capitaine Bacou, raconte Gaches, se saisit de Thézan par escalade le 5 mai, et, le 12, le capitaine Fournier, avec une partie de la garnison de Brugairolles en fit autant de Cailhavel; mais le sieur d'Arques les surprit et assiégea si promptement que, la batterie ayant soustenu un assaut, ils furent bien aises, manquant de munitions, de se sauver la nuit avec leur bagage.

Mais au commencement de 1579, Joyeuse est de retour à la cour et sa faveur grandit. En février 1579, il reçoit le commandement d'une des compagnies d'ordonnance du Roi; le même mois, il est nommé gouverneur du Mont-Saint-Michel; vers la même date, il intrigue pour assurer à son père le gouvernement du haut Languedoc; son frère Henri obtient une compagnie de chevau-légers; enfin, en mars-avril 1579, il joue le rôle de courrier de cabinet entre Henri III et la Reine-mère travaillant à la paix en Gascogne, et se trouve comme tel chargé à diverses reprises de missions confidentielles.

D'après d'Aubigné, cette faveur aurait, vers ce temps, failli être compromise par un incident que, seul, l'auteur de *L'Histoire universelle* a rapporté de cette manière.

Les Mignons, dit d'Aubigné, avoient des familiarités avec leur maistre que je ne veux ni ne peux exprimer. Cette vie estant odieuse à un gentil courage comme Saint-Luc, un jour prenant Arques, depuis Joyeuse, à part, ils entreprirent avec le conseil de la dame de Retz de percer un cabinet et de faire couler par la ruelle du lit, entre la contenance et le rideau, une sarbacane d'airain, par le moyen de laquelle ils vouloient contrefaire un ange et faire couler en l'oreille du Roy des menaces du ciel et quelques terreurs encontre ses péchés. Ils entreprenoient cela sur un esprit affoibli par bigotteries, par songes estranges et terreurs ordinaires qui le faisoient cacher sous

les lits, chercher les voûtes basses du Louvre au moindre tonnerre qu'il oyoit. Arques, voyant l'esprit de ce prince, accablé par cette invention, en danger de se troubler ou blesser le corps, appréhenda la ruine de sa fortune, et, trompant ses compagnons, donna advis à son maistre. De quoi il s'est excusé depuis sur la crainte d'esteindre par la peur une âme que desjà toutes choses espouvantoient. Le Roy ne put préparer sa vengeance si discrètement que le maréchal de Retz ne fist dire en la salle du bal un mot à l'oreille de Saint-Luc. Ce mot lui fit gagner les chevaux de poste et avec eux son gouvernement de Brouage.

Cette histoire ainsi contée par d'Aubigné l'est à peu près de même par de Thou qui donne seulement comme inspiratrice de la supercherie, non Mme de Retz, mais Jeanne de Cossé, femme de Saint-Luc, ne nomme pas Joyeuse comme y ayant participé ou l'ayant dénoncée mais d'O, et fait enfin prévenir Saint-Luc par le duc de Guise à la chapelle du Louvre.

Mais les *Nouveaux mémoires de Bassompierre* présentent simplement la chose comme l'effet de la jalousie conçue par Saint-Luc, déjà ancien dans la faveur du Roi, contre les derniers favoris. Dans ces *Mémoires*, l'histoire de la sarbacane est d'ailleurs remplacée par une invention plus diabolique encore.

Saint-Luc, raconte Bassompierre, estoit un jeune gentilhomme normand de peu de bien, mais de belle taille, adroit aux exercices, de bon courage, beau parleur, fin et adroit courtisan, qui, ... après la mort de Du Gua, eut la seconde faveur, concurremment avec Quélus et Souvré... et qui, après leur disparition et celle de Maugiron et Saint-Mesgrin,... demeura seul de la privauté et des affaires.

Mais il ne tarda guère à avoir pour compagnons Arques et Caumont que le Roy aimoit si ardemment que Saint-Luc estoit tous les soirs laissé seul dans un cabinet, tandis que le Roy dans son cabinet d'en haut passoit une grande partie de la nuit avec ses deux nouveaux favoris, ce qui affligeoit fort Saint-Luc. Voyant qu'il s'en alloit en décadence et mépris, il s'avisa que, si, par quelque ruse, il pouvoit jeter le Roy dans la dévotion, lui qui estoit desjà ancré dans la faveur, il pourroit y demeurer et s'y maintenir et que ces nouveaux venus seroient chassés.

Il fit, donc, faire une griffe de fer assez grande et l'ayant fait rougir au feu, comme du Halde, premier valet de chambre du Roy, montoit, par un petit degré obscur, dans le cabinet d'en haut, il lui dit, contrefaisant sa voix : « Dis au Roy, ton maistre, que, s'il ne quitte le vice et n'amende sa vie, l'ire de Dieu est proche de tomber

sur lui, et, pour te témoigner la vérité de mon dire, tu en garderas ceste marque ! » Et en lui disant ces paroles, il lui attrapa le bras avec cette griffe de fer ardent et lui fit quatre trous. Cet homem, espouvanté et blessé se mit à crier et courir dans le cabinet d'en haut, et dit au Roy ce que la voix lui avoit annoncé pour lui dire, lui monstra les marques des griffes et fit toutes les choses plus affreuses qu'elles n'estoient, comme la peur a accoutumé de faire. Le Roy, timide de lui-mesme et scrupuleux, en crut encore plus qu'il ne lui en dit. Il descend au cabinet d'en bas avec Arques, Caumont et du Halde; ils trouvent Saint-Luc couché sur un lit faisant le dormeur, après avoir jeté la griffe dans le fossé du Louvre; ils le réveillent, lui demandant s'il n'a rien vu, ni entendu; il fait l'ignorant. Cela estonne davantage le Roy qui s'alla coucher fort troublé de cette aventure et des menaces du ciel. Le lendemain, il se mit en dévotion, change sa vie et fit plusieurs grandes marques de repentir et de contrition.

Mais quelque temps après, comme il resvoit un jour à la fenestre de son cabinet, il aperçut la griffe de fer que Saint-Luc avoit jetée dans le fossé, après en avoir bruslé du Halde. Il l'envoya prendre et confronter si c'estoit la mesme qui avoit empoigné du Halde, ce qu'il vérifia, et se douta que Saint-Luc avoit fait ceste fourbe, dont il commença à le haïr et se mit plus qu'auparavant à aimer ces jeunes gens avec lesquels il s'amusoit tous les soirs.

Saint-Luc imagina alors une autre vengeance. Il arriva qu'un soir le Roy lui dit qu'il allast avertir la Reyne qu'il n'iroit point ceste nuit chez elle, et que, après lui avoir fait ce message, il pouvoit aller se coucher. Lui qui avoit sa chambre au-dessous de celle du Roy. alla se déshabiller et se parfumer le mieux qu'il put, puis s'en alla avec sa robe de chambre et ses mules trouver la Reyne qui estoit au lit, et lui dit que Sa Majesté ne viendroit pas ce soir. La Reyne, estonnée de voir cet homme en cest équipaige, appelle ses femmes de chambre, et, après avoir dit de rudes paroles à Saint-Luc, le chassa de sa chambre. Il lui dit que, le Roy lui ayant fait ce commandement, il avoit oublié de l'exécuter et ne s'en estoit ressouvenu qu'après s'estre mis au lit, et que, pour ne pas faire attendre la Reyne, il estoit venu lui dire ce que le Roy lui mandoit dans le mesme estat où il s'estoit trouvé... Mais la Reyne résolut de s'en plaindre au Roy... et fort en colère le supplia, dès le matin, de la venger de l'insolence de Saint-Luc, lui contant comme il estoit venu la trouver de sa part en chemise et en robe de nuit. Le Roy en fut encore plus estonné...

Et c'est là ce qui aurait finalement décidé de la disgrâce de Saint-Luc et de sa fuite à Brouage.

De cette disgrâce les ambassadeurs florentins donnent, enfin, une dernière version; où apparaît encore, incidemment, le nom de Joyeuse, mais à propos d'une tout autre affaire.

Lettre d'Henri III a la comtesse du Bouchage.
(Bibl. nat., Manuscrits, fonds français, 3392, fol. 1).

En faisant le mariage de Saint-Luc avec M[lle] de Brissac, le Roi lui avait promis, disent-ils, la charge de grand écuyer. Toutefois Éléonor de Chabot, comte de Charny, qui avait cette charge depuis la mort de son beau-père, le comte de Boisy, n'avait pas consenti à s'en dessaisir. Peu après, il fut question du mariage d'Arques avec Marguerite de Chabot-Charny, fille du comte. Saint-Luc, redoutant qu'à la suite de cette union la faveur qui lui avait échappé ne revînt à Joyeuse, se serait alors emporté jusqu'à dire au Roi : « Est-ce la peine d'élever les hommes pour ensuite les précipiter à bas? »

Mais, devant la colère du roi, il aurait jugé bon de ne pas attendre la réponse, et le dimanche 31 janvier 1580, à 4 heures du matin, « accompagné de cinq hommes armés d'arquebuses courtes, montés sur de bons courtaux et lui sur une jument qui le mena d'un trait jusqu'à six lieues d'Orléans », il aurait pris la fuite vers Brouage. Le 8 février, le Roi « faisoit mettre garde devant le logis de M[me] de Saint-Luc », et emprisonner Ligneris, parent de son ancien favori.

Qu'y a-t-il de vrai en tous ces récits? Il est bien difficile d'en décider. D'autant qu'une lettre de Joyeuse à M[me] du Bouchage, malheureusement non datée, fait allusion à ces événements, mais pour démentir toute animosité de la part de Saint-Luc à son égard.

MADAME, je vous supplie très humblement me pardonner si j'ay tant différé à vous mander de mes nouvelles, desquelles je sçay bien que vous estes en peine, mais j'avois toujours attendu le partement de M. de Saint-Marc à qui toutesfois je n'ay sceu dire une infinité de particularités que je m'estois proposé de vous mander, à cause que, comme j'espérois parler à luy, le Roy est parti si soudainement pour venir en ce lieu, qu'il m'a esté du tout impossible.

Je vous diray donc, Madame, que ce qui m'ennuie bien fort est la seule peine [où vous estes] de i penser pour moi, dont il n'est nul besoin, mesmes qu'à mon arrivée j'ay trouvé que les bruits qu'on faisoit courre que Saint-Luc se vouloit prendre à moi estoient de tout point esloignés de la vérité et de son intention. J'ay resseu encores ces jours passés une lettre de lui fort honneste et lui ay fait

responsse de mesme. Le Roy ne veut point ouïr parler de lui que en haine. Il veut, à quelque pris que ce soit, avoir Brouage.

Voilà ce que je vous puis dire, qui me fera finir, Madame, en vous baisant très humblement les mains.

ANNE DE JOYEUSE.

Les choses s'arrangèrent, d'ailleurs, assez vite, puisque, le 15 avril 1580, Saint-Luc obtenait du Roi des lettres de rémission pleine et entière et que la paix était rétablie pour un temps entre Henri III et ses favoris.

Cette vie absurde, de perpétuelles alertes, d'incessantes « piqueries », inspire-t-elle, à ce moment, au jeune homme qui s'y trouve ainsi engagé un désir de se soustraire à l'asservissement qui en est la conséquence? Se sent-il atteint par les plaisanteries cruelles qui commencent à pleuvoir sur les Mignons, « lesquels, en paroles et d'une voix fardée, peuvent bien se vanter de défaire à l'occasion un escadron de mille pistolliers », mais qui, « venant aux effects, reviendront au logis plus doux que des pucelles »? Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces suppositions, le fait est là : on le voit, lui, son frère M. du Bouchage, et tant d'autres s'empresser joyeusement de courir aux armes dès l'ouverture des nouveaux troubles que, au moment même où Catherine de Médicis essayait d'imposer la pacification de Nérac, venaient de rallumer la surprise de Cahors par le roi de Navarre, celle de la Fère par le prince de Condé.

Cette reprise de la Fère par Condé se rattachait aux efforts faits depuis longtemps par le prince pour rentrer en son gouvernement de Picardie, dont, dépouillé en 1574, il avait été remis en possession en 1576, mais officiellement seulement. En cette année 1576, Péronne avait refusé de lui ouvrir ses portes, et il n'avait accepté que comme une assez maigre compensation le don que lui avait fait le Roi de Saint-Jean-d'Angély, où il se trouvait à la fin de 1579.

C'est de là que, sur le bruit que quelques-uns des siens demeurés en Picardie ne renonçaient pas à une

revanche de l'échec de Péronne, il était parti, au mois de novembre, « en habit dissimulé » et accompagné seulement de six ou sept chevaux, pour appuyer un nouveau coup de main qui devait être tenté sur la Fère; coup de main dont l'exécution se précipita, car à peine le prince arrivé et alors qu'il était encore caché dans une cense des environs, le sieur de Gennes s'était emparé de la ville par le plus hardi stratagème. « S'estant, en effet, acheminé vers ladite ville, comme se promenant, et voyant que, à l'une des portes par où il entroit, il n'y avoit pas beaucoup d'hommes pour la garde, ledit sieur de Gennes s'arresta à l'un des portiers qu'il connaissoit et l'interrogeant de plusieurs choses, pendant que ses troupes peu à peu s'advançoient, feignant avoir compassion de sa pauvreté, lui jeta un escu pour aller boire luy et ses compagnons; puis, comme ils s'amusoient à le recueillir et à le remercier de sa largesse et honnesteté, ayant donné le signal à sesdites troupes par un coup de pistolet qui fut tiré, elles se trouvèrent là si à propos qu'elles se saisirent incontinent de la porte et s'emparèrent de la ville, assurant les habitans de ne rien craindre et que c'estoit M. le prince de Condé, gouverneur de Picardie, qui, par le commandement du Roy, les venoit veoir ».

Le piquant de l'aventure est que Michel de Gouy, seigneur d'Arsy, gouverneur de la place, étant absent lorsqu'elle fut prise, ne put que dépêcher vers le Roi M. d'Avrigny, son neveu, pour lui faire entendre ce qui était advenu.

Puis, dès le 30 novembre, Condé ayant rejoint les siens dans la ville, s'empressait de la fortifier, d'y réunir armes, munitions et vivres, et, jusqu'au mois de mai 1580, opposait à tous les avertissements et à toutes les représentations de la Cour que : ayant été rétabli en son gouvernement, il ne croyait pas faire acte de rébellion en s'y maintenant.

C'est alors que le Roi avait fait assembler une armée

de 4 à 5.000 hommes de pied et de 1.000 à 1.200 chevaux, dont le commandement avait été donné à Jacques Goyon de Matignon, et qui avait reçu l'ordre d'entrer sans délai en campagne.

Le mercredi 15 juin, écrit L'Estoile, le Roy ayant déclaré tout haut en son Conseil que sa résolution estoit d'assiéger promptement la Fère et qu'il entendoit que tous ses bons serviteurs y marchassent en dilligence et monstrassent par effect l'envie qu'ils avoient toujours protesté avoir à son service, les Mignons commencent à dresser leur équipage pour y aller.

Somptueux équipage, si on en croit les dires de l'ambassadeur d'Angleterre qui écrit, à la date du 2 juillet 1580 : « Hier, MM. d'Arques et La Valette, deux des Mignons du roi, sont partis pour La Fère, ayant reçu 20.000 couronnes chacun, outre certaines pièces de drap d'argent et d'or que le roi leur a données la nuit de leur départ, à la maison de M. d'Adjacet. Ces favoris ont eux-mêmes fait don d'un cheval, d'une armure et de cent couronnes à chacun des gentilshommes qui partent en leur compagnie. »

Six jours après, le 7, La Fère était investie.

Condé n'avait pas attendu l'arrivée de l'armée pour quitter la place. Dès la fin de mai, il avait lancé un singulier manifeste, où il se déclarait forcé de se retirer en Allemagne, « pour la nécessité et bien des affaires de son parti et pour éviter le danger de sa personne », protestant, toutefois, qu'il ne « cesseroit pas d'avoir l'oreille au vent et l'œil à la campagne contre ceux qui, abusant de l'autorité du Roy, s'en vouloient servir pour sa ruine ». Il laissait, d'ailleurs, à La Fère une assez forte garnison commandée par Artus de Vaudray, seigneur de Mouy, et François de la Personne, seigneur de Chaalons-le-Meldeux.

Ceux-ci s'étaient tout de suite préoccupés d'organiser de leur mieux la défense. Le « registre du conseil » des chefs de cette défense nous a été conservé. Il est très curieux. Pendant tout le mois de juin, les lieutenants de Condé se hâtent de faire travailler les paysans des envi-

rons aux fortifications, de faire ramasser et engranger dans la place les récoltes et fourrages du plat pays, d'y faire entrer du bétail, de racoler des hommes, de faire des levées d'argent, d'expulser de la ville les bouches inutiles et les « garces », enfin de tout préparer pour une défense sur l'opiniâtreté de laquelle on ne se faisait guère d'illusion à la cour, puisque, le 12 juin, Joyeuse écrivait déjà à Mme du Bouchage : « Nous partirons, s'il plaist à Dieu, dans huit jours pour aler à La Fère, dont je crois que le siège sera assez long. »

Arrivée seulement le 7 juillet, comme je l'ai dit, l'armée royale choisit les emplacements de son artillerie, et les 11, 12 et 13 l'on « battit les faubourgs » du côté du village de Beautor, mais sans « rien gagner ».

Dans sa lettre du 18 juillet à sa grand'mère, Joyeuse avoue ainsi l'échec de cette première tentative.

Madame, écrit-il, j'ay honte de tant d'honneurs et de tant de soins que vous avés de moy et ne sçay par où commensser à vous en remercier, tant je suis confus ! Aussy ne le feray-je point, asseuré que, quand j'aurois toute l'éloquence du monde, je n'an sçaurois représenter la moindre partie, et aussi que, comme de Dieu, je sois accoustumé à ressepvoir inssessement des grâces et des faveurs de vous, Madame, aussi esloignées de l'ordinaire des meilleures mères que je le suis en affection, en obéissance et en révérence de tous les enffans du monde, où il n'y en a point de si malheureux que le vostre qui ne vous a jamais sceu tesmoigner sa volonté que de parolle, vous la recepvrés, s'il vous plaist, Madame, pour sacrifisse, attendant que le temps, père des occasions, an fasse naistre quelqu'une par où, avecques quelque bon servisse, je vous puisse faire voir combien j'ay de ressentiment de l'honneur que vous me faites. Madame, je vous bèze très humblement les mains du voyage que vous vouliés faire et duquel la peine passeroit le plaisir. J'ay retenu vostre laquais, attandant qu'il vous pust apporter le fet ou le failly d'un faubourg que nous voulions forsser, et fusmes trois bonnes heures en bataille à deux cens pas de la muraille attendant toujours le signal pour donner. Cependant l'on fist accommoder un passage de rivière, pour combler un peu de la profondeur de l'eau par où il nous falloit passer et recognoistre le fossé et le lieu par où il nous falloit passer, qu'on trouva du tout inrézonnable, de sorte qu'il nous en fallut retourner, comme nous estions allés. Depuis l'on a advisé de l'attaquer d'une autre fasson où l'on ne perdra personne ni à la vile que bien peu, car on l'assaut pied à pied sans rien hazarder.

Vostre petit-fils est partout. S'il continue comme il a commensse, vous aurés occasion d'en estre contente. Voyant qu'il ne se faisoit plus rien, je vous ay voulu renvoyer vostre laquais pour vous supplier de n'estre plus en peyne. Marion partira dans trois ou quatre jours pour vous aller trouver, qui vous portera de plus fresches nouvelles et de nos affères qui n'iront que bien.

Et sur ce je supplieray le Créateur qu'il vous doint, Madame, en parfaite santé très heureuse et longue vie.

Au camp devant la Fère, le XVIIIe Juillet [1580].

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Cependant ce jour-là même 18 juillet, où Joyeuse faisait partir le laquais de Mme du Bouchage, porteur de ces rassurantes nouvelles, tout n'était pas fini comme il le croyait. « Le soir du 18 juillet, nous rapporte en effet une narration du siège, les assiégés firent des saillies, où quelques seigneurs furent tués ou blessés »; et plus précisément : « Le lundi 18 juillet, raconte L'Estoile, La Fère estant assiégée par le maréchal de Matignon, les assiégés font des saillies, en l'une desquelles est blessé La Valette, mignon du Roy, avec d'Arques qui eut sept dents et une partie des mâchoires emportées d'une arquebusade. De May aussi, gentilhomme signalé, y fut tué. »

Joyeuse eût-il été capable ce jour-là de faire part à Mme du Bouchage de ces nouvelles? Il ne le semble pas, étant donnée la gravité de ses blessures. Dans une lettre non datée, mais qui doit se placer vers le 26 au le 27 juillet, le jeune homme envoie, en effet, à sa correspondante des détails qui ne laissent aucun doute sur ce point.

MADAME, écrit-il avec une belle vaillance, je n'ay point resseu de plus grand alègement à ma blessure que d'avoir veu par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre comme la mieno vous avoit mis hors de la peine en quoy je sçavois bien que vous estiés, encore que je n'en vaille pas la peine, sinonc que vous jugiés l'ardante affection dont je vous révère et vous honore. Croyés s'il vous plaist, Madame, que, si quelque chose pouvoit approcher de l'amitié dont vous honorés vos enffans, que je croy que l'amour et l'obéissance que je vous ay ne seroit inférieure à chose du monde.

Au reste, Madame, pour vous monstrer que je ne vous veux rien cascher de mon mal, à cele fin que une autre fois vous me fassiés

l'honneur de me croire, je vous diray que, depuis le lendemain du partement de Lavigne jusques à son retour, je n'ay pas seulement esté avecques des douleurs extresmes, mais avec la plus véhémente et la plus furieuse raige qui fust jamais santie, ce que personne ne panssoit au partement dudit Lavigne, et se à cause d'une deffluxion que ma première douleur, qui, comme vous pouvés passer, n'avoit point besoin d'ayde, avoit fait dessendre sur toute la partie et sur tout le reste de mes dens, de fasson que, par l'espace de sinc jours et d'autant de nuits, je croy que jamais martir ne souffrit tant. Je vous asseure que j'ay bien fait là une grande preuve de ma patience, par le moien de laquelle et de Dieu premièrement j'en suis hors, ne défaillant plus rien à mon entière guérison que quelques restes de médessines qu'on me donne pour oster du tout ce catarre. J'espère, avecques l'ayde de Dieu, qu'il ne paroistra rien à ma blessure fors les dens que, s'il luy plaist, ma grosse lèvre couvrira. Je vous asseure, Madame, sans flatterie, et ne m'an faites point jurer, que j'eusse voulu avoir donné beaucoup et avoir esté aussi près du Bridoré que de Mouy, où je vais aller, car il faut que je vous confesse que set enfant guaté n'eut jamais tant d'anvie de voir sa mère à qui il s'en faut prendre, et, si j'eusse esté plus près de vous, je croy que j'eusse consenty que vous eussiés prins la courvée tant j'ay d'envie de vous voir. Croyés qu'au retour d'issy, la première eschappatoire que je feray de la court sera pour vous voir...

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Cette lettre est cependant écrite déjà tout entière de la main d'Anne, et la jeunesse et le moral du blessé durent amener une convalescence assez rapide pour que les premiers jours d'août il fût possible de le transporter au château de Mouy, à une lieue de La Fère.

MADAME, il n'y a plus rien qui me travaille en ma blessure, écrit-il la veille de son départ, que la peyne en quoy je sçay bien que vous estes. Pour vous en sortir, je vous anvoie ce porteur exprès par lequel vous serés asseurée de l'avenssement de ma guérison qui, la grasse à Dieu, est en tel estat que j'espère, avecque son aide, estre dans six jours au plus tart aussy prest à refere servisse au Roy que je fus jamais. On ne vit jamais arquebusade, pour estre grande comme à la vérité est ceste-cy, si tost guérie, et est plus ennuieuse que dangereuse, car je ne pourrois manger encore que j'eusse faim. Tout ce qui m'en restera sera la perte de sept dens. Je vous asseure, Madame, que cela ne me dégouste (?) point. Ne soyés, donc, plus en peyne si vous m'aimés, Madame, car il n'en est point de besoin; je n'ay rien que cela à la teste, c'est pourquoi je ne vous sçaurois dire autre chose, sinon vous supplier de trouver bon qu'en ce coin de lettre je baise très humblement les mains à Monsieur le comte et à toute vostre compaignie.

Madame, je m'en vais demain à une lieue d'icy chez M. de Mouy qui me preste sa maison. Ce n'est que pour les six jours, à cele fin de me délivrer de tant de gens qui ne sessent de m'importuner...

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Et le séjour de Mouy fut assez favorable au complet rétablissement du blessé, pour que dès le 9 août il songeât déjà à retourner au camp.

MADAME, écrit-il ce jour-là, j'ai peur qu'à la fin vos lettres me feront devenir poltron, car je vous proteste devant Dieu que je n'apprêhende point tant une seconde blessure pour le mal que j'an aurois que pour la peine an quoy vous vous en metés. Mais j'espère que Dieu m'an préservera, principalement par vos prières, et puis le peu de hasart que nous courrons dorénavent estant désormés sy près d'eux qu'ils ne pourront guère endommaiger. J'an parle par ouï-dire, car je n'y ai point encore esté. J'espère, avec l'ayde de Dieu, m'y an aller dans la fin de ceste sepmaine.

Je vous supplye très humblement, Madame, ne soyés plus en peyne, car cela me fait mourir. Je croy que dans douze jours nos assiégés seront bien malades. Je désire plus leur prinse pour l'amour de vous que pour l'amour de moy qui vous supplie avoir agréable qu'en cest endroit je baise très humblement les mains à Monsieur le comte et à toute votre compaignie, priant Dieu vous donner, Madame...

A Mouy, le IX[e] jour d'aoust [1580].

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Peu de jours après, le souhait du jeune homme se réalisait : il arrivait au camp, et constatait avec bonheur qu'il n'était pas trop tard pour « bien faire ».

Le siège, en effet, se prolongeait plus encore qu'on ne l'avait présumé. Le 22 juillet, les assiégés avaient bien été forcés d'abandonner les faubourgs de la ville, mais, le 25, ils avaient fait une sortie où plusieurs gentilshommes de l'armée royale, entre autres M. de Maignelay, avaient été « navrés à mort », et depuis il ne s'était guère passé de jour sans qu'on n'eût à déplorer la perte de quelque « vaillant et hardi soldat » : un jour celle de M. de Fontaine-Sercot, un autre celle de M. de Fontaine-Bazon, le 11 août celle de MM. du Metz et de Gramont. M. de Matignon avait

LETTRE D'ANNE DE JOYEUSE A LA COMTESSE DU BOUCHAGE.
(Bibl. nat., Manuscrits, fonds français, 3316, fol. 32).

alors résolu de brusquer l'attaque : le 15 août, on avait commencé à battre furieusement la place du côté du bastion du Luxembourg et, le 19, « les écluses de la ville avec le ravelin furent pris ».

Ce sont sans doute ces succès qui donnent au billet de Joyeuse écrit ce jour-là, son ton optimiste et de belle humeur.

Madame, j'estois résolu de vous envoyer un laquais, quant M. de Lancosme m'a dit qu'il dépeschoit celui-ci en sa maison et qu'il me feroit ce plaisir de le faire passer à Montrésor, qui m'a fait différer le partement du mien pour sinc ou six jours, à celle fin que vous ayés plus souvent des nouvelles de vos enfans qui ne valent, ni ne vaudront jamais la peine qu'ils vous donnent. Nous nous portons très bien, Dieu mercy et sy pansse que dorénavant nous ne courrons pas grande fortune. Ne pensés pas que ce soit pour vous oster de peine se que je dis. Vous trouverés qu'il est véritable. J'espère que dans peu de jours je vous en manderai de plus certaines nouvelles, et sur ce je supplierai le Créateur...

Au camp devant la Fère, XIXe jour d'aoust [1580].

Vostre très humble...

Anne de Joyeuse.

Malheureusement tout n'était pas terminé et la lettre du 25 août contenait avec des renseignements beaucoup moins rassurants l'annonce de nouvelles pertes de l'armée royale.

Madame, écrivait Joyeuse, je vous supplie très humblement, ne me fetes point d'excuse de l'honneur que vous me fetes en m'envoyant voir si souvent. Sy je ne craignois vostre peine, je vous supplieray de continuer comme je feray de mon costé le plus que je pourray, car je vous asseure, Madame, que je n'ay pas moins de contentement quant j'ay l'honneur de recevoir de vos lettres que vous me faites ceste faveur d'avoir par les miennes.

Au reste, Madame, je ne vous sçaurais dire le desplaisir que j'ay eu de la blessure de Pardaillan, qui eut hier une arquebusade par la teste de laquelle nous ne sçavons qu'espérer, et deux heures après, pour aléger mon desplaisir, l'on me tua Savignac qui se déroba de moi avec Contades à une petite sottise qui fut hier faite. Je prie Dieu qu'il se veuille contenter de cela, encore que j'y aie un extresme regret.

L'autre jour, quant je vous escripvis, l'on nous donnoit quelque espéransse qu'ils se rendroient, mais ils n'en font rien et sy je crains que nous ne les prandrons pas sitost que nous panssions. Mais ils ne

peuvent eschapper, et sy je vous asseure que par la voye que nous prenons que nous ne courrons point de fortune. Je voudrois qu'il y en eust davantage et que ce fust plus tost faict, car j'ay peur qu'à la fin nous n'aurons guères d'honneur.

Je supplie le Créateur...

Au camp devant la Fère, ce XXVe aoust [1580].

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Ce n'est que le 31 août que le correspondant de Mme du Bouchage peut enfin laisser prévoir la fin du siège. En effet, les 11 et 12 septembre, les préparatifs ayant été faits d'un assaut général, les ennemis demandèrent à capituler, et, le 12, sur les 11 heures, sortirent de la ville : les gentilshommes avec leurs armes et leurs chevaux, les soldats avec l'épée et la dague, faveur que l'on crut devoir faire à ces vaillants qui pendant deux mois et quatre jours s'étaient si courageusement défendus contre des adversaires qui eux aussi ne s'étaient guère ménagés.

Pourtant la bravoure déployée par les Mignons, la blessure même de Joyeuse ne désarma pas l'opinion, si l'on s'en rapporte à la poésie latine que nous a conservée L'Estoile et où, jouant sur les mots, l'auteur raillait méchamment les exploits des favoris du Roi :

Quo ruitis, juvenes, quibus haud est ultima vitam
Servare incolumem cura? Cavete Feram !
Saevit et errantes passim Fera pessima sistit :
Multiplici adversos quos ferit ore necat.
Acrior in juvenes quibus est et forma cutisque
Pulchrior, haec rabidae grata fit esca Ferae.
Est elegans testis jam Darquius, esseque Martis
Non eadem et Veneris saucius arma docet,
Cui pila imberbes transfigens, dentibus ore
Excussis septem, fœdat utrinque genas !...

CHAPITRE IV

LA FORTUNE DES JOYEUSE (1)

Mais si l'opinion publique ne désarme pas, le retour de Joyeuse à la cour est, en revanche, triomphal. Il marque

---

(1) **Documents inédits.** — Bibl. nat., fr. 3.291, 3.316, 3.322, 3.327, 3.332, 3.349, 3.392, 3.404, 3.636 (correspondance des Joyeuse). — *Ibid.*, fr. 3.276, 15.831, 17.557, 21.479; *Cinq-Cents Colbert*, vol. 491 (Noces du duc de Joyeuse, etc...). — *Ibid.*, fonds Dupuy, vol. 661. — *Ibid.*, fonds italien, vol. 1732 et 1733 (correspondance des ambassadeurs vénitiens). — Bibl. de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 385. — *Archives de la maison de la Trémoille*, fonds de Thouars, n° 626.

Bibliographie. — Le P. ANSELME, *Histoire généalogique*, t. III. — AUBERY, *op. cit.* — *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. VII. — *Ballet comique de la Royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et de Mlle de Vaudémont, sa sœur*, 1582, in-4°. — BERTAUT, *Œuvres poétiques*, p. p. A. Chenevière, 1891, in-16. — BOUCHER, *Vie et faits notables de Henry de Valois*, 1589, in-8°. — BOUCHER, *De justa Henrici tertii abdicatione*, 1589, in-8°. — BRANTÔME, t. II. — *Calendar of state papers*, foreign, 1581. — DESJARDINS, *op. cit.* — Philippe DESPORTES, *Poésies*, éd. Michiels, 1858, in-16. — Louis DIMIER, *Histoire du portrait en France au XVIe siècle*, 1925, 2 vol., in-4°. — Jacques DAVY DU PERRON, *Œuvres*, 1633, in-fol. — *Journal de L'Estoile*, t. II. — *Ludovici Demontiosi Gallus Romae hospes, ubi multa antiquorum monimenta explicantur...* Apud Joannem Osmarinum, Romae MDLXXXV. — MOUTON, *op. cit.* — RONSARD, *Œuvres*, édit. de 1623, in-f°, t. II. — *Les Économies royales*, de Sully, collection Michaud et Poujoulat. — DE THOU, *Histoire universelle*, t. VIII. — DE THOU, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat. — Charles VALOIS, *Histoire de la Ligue*, publiée pour la Soc. de l'hist. de France, 1914, in-8°. — VAISSÈTE, *op. cit.* — VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *Œuvres*, p. p. Julien Travers, 3 vol. in-8°, 1869-1872.

pour le jeune homme le redoublement de la plus extravagante faveur. Les dangers courus par lui, sa blessure semblent avoir augmenté l'attachement si vif déjà du souverain, et, pendant les trois ans qui suivent, lui et sa famille, sont littéralement gorgés de biens et d'honneurs.

Dès le début de 1581, se prépare et se mûrit, d'abord, le projet d'Henri III de s'attacher d'Arques par des liens plus étroits que ceux de l'amitié.

Vers cette date, vraisemblablement, il écrit à Mme du Bouchage :

Ma cousine... je ne vous veus celer l'honneur que j'ay procuray et résolu faire à vostre fils que je tiens pour mien, Arques, qui est d'espousser ma belle sœur, sœur de ma femme, Mademoiselle de Vaudémont. Si je l'eusse peu faire mon fils, je l'eusse fayt, mais je le faits mon frère. La Vérune vous dira comme le tout passe. Je m'asseure qu'an serés ravye d'aise pour l'onneur qu'il resevra, et m'asseure le semblable de toute vostre troupe. Je l'ayme tant que je ne m'ayme pas plus moy mesme.

Adieu, ceste lettre sera aussi pour vos fils, car je sçay qu'ils resantiront cest heur comme pour heus.

Henry.

C'était, en effet, la fille du second mariage de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, avec Jeanne de Savoie, Marguerite de Lorraine, demi-sœur de la reine Louise, que le Roi destinait à son mignon. Mlle de Chabot-Charny est maintenant un trop petit parti pour un si gros personnage. L'on rompt de même, sans façon, le projet d'union en cours de la princesse Marguerite avec l'héritier de la maison d'Este, et M. de Mesmes est envoyé en poste auprès du duc de Lorraine, chef de la maison, pour lui faire agréer le favori du Roi. Si la naissance du fiancé ne semble pas assez relevée, le Roi va se charger par sa grâce de lui donner un lustre suffisant. Par lettres du mois d'août 1581, il érige la vicomté de Joyeuse en duché-pairie en faveur de son fidèle serviteur dont les titres à si haute distinction sont longuement énumérés dans cet acte rédigé

peut-être en partie par Henri III lui-même, et qui est bien la pièce la plus curieuse qui soit.

Non seulement « les beaux et chevalereux faits d'armes des magnanimes et généreux seigneurs, qu'a produits à grand foison la maison de Joyeuse », y sont rappelés, non seulement la gloire de l'aïeul devenu neveu de Louis XI par son mariage avec Jeanne de Bourbon, mais aussi « les importans et recommandables services de messire Guillaume de Joyeuse, tant à la conservation du pays de Languedoc, depuis vingt-cinq ans en çà, qu'en maintes autres grandes et laborieuses charges ». Surtout, sont exaltées sans mesure « la fidélité et les rares vertus dont a fait preuve le rejeton de cette illustre race aux affaires d'Estat et en tous lieux d'honneur dont l'occasion s'est présentée ». « Fidélité et rares vertus qui nous convient, déclarait le Roi, à lui relever, et empreindre aussi hautement sur le front de sa maison les enseignes et marques d'honneur, compagnes ordinaires de la vertu, comme il porte honorablement gravées sur le visage les marques et enseignes de sa courageuse valeur par la blessure qu'il y a reçue en la dernière entreprise d'armes où il s'est trouvé pour nostre service et repos de nostre royaume. »

« Et pour ce, continue l'acte, que ledit duc aura l'honneur, par le mariage jà conclu et résolu, d'épouser la sœur de nostre très chère et très aimée compagne la Reyne, et d'estre son beau-frère et le nostre, nous voulons, pour le décorer et privilégier de spéciale dignité et prééminence, que, non-seulement en nostre parlement, mais en tous lieux et actes de séance, il sied, marche, opine et délibère immédiatement après les princes et avant tous autres ducs et pairs quelconques, officiers de nostre couronne et tous autres. »

Puis, en attendant que ces lettres soient enregistrées au Parlement le 7 septembre, l'on prépare le contrat de mariage du nouveau duc. Ce contrat constitue aux futurs époux une fortune princière. Joyeuse y accuse une dot

qui laisse deviner les générosités antérieures du Roi : 100.000 écus comptants « tant de son espargne que de ses autres moyens ». De plus, « pour reconnoistre les bons, signalés et recommandables services que ledict seigneur duc de Joyeuse a faits et continue chacun jour à faire à Sa Majesté, ceste-ci lui a donné et donne la somme de 100.000 escus; pareillement, en faveur de la Reyne, son espouse, et pour l'amitié qu'il porte à la demoiselle de Vaudémont, sa belle-sœur, le Roy lui a aussi donné semblable somme de 100.000 escus; et outre, et en faveur de Monsieur le duc de Mercœur, son frère, et en considération de ses grands et recommandables services, Sadite Majesté a aussi donné à ladite demoiselle de Vaudémont autres 100.000 escus, moyennant lesquels icelle demoiselle a renoncé et renonce dès maintenant à tous biens paternels, maternels et collatéraux au proffit dudit seigneur de Mercœur et de ses enfans. — Les susdits 400.000 escus seront propres ausdits futurs espoux et employés en terres. A cest effect, 200.000 escus seront, avant la consommation du mariage, nombrés et déposés réalement en un coffre qui sera mis en garde chez Hotteman, marchand bourgeois de Paris, duquel coffre Monsieur de Lorraine aura la clef. Les autres 200.000 escus, Sa Majesté a promis les faire bailler et payer, ès deux années prochaines 1582 et 1583, par moitié et égalles portions, pour estre le tout employé en terres, quand les deniers en seront reçus ».

Mais telles largesses ne sont rien en comparaison des sommes immenses qui vont être consacrées à la seule célébration des noces. Dès le mois de juillet, « le Roi, écrit l'ambassadeur vénitien, ne parle plus volontiers que de l'organisation des fêtes qui doivent être données à l'occasion de cet événement. » De fait, en une sorte de programme, qui nous a été conservé, se trouvent minutieusement réglés jour par jour, non seulement l'ordre des magnificences, la suite des festins, cérémonies et divertissements, mais jusqu'à la tenue et la toilette des gens de la noce.

Magnificences qui se doibvent faire aux nopces de Monsieur le duc de Joyeuse, en septembre et octobre 1581.

Le jeudy, XIVe septembre.

Jour des fiançailles : les accoustremens seront violets en broderie d'or.

Le dimanche, XVIIe dudit mois.

Veille des nopces : on courra l'après-disnée la bague d'or. Il y aura deux sortes de prix : le premier et plus honorable pour celuy qui aura mis dedans; le second, pour celuy qui aura fait les meilleures courses.

Pour la troupe du Roy :

Elle sera de six personnes : assavoir trois hommes et trois femmes.

Les femmes seront habillées de noir avec quelques clinquans d'or et de blanc.

Leurs chevaux seront blancs et de tous ceux qui les serviront.

Les harnois desdits chevaux seront noirs, d'or et d'argent, comme les accoustremens.

Les hommes auront des accoustremens blancs, avec de l'or et de l'argent aussi.

Leurs chevaux et de toute leur troupe seront noirs et les harnois blancs, semblablement avec de l'or et de l'argent.

Les hommes auront chacun un page à la genette portant une zagaye.

Les femmes, chacune une fille portant leurs arcqs et quarquois en escharpe.

Et chacun des six aura pour porter sa lance un roy d'estrange pays enchaisné, et seront accompagnés d'un récit en langue estrangère non-entendue, avec quelque musique extravagante récitée par six Mores portés en panier sur un chameau, ou en une tour sur un éléphant.

Le lundi XVIIIe dudit mois des nopces.

Les accoustremens seront blancs et d'argent.

Sera bon de faire réciter une épithalame à reprinses en concert de musique [par musiciens] habillés à l'antique, partie en filles, partie en garçons accompagnant Hyménée, dieu des nopces.

Le mardi XIXe.

Le festin de M. de Mercœur.

Les accoustremens d'incarnat et d'argent.

Ledit jour, au soir.

Combat à pied en la grande salle de Bourbon.

La bande du Roy combattant en la défaveur d'amour ;

Le Roy habillé de blanc;

Monsieur de Lorraine, de noir;

Monsieur de Mercœur, d'incarnat;

Monsieur de Damville, de vert.

Ils entreront sur une roche, en bas de laquelle, sous les pieds du Roy, sera l'amour attaché.

Les musiciens habillés à l'antique de quelque belle façon en hommes et femmes qui lui chanteront des injures, avec quelques gets de menace, comme pour le bluster, le picquer, le lier et lui faire autres outrages.

Le jeudi, XXIe au soir :

Le festin de M. de Mercœur.

Vendredi XXIIe.

Rien.

Samedi, XXIIIe, au soir.

Combat des carrousselles, en la court du Louvre.

Les combattans seront vingt-quatre : assavoir douze de chascun costé; une bande d'incarnat et blanc, l'autre de jaune pasle et blanc.

Le dimanche, XXIVe dudict mois.

Combat de trois sortes d'armes à pied et à cheval, l'après-disnée, en la grande court du Louvre, où l'on court la bague.

Le Roy, l'un des tenans, à la picque et à l'espée.

Son entrée aura la forme d'un triomphe maritime, estant enduit dans un grand navire au devant duquel seront deux ou trois rochers, comme petites isles flottantes sur l'eau pleines de sereines marines et tritons sonnans de divers instrumens et sortes de musique en batterie pour inciter et pour accompagner le triomphe du Roy.

Monsieur de Mercœur, aussi l'un des tenans, à coups de tronsons et à pied.

Son entrée sera sur un char de triomphe et à l'antique, avec quelques pompes et cérémonies triumphalles, et celles qui seront les plus belles et les plus faciles à représenter. Son accoustrement sera d'or et de gris.

Monsieur de Guise, aussi l'un des tenans, avec l'espée, à cheval, et semble qu'il fust bon que son cheval fust aislé comme d'un Bellérophon. Son accoustrement vert, d'or et d'argent.

Pour la retraite et les perrons des trois tenans, afin qu'ils conviennent à se rapporter à leurs desseings :

Celuy du Roy sera au milieu, qui représentera la forme d'une isle ou rocher marin, et, si l'on veut, de quelques endroits l'on pourra faire jeter les feus artificiels, pour marquer quelques vues des isles Ciciliennes.

Et faudra qu'il y ait plusieurs despouilles maritimes appendues comme esperons de gallères, rames, banderolles, naifs et autres.

Celuy de M. de Mercœur sera un roc terrestre accompagné de quelques arbres et surtout d'un grand chesne couronné de trophées, où sera pendu le cartel.

Celuy de M. de Guise, qui sera à l'entrée des costés, sera sur un



Portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse de Joyeuse.
(D'après un crayon de la Bibl. nat., Cabinet des estampes).

rocher à double pointe représentant la montagne de prouesse, de la cyme de laquelle coulera une fontaine née du pied de son cheval

Le soir du mesme dimanche.

Masques qui seront douze.

Les musiciens, au nombre de douze ou quinze seront habillés en faunes, silvains, dryades et réciteront les vers qui seront baillés suivant l'invention de la masquarade.

Les porte-torches, au nombre de douze, seront métamorphosés d'hommes et de femmes en arbres, comme orangers, citronniers, grenadiers et autres, dont les fruits qui seront d'or porteront autant de lampes et de flambeaux.

Le lundi XXVe, au soir.

Le ballet de la Reyne, au Louvre.

Le mardi, XXVIe.

Le festin de Monsieur le cardinal de Bourbon.

Le jeudi XXVIIe.

Combat à cheval, en forme de ballet, en la court du Louvre.

Semble qu'il sera bon avoir quelque musique de hautbois et autres instrumens.

Le soir du mesme jour :

Se fera le festin de Monsieur de Guise, en son hostel.

Vendredi.

Rien.

Sabmedy, XXIXe.

Le festin de Monsieur le Cardinal.

Dimanche au soir.

Le festin de la Royne-mère, en sa maison.

Fin de la magnificence qui se doibt faire aux nopces de Monsieur d'Arques et de la sœur de la reyne de France.

Comment fut rempli ce programme? Il semble bien qu'il l'ait été de tous points, mais non pas aux jours indiqués, car, au dernier moment, la cérémonie des fiançailles ayant été renvoyée du 14 au 18 septembre, et celle du mariage du 18 au 24, ce retard exigea l'établissement d'un second programme qui nous est aussi parvenu (1), et dont quelques

(1) Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 385.

dates durent elles-mêmes être modifiées encore, à raison des longs préparatifs nécessités par tant de galas. Ce nouvel « ordre des magnificences » n'est point, par ailleurs, très différent du précédent. Je ne crois donc pas devoir en reproduire ici le texte, ayant hâte d'arriver aux détails plus circonstanciés que nous fournissent sur la réalisation des fêtes ainsi projetées des documents postérieurs.

Nous savons d'abord, par L'Estoile, que les fiançailles eurent lieu au Louvre, en la chambre de la Reine, le lundi 18 septembre, et le même L'Estoile nous a laissé une description assez précise de la cérémonie nuptiale.

Le dimanche, 24e de septembre, écrit-il, furent mariés à Saint-Germain de l'Auxerrois, à 3 heures après-midi, M. de Joyeuse et Mlle de Vaudémont. Le Roy mena la mariée au Moustier suivie de la Reyne, princesses et dames de la cour tous tant richement, et pompeusement vestus qu'il n'est mémoire d'avoir vu en France chose si somptueuse. Les habillemens du Roy et du marié estoient semblables, tant couverts de broderie, perles et pierreries, qu'il estoit impossible de les estimer, car tel accoustrement y avoit qui coustoit 10.000 escus de façon... La pluspart estoient de toile et drap d'or et d'argent enrichis de passemens, guipeures, recaneures et broderies d'or et d'argent et de pierres et perles en grand nombre et de grand prix.

Ce jour-là, le programme fut réalisé par la récitation de l'épithalame, qui nous a été conservé.

Il est de Ronsard, et vraiment il faut le savoir, pour ne pas le trouver médiocre.

EPITHALAME DE MONSEIGNEUR LE DUC DE JOYEUSE

Joyeuse, suy ton nom qui joyeux te convie
A jouir doucement d'une joyeuse vie,
Puisque ta destinée a surmonté le sort
De Fortune et conduit ta navire à bon port,
Qui maintenant de fleurs au havre est couronnée,
Portant dessus le mast le flambeau d'hyménée.
Le jour que tu nasquis, d'artifice subtil
La Parque te trama les replis d'un beau fil,

Et t'en fit un présent de ton bien désireuse
Pour voir passer ta vie en toute chose heureuse.

Car à peine la barbe a crespé ton menton
De la douce toison de son premier coton,
Qu'armé de la vertu non vulgaire et commune,
Tu presses sous tes pieds l'Envie et la Fortune;
Des peuples bien aimé, de ton prince chéri,
Des Muses et de Mars à l'égal favori,
Les Muses te chantant et Mars dès ta jeunesse
Signalant ta valeur d'honneur et de prouesse.

Je te voy, ce me semble, au milieu des tournois,
Un astre sur la teste et au dos le harnois,
Accompagné d'amour, envoyer jusqu'aux nues
Les tronçons esclatez de tes lances rompues.
Je voy dessous l'acier de ton fort coutelas
Tomber et morions et pennaches à bas;
Je te voy foudroyant combattre à la barrière,
Et poudroyant le camp d'une viste carrière
(Comme ces vieux guerriers aux armes bien appris),
Donner dedans la bague et t'honorer du prix,
Et sur tous en valeur paroistre sur la place.

Puis le soir ensuivant, quand Vesper de sa face
Aura bruny le ciel au point que le jour faut,
Je te voy préparer pour un plus doux assaut
Non moins aspre au mestier de Cyprine la belle
Que vaillant aux combats quand la guerre t'appelle.

Je voy desjà le soir des amans attendu,
Je voy desjà le lit par les Grâces tendu,
Qui dansent à l'entour et versent à mains pleines
Myrtes, roses et lis, œillets et marjolaines.
Vénus, pour honorer ce soir tant désiré,
Dedans son char portée à deux cygnes tiré,
Fendra l'air pour venir, et sur la couverture
De ta couche nopcière estendra sa ceinture,
Afin que son ceston d'union composé
Serre à jamais l'espouse avec l'espousé.

Les Amours t'éventant à petits bransles d'aisles
T'allumeront le cœur de cent flammes nouvelles !
Je les voy, ce me semble, un desjà destacher
Ta robe et doucement dans le lit te coucher,
Te parfumer d'odeurs, et de la mariée
L'autre qui la ceinture a desjà desliée
Lui verser dans les yeux mille grâces, afin
Qu'une si sainte amour ne prenne jamais fin,
Mais d'âge en âge croisse, autant ferme enlacée
Que la vigne tient l'orme en ses plis embrassée.

La parole et le jeu qui les amans conjoint,
Les baisers colombins ne vous défaillent point !
Que chacun de vous face, en si doux exercice,
Comme poussez d'amour, tout amoureux office !
Et de vostre bonheur heureusement contens
Cueillez sein contre sein les fleurs de vos printemps,
Car l'âge le meilleur s'ensuit dès la jeunesse
Et en sa place vient la mort et la vieillesse.

Je voy, me semble, Hymen protecteur des humains,
Le brodequin ès pieds, le flambeau dans les mains,
Hymen conservateur des noms et des familles,
Séparer en deux rangs les garçons et les filles,
Et les faire chanter à l'entour de ton lit
Esclairez de son feu qui ta noce embellit.

J'oy desjà de leurs pas la cadence ordonnée,
J'oy toute la maison ne sonner qu'Hyménée,
Et le cornet à l'huis faire un bruit pour n'ouïr
Les cris qui en pleurant la feront réjouir.

La concorde à jamais en ta maison séjourne,
Y séjourne la foy, et que l'an ne retourne
Sans un petit Joyeux qui ressemble à tous deux
Pour faire père et mère ensemble très joyeux,
Afin que ta vertu d'un tel prince appuyée
Et au sang des Lorrains d'un nœud ferme alliée
Luise un nouveau soleil, privant de sa clarté
Ceux qui seront jaloux de ta félicité.

La journée se continua et se termina par le fameux bal qui, grâce aux tableaux de Versailles et du Louvre, est resté l'épisode le plus populaire de ces noces de Gamaches.

Ces deux tableaux ont été étudiés récemment avec le soin le plus attentif et la plus haute compétence par M. Louis Dimier, dans sa savante *Histoire du portrait en France au XVI*e *siècle*.

D'un rapprochement établi avec d'autres œuvres du peintre flamand Herman Vander Mast, M. Dimier croit d'abord pouvoir conclure à l'attribution à cet artiste de ces deux tableaux, dont l'original serait au musée de Versailles, la copie ou réplique au Louvre.

Réagissant, d'autre part, le premier contre l'opinion traditionnelle accréditée par Gaignières, que « le cavalier et la dame qui dansent au milieu du tableau représentent le duc de Joyeuse et sa femme », il estime que « ces deux personnages sont des figures de fantaisie et que le duc et la duchesse sont représentés à gauche d'après leurs crayons authentiques du Cabinet des estampes de Paris. Non loin et présidant la fête est assis le roi Henri III; auprès de lui, sa mère, Catherine de Médicis, et, au troisième rang, la reine Louise sont assises. Derrière les trois personnages royaux se voient debout les ducs de Guise, de Mayenne et d'Epernon. Tous ces personnages sont reconnus ici, ajoute M. Dimier, non d'après leur physionomie, mais sur les crayons originaux que le peintre a copiés dans cet ouvrage ».

Je ne saurais dire, à quelle date exacte fut représenté « le combat entre les chevaliers combattant en faveur ou défaveur d'amour », annoncé primitivement par le programme des « magnificences » pour le 19 septembre. Il fut, dans tous les cas, certainement exécuté puisque deux fragments des récitatifs de ce divertissement nous ont été conservés.

L'un, celui des « tenants d'amour » est encore de Ronsard, l'autre est de Desportes. Tous deux sont d'ailleurs fort alambiqués et l'on entrevoit assez mal l'à propos de ce débat qui est tout au plus, peut-on dire, une opposition

entre « l'amour inconstant et volage » et « la foy du mariage ».

« Je verrois à regret la lumière du jour », fait dire Ronsard au « chevalier qui entreprend la défense de l'amour » :

Je verrois à regret la lumière du jour,
J'aurois, ingrat soldat, combattu sous Amour,
Porté ses étendars et suivi ses armées,
Si voyant maintenant ses armes diffamées
Et lui fait prisonnier, lié contre un rocher,
Je ne venois ici ses liens détacher
Et lui rendre aujourd'hui sa liberté passée
Comme Andromède l'eut par les mains de Persée.
C'est bien fait de dompter ces cruels animaux,
Et ces monstres qui font aux hommes tant de maux,
Qui de sang et de meurtre ont sanglante la face,
Mais d'outrager amour, père de nostre race
Le mener en trophée et lui serrer les mains
C'est ensemble offenser les dieux et les humains.
Celuy suça le lait d'une fière lionne
Qui Vénus injurie et son fils emprisonne
Sans respecter ce Dieu qui vengeur doit venir
Bientôt l'arc en la main, afin de le punir.
Dès le premier regard, sans autre tesmoignage.
Voyant son poil, son front, ses yeux et son visage,
Il devoit bien penser qu'une divinité
Estoit en cest enfant; mais trop de vanité
Aveugla sa raison pour ses fautes accroistre,
Comme aux Tyrrhénéans qui ne peurent connoistre
Bacchus en leur navire, et depuis en la mer
Se virent par leurs fautes en dauphins transformer.
Ainsi Niobé apprit par son orgueil funeste
Qu'on ne doit offenser la puissance céleste.
Est-ce pas faire au Ciel injure et deshonneur
De dire que l'amour, du monde gouverneur,
Soit meschant et cruel et auteur de tout vice
Et lui attribuer nostre propre malice.
Contre sa déité géans nous bataillons
Amour ne faut jamais, nous sommes qui faillons.

C'est lui qui de grossiers nous a rendus honnestes,
Qui, nous apprivoisant, nous sépara des bestes,
Et de ses beaux desseins remplissant nos raisons
Nous apprit à bastir bourgades et maisons.
C'est lui qui des Vertus nous enseigne la voye,
C'est lui qui par esprit aux démons nous envoye,
Qui nous ravit de nous et qui nous loge aux cieux
Et nous repaist de manne à la table des Dieux.
Porté dessus son aisle, esclairé de ses flammes,
Couvert de vos faveurs, je viens icy, mes Dames,
Pour venger son injure et l'oster hors d'esmoy.
Le devoir d'un sujet, c'est aider à son roy.

A ce chevalier, Desportes fait répondre par le chœur des chevaliers fidèles qui exaltent le triomphe de « la Foy » :

O Foy ! grand' déité, jadis tant révérée
Des innocentes mœurs de la saison dorée,
Mais dont rien que le nom en ce temps est connu,
Fille de Jupiter et sa ministre sainte
Qui joint la terre au ciel d'une aimable contrainte
Et par qui ce grand tout en devoir est tenu,
Favorise et conduis, ô déesse immortelle,
Cette troupe guerrière, amoureuse et fidèle.
Ce sont neuf chevaliers dévôts à ton service
Qu'un dépit généreux de l'humaine malice
D'un des coins de la terre a conduits en ces lieux.
Amour est le sujet de leur juste querelle.
Ils ne sauroient souffrir que l'audace mortelle
Le conduise en triomphe à la honte des dieux.
Aide un si beau dessein, fortune leur prouesse,
Et délivre un grand dieu, toy plus grande déesse.

La Foy

Allez, mes Chevaliers, marchez à la bonne heure,
Je vous suivray partout; ma plus chère demeure
Sera dedans vos cœurs pleins de ma déité.
Pour avoir constamment gardé la foy promise
Je vous ay réservé à si haute entreprise
Ornant de ce laurier votre fidélité.

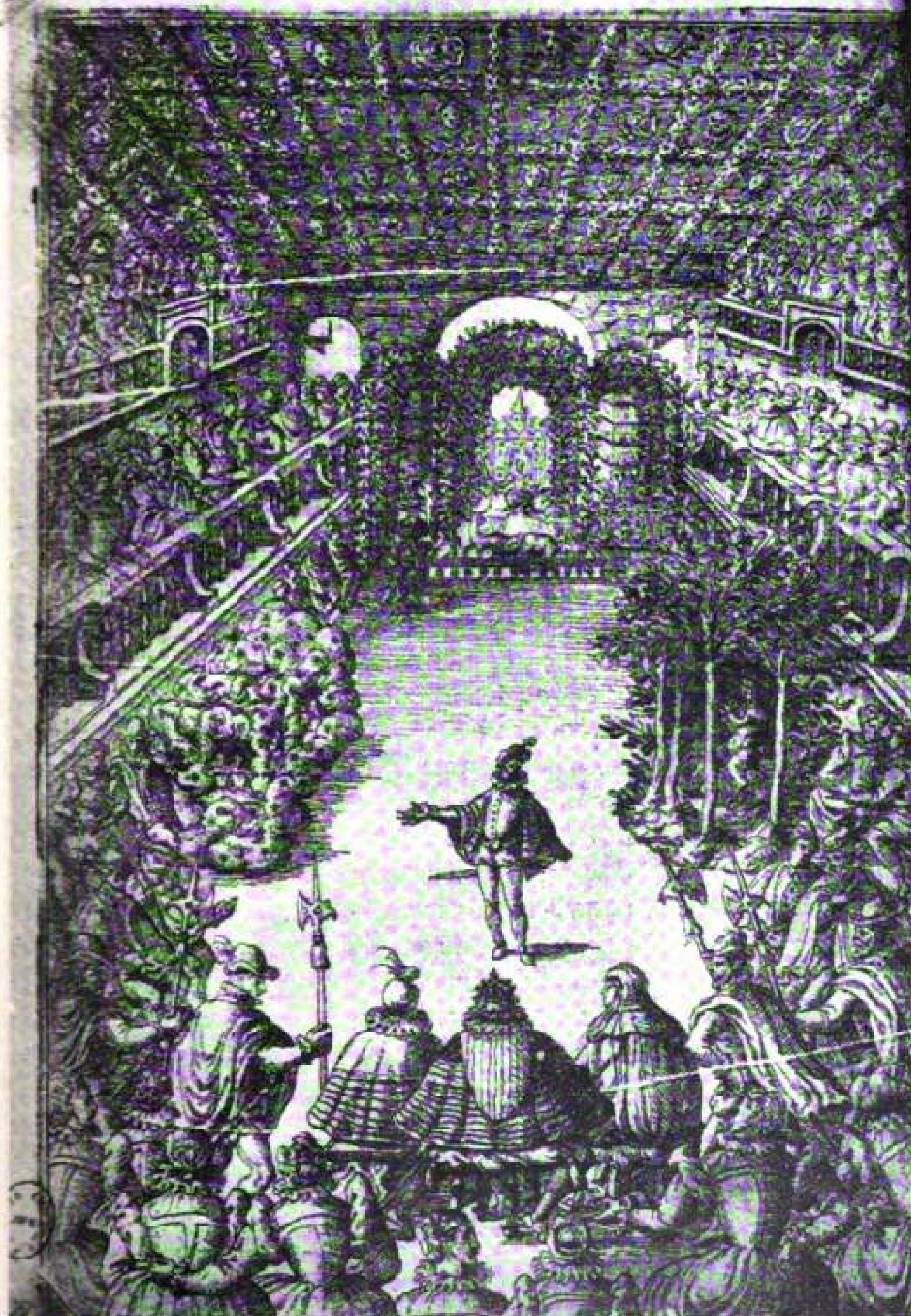
LE CHŒUR

Dames, qui par vos yeux, rompez tous les ombrages,
Changeant la nuit en jour, esclairez leurs courages,
Et de vos doux regards animez leur valeur.
Rien ne leur donne crainte ayant ceste assistance;
Sinon peu leur vaudra leur fidèle constance;
Si vous n'en faites cas, la foy n'est que malheur!

La fête du cardinal de Bourbon sur laquelle nous avons des détails plus précis était, elle, conçue moins pour le plaisir de l'esprit que pour celui des yeux. Fixée d'abord au 26 septembre, renvoyée au 4 octobre, elle n'eut lieu finalement que le 10.

L'Estoile, qui nous la décrit encore, nous apprend que l'exécution n'en fut malheureusement qu'assez imparfaitement réalisée.

Le mardi 10e jour d'octobre, le cardinal de Bourbon fit son festin des nopces du duc de Joyeuse en l'hostel de son abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et fit faire à grands frais sur la rivière de Seine un grand et superbe appareil d'un grand bacq accommodé en forme d'un char triomphant, auquel le Roy, princes et princesses et les mariés devoient passer du Louvre au Pré-aux-Clercs, en pompe moult solennelle, car le bacq ou char triomphant devoit estre tiré par dessus l'eau par autres bateaux déguisés en chevaux marins, tritons, baleines, sirènes, saumons, dauphins, tortues et autres monstres marins, jusques au nombre de vingt-quatre, en aucuns desquels estoient portés à couvert au ventre desdits monstres les trompettes, clairons, hautbois, violons, cornets et autres musiciens d'excellence, mesme quelques tireurs de feux artificiels, qui, pendant le trajet, devoient donner maints passe-temps et plaisirs tant au Roy et à sa compagnie qu'à cinquante mille personnes du peuple de Paris de tout genre, âge et sexe, espandus sur les deux rivages, en grande expectation de voir quelque beau et rare dessein. Mais le mystère ne fut pas bien joué et ne put on faire marcher les animaux ainsi que on avoit projeté, de façon que le Roy ayant, aux Thuileries, depuis 4 heures jusques à 7 heures du soir, attendu le mouvement et acheminement de ces animaux aquatiques, sans en apercevoir aucun effet, despité et marri, dit qu'il voyoit bien que c'estoient des bestes qui commandoient à d'autres bestes, et, estant monté en coche avec les reines et tout le train de sa suite, alla au festin qui fut jugé le plus pompeux et magnifique de tous, nommément en ce que ledit sieur Cardinal fit représenter un jardin artificiel garni de fleurs et de fruits, comme si c'eust esté en mai, ou en juillet et aoust.



Représentation du Ballet de Circé, a l'hôtel de Bourbon.
D'après une gravure de Jacques Patin, dans le *Ballet comique de la Royne*, 1582, in-4°.
(Bibl. nat., Imprimés, Rés. Ln27 10.436, in-4°).

En réalité, le « clou » de ces fêtes extravagantes fut, sans conteste, le ballet que la Reine fit représenter, le 15 octobre, sous le nom de *Ballet de Circé*.

Ce ballet, dont les vers semblent bien avoir été écrits par d'Aubigné, — il s'en attribue au moins assez expressément la paternité, — avait figuré au programme des fêtes organisées aux Tuileries, en 1573, en l'honneur des ambassadeurs venus de Pologne offrir la couronne au duc d'Anjou. On avait, au dernier moment, reculé devant la dépense estimée à plus de 300.000 écus. On n'y regarda pas de si près en 1581. Le manuscrit obtenu de d'Aubigné fut revu par l'abbé de la Chesnaye, aumônier du Roi, la musique composée par le sieur de Beaulieu et Pierre Salmon, et le tout mis au point par le sieur Baltazarini, dit de Beaujoyeux, intendant de la musique de la Reine-mère, auquel on donna carte blanche pour l'exécution.

Cette exécution fut magnifique. Elle eut pour théâtre la grande salle de l'hôtel de Bourbon au Louvre, situé, on le sait, entre la colonnade actuelle et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Une curieuse estampe de Jacques Patin nous a conservé le décor du divertissement et une notice placée en tête du livret nous en précise les dispositions scéniques.

Premièrement, dit cette notice, il faut se représenter qu'à l'entour de ladite salle, il y a deux galleries, l'une sur l'autre, avec des accoudoirs et balustres dorés, et à un bout de ladite salle qui regarde le levant vous voyez un demi-théâtre. Là on fit faire un dé près de terre ayant trois degrés de hauteur de la largeur de la salle, pour servir seulement d'assiette aux sièges du Roy, Royne sa mère, princes et princesses, au devant duquel dé, d'un et d'autre costé, y avoit deux places destinées pour les ambassadeurs, et derrière quarante escaliers de bois, de pareille largeur que la salle, allans et montans jusques à la première des galleries qui servoient de sièges pour les dames et demoiselles de la cour; plus, autour du bas de la salle, y avoit des escaliers de bois qui se haussoient jusques aux galleries d'en haut.

A main droite, du costé qu'estoit la Majesté du Roy, au milieu de la salle, fut dressé un petit bocage sacré à Pan, dieu des pasteurs; et estoit ce bocage eslevé de terre pied et demi et, en perspective,

plus haut derrière que devant, y ayant tout à l'entour de fort beaux chesnes esloignés de deux pieds, desquels les troncs, branchages, feuilles et glands estoient dorés et faits par un singulier artifice. En la distance de ces arbres, y avoit de petites niches pour y asseoir les nymphes et dryades, lorsqu'il faudroit qu'elles s'y représentassent. Derrière le bocage, tout contre la muraille, je feis dresser une grotte aussi sombre que le creux de quelque profond rocher, laquelle reluisoit et esclairoit par dehors comme si un nombre infini de diamans y eust esté appliqué, estant, d'ailleurs, accommodée et embellie d'arbres et revestue de fleurs, parmi lesquels on voyoit des lézards et autres bestes si proprement représentées qu'on les eust dit estre vives et naturelles. Le fonds de ce bois se voyoit aussi tapissé d'herbes et de fleurs et d'une infinité de conils parmi courans sans cesse d'un bout à l'autre de ses extrémités. Au milieu duquel, à l'entrée de cette grotte, fut faite une motte de terre qui prenoit sa levée au pied d'icelle grotte, sur laquelle estoit assis le dieu Pan vestu en satyre, enveloppé d'un mandillet de toile d'or, ayant une couronne d'or sur la teste et tenant en sa main gauche un baston nouailleux et espineux, et en la droite ses flageolets ou tuyaux dorés, lesquels il devoit sonner en temps ordonné. Au dedans de la grotte et derrière l'huys d'icelle, fut disposée la musique des orgues douces, pour jouer aussi en temps et lieu. D'ailleurs tous les arbres du bois furent chargés de lampes à huile faites en façon de petites navires dorées d'or de ducat, la mesche desquelles faisoit voir la clarté de toutes parts. Car le bois estoit voilé d'un rideau fait avec tant d'artifice qu'au lieu de servir d'empeschement et obscurité à la chose, il servoit au contraire de lustre pour représenter plus naïvement le dedans de tout le contenu au pourpris de ce bocage.

Vis à vis duquel, à la main senestre du siège du Roy, fut faite une voulte de bois longue de 18 pieds et de 9 de large, ayant par le devant son ouverture de trois pieds seulement de long. Au dehors, elle estoit bouillonnée partout de gros nuages, et, au dedans, toute dorée d'un or éclatant et reluysant à cause de la grande quantité de lumière qui y estoit cachée, servant à faire resplendir de telle sorte l'or que ce lieu paroissoit quelque partie du ciel azuré. Au dedans de ceste voulte, y avoit dix concerts de musique différens les uns des autres. Et fut ceste voulte dite et appelée dorée tant à cause de sa grande splendeur que pour le son et harmonie de la musique qui y fut chantée, laquelle, pour ses voies répercussives, aucuns de l'assistance estimèrent estre la mesme voix qui fut convertie en air répercussif appelé depuis Écho.

Entre le bois et la voulte susdite, et au feste de la salle, y avoit une grosse nuée toute pleine d'estoiles, la lueur desquelles transperçoit le nuage, parmy lequel devoient descendre en terre Mercure et Jupiter.

A l'autre bout de la salle, à l'opposite du Roy, fut fait un jardin artificiel assis au milieu de la salle, s'estendant sur le devant en largeur de trois toises et au derrière de douze pieds, eslevé de terre au devant d'un pied et au derrière de trois en perspective. Ce jardin fut

tout enclos d'accoudoirs avec des balustres dorés d'or de ducat et d'argent bruni, et party en croix avec deux allées vertes, dont chacun des carrés avoit ses bordures, l'un de lavande, l'autre d'aspic, la troisième de romarin et la quatrième de sauge. Le parterre de ces carreaux estoit embelli de toutes diversités de fleurs et aussi de fraises, concombres, melons et autres petits fruits venant par terre. Et aux deux costés de ce jardin, on voyoit des arbres fruitiers rares et exquis comme orangers, grenadiers, citronniers et pommiers, et chacun desdits arbres estoit chargé de fruits en abondance avec la mesme grâce et plaisir que la nature donne ès choses qu'elle produit, le tout estant contrefait d'or, d'argent, soye et plumes des couleurs y nécessaires. Ledit jardin sembloit encore de tant plus beau comme il estoit voulté par dessus d'une grande treille, de laquelle on voyoit pendre de tous costés de beaux et grands raisins si artificiellement faits que les plus advisés les prinrent pour naturels, et la nature mesme sembloit s'estonner de l'artifice. Au haut de ceste treille, au devant du jardin, se voyoit un grand soleil d'or de ducat bruni, avec ses rayons dorés, lesquels on eust dit proprement servir de cause à la génération de ces fruits et autres choses représentées au naturel. Au derrière du jardin, y avoit encore deux grosses tours aux deux costés dont les pierres estoient faites en pointes de diamans et crénelées à l'entour, et sur les faistes on voyoit voleter de belles et riches banderolles. Encore, entre ces deux tours, estoit la muraille du chasteau armée de ses créneaux et défenses. Puis au bas et au milieu de la porte du chasteau qui sortoit pied et demi hors d'œuvre, se voyoit une voulte tout à l'entour faite en façon d'une conche de mer, et le plus beau de ceste voulte paroissoit en ce qu'elle estoit toute percée de trous ronds bouchés de verres de toutes sortes de couleurs. Derrières ces verres reluisoient autant de lampes à huile, lesquelles représentoient en ce jardin cent mille couleurs par la transparence du verre. La porte estoit aussi revestue d'or et de peintures diversement colorées, si bien qu'elles esblouissoient la veue des regardans qui ne pouvoient néantmoins juger la cause de la lueur et de la diversité desdites couleurs représentées. Au derrière de la muraille, on voyoit une ville en perspective et des clochers au milieu, et estoit le tout disposé de telle sorte et avec tel artifice qu'on pouvoit juger l'estre des rues et des champs de bien loin. Dehors le jardin et à ses deux costés, il y avoit deux treilles voultées ayant quinze pieds de largeur et vingt-quatre de hauteur avec feuillages et raisins très beaux et contrefaits au naturel, et estoit ce lieu plus remarquable d'autant qu'il falloit que par icelluy passassent les musiques des intermèdes et les chariots qui s'alloient présenter devant le Roy.

Or, ce jardin estoit le vrai lieu où faisoit son séjour Circé, enchanteresse, laquelle estoit assise sur la porte du chasteau, vestue d'une robe d'or de deux couleurs estoffée partout de petites houppes d'or et de soye et voilée de grands crespes d'argent et de soye, ses garnitures de teste, col et bras estans merveilleusement enrichis de pierreries et perles d'inestimable valeur. En sa main, elle portoit une verge d'or de cinq pieds, tout ainsi que l'ancienne Circé en usoit,

lorsque, par l'attouchement de ceste verge, elle convertissoit les hommes en bestes et choses inanimées. Cette Circé tant illustrée par les poètes estoit représentée par la demoiselle de Saint-Mesmes, faisant, comme avons dit, sa demeure en ce jardin, dans lequel estoient cent flambeaux de cire blanche, rendant telle lueur et lustre tant à la fée qu'au jardin que les yeux de l'assistance en demeurèrent tout esblouys. D'ailleurs, le nombre infini de flambeaux qui estoient au dessus de la salle et tout à l'entour donnoit telle et si grande clarté qu'elle pouvoit faire honte au plus beau et serein jour de l'année.

Or, le 15e octobre, qui estoit le dimanche, jour destiné pour représenter le sujet ci-dessus, comme chascun désira repaistre ses yeux des choses que le bruit et renommée commune avoit desjà esventées pour bien grandes, mais non pas toutefois pour si magnifiques, superbes et admirables qu'elles ont esté jugées en leur exécution, on vit, dès la pointe du jour, aborder et affluer toute sorte de peuple à toutes les portes de la salle, lesquelles, bien qu'elles fussent défendues estroitement par les archers des gardes du Roy, lieutenants et exempts, qui ne donnèrent l'entrée qu'à personnes de marque et cogneues, néantmoins, lorsque ce Roy accompagné de la Reyne, sa mère, des princes et princesses, seigneurs et dames de sa cour, entrèrent en la salle, on remarqua facilement qu'il y avoit de 9 à 10.000 personnes assemblées.

C'est devant cette imposante assistance qu'à partir de 10 heures du soir se déroula le divertissement.

Le sujet en était donc emprunté à l'histoire de Circé.

Au premier tableau, le sieur de la Roche, gentilhomme servant de la Reine-mère, « bien et proprement habillé de toile d'argent et ayant des habits couverts de pierreries et perles », sortait, « comme en fuyant », du jardin de Circé, « pasle, défait et s'essuyant le visage d'un mouchoir ouvré d'or », puis, apercevant le Roi, courait vers lui, et, d'une voix entrecoupée, lui débitait sa lamentable aventure : changé en bête par l'enchanteresse, il avait pu fléchir un instant sa pitié et obtenir d'elle qu'elle lui rendît la forme humaine. Mais elle s'était vite repentie de sa clémence, et, poursuivi par cette furie, le malheureux venait se mettre sous la protection du Roi, aux pieds duquel il s'agenouillait si bas que Circé paraissant au milieu de la salle, sa verge d'or à la main, ne l'apercevait pas et se retirait.

Alors, sur la prière du suppliant et pour complaire au

Roi, demi-dieux et dieux de l'Olympe vont successivement s'employer à triompher des sortilèges de l'enchanteresse.

Pour commencer, — et annoncer l'intervention de Thétis, — apparaissaient sur la scène trois sirènes et un triton censés sortir de l'Océan, « ayant leurs queues retroussées sur leur bras, faites à écailles d'or et d'argent bruni », et qui, après avoir fait le tour de la salle, et chanté un chant en l'honneur du Roi, se trouvent tout à coup en face d'une magnifique fontaine, portée sur un char traîné par trois chevaux marins et conduit par Thétis et Glaucus; « le tout estant de relief en sculpture et le corps fait d'or et d'argent bruni, et les eaux d'argent bruni représentant si bien son élément qu'elles paroissoient l'onde naturelle d'un doux fleuve ». Cette fontaine comportait trois vasques superposées, dont la plus basse avait douze pieds de diamètre; à l'intérieur de celle-ci étaient disposées douze chaires où étaient assises douze naïades figurées par la Reine — « laquelle avec son port, maintien, grâce, gravité et majesté royale représentoit plus tost quelque créature divine qu'humaine et mortelle » — Mme la princesse de Lorraine, les duchesses de Mercœur, de Guise, de Nevers, d'Aumale, et de Joyeuse, Mme la maréchale de Retz, Mme de Larchant, et Mlles de Pons, de Bourdeille, et de Cypierre, « toutes vestues de toile d'argent enrichie par dessus de crespe d'argent et incarnat, ... leurs chefs parés et ornés de petites tringles enrichies de diamans, rubis, perles et autres pierreries exquises et précieuses, comme estoient leurs cols et bras garnis de colliers, carquans et bracelets, et tous leurs vestemens couverts et estoffés de pierreries ».

De chaque côté des chevaux marins, marchaient huit tritons et, « d'une part et d'autre du grand bassin, douze pages, vestus de satin blanc enrichi d'or clinquant, portoient de grands flambeaux de cire blanche tout allumés ».

Les sirènes se joignent au cortège de la fontaine qui s'avance vers le Roi. Glaucus demande à Thétis secours

contre Circé, qui a changé Scylla en rocher. Thétis répond qu'elle a remis tous ses pouvoirs à la reine de France. Le cortège revient alors vers le palais de Circé, devant lequel il s'arrête. Les douze naïades descendent du char et, avec tritons et sirènes, commencent un ballet « composé de douze figures géométriques, accompagné de dix violons », ballet fort animé, jusqu'au moment où Circé reparaissant, d'un coup de baguette, réduit à l'immobilité et au silence la troupe joyeuse.

Mais voici qu'au bout d'un instant, un coup de tonnerre éclate et que de la nuée qui s'abaisse sort brusquement Mercure, messager de Jupiter, « représenté par le sieur du Pont, gentilhomme servant du Roy, accoustré de satin incarnadin d'Espagne passementé d'or, les brodequins dorés avec des ailes aux talons, un petit chapeau ailé et un manteau de toile d'or violette ».

Porteur d'un vase empli du suc magique de la racine du moly, « estant encore à deux pieds du sol », il en répand le contenu sur les danseurs immobilisés, et aussitôt, comme par miracle, le ballet reprend, mais pour un instant seulement, car Circé, revenue en hâte, frappe de sa verge d'or Mercure qui tombe terrassé, en même temps qu'elle entraîne à sa suite vers le palais « comme somnambules » naïades, sirènes et tritons que l'on voit peu après défiler changés en cerfs, lions, éléphants, tigres et pourceaux.

A ce moment, le rideau, qui voilait le bosquet de Pan, se lève, pour laisser apercevoir « la beauté merveilleuse du pourpris » tout illuminé de plus de 100 flambeaux, avec, au centre, Pan assis sur le gazon et représenté par M. de Juvigny. Au même instant, huit satyres, jouant de la flûte, débouchent du fond de la salle, en font le tour et, « s'en revenant, voient s'avancer vers eux un char sur la plate-forme duquel se dressoit un bois de 12 pieds de largeur en diamètre et de 3 en hauteur, composé d'une grosse motte de terre ronde. Autour il y avoit quatre rangs et ordres bien alignés de beaux arbres verdoyans, et, sur

le milieu de la motte, on voyoit un petit bout de rocher élevé, sur lequel il y avoit un gros arbre, au milieu des branches duquel s'enlaçoient et mesloient les autres arbres et ainsi unis ensemble faisoient une feuillée fort serrée et plaisante. Tout le dessous estoit de gros gazons verdoyans et pleins de fleurs parmi l'herbe, sur laquelle vous aperceviez des lézards et serpenteaux se traisnans. Les chesnes de ce bois estoient chargés de glands dorés représentant au vif les naturels. Sur le petit rocher, quatre nymphes-dryades, ayant le dos appuyé audit arbre, estoient assises, vestues à l'antique de toile d'or verte, toute couverte de bouquets d'or et de soye d'Italie, les manches de dessus estant de crespes d'or et de soye, fort longues et retroussées jusques auprès des espaulles; mais celles de dessous estoient de pareille couleur que la robe et elles estoient atournées de feuilles de chesne et esglantiers en forme de guirlandes, sans que les perles et pierreries y fussent espargnées. Aussi avoient-elles trois bouquets de feuilles de chesne avec des glands sur leurs testes, et, sur le derrière de l'espaule gauche, en escharpe, une trousse ou carquois d'or bruni pleine de flèches et un arc tendu en leurs mains ».

Dès que ce bois « ainsi meublé » se présente à la vue des satyres, ils se mettent à chanter jusqu'à son arrivée devant le Roi.

Des quatre nymphes, « qui estoient M[lles] de Vitry, de Surgères, La Vernée et Stavay la jeune, demoiselles de la Reyne », l'une, M[lle] de Vitry, se lève; et « commença à réciter des vers au Roy si distinctement, avec une telle grâce et modeste assurance, que les doctes assistans, qui, jusques à cette heure, n'avoient eu cognoissance d'elle, jugèrent à l'instant la vivacité de son esprit capable et susceptible de choses plus hautes et difficiles en toutes sciences et disciplines ».

Puis, le char portant le bocage reprenant sa course s'arrête devant le bois de Pan, y dépose les dryades qui se groupent autour de lui au son des flageolets et des chansons.

Mais il n'y a là qu'un intermède.

Il s'agit d'arracher ses victimes à Circé.

C'est dans ce but que sort de l'une des treilles une troisième troupe « composée de quatre vertus vestues de bleu céleste, avec des étoiles d'or bruni, leur coëffure faite à arcades d'or et de soye, la première portant un pilier, l'autre, une balance, la troisième, un serpent, la quatrième, un vase. Deux jouoient du luth et deux chantoient et célébroient la prudence, la tempérance, la justice et le courage du Roy ».

Comme les tritons et les satyres, la petite troupe défile devant le Roi, puis, s'en retournant, se trouve face à face avec un dernier chariot qui s'avance traîné par un serpent. « Et estoit ledit chariot de quatre pieds de haut sur le devant et de dix-huit derrière, tout estoffé et revestu de trophées d'armes, de livres et instrumens de musique; et, au plus haut, estoit Mlle de Chaumont, représentant Minerve, vestue d'une robe de toile d'or avec un corcelet de toile d'argent et un panache de plumes d'aigrette, dans la main droite, une lance dorée et, en la gauche, l'escu et le pavois, où estoit peinte la teste de la Gorgone ».

Les quatre vertus montent alors dans le char qui se dirige vers le Roi auquel Minerve déclare que, sous son bon plaisir, elle va faire appel à Jupiter pour triompher des enchantements de Circé.

Pour la seconde fois, un coup de tonnerre éclate, la nuée s'abaisse et Jupiter, en sortant, sous les traits du sieur de Savornin « habillé de toile d'or, chaussé de brodequins de cuir doré, portant son sceptre et la foudre et une belle couronne d'or bruni », ressuscite Mercure, assemble satyres, dryades et vertus et marche à leur tête vers le palais de Circé, d'où bientôt il ramène, triomphant, ses victimes rendues à leur forme humaine.

Tous ensemble se mettent alors en place pour le ballet final « composé de quinze passages disposés de telle façon que, à la fin du passage, tous tournoient toujours la teste



FIGURE DE LA FONTAINE, DANS LE BALLET DE CIRCÉ.
D'après une gravure de Jacques PATIN, dans le *Ballet comique de la Royne*, 1582, in-4°.
Bibl nat., Imprimés, Rés. Ln27 10.436, in-4°).

vers le Roy, devant la Majesté duquel arrivés, dansèrent le grand ballet à quarante passages ou figures géométriques et icelles toutes justes et considérées en leur diamètre, tantost en carré et ores en rond, et de plusieurs et diverses façons, et aussitost en triangle. Lesquelles figures n'estoient si tost marquées par les douze naïades vestues de blanc, que les quatre dryades habillées de vert ne les vinssent rompre. Et à la moitié de ce ballet, se fit une chesne composée de quatre entrelacements différens l'un de l'autre, tellement qu'à les voir on eust dit que c'estoit une bataille rangée, si bien l'ordre y estoit gardé et si dextrement chascun s'estudioit à observer son rang et sa cadence ».

La feste, conclut le préfacier du livret, dura de 10 heures du soir à 3 heures et demie après minuit, sans que telle longueur ennuyast ou déplust aux assistants, tel estoit et si grand le contentement de chascun, voyant principalement une si haute, excellente, grave et souveraine dame, comme estoit la Reyne, faire tant d'honneur à ses sujets que de s'abaisser jusques à se rendre compagne des jeux faits pour les resjouir et se présenter en public, afin que tous connussent que nos rois et reines, comme ils commandent sur un peuple franc, aussi le traitent-ils franchement et avec toute douceur, franchise, communication et courtoisie.

C'était la morale de la pièce, avec encore cette considération que « tels plaisirs et passe-temps peuvent faire cognoistre à tous les rois voisins et à tous les peuples plus lointains quelle est l'abondance et fertilité du royaume de France non seulement en vaillans hommes, mais en grands et délicats esprits et que, après tant de troubles, son Roy peut s'esgayer entre ses sujets avec plus de splendeur et de magnificence que ne sauroient le faire les autres monarques avec une longue paix et tranquillité ».

En dépit de l'heure tardive à laquelle s'était terminé le gala, les fêtes reprenaient cependant dès le lendemain.

Le lundi 16e octobre, note L'Estoile, en la belle et grande lisse à grands frais et peines et en pompeuse magnificence dressée et bastie

au jardin du Louvre, exécuta le Roy son combat de quatorze blancs, contre quatorze jaunes, à 8 heures du soir, aux torches et aux flambeaux.

Il s'agit là évidemment du carrousel indiqué par le programme pour le 23 septembre; et nous avons dans le même programme, à la date du 24, la description du « combat à la pique, à l'estocq, au tronson de la lance, à pied et à cheval » qui fut donné le mardi 17 octobre.

Et le jeudi 19e, continue L'Estoile, pour fin aux carroussels et ballets, fut fait le ballet des chevaux, auquel les chevaux d'Espagne, coursiers et autres du combat, en combattant, s'avançoient, se retiroient, et se contournoient au son et à la cadence des trompettes et clairons sonnans, y ayant esté aduits et instruits cinq ou six mois auparavant.

Tout cela fut beau et plaisant, mais la plus grande excellence de tout ce qui s'y vit lesdits jours de mardi et jeudi fut la musique de voix et d'instrumens la plus harmonieuse et déliée qu'homme y assistant eut oncques ouye, ni entendue; furent aussi les feux artificiels qui scopétèrent et brillèrent avec un incroyable espouventement et contentement de toutes personnes qui les virent sans toutesfois qu'aucune fust offensée. Vrai est que le feu prit en une grange où l'on resserroit les chariots et autres harnois de galères et animaux accommodés auxdits combats; mais n'en advint autre dommage que de ladite grange et de tout ce qui estoit dedans, qui fut entièrement buslé.

« Ces bombances et extraordinaires et folles dépenses » semblent avoir été clôturées par le festin que la Reine-mère offrit aux nouveaux mariés, dans son hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, près des Filles repenties (emplacement actuel de la Halle au blé). Je ne peux en dire la date et sais seulement qu'il avait été retardé par l'aménagement d'une salle digne des hôtes de choix qui furent, ce jour-là, ceux de Catherine de Médicis.

Restait à solder la carte. Elle se monta, affirment plusieurs contemporains, à 1.200.000 écus qui n'étaient pas encore entièrement payés en 1595, puisque, le 19 avril de cette année, Richard Tatin, Jean Allain, Charles du Jardin, Michel Bacler, Mme Congnet, François du Jardin, tous joailliers de la cour, présentaient ou représentaient

respectueusement au roi Henri IV une note de « 65.133 escus un tiers, deux deniers » montant, dit le document, des « marchandises d'orfèvrerie, bagues et pierreries qu'ils ont fournies ès mains de Sa Majesté, durant le mariage de Mgr le duc de Joyeuse, auparavant et depuis icelluy ».

De ces fêtes, qu'il avait préparées avec une joie fébrile et qui étaient enfin terminées, le Roi, à en croire L'Estoile, était déjà dégoûté et « déjà tant las (comme il en avoit grande raison) que, s'il eust esté à commencer, il eust beaucoup espargné et des deniers que, pour y fournir, il avoit levés sur le pauvre peuple, et de sa réputation envers les siens et les estrangers ».

Pareil sentiment n'a rien de surprenant chez Henri III, et le nouveau favori, pendant les six ans qu'il allait vivre dans l'intimité de son royal beau-frère, devait en faire plus d'une fois l'expérience.

Bien étrange figure, en effet, que celle de ce souverain sur lequel les contemporains eux-mêmes, ceux qui l'ont connu et approché, ont porté de si contradictoires jugements, qu'il est très difficile de se faire de lui une idée nette, d'en tracer autre chose qu'un portrait fuyant et tout en contrastes.

Au point de vue physique, les uns, tel de Thou, nous le représentent de taille droite et élevée, de tournure élégante, « quoique fort gros », « le regard sérieux », « l'air doux et affable », mangeant beaucoup et d'assez robuste santé, dernier détail qui s'accorderait assez bien avec la résistance que nous lui voyons opposer à des fatigues telles que ce voyage à pied de Paris à Notre-Dame de Chartres qu'il lui arrive d'accomplir plusieurs fois dans l'année. Et ces traits ne répondent pas beaucoup, il faut l'avouer, à certains de ses portraits, ni à d'autres renseignements tels, par exemple, ceux fournis par les ambassadeurs florentins.

Ces derniers le dépeignent, de très bonne heure, sous l'aspect d'un vieillard précoce, les cheveux et la barbe

prématurément blanchis, les dents perdues, continuellement arrêté par des accidents dont ces ambassadeurs font avec insistance remonter l'origine à ce « mal français » rapporté d'Italie et communiqué à sa femme; mal qui se manifeste par de continuels abcès « tournant en gangrène », des furoncles qui l'obligent à des diètes renouvelées, des « dartres et lèpres » nécessitant des bains fréquents, quelquefois des bains de mer, une plaie toujours ouverte au pied, qu'on essaie, une fois, de guérir en lui faisant placer la jambe dans la gueule d'un bœuf fraîchement égorgé. Et je ne parle pas, — car il me serait difficile de reproduire les détails donnés à ce sujet par les Florentins, — de ce défaut de conformation qui l'aurait rendu inapte à la génération.

Sur le caractère du personnage, mêmes variations.

Ceux-ci lui prêtent une nature atrabilaire, secrète, dissimulée, vindicative, fausse et perfide, et bien des actes de sa vie répondraient assez à une telle nature, ne seraient-ce que les préparatifs des meurtres de 1588. Mais tel geste, telle attitude de l'homme nous prouvent que, à certaines heures, il pouvait se montrer tout autre. De Thou, qui, encore une fois, l'a bien connu, nous rapporte un entretien entre son père, le premier Président, et le Roi, dont se dégage la plus charmante intimité. « Car, dit-il, il avait beaucoup de confiance dans ledit Président, et il l'allait voir assez familièrement, pour jouir, disait-il, de la conversation de ce bon vieillard plein de candeur; et, un jour que le prince lui demandait ce qu'il faisait pour se porter si bien, de Thou lui répondit qu'il attribuait uniquement sa santé à ce qu'étant d'un bon tempérament, il avait mené une vie fort égale, mangeant, dormant, se levant toujours à la même heure, usant ordinairement des mêmes aliments et ne faisant jamais d'excès. Depuis ce temps, le Roi observa ce régime et ne fit plus que deux repas par jour. » D'humeur plaisante et enjouée, le personnage apparaît de même en cette conversation avec le

cardinal de Bourbon, où, après lui avoir fait avouer, non sans peine, que, le trône venant à vaquer, « le bonhomme seroit bien résolu de ne pas le quitter à son neveu, le roi de Navarre », il frappe sur l'épaule de son interlocuteur et s'éloigne, lui disant : « Mon bon ami, le Chastelet vous le donneroit, mais la Cour vous l'osteroit. » Et L'Estoile nous le montrant « à l'hostel de Boisy, aux nopces de M. de Fontenay, entretenant, trois grosses heures, Mme de Sennecterre, debout, sans se vouloir asseoir, ayant la main appuyée sur le manteau de la cheminée », en même temps qu'il nous retrace un agréable tableau d'intérieur, nous laisse entrevoir la séduction certaine exercée par cet homme étrange.

De ce caractère inégal et bizarre, ceux qui l'approchent font quotidiennement l'expérience. Un jour, il accepte toutes les remontrances, toutes les plaisanteries; le lendemain, il chasse à coups de pied le chevalier de Seurre, grand prieur de Champagne, pour avoir traité de larron l'intendant des finances, Milon de Videville; menace de jeter par les fenêtres Orazio Ruccellaï qui, à sa remarque qu'il suffisait que la Cour s'établît en un endroit pour que la peste en disparût, a répondu, « en gaussant » : « Un diable chasse l'autre ! » tombe parfois les poings levés sur Joyeuse, « lequel en ses impatiences, dit d'Aubigné, il lui arrivoit d'offenser mesme de coups ».

Avec cela, souvent, d'une indulgence vraiment extraordinaire pour ceux qui l'attaquent le plus violemment. Boucher, curé de Saint-Benoît, — le futur auteur du plus sanglant pamphlet écrit contre le dernier Valois, — lui est signalé comme ayant tenu récemment un discours fort hardi. Il est mandé au Louvre, et ceux qui le voient passer dans l'antichambre « prévoient que l'issue du cabinet sera pour lui l'entrée d'une prison ». Pourtant, le souverain prend la peine de longuement discuter avec lui, le laisse parler, lui demandant seulement de vouloir bien l'écouter à son tour : « Monsieur Boucher, je vous ai ouï parler à

loisir, et je veux que vous m'oyez aussi de mesme »; entrevue dont un curieux récit nous rapporte le dialogue qui témoigne de la longanimité de l'interlocuteur de Boucher. « Comme ce dernier disoit, en effet, que les discours des prophètes ne contenoient pas autre chose que telles affaires pour lesquelles on le poursuivoit : « Oui, mais, dit le Roi, vous n'estes pas prophète. — Sire, réplique Boucher, les prophètes estoient les prédicateurs de leur temps, et saint Paul use du mot de prophétiser pour le mesme que prêcher. — Quoi donc? sera-t-il dit que vous direz tout ce que vous voudrez, et que nul ne vous imposera silence? » Et l'autre n'en voulant point démordre et déclarant que « comme les prédicateurs se doivent garder de méprendre, aussi n'est-il raisonnable de croire tout ce qui se dit d'eux : « Faites en sorte que je n'en aie plus de plainte! ajoute le Roi. — Nous pourrons bien faire qu'il n'y ait point de quoi se plaindre, mais nous ne pouvons pas tenir les langues des médisans. — Je punirai ceux dont j'entendrai parler! — Sire, ceste condition est trop dure d'estre ainsi exposés au hasard de ceux qui voudront calomnier! Que si Vostre Majesté donne une oreille à ceux qui parleront de nous, qu'elle se souvienne, s'il lui plaît, qu'elle nous doit l'autre! — Bien donc, quand j'en orrai parler, je m'informerai de la vérité. — Sire, quand vous en userez de la sorte, nous marcherons tousjours la teste levée. » Et là-dessus, Boucher sort, « la teste levée », du cabinet royal.

Aux sentiments qui semblent chez lui les plus innés, Henri III se plaît, d'ailleurs, comme par une sorte de gageure, à opposer, parfois, d'éclatants démentis. Sa libéralité excessive et ses goûts de luxe sont vite devenus proverbiaux à la Cour. Or, peu de temps avant qu'il en donne l'étonnant exemple que j'ai cité à propos des noces de Joyeuse, il stupéfie, un jour, son entourage, y compris Joyeuse, par un éloge motivé de l'économie et une charge à fond contre les dépenses exagérées et somptuaires.

Brantôme nous a conservé le souvenir de cette amusante sortie.

Un jour, écrit-il, que je le vis disner, où estoit M. d'Arques ne faisant qu'entrer en faveur, depuis M. de Joyeuse, durant son disner, il se mit à parler de la grande despense que faisoient les gentilshommes de son royaume et principalement ceux de sa cour; que, bien qu'il fist de grands dons à sa noblesse et non pas encore tant qu'il voudroit, que, pourtant, il ne falloit pas qu'elle en abusast et se mist tant en dépenses si superflues et excessives qu'elle faisoit, tant pour les habillemens que pour les grands trains de leur suite, de chevaux, d'oiseaux, de chiens et autres choses; car il falloit espargner au bon temps de la paix, et quand viendroit un voyage et un bon affaire de guerre, il falloit alors despendre bien à propos, en lui faisant service et à tout le royaume. Et sur ce, il s'adressa à Arques et lui montra et réprima quatre mullets qu'il avoit d'ordinaire, tant de grands chevaux, courtaux, oiseaux et chiens, et qu'il falloit désormais se retrancher de tout cela; et, sur ce, lui allégua le train que le roy Charles, son frère, et lui (avoient), l'un estant duc d'Orléans et l'autre duc d'Angoulesme, qui n'avoient tous deux que six mullets et quatre petites hacquenées pour leurs montures et demi douzaine de courtaux pour leurs escuyers. Il allégua, aussi, avoir ouï dire à la Reyne, sa mère, que le roy Françoys, son grand père, qui commença les pompes et les grandes magnificences, n'eut jamais que douze mullets tant de sa première que seconde chambre, et Monsieur le Dauphin, avant qu'il fut marié, n'en avoit que quatre. Et puis, lui et Madame la Dauphine en eurent dix, Monsieur d'Orléans n'en eut pas plus aussi que de quatre; mesme il dit que son train estoit trop grand et qu'il le vouloit retrancher. Bref, le Roy en fit un ample discours, adressant tousjours sa parole à Arques d'une si belle façon et grâce (comme il l'avoit très bonne avec l'éloquence qui lui estoit familière et diserte) qu'un chacun des assistans admira et loua fort ceste remonstrance qui estoit fondée sur la vérité et toutes bonnes raisons, non sans que ledit Arques n'en rougist et n'en fust un peu estonné. Aucuns disoient : « Qui eust jamais cru que ce grand roy rempli de toute grandeur, libéralité et magnificence se fust mis ainsi sur l'économie, le réglement et la parcimonie? Ah! que cela ne durera guère! Il est trop libéral et magnifique! » Comme de vrai il ne put en commencer en lui, pour donner exemple aux autres, ni régler Arques ny ses autres favoris, car il les remplit de si grands dons et bienfaits qu'un seul avoit et menoit un plus grand train que ne le firent jamais les rois Françoys, Henry et autres enfans de France.

L'esprit est chez Henri III aussi ondoyant et divers que le caractère. Nul doute qu'il ne fût de l'intelligence la plus vive. De Thou atteste que, lorsqu'il voulait s'appliquer aux affaires, nul ne les comprenait, nul ne les réglait mieux. Nous avons, écrits de sa main, des projets de lettres, de

déclarations, de discours qui dénotent un sens très averti des matières d'État. Et sa correspondance privée, qu'il serait bien intéressant de voir publier, est d'un ton alerte, personnel, varié, original, plein de saillies souvent heureuses. Possédant avec cela, comme le remarque, on l'a vu, Brantôme, un don réel de parole, une rare faculté d'improvisation, ayant une manière à lui de dire les choses; d'une culture qu'il essaie d'étendre et de conserver par la lecture des classiques latins dont il étudie la langue, et par celle des Italiens sous la direction de Corbinelli, tel il nous apparaît à certaines heures, pour, tout à coup, de ces sérieuses occupations ou de ces passe-temps de lettré, tomber aux distractions les plus niaises, aux jeux les plus enfantins.

A un moment, sa passion est de s'entourer de petits chiens.

« Le Roy, écrit en 1575 L'Estoile, va en coche avec la Reyne, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets qui à lui et à elle viennent à plaisir, ou, par tous les monastères de femmes estans aux environs de Paris, faire pareille queste de petits chiens, au grand regret et desplaisir des dames auxquelles les chiens appartenoient. » Et cette manie lui demeura, car, d'Aubigné et de Thou nous apprennent qu'étant à Lyon, en 1586, il s'occupait encore à augmenter ses meutes, et dans de telles proportions que, « en une grande stérilité et destruction de finances, il en fit un estat qui montoit plus de 200.000 escus par an. Ceux qui en ont escrit doublent ma dose, dit d'Aubigné, et certes, il est constant qu'on lui en a veu plus d'un millier, desquels il en faisoit porter plus de deux cents avec lui, chaque huitaine ayant une gouvernante et une femme pour la servir et un cheval de bagage, si bien que ces deux cents chiens faisoient soixante chevaux, et aussi la despence ordinaire estoit de 800 francs par jour. »

Un autre des amusements favoris du Roi est de découper dans les vieux livres d'heures les miniatures qui les ornent



LE BAL DES NOCES DE JOYEUSE.
(D'après le tableau d'Herman Vander Mast, conservé au musée de Versailles).

pour les coller aux murailles de ses chapelles, « comme font les enfants ».

Passe-temps moins puéril encore que ce jeu du bilboquet dont, vers 1585, le monarque est fanatique...

Mais c'est au point de vue moral que l'homme s'affirme le plus extravagant. Je ne parle pas de ses instincts dont, je l'ai dit, on a peut-être exagéré la perversité, mais seulement de l'incohérence de ses actes et de sa conduite.

Une de ses distractions favorites est d'échapper au cérémonial de la cour et, deux ou trois fois par semaine, « d'aller faire collation aux maisons privées et amies de Paris, où il sait y avoir bonne compagnie, puis y danser jusqu'à minuit avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et de la ville, entre autres chez Gombaud, son maistre d'hostel, chez le comte de Châteauvilain, chez la présidente de Boullancourt, ayant là en particulier une chambre qu'il nommoit la chambre de ses menus plaisirs ». Et ces collations somptueuses, il en fait souvent les frais, rien que « pour se donner du passe-temps ».

Il se plaît aussi à des soirées plus largement ouvertes.

La Roy, écrit L'Estoile, va tous les jours voir les compagnies de demoiselles qu'il fait assembler par tous les quartiers de Paris et toutes les nuits rode de lieu en autre, voir danser, deviser et rire; ... et, le premier dimanche de caresme 1585, il fit, la nuit, dans la salle de l'Evesché, un magnifique ballet de vingt-quatre personnes masquées et somptueusement habillées, auquel furent aussi appelées les plus belles et braves demoiselles de Paris et les moins honnestes, pour donner plaisir de leur beauté et gentil devis, et dura ledit bal de 10 heures du soir à 3 heures du matin.

Aux fêtes du carnaval, excentricités inédites. « Suivi de ses mignons, il court les rues à cheval, déguisés en marchands, prestres, avocats, à bride avallée, renversant les uns, battant les autres à coups de bastons et de perches, singulièrement ceux qu'ils rencontrent masqués, pource que le Roy seul veut avoir ce jour privilège d'aller en masque. » Une autre fois, « il va par la ville, accompagné

d'environ cent chevaux et d'autant d'hommes vestus comme lui en pantalons de diverses couleurs, arrachant les chapeaux aux hommes, les chaperons aux femmes,... et laissant faire par ses mignons,... à la foire Saint-Germain, infinies villenies et insolences à l'endroit des filles qui s'y rencontrèrent... »

Mais, à intervalles réguliers, ces divertissements absurdes, cette vie dévergondée sont coupés par les exercices de la piété la plus exaltée : pèlerinages à Notre-Dame de Chartres, à Liesse, à Cléry, afin d'en obtenir la naissance d'un Dauphin, et que le Roi, sa femme, ses mignons font souvent en habits de flagellants ou de pénitents, à pied, aller et retour, et si rapidement, parfois, qu'en 1584, partis le 26 mars pour Chartres et ayant fait le trajet en deux jours, ils sont revenus dans la capitale le 31, « ayant, il est vrai, la plante des pieds bien ampoullée d'avoir fait tant de chemin »; — processions restées célèbres des Pénitents du Roi, qui, à certains jours de carême, parcourent les rues, quelquefois de 8 heures du matin à 6 heures du soir, ou même la nuit, allant d'église en église, fréquemment pieds nus, à peine vêtus, se donnant la discipline; — retraites aux Capucins de la rue Saint-Honoré, où, en 1583, le Roi communie tous les quinze jours, portant un cilice et au cou un chapelet d'ébène avec des têtes de mort en ivoire, baise la terre à l'entrée et à la sortie de la chapelle, et demeure des trois et quatre heures à chanter l'office avec les pères; — fréquents séjours, enfin, au couvent des Hiéronymites qu'il a fondé au bois de Vincennes, de l'aménagement et du mobilier duquel on a conservé la description écrite de sa main, et où, à époques fixes, il s'enferme avec les cardinaux de Joyeuse, de Bourbon, de Guise, les évêques d'Auxerre, de Nevers, d'Angers, les ducs de Joyeuse, de Mercœur, d'Aumale, les comtes du Bouchage et de Maulévrier.

C'est, en effet, cette vie bizarre, ce sont les occupations

stupides et décousues qui la remplissent que Joyeuse doit désormais partager jour par jour, heure par heure. Et, en fait, son nom revient à chaque instant dans le récit de toutes ces folies. A ce prix seul, la faveur du Roi lui reste.

Cette faveur, si chèrement payée, se manifeste, d'ailleurs, sans arrêt, pendant deux ans par les avantages et les honneurs les plus extraordinaires.

A peine le contrat signé où 400.000 écus, on se le rappelle, ont été constitués en dot aux nouveaux mariés et dont une partie a dû servir à l'acquisition par le duc de la terre de Saxefontaine, le Roi achète pour lui la terre et le château de Limours.

En ce temps, note L'Estoile, le Roy acheta la terre de Limours pour le sieur d'Arques, duc de Joyeuse, son beau-frère, de Mme de Bouillon, la somme de huit-vingt mille livres environ. Ceste terre depuis qu'elle fut, en l'an 1536, tirée des mains du trésorier Poncher qui l'avoit bastie, ce qui avoit esté principale occasion de le faire pendre à Montfaucon, avoit passé par les pattes de Mme d'Estampes, du temps du roy François Ier, puis par celles de la duchesse de Valentinois, du temps du roy Henry II, et, du temps du roy Henry III, venue ès poings dudit duc de Joyeuse, tellement qu'elle sembloit avoir esté fatalement bastie par ce malheureux et chétif trésorier pour venir en proie successivement à toutes les mignonnes et mignons de nos roys.

L'amusant est que, d'après l'ambassadeur anglais, ce nouveau don aurait semblé encore insuffisant à la mère du duc. Celle-ci paraît avoir été la seule personne de la famille qui n'ait point été éblouie et grisée de l'étrange fortune de son fils. Un vieux biographe nous la représente, « pendant les profusions inouïes que le Roi fit au mariage, se tenant enfermée dans son oratoire, deux jours et deux nuits, feignant d'estre malade, pour demander à Dieu qu'il arrestast le cours de ceste bonne fortune dont elle prévoyoit le funeste déclin ». Et ce que nous apprend plus sûrement l'ambassadeur d'Angleterre, c'est que, après le mariage, elle se lamentait volontiers auprès du Roi, de l'union de son fils avec une princesse de si haut rang que

son état ne lui permettrait pas de le soutenir, en sorte que tout cela, le Roi venant à disparaître, pourrait bien tourner finalement à la ruine de leur maison. « Le Roi l'a rassurée, ajoute l'ambassadeur, et lui a multiplié les promesses; mais la dame ne paraît pas avoir confiance et semble toujours inquiète. »

Pourtant, Henri III continuait à s'exécuter sans compter. En mars 1582, c'est 40.000 écus que reçoit le favori pour subvenir aux frais du voyage qu'il va faire en Lorraine « auprès des parents de sa femme ».

Peu après, M. de Mayenne ayant été décidé à se défaire en faveur de Joyeuse de sa charge de grand amiral de France moyennant 120.000 écus, c'est encore le Roi qui tout de suite avance 80.000 écus et promet de s'acquitter du reste au plus tôt. Moyennant quoi, le 1er juin 1582, M. de Joyeuse peut prêter serment de ses nouvelles fonctions.

« Ce même mois, le favori achète du comte de Maulévrier le logis basti par Blondel, trésorier, lequel fut depuis à la duchesse de Valentinois, sis près l'ancien couvent des Repenties pour la somme de 15.000 escus que le Roy paya. »

Le 1er janvier 1583, Joyeuse est fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et cette cérémonie est l'occasion pour le souverain d'offrir aux nouveaux chevaliers et à tous ceux des dignitaires présents une bourse contenant mille écus soleil. Une misère !

Pour la grande et particulière confiance que nous avons de nostre très cher et très amé beau-frère, Anne, duc de Joyeuse, pair et admiral de France, les rares et excellentes vertus duquel nous induisent à l'aimer d'une singulière affection, et de lui commettre les plus importantes charges de nostre royaume, pour estre très asseuré par beaucoup de preuves que nous en avons que, pour le zèle et grande dévotion qu'il porte au bien de nosdites affaires, il s'en saura dignement et fidellement acquitter à nostre entier contentement...

Tel est enfin le préambule des lettres de nomination du

favori au gouvernement de Normandie, le 24 février 1583.

Et, le mois suivant, ne sachant plus sous quelle forme déguiser ses générosités, le Roi imagine de se faire prêter 400.000 écus par Joyeuse et d'Épernon, en leur consentant un énorme intérêt de 8 1/3 0/0, « ce qui, notent les ambassadeurs florentins, emportera, par an, une obligation de près de 100.000 livres ».

Mais ce n'est pas le duc seulement, qui est personnellement gorgé de distinctions, de titres et d'argent. Tous les siens profitent de son crédit, participent aux largesses du Roi.

C'est d'abord son frère Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, — dit aussi M. de Batarnay, — qui, le 9 octobre 1581, après la disgrâce de M. d'O, est nommé maître de la garde-robe de sa Majesté, emploi qui, l'introduisant dans la vie intime du souverain, va bientôt lui valoir une confiance presque égale à celle dont jouit Joyeuse.

Quelques « acquits » signés par le nouveau maître de la garde-robe nous ont été conservés, datés précisément des années 1581-1582. Ils nous donnent une amusante idée des profusions vestimentaires et autres d'Henri III. Je dis : et autres, car dans les attributions de Du Bouchage rentrent le soin et la surveillance des bijoux et joyaux du Roi.

L'office n'est point, d'ailleurs, une sinécure. Il s'agit de tout prévoir et de tout combiner : choix et règlement chez les drapiers « de crespon violet, de toile d'argent, de toile d'or, de camelot de soie, de satin noir, pour faire pourpoints et chausses au Roy »; livraison de ces fournitures aux tailleurs et chaussetiers avec toutes indications utiles :

Fourni au tailleur de Sa Majesté trois aunes de fin drap noir, pour lui faire un grand manteau de reistre, et six aunes et demie de velours noir pour le doubler; plus quatre aunes et demie de velours noir, pour doubler une cape de taffetas noir; — fourni, de mesme, quatre aunes et demie de velours noir, pour servir à recouvrir le petit reistre de martre que le Roy porte ordinairement; — fourni, de mesme, cinq aunes de velours noir, pour faire un capot pour le Roy, et une

aune de satin noir, pour faire manches à un autre capot; — fourni, de mesme, quatre aunes de satin gris pour un manteau de lit, et trois aunes de taffetas gris pour le doubler, plus une aune et demie de taffetas gris, pour faire un corps de pourpoint; — fourni au chaussetier, une aune d'escarlatte tanné canelé pour faire une paire de soubrechausses à botter, une demi-aune de taffetas tanné pour la doubler, et une aune de taffetas cramoisy pour faire pochettes et bourses à deux paires de chausses d'escarlatte rouge, et une aune boucassin blanc pour doubler lesdites pochettes; — fourni au mesme, une demi-aune de velours tanné, pour border les taillades des chausses de velours tanné faites à cuisses de chiens, et une aune de taffetas tanné à huit fils, pour doubler lesdites taillades desdites chausses, plus un quartier de velours noir, pour faire un brayon bordé et chenette à une paire de grègues de velours noir; — fourni au mesme neuf aunes et demi de taffetas, pour faire pochettes à toutes les grègues du Roy et six aunes de boucassin blanc pour mettre dedans.

Puis ce sont : achat et livraison de « toile fine batiste de linomple de Hollande, pour faire collets à rabats, collets à frise, manchettes à rabats »; — commandes aux brodeurs du Roi; — commandes aux cordonniers, parmi lesquelles je relève la « remise à Réole, cordonnier de Sa Majesté, d'une aune de velours noir pour doubler deux paires de bottes »; — choix et achat des bijoux demandés par le Roi, leur entretien, leur transformation : un jour il s'agit de faire insérer sous un diamant la devise :

Sic adamantinis haeres mihi pectore clavis.

une autre fois de faire entourer un rubis de ce vers :

Omnes nostra amor sic semper vincet amores.

Tout cela exige une surveillance incessante, un goût très sûr des fantaisies et des habitudes du souverain, et aussi, tout simplement, du goût.

Si le nouveau maître de la garde-robe n'eut pas à faire preuve de ces qualités pour les noces de son frère et les toilettes du Roi à cette occasion, il put du moins les appliquer lors de la célébration du sien.

Mis en goût par l'établissement de Joyeuse, Henri III

s'était, en effet, occupé sans retard d'assurer le bonheur de Du Bouchage.

A vrai dire, ce projet s'offrit à lui comme un moyen d'assoupir une rivalité qui commençait à poindre entre deux de ses plus chers favoris et qui devenait inquiétante.

Le titre de duc accordé à Joyeuse, le mariage princier qu'il venait de faire n'avaient point été sans exciter la jalousie d'un autre mignon qui se préparait déjà à disputer au duc les bonnes grâces du Roi, de ce Louis de La Valette dont l'histoire nous a été récemment contée avec tant d'agrément.

Pour tenir la balance égale entre les deux favoris, le Roi n'avait pas tardé à octroyer à son tour à La Valette le titre de duc, — en érigeant pour lui en duché la terre d'Épernon acquise à beaux deniers du roi de Navarre, — et à le promouvoir au haut état de colonel général de l'infanterie française.

Puis, pour mieux couper court à toute rivalité, il n'imagina rien de mieux que d'unir par des liens de famille les deux favoris, et pour commencer, résolut de ménager le mariage de Du Bouchage avec la sœur de d'Épernon, Catherine de La Valette.

A en croire l'ambassadeur d'Angleterre, les pourparlers entre les deux familles laissèrent présager la vanité des efforts du Roi.

Bien des conversations ont eu lieu ces jours derniers, écrit-il, entre M. de La Valette et la mère du duc de Joyeuse, au sujet du mariage de son fils. M. Du Bouchage, avec la sœur de La Valette Ce dernier ayant compris que la dame ne verrait pas avec plaisir s'accomplir cette union, à moins que le Roi ne voulût constituer une assez forte somme de deniers sur des terres situées en Languedoc, et ce au profit de Du Bouchage et de ses héritiers propres, il affecta quelque dédain de ces préoccupations et laissa entendre à Mme de Joyeuse que sa sœur faisait beaucoup d'honneur à sa famille en se contentant de ce mariage. Ce discours amena Mme de Joyeuse à une réponse pleine d'emportement, et elle alla jusqu'à déclarer que, si son fils Joyeuse était informé des dires de La Valette, il en tirerait une éclatante vengeance. Le duc averti de tout cela s'en plaignit, en effet, au Roi, qui a eu fort affaire à réconcilier les deux rivaux.

A coup d'argent, tout s'arrangea. Sans être aussi généreux que précédemment, le souverain, quand même, fit bien les choses. A Du Bouchage il alloua par contrat une somme de « huit vingt-six mille six cens soixante six escus » (soit 166.666 écus) et à la fiancée il constitua une dot de 66.666 écus, moyennant quoi le mariage fut célébré le 28 novembre 1581, « auquel mariage, du reste, non plus qu'à celui du marquis de Conti, qui eut lieu quelques jours après, ne fut faite aucune somptueuse parade ni extraordinaire magnificence, comme si l'excessive bravade des noces du duc de Joyeuse eust absorbé tout ce qui se pouvoit faire ou désirer de magnifique appareil, en toutes les autres qui seroient puis après faites ».

Cependant, malgré les tiraillements que « ceste négociation de mariage » avait seulement accentués entre les Joyeuse et les La Valette, avec un entêtement puéril, le Roi voulut faire mieux encore et continua cette politique matrimoniale. Il reprit l'idée d'une union entre le frère du duc d'Épernon, Bernard de la Valette et la dernière fille de Mme du Bouchage, Anne de Batarnay, tante d'Anne de Joyeuse. Je dis : il reprit, car, dès avant les noces d'Anne, il avait songé à ce projet et avait, dans cette vue, honoré La Valette du titre de gouverneur de Saluces.

Dans la lettre même où il faisait part à Mme de Bouchage de ses intentions au sujet d'Anne de Joyeuse, il lui disait :

Ma cousine, j'espère, vu la bonne voulonté que j'ay reconnu à me contanter que vous m'avés tesmoignée, que vous acheverés bientost le mariage d'entre vostre fille et l'aisné La Valette. L'affection m'an croist tous les jours et je l'ay mandé et luy ay donnay congé de laisser son gouvernement pour quelque temps, dont il sera très heureux et content et son frère qui le désire aussi comme ce qu'il estime son bonheur...

Henry.

Peu de jours après, nouvelles lettres « en faveur de tel



PORTRAIT D'HENRI III.
(D'après un crayon de la Bibl. nat., Cabinet des estampes).

mariage que, dit le Roi, je désire comme mon salut, pour estre de la femme et du mary le fait de personnes que j'aime très fort ». « Et comme je ne voudrois, continue-t-il, qu'à mon occasion, vostre fille fust mal à son aise, pour ce respect et pour l'amytié que je porte audit aisné La Valette, je luy donneray deux cens mille livres, six vingt ceste année et quatre vingts l'autre. Et je pance qu'avec ce qu'il peut avoir, estant né de bon lieu, et de conditions qui vous agréeront et pour l'extresme contantement que j'en auray, vous me donnerés seste satisfaction. »

Le mariage d'Anne consommé, il était difficile aux du Bouchage de ne pas répondre à cette faveur inouïe du souverain en se rendant à son désir.

Mme du Bouchage cède donc, et le Roi l'en remercie en une lettre confiée à son beau-frère.

Ma cousyne, vostre fils, mon frère, car je l'estime tel que vous ne renoirés plus seste foys qu'il ne soit mon frère, vous va trouver, duquel vous aurés tant d'aise de jouyr de sa présence que la plus courte lettre est la meilleure pour vous maintenant, car ausy fera il l'office que je désire pour le mariage de vostre fille avec l'aysné La Valette, dont la volonté, s'il se peut, m'augmente tous les jours. Vous m'avés trop obligé de m'en avoir escrit et assuray de faire ce que je voudray. Cela me fait vous en remercier comme de la chose de ce monde qui me fait vous santir estre autant tenu à son retour. Doncques il me raportera l'assurance antière de seste nouvele tant désirée de moy, et je vous en conjure par l'amytié que vous portés à vostre fils, mon frère. Je sçay que je vous faits plaisir et le plus grand que je vous peusse faire de vous tesmoigner l'affection que je luy ay. Mais je ne la peus tant monstrer que mon âme l'a gravée en elle; je ne vous diray sinon que je l'aime plus que moy mesmes et que j'aymerai autant avoir mal que luy.

Adieu, ma cousyne,

Henry.

Au commencement de 1582, tout est ainsi réglé et Anne en informe gaiement sa grand'mère.

Madame, je ne vous ay point escript ce jourd'huy par mon laquais à cause que Madame de Joyeuse ne m'a pas fait cest honneur de m'advertir de son partement. Monsieur de La Valette est arrivé depuis trois jours qui est, à ce qu'il dit le plus grand amoureus qu'il

est possible. J'en crois quelque chose le recongnoissant pour fort peu dissimulé. Il vous yra baiser les mains un de ces jours. Je porte grand' envie à mon frère qui le conduira et aura l'honneur de vous voir. J'ay fait tout ce que j'ai pu pour avoir ceste commission. Ce bien me sera retardé jusques au partement de ma mère et non plus, car il n'est pas possible que vostre fils demeure plus longuement sans vous voir. Nous nous préparons pour estre fort braves aux nosses de vostre petite fille. Je vous assure que j'y danserai d'aussi bon cœur que je supplye le Créateur vous donner, Madame, ce que vous désirés...

ANNE DE JOYEUSE.

Je vous supplie très humblement d'avoir agréable que je baise très humblement les mains à mes tantes. Je les souhaiterois bien au coucher de la mariée.

Peu de jours après, le duc annonce à Mme du Bouchage le départ du fiancé qui va se présenter à elle.

MADAME, incontinant après mon arrivée icy, j'ay trouvé nostre amoureus sy ardant que nous ne l'avons sceu tenir. Il vouloit partir dès aujourd'huy; mais je l'arreste pour deux ou trois jours, à cele fin que vous puissiés estre à Montrésor, où je suis d'advis que vous l'aliés attendre. Pardaillan ira auvecques luy, qui vous aidera à faire l'honneur de la maison. Je croy qu'il ne sera pouint (utile) que j'y aille, parsse qu'il n'espère an ce voiage faire autre chose que sçavoir sy vous l'aurés agréable et trouverés bon qu'il recherche ma belle tante. M. de Pardaillan vous dira tout ce que nous avons advisé, avant que vous parliés à luy, qui me fera finir...

ANNE DE JOYEUSE.

Puis le jour des noces étant enfin fixé, le Roi écrivait une dernière fois à Mme du Bouchage pour la prier de faire partir Claude et Georges de Joyeuse, probablement en séjour à ce moment à Montrésor.

MA COUSINE, je vous prye de m'envoyer vos deus enfans et qu'ils puissent estre icy pour les nopces de vostre fille qui seront mardy prochain. C'est chose que je désire fort et vous me ferés grand plaisir. Je servyrai de père à vostre fille et m'asseure que vous aurés contentement de se mariage là, comme je me promets que vous aurés tousjours de tout se qui viendra de moy, pour avoir toute l'affection qu'il se peut à ce qu'il vous touche qui est mon beau frère, et à vous, ma cousine, et tout ce qui en dépend.

Dieu, par sa sainte grasse, vous conserve en très bonne santé.

HENRY.

Le mariage fut célébré, en effet, le mardi 13 février 1582. L'Estoile nous en a laissé un bref récit. Mais rien ne vaut celui que nous trouvons en une lettre de Mme de Joyeuse à sa mère, Mme du Bouchage, et qui forme bien le tableau le plus vivant et le plus haut en couleur que l'on puisse imaginer de la vie et des mœurs de la cour des derniers Valois.

MADAME, vous avés veu par la lettre que je vous ai escripte par Monsieur de Saint-Martin, que, estant le Roy à Nostre-Dame de Chartres, il print le 19e de ce moys pour le jour des nopces de ma sœur. Mais estant de retour en ceste ville, il ce résolut de la faire flanser dimanche et espouser mardy pacé, comme il a fait, de façon que, samedi, revenant de la foyre de Saint-Germain, il fit tant d'honneur à ma sœur de Nançay de la venir voir, où nous estions toutes. D'antrée, il nous dit qu'il nous avoit mandé le matin qu'il vouloit qu'elle fust flansée le lendemain. J'en husse dit comme des choux de mon jardin; de façon qu'il fallut lire le contrat de mariage et signer le soir fort tart à la chandelle. Mais le dimanche, après disner, il luy pleut que tant honorer ma sœur qu'il nous fit appeler à son cabinet et lire ledit contrat en sa présence, y estant Monsieur de La Valette et Monsieur d'Epernon son frère, Monsieur des Roches, vos deux enfans de Joyeuse et du Bouchage, ma sœur et moy. Et le soir, après souper, en sa présence, en la grande salle du bal, y estans les deux roynes, et tous les princes et princesses qui sont en ceste court, il les fit flanser, et puis mena ma sœur danser le bal. Nous avions soupé le soir en la chambre de vostre fils de Joyeuse. Madame de Nemours d'elle mesme, n'ayant houzé entreprendre de la supplier de prendre tant de peine, elle voulut faire cest honneur à ma sœur de la mener, ce qu'elle fit et Mesdames de Mercœur, d'Aumale et de Joyeuse. Le mardy matin, Madame de Nemours fut des premières qui vint pour abiller la mariée. La Royne lui envoya ses bagues par Madame de Combaut, et comme elle fut abillée, Madame de Nemours la mena en la chambre de la Royne où estoient toutes les autres princesses et dames. Le Roy la vint prendre là pour la mener à l'église. La Royne, mère du Roy, n'y peut venir parce qu'elle se trouva mal. Si voulut-elle tant honorer ma sœur de venir le soir au bal et nous dit à elle et à moy qu'elle estoit bien marrye de ne s'estre peu trouver le matin pour la mener espouser. Et alors pour la mener coucher (y furent) le Roy, la Royne, la Royne-mère et toutes les princesses. Madame de Nemours fut la dernière de toutes qui sortirent de la chambre. Elle estoit preste à se mettre au lit, ce que Madame de Joyeuse et moy nous fismes, et vous asseure, Madame, que je ne la lessé que le plus tart que je peus. Au bout d'une heure, Madame de Joyeuse et moy nous la retournasmes voir et fusmes suivis de vos deux enfans. Joyeuse et du Bouchage qui n'ucent point dormi à leur aise s'ils n'ucent veu leur tante.

Nous y demourasmes cette fois plus que le marié n'eust voullu, qui nous disoit souvent bonsoir, mais non tant que la mariée nous y vouloit faire demourer; bien vous asseuré-je que ce fut le plus que je pus, et je loue Dieu, Madame, qu'elle se porte bien, Dieu mercy. Le Roy l'alla voir au matin qu'ils estoient encore tous deux au lit.

Je vous puis dire que le jour des fiançailles, des nopces et le lendemain, elle porta les trois aussi belles robes qui soit à la cour, mesme celle du jour des nopces qui estoit de velours cramoisy un peu bruny en broderie d'or et d'argent, la plus belle qu'il est possible de voir. La Royne, mère du Roy, lui en a donné une de lamé d'argent frisé extresmement belle. La Royne, à ce que l'on m'a dit, luy donnera un carcan de pierreries fort beau.

Il faut que je vous die, Madame, que le samedy, ma sœur et moy allasmes disner avec Madame la Connestable pour la supplyer très humblement de nous faire cest honneur d'estre la mère de la mariée. Elle nous dit que de se trouver à la presse, nous voyions bien qu'elle ne pouvoit, mais de tout le reste qu'elle feret de bon cœur tout ce qu'elle pourret. Ce que la bonne dame feit. Elle y vint avant que la mariée fust achevée d'abiller et y demoura tout le jour ou à la chambre de la Royne, mère du Roy qui se trouva mal, comme je vous ay dict, ou en la salle du bal. Sy, ma seur et moy n'usmes cest honneur de la pouvoir voir, ma seur pour estre si chargée de sa robe qu'elle ne se pouvoit tourner, et moy j'estois assise ma cousine de la Chapelle et moy en lieu où madicte dame ne nous pust veoir. Elle demoura fort tart sans que j'en susse jamais rien qu'elle ne s'an fust allée, de quoy j'eus un extresme regret qu'elle ne fust à la bénédiction du lit. Le mercredy, qui estoit le lendemain des nopces, nous ne la pusmes voir, parce qu'il fallut aller au festin du maryé qui se fit à l'hostel de Guise. Mais hier qui estoit jeudy, le Roy alla à la chasse et y mena le marié. Ma seur et moy allasmes disner avec madicte dame la Connestable. Je vous envoye une lettre qu'elle vous escript, Madame. Il y a quatre jours qu'elle me l'envoya.

Voylà, Madame tout ce que je vous puis mander de nos nopces. Monsieur de La Valette, mon frère et ma seur vous escripvent. Quant à l'asseurance de son douayre, Monsieur des Roches vous en escript tout au long. Nous avons receu XL^{m} escus desquels j'ay icy les clefs et l'argent est chez Monsieur Maupeou. Aujourd'huy, nous retirerons les quittances de XL mil ecus qui restent. Pour l'honneur de Dieu Madame, voyés de trouver quelque belle terre pour y mettre leur argent, (tant) les cent mil francs qui sont en propre pour ma sœur que les deux cens mil francs de lui, pour là dessus y avoir le douaire de madite seur. Le plus tost sera le meilleur, afin de ne tenir les deniers en nature, pour esviter une infinité d'inconvéniens en telle marchandise; et se présentant quelque belle terre, je pourrois tousjours, estant icy, dire au Roy ce que vous a [esté] promis pour vous en asseurer, qui est que le douayre de ma seur sera auprès de vous, Madame.

Quant à vous mander quand nous partirons, je ne vous le puis encores asseurer. Sera bientost, si Dieu plest. Ma seur de Nançay a eu si gros regret de ne pouvoir estre près de ma seur que la pouvre

n'en a pas avancé sa santé, car elle se voullut contreindre de s'abiller, pensant sortir pour les nopces. Elle s'en trouva très mal, de façon qu'elle n'est encores guères asseurée de sa santé. Son estoumach ne son foys ne sont pas bien. Elle n'a, Dieu mercy, point de flebvre. Si nous n'y pouvons estre pour caresme prenant, sera bientost après, si Dieu plest.

Je ne veux faillir à vous dire que Mademoiselle de Paris coucha à la chambre de ma seur la première nuit de ses nopces et depuis la Chomete y couche et Janne. J'y suis tous les soirs tant que je puis et au matin. Nous avons baillé à Monsieur des Roches un bassin et deux vases dorés et sicellés. Le présent estoit bien honneste, aussi en est-il bien contant, comme vous pourra dire Monsieur de Saint-Marc qui nous est venu très à propos pour tout ce que nous avions affere et mesmes pour quand l'on a compté et receu l'argent, les XL mil escus...

Nous ne voulions pas faillir, Madame, à vous remercier très humblement des bons boudins et endouylles qu'il vous a pleu nous envoyer. Ils arrivèrent arsoir, comme nous voulions souper. Nous en mangeasmes très bien et sont les meilleurs que je mangé jamais. J'ay grand regret que ce n'est pas près de vous et croyés que jamais, ce jour, ne me fascha tant; Dieu le sait auquel je supplie vous donner, Madame, en parfaite santé très heureuse. très bonne et très longue vie, en vous présentant mes très humbles recommandations à vostre bonne grace.

De Paris, ce XVIe février 1582.

Vostre très humble et très obéissante fille.

MARIE DE BATARNAY.

Et par le même courrier qui emportait cette longue lettre parvenait à Mme du Bouchage le billet fort bien tourné que, dès le 15 février, lui adressait, en les termes de la plus charmante courtoisie, M. de La Valette.

MADAME, je ne m'arresteré à vous dire des nouvelles de vostre fille, mais seulement vous remersieré avec toute humilité de l'honneur et du bien que m'avés fait de me mettre en vostre alliance. Aussi vous supplieré-je de croire que n'y eussiez sceu recevoir personne de qui vous pussiez attendre plus d'obéissance et de service que de moy, et m'attendant que le temps me rendra si heureux de vous tesmoigner mon cœur et ma volonté tant à vous, Madame, qu'à vostre fille, je supplieray le Créateur, Madame, vous avoir en sa garde.

De Paris, le XVe février.

Vostre très humble fils et serviteur.

LAVALLETTE.

Mais, au même moment où le Roi pouvait espérer de

ces mariages une accalmie au moins dans la rivalité de ses deux favoris, un incident la réveillait. M. de Cossé, maréchal de France, était mort en janvier 1582. Qui serait nommé à sa place? D'Épernon y prétendait. Elle fut donnée à M. de Joyeuse le père, et non pas tant même en manière de grâce que comme une compensation. Son fils, en effet, visait déjà plus haut, et depuis des mois ne prétendait à rien de moins pour son père qu'au gouvernement du Languedoc. Dès 1579, après la mort de François de Montmorency, on avait proposé à Damville le gouvernement de l'Ile-de-France laissé libre par la mort de son frère, et cela à seule fin de pouvoir disposer au profit de M. de Joyeuse de son gouvernement du Midi. Damville ayant décliné l'offre, le duc, en cette année 1582, année de la grande faveur, tenta un nouvel effort. A l'automne, profitant du pèlerinage du Roi à Notre-Dame du Puy, où il l'accompagnait, il passe en Languedoc, et, après avoir ébloui la province de son train royal, il a avec Montmorency à Nissan une entrevue, où il paraît avoir tout mis en œuvre pour triompher du refus de ce dernier. Et son nouvel insuccès aurait été, nous le verrons, une des raisons de son voyage à Rome, l'année suivante, avec aussi l'espoir de presser l'élévation de son frère François au cardinalat.

C'est que sur ce point, de même, l'ambition du duc n'avait point été satisfaite au gré de son impatience.

Promu archevêque de Narbonne en 1581, à peine âgé de 19 ans et n'ayant pas encore reçu les ordres, le second frère d'Anne, François, avait été, à la fin de la même année, proposé par le Roi à Rome, avec l'archevêque de Rouen, pour un chapeau de cardinal. Une lettre de M. de Foix, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, nous l'apprend.

SIRE, écrit-il au Roi, le 11 novembre 1581, la première chose que je traitai avec nostre Saint-Père, dans mon audience d'hier, ce fut de la promotion à la dignité de cardinal de Messieurs de Lenoncourt et de Joyeuse, lui disant que, jaçoit que Vostre Majesté eust en son

royaume plusieurs personnes dignes d'estre par Sa Sainteté promues à telle dignité, toutesfois que Vostredite Majesté se contentoit de lui en proposer pour ceste heure deux que vous désiriez estre préférés à tous autres : l'un desquels estoit Monsieur l'archevesque de Narbonne, frère de Monseigneur le duc de Joyeuse, beau-frère de Vostre Majesté, la maison duquel vous désiriez illustrer autant qu'il vous seroit possible puisque vous l'avez estimé digne de l'approcher de si près de Vostre Majesté que vous l'aviez fait; que j'avois moy-mesme toute connoissance de l'antiquité de ceste maison et des vertus et mérites de Monsieur de Joyeuse, son père, et pouvois assurer Sa Sainteté... que je ne connoissois point en tout le pays un seigneur de meilleur entendement, ni plus affectionné au service de Vostre Majesté et à la conservation de la religion catholique que lui; que je sçavois aussi que ledit sieur archevesque de Narbonne, comme aussi tous ses frères, estoit bien né et avoit esté fort soigneusement instruit et eslevé en la vertu, bonnes mœurs et toutes bonnes lettres, et avoit donné telle expectation de foy que chascun croyoit qu'il estoit pour estre un des plus dignes prélats de la chrestienté; qu'à la vérité il estoit encore jeune d'âge, mais non pas tellement jeune toutesfois que Sa Sainteté ne l'ait jugé d'âge compétent pour tenir un archevesché et primatie des premières de l'Église...

Mais bien que « le Saint-Père eust écouté avec un visage plus gai qu'il n'avoit accoustumé avoir par ci-devant quand on lui parloit de promouvoir quelqu'un et déclaré qu'il se souviendroit de la recommandation du Roi et y auroit égard en temps et lieu », la nomination n'était point encore faite en 1583, et ce retard paraissait insupportable à l'impatience du duc.

En revanche, dès 1582, le sort du quatrième de ses frères était assuré. Antoine-Scipion « avoit fait profession à Malte » et aussitôt après s'était vu nommer grand prieur de Toulouse.

Si bien qu'à ce moment, M. de Joyeuse le père pouvait écrire à M. du Bouchage :

J'aurois voulu aller remercier le Roy de tant de biens, et d'honneur et de faveur qu'il me fait et à moy et à mes enfans. Il me mande qu'il a agréable que Scipion alle professer à Malte, avec beaucoup de bien qu'il luy plaist luy moyenner. Nous luy sommes bien obligés et voys qu'il a plus de souci de mes enfans que moy mesmes. Il veut retirer Georges en sa court. Tous sont à luy. Je voudrois que le petit heut une douzaine de mes ans pour estre capable à luy faire service comme les autres...

JOYEUSE.

Que faire de ce Georges? Il était alors âgé d'une quinzaine d'années. On n'imagina rien de mieux que de le marier à la fille d'un gentilhomme normand, M. de Mouy-Bellencombre et dans le contrat, signé le 16 février 1583, le Roi lui octroyait en dot 30.000 écus.

Quant au « petit » Claude, — M. de Saint-Sauveur, — de l'avis de son père même, il pouvait attendre.

Cette famille que son ambition, son souci de se pousser, son avidité finissent par nous rendre antipathique, dans son intimité, sa vie journalière nous apparaît au contraire charmante.

Le centre en est donc Mme du Bouchage vers qui, à Montrésor ou à Bridoré, vont épanchements, confidences, demandes de conseils, et de qui partent tendresses, messages inquiets, sages avis.

Nous n'avons malheureusement, le plus souvent, que les lettres de ses correspondants et presque toutes les siennes nous manquent. Mais les premières, seules, suffisent à nous prouver quel rôle elle joue dans la famille, dont, bien plus que son mari, le comte du Bouchage, — figure assez effacée, — elle apparaît comme le chef.

A vrai dire, elle ne rend les armes qu'à une personne, sa sœur, Madeleine de Savoie, « Madame la Connétable », qui est son aînée par l'âge et la haute situation de feu M. de Montmorency. Dans la lettre de Mme de Joyeuse citée plus haut on a déjà vu les égards témoignés par les siens à cette vénérable parente. Au ton assez pointu de sa correspondance avec Mme du Bouchage on s'aperçoit que ces égards, elle se croyait en droit de les exiger.

Un jour que Mme du Bouchage lui demande son avis sur le deuil qu'il convient de porter de M. l'Amiral de Villars :

Madame ma seur, lui répond-elle, j'ay receu les lettres que vous m'avés escriptes par ce porteur et me déplaist bien fort de la maladie que Monsieur du Bouchage, vous et toute vostre compagnie avés eue qui vous a empeschés de me donner de vos nouvelles. Quant à

moy, je ne vous eusse sceu mander des miennes pour le danger qui est de par deçà et que l'on n'ose envoyer personne aux champs à cause des mauvaises maladies.

Et au regard de l'advertissement que vous me donnés de la mort de feu monsieur l'Amyral à qui j'ay grand regret tant pour l'amytié que je luy portois ou pour beaucoup d'autres raisons, et quant à mon advis que vous demandés si vous devés porter quelque deuil, il me semble que, de nostre temps, c'est une chose qui ne se faisoit point et que de l'aage en quoy nous sommes nous ne devons rien faire de nouveau. Et quant vos filles se vouldront garder de ne porter point de coulleur, pour quelques jours, il me semble que ce sera assez. Nous n'avons pas fait davantage, vous le sçavés, pour l'aisné. Et, s'il vous plaist, vous ne dirés pas mon advis à personne, car vous sçavés comme je parle à vous et plus privéement qu'à toute autre.

Et en cest endroit, je supplieray Dieu qu'il vous donne, Madame ma seur, en santé bonne et longue vie.

Chantilly, ce 13e octobre 1580.

Vostre très humble et bonne seur.

MADELEINE DE SAVOYE.

Un autre jour, Mme la Connétable, faisant une allusion assez claire aux tiraillements qui s'accentuent entre les Montmorency et les Joyeuse :

MA SEUR, écrit-elle, j'ay receu la lettre que vous m'avés escrite par Beaujeu, présent porteur, par laquelle j'ay veu que vous faites doubte que je ne vous ayme autant que j'ay accoustumé; vous pryant vous souvenir que je ne vous ay jamais donné occasion d'en avoir doubte. Mais si les vostres eussent fait ainsi, il me semble que le tout s'en porteroit mieux. Se sera quant il plaira à Dieu qu'ils congnoistront le tort qu'ils font à ceux auxquels ils debvroient garder leur droit. Je finiray ce fascheux discours pour vous dire que je me porte bien grâce à Dieu, et mon ménage aussy.

Qui sera l'endroit où je prieray Nostre-Seigneur vous donner, ma seur, bonne et longue vie.

De Chantilly, le 15e février 1585.

Vostre bien humble et bonne seur.

MADELEINE DE SAVOYE.

De ces rapports un peu contraints et guindés, Mme du Bouchage a sa revanche avec ses autres correspondants. C'est à elle, à son tour, d'être ménagée, choyée, consultée, prévenue.

La lettre de sa fille que j'ai citée plus haut nous montre

avec quel soin celle-ci la tient au courant des nouvelles de la cour et des événements de famille. Son gendre de son côté lui écrit fréquemment.

Une fois ce n'est que pour lui « donner connaissance de ce qu'il advient en Languedoc » :

Madame... nous sommes ici en continuelles alarmes de ces voleurs qui ne font que courir, tuer et piller le povre peuple par les chemins, outre ce qu'ils veillent incessamment à surprendre les villes, tout ainsi que si nous estions au plus fort de la guerre. Je me suis approché de ces quartiers pour y pourveoir au mieux que je pourrai. Mais le Roy m'en donne si peu de moyens, son intention ne tendant qu'à la paix et les avoir par douceur, que je ne pense pas pouvoir y donner beaucoup de remède...

De Toulouse, le XXVe février 1580.

Joyeuse.

Un peu plus tard, aux nouvelles politiques se mêlent mille détails de famille.

Madame, je vous asseure que nous sommes en ces quartiers plongés aux plus grands troubles que je les ay veus longtemps il y a, et le peuple ne fut jamais plus travaillé qu'il se trouve maintenant. Vous pouvés penser que j'en ay une bonne part au lieu où je suis. Il me faut courir à tout.

Vostre fils de Joyeuse me mande qu'il est encore se traynant, ne se pouvant bien ravoyr. Il estoit toutesfois hors de fiebvre, qui me donne espérance de sa guérison. L'on m'a dit que vostre fils l'archevesque de Narbonne s'en va pezant, qui n'est pas bon en son âge, car il faut que doresnavant il soit exposé aux voyages et négociations lointaines. Commandés luy, s'il vous plaist, de faire à heures commodes quelque exercisse un peu violent. Vostre fille se porte bien et se porteroit encores mieux si elle manget son souz.

De Narbonne, le Xe aoust [1583].

Vostre très humble...

Joyeuse.

Mais c'est la correspondance de ses petits-enfants avec Mme du Bouchage qui permet d'entrevoir cette figure d'aïeule dans son jour le plus lumineux.

La correspondance d'Anne de Joyeuse, surtout, « le cher fils », où perce une affection tendre pour celle « qui est sa mère et son tout ».

MADAME, lui écrit-il, un jour, encores que je reçoive beaucoup de bien de la présence de ma mère, si me semble-t-il qu'il est diminué parce qu'il m'empesche d'avoir l'heur de vous voir qui [est] l'une des choses du monde que je souhaite le plus. J'espère que ce bonheur ne me sera retardé que jusqu'à la fin de ce moys que le Roy aura parachevé sa diette. Cependant je vous supplie très humblement, Madame, de me conserver en vostre grasse...
Le XI° may.
Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

C'est qu'aussi Anne apprécie comme ses frères ce qu'ils doivent à cette grand'mère tant aimée. A propos d'une maladie de son frère Henri, il écrit :

MADAME, je ne sçaurois m'empescher de vous dire que je regrette infiniment la peine que vous donne mon frère du Bouchage, estant si souvent malade. Si Dieu vouloit au moins que lui et moi ou tous les autres vous puissions faire autant de servisse que nous vous donnons de peine, ce nous seroit quelque allégement...
De Saint-Germain, XXV° janvier...

ANNE DE JOYEUSE.

Cette reconnaissance, le jeune homme la paye surtout par ses lettres qu'il multiplie, sachant avec quelle impatience elles sont attendues à Montrésor.

Lettres par lesquelles il renseigne sa correspondante sur tous les événements petits et grands de sa vie, ses pensées, ses préoccupations :

MADAME, — lui écrit-il, quelques jours après son mariage, — je vous demande pardon d'avoir si longtemps demouré sans vous escrire et sans vous rafraischir la mémoire de la très humble servitude que je vous dois et que je vous veus rendre. Mais nous avons esté et sommes encore si ampeschés qu'à peine avons nous loisir de nous recognoistre, et aussi que je me promets que les manquements de ces foibles tesmoignages ne me feront rien perdre de la part que vous m'avés fait cest honneur de me donner en vos bonnes grasses. J'espère que j'amenderay désormais ma faute et que si je puis j'accompagnerai Madame de Joyeuse quant elle s'en retournera. J'ay une extresme envie de voir vous et vostre compagnie à ceste heure qu'il me semble que je commence à renetre à un autre monde. Vostre fille que je n'auzerois nommer ma femme vous escrit et désire infiniment vos bonnes grasses. Je suis bien estonné de faire le mary.

Adieu, Madame, je vous supplye d'avoir agréable que je baise très

humblement les mains de toute vostre compagnie et que je la supplie de me conserver en vostre bonne grasse.
Vostre très humble et très obéissant serviteur et fils.

ANNE DE JOYEUSE.

En une autre lettre, il se réjouit d'un voyage prochain à Montrésor.

MADAME, se porteur vous dira comme je ne suis icy que depuis hier que je suis venu de Rouen pour faire mon serment d'amyral, dont j'ay rapporté beaucoup de contentement. J'attans icy ma mère dans deux jours, où elle ne demourera qu'autant et s'en ira soudain vous trouver et sy autre chose ne survient, ma femme et moy pourrons bien la suivre de près pour avoir l'honneur de vous baiser les mains, comme l'une des choses du monde que nous désirons autant, me semblant qu'il y a dix ans que je n'ay eu l'honneur de vous voir. J'espère que Dieu me permettra ce bonheur dans peu de jours...
De Fontainebleau, ... jour de juillet [1582].

ANNE DE JOYEUSE.

Puis c'est la confidence de chères espérances qui ne devaient point se réaliser.

MADAME, le porteur vous dira comme vostre petite fille n'est point morte, Dieu merssy, et qu'elle nous empeschera tantost à ses couches autant qu'elle a fait à ses nosces. J'espère qu'elles seront à Montrésor puisque les nosces n'y ont peu estre. Au reste, Madame, croiés qu'il ny aura point de moyens où j'auray se bien de vous voir quant ma mère s'en retournera. L'on a quelque opinion que vostre belle fille est grosse. Toutesfois, s'il y a quelque apparence qui le fasse croire, il y en a tant qui font le contraire que je ne sçay qu'an dire. S'il en est ainsi, j'espère que ses couches pourront estre au temps que la court sera à Blois et que par conséquent nous nous pourrions bien descharger chez vous...
De Paris, 15e janvier...

ANNE DE JOYEUSE.

On l'a vu et on le verra, les courriers se multiplient lorsqu'il y a des nouvelles importantes ou en campagne, à l'armée, lorsqu'il s'agit de calmer les inquiétudes et les alarmes de Mme du Bouchage. Mais même en temps ordinaire et n'y aurait-il que l'habituel train des choses, les lettres partent relatant un jour le voyage du Roi à Plom-

bièrés « où il veut aler aux bains à cele fin d'avoir des enfans », un autre jour une brusque indisposition du souverain dont son entourage a été « en extresme peine ». Seules les retraites imposées aux favoris à Vincennes interrompent la suite de cette chronique presque journalière :

Madame, se porteur vous dira plus de nouvelles que je ne vous en sçaurois mander, estant comme je suis enfermé depuis deux jours en ce lieu où j'ay bien des affaires à nettoyer ma conscience, joint que les affaires de Languedoc me travaillent sy fort que je ne pense à guères autre chose.
Du Bois de Vincennes, le XV[e] mai...

Anne de Joyeuse.

Mais ce n'est pas seulement de lui, de ses affaires qu'il est question dans la correspondance d'Anne. Nul n'est moins égoïste, plus soucieux, plus préoccupé de la santé, de la sécurité, du bonheur et du plaisir de l'aïeule. « Madame, je loue Dieu de quoy vous vous portez bien, c'est tout nostre bonheur... Mais, Madame, il n'y a point de propos, qu'après avoir esté malade, vous fassiés le caresme... Il faut vous rappeler la promesse que vous avés faite au cardinal d'oster l'un de vos jeusnes. S'il ne vous plaist la tenir, vous serés cause que j'auray quelque grande blessure au premier voyage que je feray... Je vous diray, Madame, que nous ne cessons d'avoir tous les jours avis nouveaux que les Huguenots veulent entreprendre quelque chose en vos quartiers. Je crains principalement Saumur. Vous ne pouvés faillir de prendre un peu garde à vous, non pas que je prévoys un très grand danger, mais parce que vingt-cinq ou trente hommes seulement vous pourroient surprendre... »

Et ce sont, tous les jours, charmantes attentions : l'envoi d'une haquenée, ou de lévriers ou d'oiseaux pour la chasse au comte du Bouchage; le choix d'un « cabinet » à la mode pour la comtesse; pour tous les deux l'expédition à Montrésor d'un « portrait qu'il a fait faire du Roy avec

un habillement noir et un collet à rabat comme il les porte à ceste heure ».

Après son mariage, c'est souvent à sa femme que le « cher fils » cède la plume, et celle-ci s'acquitte bientôt « à miracle » de la mission.

Les premières lettres ne sont sans doute que des billets assez cérémonieux :

Madame, je m'estime la plus heureuse du monde de voir par vos lettres qu'avés les miennes si agréables. Cela me donnera encore plus de soin de vous escrire et aussi que je ne veux jamais faillir à mon debvoir, ny à rechercher tous les moyens que je pourrai pour me ramentevoir en vos bonnes grâces, car il n'y a rien en ce monde que je désire plus que par bien humble service que j'espère vous faire de les mériter et de me rendre, Madame, digne de l'honneur que vous me faites de m'assurer de vostre amytié que je conserverai plus chèrement que ma propre vie que je sacrifierai fort librement pour vous randre preuve de l'obéissance que je veus jusqu'à mon dernier soupir vous randre, comme vous cognoistrés quant il vous plaira me commander, Madame.

Et pour ne vous ennuyer davantage, je supplieray Nostre-Seigneur vous donner, Madame, en santé, heureuse et longue vie, vous baisant très humblement les mains comme celle qui vous demeurera avec toute fidélité jusqu'à la mort.

Vostre très humble et très obéissante fille.

Marguerite de Lorraine.

Mais bientôt la conversation prend un ton plus filial et plus familier.

Voici que sa nouvelle correspondante s'inquiète à son tour de la santé de Mme du Bouchage :

Madame, je ne puis m'empescher d'estre en peine de savoir que vous avés eu la flebvre, comme m'a dit mon frère du Bouchage, qui me fait vous envoyer ce laquais que je ne serai à mon aise qu'il ne soit de retour pour savoir en quel estat vous estes à ceste heure...

Ou bien, comme son mari, elle se réjouit d'une prochaine réunion à Montrésor :

Madame, j'ay une extreame joie de quoy le Roy et la Royne parlent d'aller faire l'esté à Blois, de quoy je suis extresmement heureuse, parce que j'espère que j'auray cest honneur de vous voir, car

Madame, dès que le Roy sera arrivé à Blois, je ne fauldray à vous aller trouver à Montrésor pour essayer si je ne seré point si heureuse de vous y pouvoir faire le bien humble servisse que je vous doibs, car je ne désire rien tant au monde que d'estre honorée de vos commandemens, afin que je vous puisse faire paroistre la volonté que j'ay de vous rendre l'obéissance que je vous veux rendre jusques à la mort.

Je crois que vous sçavés bien, Madame, comme le Roy et la Royne sont allés à Chartres à pié. Je vous en aurai des chemises, s'il vous plaist; vous en despartirés à mes tantes et me permettrés, Madame, de leur baiser bien humblement les mains et que je leur supplie de m'escuser si je ne leur escris point, car je n'en ay le loisir qui m'engarde de vous la faire plus longue et me fait supplier Nostre-Seigneur.....

Vostre très humble et bien obéissante fille.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Puis, une plus grande intimité autorise bientôt la jeune femme à adresser à Mme du Bouchage une demande dès ce temps-là bien délicate, celle de l'aider à remplacer « son personnel domestique ».

MADAME, j'ay esté extresmement heureuse d'avoir trouvé ceste sure commodité pour vous dire la peine où je suis asteure, pource que Mademoiselle de la Tournelle m'a demandé congé. Je vous asseure, Madame, que je lui ay donné de fort bon cueur pour beaucoup d'occasions que je vous dirés si j'avoys tant d'honneur que d'estre auprès de vous. Mais puisque je ne puis estre si contente que de vous le dire moy mesme, je me contenterai de vous supplier bien humblement de me vouloir faire tant de bien que de m'en trouver quelqu'une qui soit d'assés bon lieu et jeantifamme et qu'elle soit vesve et honneste femme. C'est pour estre gouvernante de mes filles. Si vous ne pouvés trouver tout cela ensemble, le principal c'est, Madame, qu'elle soit bien femme de bien et vesve et aussi jantifame. Je leur donne pour gage deux cens livres et ces besognes portées; et qu'elle m'amène avec elle une honneste femme de chambre pour la servir et mes filles. Ladite femme de chambre je lui donne trente livres. Je vous supplye très humblement, Madame, m'en vouloir bientost trouver une comme je la désire et avec toutes les conditions que je vous mande, et me vouloir aussi en mander la response le plus tost qu'il vous sera possible. Il me semble que, quand j'en auray une de vostre main, qu'elle sera comme je la désire et aussi que je la tiendray toujours plus chère.

Je changerai de propos pour vous supplier, Madame...

Vostre bien humble et obéissante fille.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Mais celui dont le nom revient le plus souvent dans cette correspondance est, on le devine, l'objet commun de l'affection des deux femmes. La jeune duchesse s'exprime à ce sujet en des termes qui ne laissent aucun doute sur ses sentiments. Est-il malade, elle fait part avec émotion de ses inquiétudes à sa correspondante :

MADAME, je vous dirés que, Dieu mercy, mon cher mary se porte mieux, car il a fort bien dormi ceste nuit et a fort sué, ce qu'il ne luy estoit arrivé encore à pas ung de ces accès. J'espère que Dieu aura pitié de moy et que ce sera la fin de la flebvre. Je n'ay le loisir de vous en dire davantage... Aymés moy tousjours.

Vostre...

MARGUERITE DE LORRAINE.

Lorsque blessé, en avril 1585, d'un coup de pied de cheval à la jambe, Anne restera immobilisé près d'un mois, sa femme en donnera encore jour par jour des nouvelles à Montrésor :

MADAME, je vous envoie Laprune pour vous dire des nouvelles de vostre cher fils, mon bon mary, qui vous dira assurément que c'est de sa blaissure, qui me guardera de vous en dire davantage, sinon que les cirurgiens m'ont assuré que l'os n'est point offancé et qu'il sera bientost guéry, mais qu'il ait la patience de demourer quinze jours dans le lit. Mais cela lui fasso (fasche) fort à ce misérable temps icy que je supplie le bon Dieu qu'il veuille bien inspirer ceux qui sont cause de ceste guerre... Cella m'attriste si fort que j'en suis toute hors de moy d'appréhension que j'ay que n'ayons du mal.

Vostre bien humble...

MARGUERITE DE LORRAINE.

Le 16 avril, c'est au tour de Mme de Joyeuse, la mère, de rassurer Mme du Bouchage :

MADAME, je ne veux faillir à vous dire que vostre fils de Joyeuse est toujours au lit de son coup de pié de cheval, qui ce commance à bien porter, Dieu merssy, non qui se puisse enqoure soutenir nullement. J'espère qu'il se pourra lever pour Pasques, si Dieu plaist...

Vostre très humble...

MARIE DE BATARNAY.

Enfin peu de jours après, la duchesse annonce la convalescence :

MADAME, ... je ne vous assurerés point de la santé de tous nous autres vos enffans, car Turgis vous dira qu'il a laissé vostre cher fils presque guéry de sa blessure, car il va partout avec une potence qu'il a laissée depuis deux jours. Je vous le dis comme il est, Madame, et croiés que je ne vous mantirois jamais. Je ne vous importunerés davantage et finirés en vous suppliant de me vouloir toujours honorer de vos bonnes grâsses avec protestation que je tascherés à m'an randre digne par toutes sortes de fidèles servisses et obéissance que je veus vous rendre éternellement.

En ceste inviolable résolution, je supplie nostre Créateur, vous donner, Madame, en santé heureuse et longue vie, vous baisant bien humblement les mains et s'il vous plaist à mes bonnes tantes et que je ne leur escrips point pour ce que m'an vays coucher auprès de mon cher cœur qui l'est déjà. Velà mes esquses...

Vostre bien humble...

MARGUERITE DE LORRAINE.

Mais en même temps que ceux de l'aîné et de sa femme arrivent à Montrésor, à l'adresse de Mme du Bouchage ou de ses filles, Mme la Vidame et Mme de Nançay, messages continuels des autres frères.

Scipion envoie du Languedoc à l'aïeule des nouvelles de la famille.

L'archevêque de Narbonne, — bientôt cardinal, — la supplie à son tour de « vouloir bien laisser quelques uns de ses jeusnes » : « Car, Madame, il faut que je vous die que j'appréhende extresmement ces abstinences; je ne voudrois estre pape seulement que pour, au lieu de la permission que cestuy-cy vous a donnée de son propre mouvement de manger de la chair, vous [le] renjoindre un peu plus estroictement, encore que je pense que cela estant venu sans luy avoir demandé soit comme une sorte de commandement; et par ainsi, Madame, pensés au mérite d'obédience. »

Malheureusement, le prélat n'est point toujours aussi libre d'écrire qu'il le souhaiterait; l'intempérante piété du Roi lui laisse, à certains moments, bien peu de loisir.

Madame, je vous promis par la dernière lettre que je vous escrivis de vous dépescher un laquay après Pasques, ce que je n'ay pas faict si tost que j'eusse voulu, parce que nous avons esté resserrés dans les Capucins toutes ces festes; et encore que nous nous allions renfermer en ce bois de Vincennes, si ay-je bien voulu prendre ce quart d'heure pour vous le dépescher affin que par luy j'aye cest honneur de sçavoir de vos nouvelles et comment vous vous serés portée ce caresme et mesme à ceste semaine sainte, ce que j'espère avoir le bonheur de voir moy mesme en peu de jours...

Vostre...

Françoys de Joyeuse.

A ces lettres en succède une d'Henri de Joyeuse qui réclame, pour sa femme, de Mme du Bouchage le même service que sa belle-sœur, et qui lui annonce, en même temps, de façon charmante, la prochaine venue au monde de l'enfant dont elle doit être marraine.

Madame, ma femme envoie cest homme icy vous trouver pour vous supplyer de lui vouloir donner un couple de damoyselles, les aymant mieux de vostre main que de personne du monde. Madamoiselle du Plessis luy a offert une de ses niepces. L'ayant eue de vous, elle s'est asseurée qu'elle ne luy donneroit rien qui ne fust bon et pour ce elle l'a acceptée... Elle vous ira trouver dans sept ou huit jours pour vous rendre le service qu'elle vous doit. Je vous supplie très humblement luy faire cest honneur de l'aymer. Elle vous apporte le présent que vous m'avés tant honoré d'accepter, de quoy je vous baise très humblement les mains. Je m'asseure qu'elle vous le conservera le mieulx qu'il luy sera possible entre cy et qu'il vienne au monde, et, en attendant, je prieray Dieu...

Ce 14e juillet.

Vostre...

Henry de Batarnay.

Et de Paris, enfin, Georges de Joyeuse compte, lui aussi, les jours qui le séparent de son arrivée prochaine à Montrésor.

Mes bonnes tantes, j'ay honte de vous escrire si souvent que j'espère avoir bientost cest heur de vous voir, tellement que j'ayme mieux m'en remettre à quand je seray si heureux que cela soit. Mais bien vous assuré-je que, dès que mon frère de Joyeuse sera à Sainct-Germain, s'il ne parle bien tost de s'en aller, je luy demanderay congé, car j'ay eu trop de patience jusques à ceste heure, et croyés que ce que j'ay esté si longtemps sans vous aller voir n'a point esté

faulte d'an rechercher toutes les occasions qu'il m'a esté possible, et sur ceste vérité je prieray Dieu vous donner, mes bonnes tantes, heureuse et longue vie.

Vostre très humble et très obéissant nepveu et serviteur.

GEORGES DE JOYEUSE.

Si cependant la correspondance, dont je me suis laissé entraîner à citer trop de lettres, peut-être, nous révèle chez tous ces Joyeuse une nature délicate et fine, les sentiments de famille les plus désintéressés et les plus tendres, ce que nous savons d'autre part au moins sur le plus en vue d'entre eux, Anne, achève de nous donner de son caractère l'opinion la plus avantageuse.

Qu'on jette les yeux sur le beau portrait qui nous a été conservé de lui ! L'extraordinaire délicatesse des traits, la finesse du profil accentuée par la courbe caractéristique du nez, le modelé admirable du front haut et découvert, l'arc très pur de la bouche, la douceur du regard où se trahit seulement une certaine irrésolution, toute la haute distinction de l'ensemble s'accordent avec beaucoup des traits de sa physionomie intellectuelle et morale qui se sont dégagés déjà au cours de mon récit, répondent bien aussi à ceux que nous font connaître des documents d'un autre ordre ou que nous révèlera la suite de sa vie.

Lettres et mémoires du temps rapprochent volontiers Joyeuse de son rival d'Épernon, presque toujours pour opposer la nature aimable, généreuse, spontanée de l'un au caractère froid, égoïste, calculateur de l'autre.

Je néglige les déclamations des pamphlétaires, les imputations des pasquils. Le sentiment général de tous ceux qui ont approché le favori, ont pénétré, ne fût-ce qu'un instant, dans son intimité, est un sentiment de sympathie. Cela je le constate chez des hommes que tout éloignait de lui, comme Sully et d'Aubigné, et qui, cependant, paraissent avoir subi eux-mêmes involontairement le charme certain de son abord.

Ce charme était fait, semble-t-il bien, d'une aménité de

caractère que notent, à plusieurs reprises, les ambassadeurs vénitiens et toscans, et dont trop souvent, disent-ils, le Roi abuse; — d'une affabilité où entrait, peut-être, le désir de se faire pardonner une élévation trop rapide, mais qui tenait aussi à sa nature même; — d'une courtoisie qui le fait s'entretenir de la meilleure grâce du monde avec un fanatique comme d'Aubigné sur les sujets les plus brûlants parmi ceux qui les divisent; — d'une pointe de belle humeur qui apparaît, on le verra, dans ses conversations avec Sully; — d'un désir très vif, enfin, de plaire, d'être agréable, prévenant ou utile aux autres et qui se traduit par son empressement à faire profiter de son crédit tous ceux qui veulent bien s'adresser à lui.

Accablé de recommandations, il y fait toujours bon accueil. A celles de Montrésor d'abord.

Madame, écrit Mme de Joyeuse à sa mère, quant à ce que vous me mandés de Monsieur de Loche, vostre fils de Joyeuse m'a promis de demander pour lui la première place vacante de garde, selon vostre intention. Quant à Monsieur d'Estienne, il m'a dit qu'il sera fort malaisé de lui faire avoir un estat de maistre d'hostel chez le Roy, parce que, pour ceste heure, il n'y en a point de vacant, et le Roy n'y en veut point mettre de nouveaux. Toutesfois en cela ou autre chose, croyés, Madame, que vostre fils y fera tout ce qu'il pourra...

Marie de Batarnay.

Une autre fois, il s'agit d'assurer à un « pauvre homme » « un estat de capitaine dans la Marine ». Chose plus aisée !

Et rendant compte personnellement à Mme de la Trémoille d'une démarche dont elle l'avait chargé :

Madame, répond obligeamment le duc, se jantilhomme vous pourra dire comme le Roy est an ce lieu sans vouloir ouïr parler d'affaires quelconques, quy est cause que je n'ay pu luy présenter les lettres que vous lui anvoiés; bien lui ay-je fait entendre la responce que vous aviés eue de Monseigneur son frère, que Sa Majesté remet à la Reyne sa mère pour i satisfaire, luy en ayant présentement escript. Il me semble, Madame, que, puisque vous avés cest affaire si à cœur, vous debvés vous mesmes prendre la peyne d'aller trouver

la Reyne et lui remonstrer ce qu'il vous semblera bon sur cet faict. — Quant à l'autre, il m'a semblé qu'il n'estoit pour ceste heure à propos d'en parler jusqu'à ce que cestuy-cy fust vuydé, joint que Sa Majesté ne dépesche aucun affaire an se lieu et qu'il sera assés à temps à son arrivée à Blois.

Voilà, Madame, ce qui m'a semblé le meilleur, où j'ay apporté plus d'affection qu'à chose du monde, comme je feray tousjours à ce qui vous touchera, et sur ceste asseurance, je supplyerai le Créateur vous donner, Madame, en parfaite santé très heureuse et longue vie.

A Saint-Germain-en-Laye, le XXIX[e] jour de janvier.

Vostre très humble cousin et affectionné serviteur.

ANNE DE JOYEUSE.

Dans ses *Mémoires*, de Thou nous a, d'ailleurs, raconté comment il fit personnellement l'expérience de la bienveillance du duc, en une amusante anecdote qui prouve que ne date pas d'hier cette puissance de la « recommandation » que rien ne tuera.

Désirant obtenir la survivance de la charge de son oncle, président au parlement de Paris, de Thou se refusait à toute démarche, « les sollicitations et les assiduités estant contraires à son humeur ». Son ami, François Choesne, lieutenant général de Chartres, lui ayant pourtant proposé de le laisser au moins intervenir en son nom auprès de Desportes, son parent, secrétaire du duc, et de Thou y ayant consenti, « M. Choesne, rapportent les *Mémoires*, se rendit aussitost chez Desportes qu'il trouva sur le point de sortir, avec son portefeuille, pour aller chez le duc de Joyeuse, et pour l'entretenir de ce qu'il y avoit à faire ce jour-là. Il le tire à part, lui dit ce qui l'amenoit et l'ayant trouvé bien disposé, il n'eut pas de peine à lui faire mettre cette affaire sur ses tablettes. Comme ceci se passoit le matin, Desportes lui dit seulement de venir disner avec lui et qu'il lui en rendroit compte. Choesne ne manqua pas d'y aller et trouva la chose faite. Aussitost, il courut chez de Thou qui, surpris de sa diligence et de la facilité du succès, fut fasché de n'avoir fait aucune démarche de civilité auprès du duc de Joyeuse et de

Desportes... Dans le moment mesme, il alla donc trouver Desportes et s'excusa sur l'activité du zèle de son ami de ce qu'il ne lui avoit pas lui-mesme parlé de cette affaire. Desportes ne souffrit pas qu'il en dist davantage et lui répondit : « Je sais que vous estes du nombre de ceux « auxquels il convient mieux de tesmoigner leur recon- « noissance des plaisirs qu'on leur a faits que de prendre « la peine de les solliciter. Quand vous m'avez employé « auprès du duc de Joyeuse pour obtenir ce que vous « souhaitiez, comptez que vous nous avez obligés l'un et « l'autre; c'est en pareille occasion que l'on peut dire « qu'on se fait honneur quand on rend service à un homme « de mérite. » De Thou pria alors Desportes de le mener sur le champ chez le duc de Joyeuse. Mais Desportes lui dit qu'il ne le trouveroit pas, qu'il lui sembloit mesme qu'ayant esté obligé de si bonne grâce un remerciement si précipité pourroit importuner ce seigneur dans l'embarras où il estoit, qu'il se chargeoit de son compliment et qu'il estoit sûr que le duc ne trouveroit pas mauvais s'il ne le remercioit pas aussi promptement qu'il avoit esté servi... »

Il était difficile d'obliger avec plus de bonne grâce que ne le faisait le grand seigneur.

Homme d'une haute intelligence? Non, et l'on ne verra que trop en particulier la faiblesse et la timidité de ses vues politiques si inférieures au sens aigu, aux conceptions positives et réalistes d'un d'Épernon. Toutefois un esprit délicat, cultivé, curieux et qui ne semble pas s'être intéressé par simple mode et seul caprice aux choses de l'esprit, mais par goût et naturellement. Il est en relations avec tous les poètes et hommes de lettres de son temps. Ronsard célébra son mariage. Il fait de Desportes un « chef de cabinet » que nous venons de voir s'acquitter fort congrûment de son rôle et qui introduit dans son entourage son protégé le futur cardinal du Perron, et son neveu Mathurin Régnier, plus tard secrétaire du cardinal de Joyeuse

à Rome. Bertaut lui dédie plusieurs de ses poésies; Vauquelin de la Fresnaye, ses *Epigrammes :*

Je te donne ces Épigrammes,
Il ne faut s'enquérir pour quoy;
Car estant seul auprès du Roy,
Qui tire à soy les belles âmes,
Tu chéris les meilleurs poètes
Et les doctes qui t'aiment tant;
Puis seul aux Muses t'arrestant,
Tu fais que tes valeurs parfaites
Seules méritent d'estre en vers
Escrites par tout l'univers.

Et c'est le même Vauquelin de la Fresnaye qui, dédiant au Roi son *Art poétique*, avec beaucoup d'exagération sans doute, fait de Joyeuse le Mécène du nouvel Auguste :

. . . .
Ayant auprès de vous, comme Auguste, un Mécène,
Joyeuse qui, sçavant, des Virgiles vous mène,
Des Horaces, un Vare, un Desportes...

Il est significatif, enfin, que dans le voyage qu'il va entreprendre à Rome, le jeune duc ait choisi comme guide et historiographe le célèbre érudit Louis de Montjosieu auquel le livre qu'il en rapporta devait faire un nom.

Mais à quoi bon poursuivre un portrait que la suite de la vie du personnage achèvera de nous révéler !

CHAPITRE V

LE TRIOMPHAL PÈLERINAGE D'ITALIE (1583)[1]

On se souvient de l'insuccès du dessein de Joyeuse de dépouiller Montmorency de son gouvernement du Languedoc, qu'il prétendait faire attribuer à son père.

Faut-il voir dans le désir de réparer cet échec une des raisons qui, vers le milieu de 1583, décidèrent le favori à entreprendre ce voyage de Rome dont la date marque l'apogée, le point culminant de sa carrière?

Bien des documents donnent, en effet, comme le motif capital de ce voyage l'espoir d'obtenir du Saint-Siège, que ses possessions du Comtat Venaissin rendaient le voisin du gouverneur du Languedoc, une solennelle condamnation de l'attitude équivoque et incertaine de celui-ci, une excommunication qui eût autorisé le Roi à lui enlever son gouvernement.

D'après d'autres documents, il est vrai, ce départ de Joyeuse aurait eu pour causes soit le dessein de proposer au Pape l'échange du marquisat de Saluces contre le

---

(1) **Documents inédits.** — Bibl. nat., fr. 3.404, 3.424, 3.636 (Correspondance des Joyeuse), 3.886, 16.044. — *Ibid.*, fonds italien, vol. 1.733 (Corr. des ambassadeurs vénitiens).

Bibliographie. — AUBERY, *op. cit.* — *Calendar of state papers*, foreign, 1583. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI. — DESJARDINS, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV. — *Journal de L'Estoile*, t. II. — DE THOU, *Histoire*, t. IX.

Comtat que le Roi eût ensuite constitué en principauté à son favori; soit le projet plus modeste d'obtenir pour l'archevêque de Narbonne, son frère, le chapeau de cardinal et la légation d'Avignon; soit, enfin, l'accomplissement du vœu fait par lui d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, à la suite d'une grave maladie de sa femme. A la fin de 1582, celle-ci avait été atteinte d'une fièvre éruptive et était restée, quelques jours, en un état désespéré, « ce dont le duc, écrivent les ambassadeurs vénitiens, avait conçu le plus grand désespoir, ou par affection, ou par crainte de voir se rompre le lien qui l'unissait au Roi ».

Mais ce sont là, on le sent bien, prétextes insuffisants à expliquer une résolution qui semble avoir eu des motifs plus généraux et plus graves. La condamnation espérée de Montmorency, elle-même, se rattachait à un plan arrêté dont les deux points essentiels étaient : de la part du Roi, le désir d'obtenir du Pape une nouvelle autorisation d'aliénation des biens ecclésiastiques, en vue d'une reprise possible des hostilités contre les protestants; de la part de Joyeuse, la pensée de se voir, dans ce cas, désigné par le Saint-Siège comme le chef de la prochaine croisade.

Les conditions dans lesquelles s'accomplirent son départ et son voyage étaient bien faites, quoi qu'il en soit, pour magnifier le crédit extraordinaire du favori. « Il alloit, nous dit L'Estoile, à trente chevaux de poste »; ce qui suppose un train considérable. En fait, il était accompagné personnellement d'une vingtaine de familiers, parmi lesquels les ambassadeurs anglais citent MM. de Seguin et de Pardaillan et les pensionnaires italiens du Roi : Mario Bandini, Alessandro del Bene, Cosme Strozzi, Roberto Venturi. Mais une suite de plus de 50 personnes devait le rejoindre à Lorette où il se rendait d'abord et incognito, son voyage ne devant prendre qu'à Rome un caractère officiel.

Parti de Paris les premiers jours de juin, certainement

avant le 13, il arrivait au terme de son pèlerinage le 21. S'étant confessé, il y fit avec beaucoup de piété ses dévotions, donna 2.000 couronnes, au nom du Roi, et 2.000 couronnes, au sien, aux Franciscains, gardiens du sanctuaire, et offrit pour l'église miraculeuse six lampes d'argent.

Son vœu ainsi exécuté, il prenait, le 27 juin, le chemin de Rome.

Son entrée y fut imposante :

Le 1er jour de ce mois, écrit le 4 juillet, l'ambassadeur de France, Paul de Foix, arriva icy Monseigneur le duc de Joyeuse au devant duquel Monsieur le cardinal d'Este, Monsieur le cardinal de Pellevé et moi allasmes jusques à la première poste avec Messieurs les gentilshommes français qui sont icy et plusieurs gentilshommes italiens bien affectionnés à nostre nation et le conduisimes à son logis chez Monsieur le cardinal d'Este, où, pour le recueillir plus honorablement, se trouvoient Messieurs les cardinaux de Sainte-Croix, Rusticucci et Gonzaga... Je désirois avoir cest honneur de le loger, mais Monsieur le cardinal d'Este l'a voulu loger, et je n'ai point dû contester contre un si grand prince, et mesme au préjudice de Monseigneur le duc de Joyeuse qui est chez lui beaucoup plus grandement et honorablement que n'eust esté chez moi...

Les correspondances anglaises parlent de plus de vingt voitures pleines des gentilshommes que M. de Foix dit s'être rendus au devant du duc.

Le lendemain au matin, continue notre ambassadeur à Rome, lesdits seigneurs cardinaux d'Este, de Pellevé et moy l'accompagnasmes chez le Pape qui lui fit tout le bon accueil qu'il fut possible. Comme de cela et de tout ce qu'il dit à Sa Sainteté de la part de Vostre Majesté et de ce qui lui fut respondu, il vous en rendra bon compte, je vous dirai seulement qu'il fit cest acte de fort bonne grâce et avec dignité et au grand contentement de Sadite Sainteté...

M. de Foix veut dire sans doute que le duc pénétra chez le Pape accompagné des cardinaux d'Este et de Pellevé et de lui-même, car nous savons par l'ambassadeur anglais Burgley qu'une suite beaucoup plus imposante lui fit escorte jusqu'au palais : « A l'aller, les cardinaux d'Este, de Sainte-Croix, Rusticucci et Gonzague, le duc de Soria, ambassadeur d'Espagne, etc.... en tout 53 voitures; au

retour, les cardinaux Farnèse, de Médicis, Savelli, Gambara... »

Que fut-il dit dans cette entrevue? Aucun document officiel ne nous le dévoile. Dans sa lettre citée plus haut, M. de Foix fait évidemment allusion à une correspondance directement échangée entre le Roi et son favori. Et la chose nous est confirmée par ce que nous savons du meurtre d'un certain le Mullet, courrier spécial expédié par Henri III à Rome, en juillet, qui fut assassiné et dépouillé de ses dépêches près de la Charité. Cette correspondance seule, si on la retrouvait jamais, pourrait nous instruire du détail des négociations, dont l'échec nous est simplement confirmé plus tard par les ambassadeurs anglais, L'Estoile et de Thou.

Pour le regard du premier chef du voyage de M. de Joyeuse, rapporte L'Estoile, qui paraît assez bien informé, le Pape lui avoit respondu qu'il ne pouvoit accorder aucune aliénation du temporel de l'Église, pour ce que le Roy ne faisoit ne guerre ne autres frais pour l'Eglise et que tout ce qu'il en avoit dernièrement vendu (à son grand regret et dont il se repentoit de la permission qu'il lui en avoit donnée) avoit esté inutilement despendu et emploié en présens que le Roy avoit faits à deux ou trois de ses favoris, pour les avancer en biens et en estat.

Quant au second point, qu'il ne pouvoit ne devoit excommunier le duc de Montmorency, mareschal de France, comme rebelle à son prince, pour ce que l'Eglise n'a pas accoustumé de s'empescher de la rébellion que font les sujets à leur prince, s'il n'y va du fait de la religion; que le duc de Montmorency estoit fils d'un père et d'une mère notoirement bons catholiques, et lui mesme aussi bon et entier catholique.

Au troisiesme, qu'il ne pouvoit bailler au Roy la ville d'Avignon et le comtat pour le marquisat de Saluces qu'il lui offroit en contreeschange, pour plusieurs raisons à proposer en temps et lieu.

Au quatriesme, qu'il adviseroit de bailler un chapeau de cardinal à l'archevesque de Narbonne, son frère, par l'advis des cardinaux, ses frères, à la première opportunité, en la faveur du Roy et de lui qui l'en avoient prié.

Il y a là, évidemment, un résumé brutal de la réponse du Pape et encore que le discours prêté à celui-ci par de Thou soit d'un ton assez semblable, il est probable que ces refus furent enveloppés de formes plus diplomatiques.

Ils furent accompagnés, dans tous les cas, nous le savons, des plus beaux témoignages d'estime et de courtoisie à l'égard du beau-frère du Roi. Visité par tous les cardinaux et les ambassadeurs, — « ceux de l'Empereur et du Roi catholique, en particulier ». — il fut convié à de multiples banquets donnés en son honneur. « Le Pape, avant tous autres, dit un récit, donna charge au cardinal de Saint-Sixte, son nepveu, de le régaler et lui faire toute la bonne chère et tout le bon traitement dont il se pourroit adviser. A quoy il satisfit pleinement et le traita, un jour, entre autres, en la vigne du cardinal de Verceil, où se trouvèrent à table six cardinaux, deux ducs et trente barons françois, festin qui ne cousta guère moins de 2.000 escus au Pape et auquel on ne servit pas seulement des viandes les plus exquises, mais aussi du plus rare et plus prodigieux poisson. »

La personne du duc paraît, du reste, avoir excité les sympathies les plus vives. « Il est grandement estimé et loué de tous ceux qui le voient et oyent, écrit M. de Foix, et tous les jours arrivent icy des lettres des lieux où il est passé où on ne se peut estancher de le louer. » Et cette impression est partagée par les chargés d'affaires anglais. « M. de Joyeuse, mandent-ils, satisfait tout le monde ici par son affabilité et ses manières empressées qui font contraste avec la gravité froide et orgueilleuse des hommes d'État espagnols. »

Cette sympathie, ou plutôt, peut-être, le désir d'honorer la couronne de France en la personne de son représentant valut au voyageur de nombreux présents de la part de ses hôtes. « Le Pape, dit une correspondance, a donné au duc de Joyeuse deux superbes chapelets d'agathe pour lui et pour sa femme, et deux autres pour ses frères, l'archevêque de Narbonne et le grand prieur de Toulouse, cadeau que ledit duc a reconnu par une gratification de 2.000 couronnes au personnel de la garde pontificale. Il a reçu du cardinal d'Este trois grands vases en cristal,

deux coussins enrichis de pierres précieuses et de perles, douze serviettes en tissu des Indes, deux bassins d'écaille de tortue, et un magnifique cheval de main nommé Sultano. Le cardinal de Médicis lui a, de même, offert un cheval de race. »

En dépit de toutes ces belles réceptions et de ces cadeaux princiers, écrit M. de Foix, « il tarde jà à Monseigneur le duc de repartir pour s'en aller rendre près de Vostre Majesté ». Est-ce la crainte de laisser par l'absence péricliter son crédit, est-ce le dépit de son échec? Le duc, dans tous les cas, ne s'attardait pas à Rome dont il sortait le 13 juillet pour être le 15 à Florence, où François-Marie de Médicis le reçut à la tête d'une escorte de 400 cavaliers. Là encore, deux magnifiques chevaux lui furent offerts et des tissus rares et précieux.

De Florence, par Lucques, Mantoue, Ferrare, Joyeuse se rendit alors à Venise, où il était les premiers jours d'août et où lui était décernée la faveur la plus signalée dont « dispose la Seigneurie pour ceux qu'elle veut honorer » : des lettres l'agrégeant officiellement à la noblesse vénitienne. « La valeur et les mérites extraordinaires de très illustre seigneur Anne, duc de Joyeuse, pair de France, disent ces lettres, les sentiments de sympathie qu'il a toujours nourris pour nous, nous étant connus, nous avons voulu qu'il en demeurât un perpétuel témoignage. C'est pourquoi, nous avons inscrit ledit seigneur duc, les enfants à naître de son mariage et tous ses descendants au nombre des patriciens de la Sérénissime Seigneurie de Venise. »

De Venise, Joyeuse avait repris directement la route de France par Milan. Accueilli de la manière la plus flatteuse par le gouverneur et « logé somptueusement au château », il y avait pourtant abrégé son séjour et, hâtant sa marche, il était à Verceil, lorsque une subite et grave indisposition le contraignit à suspendre son voyage. Les correspondances anglaises parlent d'une « fièvre frénétique », d'un accès de fièvre chaude, sans doute, que la

saison, les fatigues et peut-être aussi les déceptions peuvent expliquer, sans qu'il soit besoin d'en faire la conséquence des tentations auxquelles, après son maître, Joyeuse aurait succombé au cours de son voyage.

Nous ignorons la date exacte de la rentrée du duc en France et savons seulement qu'assez malade encore il dut, avant de regagner la cour, s'arrêter et se soigner à Limours, où il passa tout le mois de septembre en un triste état de santé. Le 5 octobre, seulement, il peut en donner de meilleures nouvelles à Mme du Bouchage : « Ma fièvre n'est plus, à ceste heure, que sur de petits ressentiments. » Le 6, le Roi venait le visiter dans sa retraite, et c'est alors, d'après L'Estoile, qu'il lui aurait confirmé l'échec des négociations de Rome.

Les derniers jours d'octobre, enfin, il lui est permis d'envisager son prochain retour à la cour.

MADAME, écrit-il, à cette date, à Mme du Bouchage, ce porteur vous dira des nouvelles de ma santé qui est très bonne, Dieu mersy, maintenant, ayant eu un excès *(sic)* de flebvre depuis les dernières lettres que je vous avois escriptes. Je croy qu'il vint pour mon bien, car auparavant je ne faisois que traisner, qui fut cause qu'en dépit des médessins, je me fis tirer le plus vilain sang qu'on vit jamais, dont je me porte si bien que j'espère, avec l'ayde de Dieu, de m'en aller quelques jours après la Toussaint trouver le Roy.

Au reste, Madame, je vous baise très humblement les mains et à l'ouvrière du bon condignac, qu'il vous a pleu me donner qui a fait honte à plus de vingt ouvriers qui s'en sont voulus mailler (mêler) sans en pouvoir jamais approcher.

Madame, je vous envoie une montre des patenostres que j'espère vous apporter moy mesme an plus grande quantité et à toute vostre troupe à qui, avec vostre permission, je baiserai très humblement les mains.

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Le 5 novembre, il rejoignait, en effet, le Roi à Saint-Germain, et dans une lettre du 8 exprimait l'espoir de bientôt pouvoir pousser jusqu'à Montrésor.

MADAME, je suis, Dieu mercy, arrivé et guéry... et se qui me resjouit le plus est que je crois que nous allons planter le bourdon à

Blois à cause de la peste de Paris. Là j'aurai cest honneur de vous voir plus souvent et vous faire des présens de mon voyage, desquels toutesfois vous n'aurés pas grand besoin, car il y a tant d'indulgences qu'elles peuvent sauver les âmes qui sont desjà condamnées...

ANNE DE JOYEUSE.

Cependant, revenu à la cour, le duc devait bientôt s'apercevoir que, si son voyage à Rome était un échec, — et un échec chèrement payé, puisque, comme l'affirment les ambassadeurs florentins, les frais du voyage se montèrent à 48.600 écus, — cet échec se doublait et s'aggravait du tort que son absence avait causé à sa faveur.

Cette faveur, il la partageait depuis longtemps avec d'Épernon et, tant qu'il avait pu en personne défendre son crédit, il avait réussi à contre-balancer celui de son rival. Mais d'Épernon avait profité de son éloignement pour pousser hardiment sa pointe, et, lorsque Joyeuse était revenu, il s'était vite aperçu du terrain qu'il avait perdu.

Ayant, dès son retour, demandé au Roi l'évêché de Senlis pour son protégé le poète Desportes, il se le voit refuser. Autre échec plus significatif, le chancelier Birague étant mort, il prétend faire donner les sceaux à son frère François; c'est Philippe Hurault de Cheverny qui les obtient sur la recommandation de d'Épernon.

Le chapeau de cardinal, enfin accordé par le Pape, en décembre 1583, à l'archevêque de Narbonne semble toutefois rompre cette inquiétante malchance et être le signal d'une nouvelle et heureuse fortune.

Joyeuse en exprime, sur-le-champ, au Pape sa d'autant plus vive reconnaissance.

TRÈS SAINT-PÈRE, écrit-il, la nouvelle grâce dont il vous a pleu honorer et favoriser toute nostre maison en la personne de mon frère est telle que je penserois estre trop téméraire si j'osois entreprendre d'en remercier Vostre Sainteté d'autre sorte que de celle que je m'asseure qui lui est la plus agréable assavoir en priant continuellement Dieu qu'il me fasse la grâce de pouvoir tesmoigner à tout le Saint-Siège la dévotion que je lui dois et qu'à l'exemple de mes ancestres je désire toujours préférer à toutes les plus chères choses de ce monde.

Très Saint-Père, je prierai sa bonté vous conserver longuement en bonne disposition pour le bien et repos de tous les siens.

De Vostre Sainteté.

Le très humble et très obéissant serviteur.

ANNE DE JOYEUSE.

Peu après, la nomination de François de Joyeuse à l'archevêché de Toulouse, l'octroi qui lui est fait de l'abbaye de Marmoutiers sont une marque de la faveur reconquise. Et en avril 1584, par les obsèques solennelles qu'il commande être faites à Georges de Joyeuse, le Roi témoigne de son indéfectible attachement aux siens.

Georges de Joyeuse, écrit L'Estoile, mourut, le 16 avril, à Paris, d'une pleurésie contractée, dit-on, à l'une des processions du Roy, âgé de seize à dix-sept ans... Il estoit logé chez La Goupillière, chantre de la Sainte-Chapelle du Palais, avec son frère le cardinal. Estant mort, il fut mis en une salle tendue de noir, sur un lit de parade, couvert d'une camisole de satin cramoisi, à la vue d'un chascun, où il demoura le mardi tout le long du jour. Et, le mercredi, fut couvert d'un drap mortuaire de velours noir croisé de drap d'or entouré de flambeaux ardens, les quatre mendiants, les uns après les autres, faisant prières à haute voix, nuit et jour, autour du corps. Et le vendredi, en pompe et solennelle magnificence, fut porté au couvent des Augustins où lui furent faits les honneurs funéraux qu'on a accoustumé de faire aux grands seigneurs.

Ce crédit renaissant, Joyeuse ne manque pas, dès lors, une occasion de le consolider et de l'affermir.

En 1584, il s'assure, moyennant 20.000 écus, du gouvernement du Havre.

Après la mort du duc d'Anjou, il se fait accorder le gouvernement du duché d'Alençon, et celui d'Anjou est donné à du Bouchage.

Mais cette disparition du duc d'Anjou devait avoir pour le favori d'autres conséquences moins heureuses. Elle devait l'obliger à prendre parti dans la trouble situation politique créée par la mort de l'héritier présomptif du trône.

Or, si ses qualités personnelles avaient pu lui valoir jusqu'alors une incroyable fortune, possédait-il la hauteur de vues et les capacités suffisantes à dominer les événements qui allaient se précipiter et à en « démesler la fusée »?

CHAPITRE VI

LE DUC AU SERVICE DU ROI, PUIS DE LA LIGUE. — LA CAMPAGNE DE NORMANDIE. L'AFFAIRE D'ANGERS (1585) (1).

Lorsque, en 1585, peu après la mort du duc d'Anjou, la Ligue se reconstitua, trois alternatives s'offraient à Henri III : 1° essayer de créer un parti royal contre la Ligue et les protestants ; 2° accepter de prendre la direction du mouvement ligueur ; 3° se rapprocher du roi de Navarre,

---

(1) *LA CAMPAGNE DE NORMANDIE*

Documents inédits. — Bibl. nat., fr. 3.392, 15.570, 15.571 (Corr. des Joyeuse) — fonds italien, vol. 1733 (Corr. des ambassadeurs vénitiens).

Bibliographie. — *Œconomies royales*, de Sully. — De Thou, *Histoire*, t. IX.

L'AFFAIRE D'ANGERS.

Documents inédits. — Bibl. nat., fr. 3.322, 3.340, 3.636, 15.571 ; fr. nouvel. acq., 6646 (Correspondance des Joyeuse). — *Ibid.*, fr. 3.309 et Dupuy 844. — Archives nat., K 1.563, n° 165.

Bibliographie. — *Histoire universelle* de d'Aubigné, t. VI. — *Discours de la reprise du chasteau d'Angers*, 1585, in-8°. — *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche, avocats du Roi, à Saint-Maixent*, p. p. A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, 1846, in-8°. — *Mémoires de la Ligue*, 1758, in-4°, t. II. — E. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 1856, in-8°. — *Œconomies royales*, de Sully (éd. Michaud et Poujoulat), t. I. — De Thou, *Histoire universelle*, t. IX. — Villegomblain, *Mémoires des troubles arrivés en France sous les règnes des rois Charles IX, Henri III et Henri IV*, 2 vol., 1667, in-12.

héritier présomptif de la couronne, et faire cause commune avec lui.

Entre ces différents partis, il eût fallu en adopter un et s'y tenir. Le malheur fut que le Roi les tenta les uns après les autres, — souvent même concurremment, — et qu'il ne se rallia sans réserve au dernier qu'après avoir fait l'expérience, l'expérience lamentable, des deux autres.

On a trop dit que, dès le début, Henri III s'était abandonné à la Ligue et jeté dans les bras du duc de Guise. Il hésita, au contraire, beaucoup et caressa certainement d'abord le projet de prendre position entre les deux factions extrêmes pour les brider toutes deux.

En avril 1585, il envoie le maréchal d'Aumont à Orléans, afin d'en chasser d'Entragues qui occupe la cité au nom des Ligueurs; en mai, il expédie le même maréchal d'Aumont, avec du Bouchage, à Gien pour défendre la ville contre le parti guisard; en juin, François de Bourbon, duc de Montpensier, est nommé lieutenant de roi en Poitou, avec charge de faire tête au duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne; enfin, vers le même temps, Joyeuse reçoit l'ordre d'aller s'opposer en Normandie aux entreprises des ducs d'Elbeuf et d'Aumale. C'est aussi le moment où le Roi, avec l'argent que lui avance Zamet, fait faire des levées en Suisse, d'où doivent lui arriver 6.000 mercenaires.

La mission que lui confiait le Roi, il semble que Joyeuse ait dû l'accepter avec empressement; car, s'il est douteux qu'il ait été l'inspirateur de cette politique de résistance d'abord adoptée par Henri III, il faut reconnaître qu'elle répondait assez bien aux ambitions qu'il pouvait avoir de jouer un rôle de premier plan dans la lutte qui se préparait.

Il était placé à ce moment entre Guise et d'Épernon. Le premier, chef acclamé de la Ligue, ne devait lui laisser dans cette faction que le second rang. D'autre part, les manœuvres de d'Épernon, qui poussait déjà en sous main Henri III à se rapprocher du roi de Navarre, lui interdisaient, par seule jalousie contre son rival, de se rallier à ce

parti, alors même qu'il eût répondu, — ce qui n'était pas, — à ses convictions et à ses principes.

Au contraire, il paraissait y avoir pour lui une place à prendre et à défendre dans le plan adopté par Henri III, et dont il eût pu se faire le champion. Cela, Joyeuse l'a-t-il entrevu? Il serait bien téméraire de l'affirmer, et, d'ailleurs, il ne semble point avoir eu l'envergure suffisante à soutenir et à poursuivre une politique qu'avec son maître il abandonnera au premier vent.

Ce qu'on peut plus sûrement affirmer, c'est que cette expédition de Normandie, il dut au moins la considérer comme une sorte de revanche personnelle. Au mois d'avril, en effet, alors qu'il s'apprêtait à partir pour son gouvernement, on avait eu avis que le duc d'Elbeuf, avec 100 chevaux et 2.000 fantassins, le duc de Mayenne, avec 60 chevaux et 500 hommes de pied, guettaient son passage, et sur ces nouvelles son voyage avait été ajourné à la prière instante du Roi. Celui-ci lui donnait aujourd'hui moyen de tirer vengeance de cette perfidie. Il partait à la tête de trois compagnies de gens de pied, de six compagnies de cavalerie, du régiment de Picardie, et de beaucoup de gentilshommes volontaires avec, comme maréchaux de camp, Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, et Pietro-Paolo Tosinghi. Sa charge était de maintenir la Normandie dans le parti du Roi et d'en chasser le duc d'Elbeuf qui, à la suite d'une tentative manquée sur le château d'Arques, venait en manière de revanche, de ravager cruellement le pays du Havre.

Ayant quitté Paris le 23 mai, il prit son chemin par Mantes puis par Rosny, d'où, — ce qui marque bien le caractère ouvertement hostile à la Ligue de son intervention, — il réussit à entraîner Sully, dont les frères catholiques servaient, du reste, dans l'armée du duc.

«M. de Joyeuse passant à Rosny, lit-on dans les *Œconomies royales*, ayant Messieurs vos frères avec lui, vous les traitastes tous au chas-

téau fort honorablement, et M. de Joyeuse voyant en vostre écurie sept ou huit pièces de grands chevaux les plus beaux de France, il vous convia d'aller avec lui, ce que vous lui accordastes... Et à l'occasion de ce séjour à Rosny de M. de Joyeuse, il me souvient, continue le rédacteur des *Œconomies*, avoir ouï dire à M. de Maignan le tour que Chicot fit alors à M. de Lavardin qu'il appeloit la folle et qui s'estoit logé au bout du bourg de Rosny; car il luy manda, comme en grand secret, qu'il s'armast promptement et vinst au secours de M. de Joyeuse, qu'il nommoit le sourdant (?), duquel ce diable de huguenot, ayant intelligence avec les ligueurs, s'estoit saisi; lequel sieur de Lavardin, sans juger de l'impossibilité et importance de ce dessein, fit armer un chacun et vint au chasteau, et lors ce fut à se mocquer de luy.

Cependant l'arrivée du duc à Rouen rétablit promptement l'ordre dans la province et intimida assez le duc d'Elbeuf pour le décider à sortir de Normandie et à descendre vers le sud, où il espérait pouvoir aller appuyer Mercœur. Mais Joyeuse se mit immédiatement à sa poursuite et, l'ayant rejoint près de Beaugency, il lui infligea, le 17 juin, une assez sévère leçon, en lui tuant 200 hommes de pied, d'après les ambassadeurs vénitiens, plus exactement 120 d'après la lettre écrite très vraisemblablement d'Oucques et le 19 juin par le vainqueur à Mme du Bouchage, pour s'excuser de ne pas pousser jusqu'à Montrésor.

Madame, c'est à mon grand regret que je suis sy près de vous sans avoir l'honneur de vous voir, mais je suis icy avec ma troupe que je ne puis abandonner. Cependant, Madame, je n'ay point voulu faillir à vous donner advis de ce qui s'est passé jusqu'ici qui est que, après avoir longtemps suivy les ennemis, je les joignis hier près de Boisjanssy où, après avoir trouvé leur infanterie dans quelques maisons, il en fut tué d'abordée cent ou six-vingt. Le reste estant dans plusieurs villaiges fort retranchés furent attaqués, mais ne les sçusmes forcer. Il y en mourut encore et des miens quelques uns. Le pauvre Mus eut sept harquebusades. J'espère, avec l'aide de Dieu, qu'il n'en mourra point. Nous leur donnasmes un tel effroy que la pluspart de leur armée se vient rendre à moy qui me retire vers Chasteaudun pour recepvoir les commandemens du Roy. Mais ne soiés, s'il vous plaist, Madame, plus en peine de moy qui ne courus jamais moins de fortune. Je vous asseure que je ne tiray pas mon espée.

Je supplye Dieu, vous donner, Madame, ce que vous souhaités.

Vostre très humble...

Anne de Joyeuse.

Le duc était, en effet, le 20 à Châteaudun et y demeura jusqu'au 25, attendant les ordres du Roi qui lui parvinrent enfin, lui enjoignant de faire sa jonction avec les troupes de M. de Montpensier, qui se retiraient du Poitou, pour aller ensemble au-devant des Suisses venant renforcer l'armée du Roi.

L'ordre était vague et les circonstances ne contribuèrent pas à le préciser. Le 29 juin, de Vendôme, Joyeuse écrivait, en effet, au Roi :

Sire, je me suis acheminé en ce lieu pour tousjours m'advancer de joindre Monsieur de Montpensier. Mais je suis maintenant en doubte du chemin que je dois tenir, d'autant que ledit sieur de Montpensier me vient d'écrire qu'il ne m'en pouvoit advertir ni de la résolution qu'il prendroit que dens cinq jours qu'il attend responce de Vostre Majesté sur quelque affaire dont il vous a escrit. Et pour ce que tous les lieux d'alentour de ceste ville sont ruynés et mangés par ses troupes et que je suis en doubte d'ailleurs si je me doibs acheminer à Bloys où vous voulez aller et qui est une ville que je sais que vous désirés favoriser, je vous en ay bien voulu donner advis pour vous supplier très humblement de me mander incontinent vostre intention.

De Vendosme, XXIX[e] juin 1585.

Vostre...

Anne de Joyeuse.

Mais dès lors la campagne contre la Ligue était finie, car déjà commençait à s'ébruiter la nouvelle de la subite volte-face du Roi et de son entente imminente avec Guise négociée à Épernay.

Et Joyeuse le comprenait si bien que, en un mémoire adressé à ce moment au Roi, il le pressait de l'instruire de ce qu'il avait à faire en cette période transitoire qui n'était pas encore la paix, mais qui n'était plus la guerre.

Premièrement qu'estant maintenant la paix tenue presque pour conclue et arrestée et voulant néantmoings Sa Majesté que Monsieur de Joyeuse continue à s'acheminer avec ses troupes au devant des Suisses pour les aller joindre et leur faire escorte par deçà, comme Elle lui a nouvellement commandé, il la supplie de lui faire entendre que, advenant que, en son chemin, il rencontre ou s'approche près des troupes de Messieurs de Guyse, du Mayne, d'Elbeuf ou autres, Sa Majesté trouvera bon qu'il les combatte, s'il les trouve à propos,

ou essaye de leur nuire selon que l'occasion s'en pourra présenter, ou bien si elle veut qu'il aille seulement joindre lesdits Suisses sans rien attenter ailleurs.

Supplie aussi très humblement Sa Majesté de luy ordonner ce qu'elle veut estre fait des prisonniers qui ont esté pris aux précédentes rencontres qu'il a faites de l'ennemy, mesmement d'un nommé le capitaine Mesnil, son lieutenant, et dix huit soldats de sa compagnie des troupes de Monsieur d'Elbeuf qui furent pris près d'Orléans il y a trois ou quatre jours par une compagnie qui avoit esté envoyée pour descouvrir ces environs...

La réponse à ces questions fut donnée à Joyeuse par la nouvelle du traité conclu à Nemours entre le Roi et la Ligue, nouvelle qui lui parvint, les premiers jours de juillet, à Verneuil-sur-Avre, comme nous l'apprennent les *Œconomies royales*, en un récit plein de couleur.

Car, rapporte le narrateur, comme vous, Monsieur de Sully et beaucoup d'autres seigneurs et gentilshommes de la religion estiez à Verneuil pour servir le Roy contre la Ligue, M. de Joyeuse receut un paquet de la cour par lequel on lui mandoit que le Roy avoit fait la paix avec ceux de la Ligue et s'estoit obligé de faire la guerre à ceux de la religion. Lors, il se tourna vers vous, disant : « Hé ! bien, Monsieur le baron de Rosny, c'est à ce coup que j'aurai vos beaux chevaux à bon marché, car la guerre est déclarée contre ceux de la religion; mais je m'asseure que vous ne serez pas si fol que d'aller trouver le roy de Navarre, ny vous embarquer dans un party qui sera infailliblement ruyné, et perdre vostre belle terre de Rosny ». — Lors, vous lui respondistes : « Monsieur, monsieur, par les voyes que vous pensez ruiner le roy de Navarre, c'est par là mesme que vous establirez sa grandeur, au moins si un diable de précepteur que j'ay eu a dit vray, lequel a nom La Brosse; car il m'a dit que le roy de Navarre seroit fort près d'estre ruiné, mais qu'enfin il ruineroit tous ses ennemis, et qu'il seroit un jour le plus grand et estimé roy du monde, et que je ferois une si grande fortune en le servant que je ne l'oserois quasi pas espérer, tellement que je suis résolu d'en tenter le hasard, et puisque vous n'avez plus que faire de moy, adieu vous dis ! » Et lors pristes congé de lui si brusquement qu'il s'en estonna et dit à ceux qui estoient près de lui : « Voilà un maistre fol, qui n'a peur de rien ! Mais il pourroit bien s'abuser avec son sorcier de maistre... »

Et, au même moment où cette leçon lui était donnée, Joyeuse avait l'explication des retards du duc de Montpensier qui, prenant les devants, avait signifié au Roi

sa décision très ferme de n'accorder sous aucun prétexte son concours à la Ligue.

Le duc ne paraît, cependant, avoir compris ni les scrupules de Sully, ni ceux de Montpensier; car, moins de deux mois après sa victoire sur d'Elbeuf, il rentrait en campagne en Anjou pour remettre en possession du château d'Angers le parti ligueur auquel il n'est pas invraisemblable de supposer qu'il avait été précédemment enlevé à l'instigation du Roi lui-même.

Et là apparaît bien le manque de vues personnelles et de sens politique du personnage incapable de profiter de son crédit pour imposer à Henri III la poursuite inflexible de ses premiers projets, et ne restant plus guidé dès lors que par la vaine prétention de jouer un rôle de premier plan dans la Ligue.

Singulière et étrange histoire que celle de cette affaire d'Angers, et qui est un exemple bien frappant des indécisions, des incertitudes d'Henri III!

Après la mort du duc d'Anjou, le commandement du château d'Angers avait été retiré à Michel du Bourrouge, sieur du Halot, et donné à Charles de Cossé, comte de Brissac. Celui-ci ayant bientôt manifesté ses sentiments ligueurs, il semble que Henri III ait vu dans le mécontentement ressenti par du Halot d'avoir perdu sa charge un moyen de dépouiller Brissac de son nouveau commandement, et qu'il ait accepté de se servir de l'ancien gouverneur pour enlever cette place à la Ligue.

Ce qui est certain c'est que du Halot, resté à Angers après sa disgrâce, s'était, de bonne heure, abouché avec un certain capitaine Le Fresne, cassé récemment par Brissac et qui voulait s'en venger, pour tenter avec lui un coup de main sur le château. Sans trop regarder à autre chose qu'à la réussite de leur projet, les deux compères l'avaient, du reste, bientôt confié à un capitaine huguenot, Louis Bouchereau de Rochemorte, que le hasard avait

amené dans ces quartiers, et qui, avec dix ou douze « bons compagnons » qu'il avait, accepta volontiers de participe à l'entreprise.

Celle-ci fut longuement préparée.

Le jour enfin arrivé, le 24 septembre, Le Fresne, qui connaissait le « capitaine grec » qui commandait au château pour Brissac, se présente chez lui vers midi. L'autre le prie de rester à dîner, et Le Fresne s'excusant sur ce « qu'il est attendu par des amis », le Grec le presse « d'amener avec lui sa compagnie ». Le Fresne rejoint les siens et les fait assez aisément pénétrer dans la première cour du château « ayant, croit-on, intelligence avec la première garde ». Mais le second poste, se doutant de quelque «stratagème», appelle aux armes. Le Fresne, sans perdre la tête, se débarrasse d'un des soldats en lui ordonnant d'aller demander au capitaine de le venir trouver, d'un autre en le poignardant, pendant que Rochemorte en expédie un troisième. Le capitaine grec bientôt arrivé a le même sort, et les conjurés étant maîtres du château en font lever le pont-levis.

Pendant ce temps, du Halot jouait le rôle qu'il s'était réservé. Caché dans une maison voisine du château durant l'exécution de l'entreprise, il en sort aussitôt qu'elle lui paraît terminée, et voyant les habitants et la milice bourgeoise se rassembler au bruit que la place est prise, il les avertit de ne point s'émouvoir, que c'est au nom du Roi que tout a été fait et qu'il le leur montrera bientôt « par bonne commission ». Mais les autres restant incrédules se saisissent de lui, le mènent aux prisons de la ville, et ne paraissent disposés à lui faire grâce que si Le Fresne, disent-ils, confirme bien que c'est au nom du Roi que « le coup a esté tenté ».

Sous ce prétexte, on reconduit, alors, du Halot à la porte du château, où, « estant devant, ledit Halot, crie fort haut : « Messieurs Le Fresne et Rochemorte ! » Nul ne répond d'abord. Enfin Le Fresne apparaît et croyant que du Halot vient seulement apporter la soumission des

habitants, il a l'imprudence de faire baisser le pont-levis et de s'avancer vers du Halot. Mais à peine est-il au bout du pont qu'un coup d'arquebuse est tiré sur lui par un des soldats de la ville « dissimulés près de là ». Comprenant le guet-apens : « Tout beau, Messieurs, tout beau, crie-t-il, à son tour, ce n'est rien que pour le service du Roy que je suis icy. Je l'ay fait faire par son commandement ! » Et, tout en criant, il tente aussitôt de faire retraite. Malheureusement, au même moment, ceux du château lèvent le pont à la hâte et l'infortuné Le Fresne n'a que le temps de s'accrocher aux chaînes par où il essaie à la force des poignets de se hisser jusqu'à la poterne. Vains efforts ! « Un de la ville le suit par les mêmes chaisnes », d'où, se tenant d'une main, il tranche de l'autre, d'un coup d'épée, un des poignets de Le Fresne, « lequel tomba dans le fossé, laissant son manteau accroché aux chaisnes, et estant arrivé tout brisé dans le fond du fossé, il fut achevé par un cerf privé que l'on y nourrissoit, qui vint lui passer sept ou huit fois ses andouillers au travers du corps et le laissa mort ».

Cependant, Le Fresne tué, du Halot ramené en prison, Rochemorte restait finalement seul maître de la place. Or il était huguenot, on s'en souvient, et n'avait accepté de participer à l'entreprise que dans l'espoir d'en faire, un jour ou l'autre, bénéficier son parti. Le hasard l'avait bien servi en le débarrassant de ses deux complices. Sommé, donc, à son tour par les habitants de rendre le château : « Retirez-vous, déclara-t-il fièrement, je le tiens pour le roi de Navarre ». Et tout de suite, il avait fait secrètement informer de la situation le prince de Condé alors occupé au siège de Brouage.

« Dès le 30 septembre, Condé fut rejoint sous Brouage par le courrier de Rochemorte qui apportait la nouvelle de la prise du château d'Angers et demandait de prompts secours. Il n'y avait pas à hésiter. Par l'occupation d'Angers, les réformés s'assuraient une porte ouverte sur les

provinces du Nord. D'un autre côté, le prince, qui souffrait d'être réduit au second rang dans le parti dont son père avait été le généralissime, acquérait un champ d'opérations qui lui appartiendrait en propre, et se créait sur la Loire une position assez solide pour se rendre à peu près indépendant de son cousin le roi de Navarre. » Laissant, donc, la direction du siège de Brouage à Turenne, il s'achemina vers Angers avec 600 chevaux et 1500 arquebusiers à cheval.

On comprend en quelle embarrassante situation les événements qui venaient de se produire plaçaient la cour de France.

Si le Roi avait, comme il le semble bien, secrètement encouragé les projets de du Halot, ç'avait été avant d'avoir traité avec la Ligue. L'affaire ayant traîné en longueur, il se trouvait maintenant avoir les mains liées par le traité de Nemours. Il ne put moins faire que de désavouer l'ancien gouverneur, son complice peut-être. Jugé par le présidial, celui-ci fut roué vif le 19 septembre, en dépit de ses protestations répétées jusqu'au dernier moment qu'il n'avait agi que sur l'ordre du Roi.

Obligation plus dure encore pour Henri III, il lui fallut aider Brissac à se remettre en possession du château, et pour cela envoyer M. du Bouchage, gouverneur d'Anjou, avec quelques troupes au secours du ligueur ! De ce côté, la chose marcha plus vite qu'on ne pouvait l'espérer. Rochemorte, en effet, n'avait pas joui longtemps de sa conquête. Peu de jours après le coup de main heureux qui la lui avait livrée, le capitaine huguenot, qui « s'estoit après disner arresté à resver entre les créneaux du costé de la rivière du Maine, reçut une harquebusade où il y avoit deux balles, dont l'une lui coupa la gorge, l'autre la langue, et mourut sans parler. » En arrivant à Angers, les premiers jours d'octobre, du Bouchage en apprit la nouvelle. Il ne restait dès lors dans le château qu'une douzaine d'hommes qui paraissaient se soucier plutôt du gain matériel de leur « exploit » que de

l'honneur de le soutenir, car leur principale occupation était de descendre la nuit par les fenêtres les meubles et objets précieux du comte de Brissac, que des complices venaient recueillir, en sorte qu' « il ne resta plus bientost dans ledit chasteau un seul morceau de tapisserie ou étoffe de valeur », et que disparut même alors la fameuse corne de licorne rapportée autrefois d'Italie par le maréchal de Brissac et conservée depuis comme un fétiche dans sa famille. Finalement, sur promesse de la vie sauve et lettres de rémission en règle du Roi, la petite garnison capitula, et, le 21 septembre, sortit de la forteresse.

Tout pourtant n'était pas terminé. Ce château qu'il avait voulu enlever à la Ligue, qu'il venait de lui aider à reprendre, Henri III allait enfin avoir à le défendre contre les huguenots : fait d'armes qui devait inaugurer la nouvelle alliance du Roi et de la Ligue ! Les premiers jours d'octobre, on avait appris que le prince de Condé s'approchait de la Loire et paraissait décidé à tenter l'entreprise à laquelle l'avait convié Rochemorte. C'est alors que Joyeuse qui, il y avait trois mois à peine, menait encore la campagne contre les ligueurs, reçut la mission d'appuyer leur action contre Condé avec un millier de Suisses et 300 chevaux.

On dit généralement que le duc de Joyeuse arriva à Angers dès le 4 ou le 7 octobre, et qu'il y était dans tous les cas lorsque Condé y parvint. Il y a là une double erreur. D'une lettre du Roi à M. de Malicorne, lieutenant de roi en Poitou, il ressort que le duc ne quitta Paris que le 13 octobre, et les lettres de lui que j'ai pu réunir prouvent qu'il était à Toury le 16 octobre et à Saumur le 21, c'est-à-dire le jour même où Condé attaquait Angers.

Sire, écrit-il au Roi, Vostre Majesté saura par le capitaine Precor, présent porteur, les nouvelles qu'il m'a apportées comme Monsieur le prince de Condé a passé la rivière au port des Rosiers, qui est véritablement le passage que je me doubtois qu'il essayeroit. De ma part, je continueray en la plus grande dilligence que je pourray de m'ache-

miner à Angiers pour me jeter dedans, s'il est possible, avec ce peu d'amys que j'ay icy, ce que je tenteray par tous moyens, et vous supplie très humblement de croire qu'il n'y aura moyen ny hazart au monde que je ne tente pour cest effect. Cependant, je supplie aussi très humblement Vostre Majesté de vouloir commander que les forces qu'il vous a pleu m'ordonner s'advancent promptement en çà et qu'elles se viennent rendre à Saumur, en quoy si elles usent de quelque dilligence il y aura moyen d'angaiger les ennemis et de les combattre. Lorsque je seray plus près, j'en manderay à Vostre Majesté de plus certaines nouvelles, car je ne sçay celles-ci que par ce porteur.

Sire...

De Thoury, ce 16e octobre 1585.

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle subjet et plus obligé serviteur.

ANNE DE JOYEUSE.

Et le 21, de Saumur :

MADAME, mande-t-il à Mme du Bouchage, je suis en ce lieu de Saumur, n'ayant sceu aller à Angers, à cause que les Ponts de Sé sont rompus. Vous n'avés que faire d'estre en peine, car je crois que nous ne courrons point de fortune, car je pense que de ceste heure le chasteau d'Angers est rendu.

De Saumur, le 21e jour d'octobre [1585].

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

Joyeuse n'a donc joué aucun rôle dans l'échec éprouvé par Condé devant Angers. En effet, cet échec n'avait pas tardé. Comme le duc en avait été informé, le prince avait bien passé la Loire aux Rosiers, le 16 octobre, et arrivé devant Angers le 20, il avait, le 21, tenté une attaque contre les faubourgs de Pressigny et de la Madeleine. Mais cette attaque avait été repoussée par les troupes de du Bouchage et de Brissac, et le même jour on avait, par quelques paysans sortis de la ville, appris dans le camp protestant la mort de Rochemorte, la capitulation de la garnison du château, enfin l'arrivée de Joyeuse à Saumur. On essaya bien le lendemain, 22, un nouvel assaut, mais les troupes fatiguées et démoralisées n'étaient plus en état de fournir un effort utile. Un de ceux qui participèrent à cette équipée nous a tracé un tableau pittoresque de cette

petite armée qui, « dans un jour, avoit perdu l'allégresse et le courage. Car les uns n'avoient pas repu, les autres avoient perdu leurs chevaux et bagages qu'ils avoient quittés la veille pour combattre..., toute l'armée estoit ainsi éparse çà et là, et estoient les champs et chemins couverts de bagages, charrettes, mulets et valets qui s'estoient égarés la nuit sans savoir où se rendre... » En somme, la partie était manquée. Il ne fallait plus songer qu'à la retraite qui, en effet, commença ce jour-là, 22 octobre, sur les 2 heures après-midi.

Ce que fut cette retraite, on le savait déjà, mais les lettres de Joyeuse que j'ai retrouvées en précisent les détails. C'est à partir de ce moment, en effet, que commence son rôle.

Il s'agissait pour les troupes de Condé de repasser au plus tôt la Loire. L'avant-garde put le faire aux Rosiers sans être encore inquiétée et s'établit, pour protéger le passage du reste de l'armée, dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Maur. Mais lorsque, le vendredi 25 octobre, le gros des troupes protestantes voulut à son tour traverser le fleuve, « on ouït inopinément comme une salve de plusieurs pièces d'artillerie, et aussitost parurent au-dessus de Saint-Maur, à la portée de l'arquebuse, deux grands bateaux couverts et armés de plusieurs pièces et gens de guerre, qui mouillèrent l'ancre un bien peu au-dessus du lieu où on avoit résolu de passer. De ces bateaux estoit sortie cette scopeterie, et à l'instant mesme commencèrent à battre des deux costés de l'eau, tirant tant contre ceux qui estoient jà passés à Saint-Maur que contre ceux qui vouloient passer ». On eut bientôt l'explication du mystère, « qui estoit que M. de Joyeuse adverty que le prince commençoit à faire passer ses forces par ladite rivière, et voyant que celles que le Roy lui envoyoit n'estoient encore arrivées, de sorte qu'il n'estoit pas assez fort pour combattre ledit prince, avoit fait diligemment armer deux ou trois bateaux de Saumur, où il estoit, et

les avoit envoyés audit passage sous la charge de M. de la Courbe, escuyer d'écurie du Roy, et d'un capitaine dudit lieu de Saumur, lesquels firent tel debvoir qu'ils contraignirent ledit prince de quitter ledit passage et prendre autre route ».

Cette attaque, la nouvelle de l'approche des Suisses attendus par Joyeuse et qui « descendoient le long de la rivière de Loire », la crainte d'être pris entre ces forces et celles de du Bouchage qui, sorti d'Angers, s'était mis à sa poursuite obligèrent, en effet, Condé à modifier hâtivement ses plans et à remonter vers le Nord pour éviter l'encerclement dont il était menacé. Des Rosiers, il recula donc sur Beaufort-en-Vallée, puis sur le Lude, et ayant réussi à passer le Loir à Luché, malgré l'inondation, il commença aussitôt sa retraite dans la direction de Vendôme, ayant échappé ainsi par une habile manœuvre à l'étreinte de l'ennemi. Lorsque les forces de Joyeuse et de du Bouchage se rejoignirent à Baugé, où ils étaient le 28 octobre, ce fut, en effet, pour apprendre que Condé, qui leur avait comme glissé entre les mains, accélérait son mouvement et était déjà à Saint-Arnoult.

Les lettres que les deux frères adressèrent de Baugé à Mme du Bouchage expriment bien la déconvenue qu'ils en éprouvèrent.

Anne essaie de la dissimuler sous un ton de plaisanterie :

MADAME, écrit-il, ces honnestes jehans vous diront de nos nouvelles, et comme c'est à mon grand regret que le prince de Condé me fera perdre l'honneur de vous voir. Il vous dira comme mon honneur m'emporte après luy malgré moy. Je sçay bien que vous recepvriés plus de desplaisir de me voir manquer à celuy-là que de plaisir à me voir, joint que j'espère d'y remédier et de m'en revenir bientost jouir de ce bien plus à loisir et avec plus de commodité et de temps que je n'eusse peu faire. Attendant que ce bien m'arrive, je supplieray le Créateur...

A Beaugé, le 28e jour d'octobre [1585].

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

Plus explicite est le message de du Bouchage :

MADAME, le sieur de Lambinet, présent porteur, vous pourra représenter l'estat en quoy sont toutes choses beaucoup mieux que je ne vous sçauroys escrire, qui sera cause que je ne vous en importuneray de longs discours pour ceste heure. Il vous pourra dire comme nous nous sommes séparés aujourd'huy mon frère et moy en ce lieu. Il s'en va tant qu'il peut après Monsieur le prince de Condé, mais je croy qu'il ne l'attrapera pas, car il a deux grandes journées devant lui et va bien vite. Et moy, quand j'ay veu que j'estois si heureux de l'avoir chassé hors de mon gouvernement sans y avoir gaigné un pouce de terre, je me suis résolu de m'en retourner à Angers pour achever d'y establir toutes choses, et puis, tout incontinent, je m'en irai droit vous trouver pour avoir cest honneur de vous voir et de vous baiser les mains, qui est la chose du monde que je désire le plus.

De Baugé, ce 29e octobre [1585].

Vostre...

HENRY DE BATARNAY.

C'est cependant par un désastre que devait s'achever l'expédition de Condé. Son plan, en marchant vers l'est, était de se rabattre à un moment donné sur sa droite, pour tenter de passer la Loire vers Orléans. Mais ce plan, la poursuite de Joyeuse ne lui permit pas de le réaliser. Menacé à Selommes d'être pris entre le duc et les forces de la Ligue qui opéraient en Beauce, il donna ordre à son armée de se disperser, tandis que lui-même, avec douze chevaux, gagnait la Bretagne, et allait s'embarquer entre Avranches et Saint-Malo pour Guernesey.

On sait avec quelle couleur a été contée par d'Aubigné, qui y participa, la retraite de l'armée ainsi abandonnée par son chef, et qui n'échappa à une complète destruction qu'en « se desbandant », les uns prenant la route de Paris ou celle d'Orléans, « déguisés sous des habits de paysans achetés à prix d'or », les autres s'enfonçant dans la forêt de Marchenoir, quelques-uns se réfugiant chez les gentilshommes de campagne qui voulurent bien les recevoir. Et de Thou a tracé, lui aussi, d'après les documents qu'il avait entre les mains, un tableau assez saisissant de cette déroute. « Les chemins, dit-il, étoient jonchés des bagages

de cette armée délabrée qui s'en étoit chargée plus qu'elle ne devoit pour une telle expédition. On ne voyoit de toutes parts que chevaux mourant de faim, de maladie, de lassitude; des coffres ouverts, des malles rompues, de mauvaises hardes de toute espèce répandues de côté et d'autre, qui servoient comme de signal aux catholiques pour suivre les protestants à la piste... »

Deux lettres de Joyeuse qui harcela ces « misérables » jusqu'à la Ferté-Villeneuil nous confirme l'exactitude de ces détails.

Je ne sais à qui la première de ces deux lettres est adressée. Elle ne nous est parvenue qu'en une copie transmise par son ambassadeur en France à Philippe II.

Monsieur, écrit Joyeuse, je n'espérois pas vous devoir sitost mander des nouvelles de Monsieur le prince de Condé, mais nous nous sommes approchés plus près que nous ne pensions. Le mal est que ce n'a esté de plus près. Toutesfois, par la grâce de Dieu, ç'a esté à sa mauvaise heur, et vous diray en vérité que ceci est ung œuvre de Dieu et non des hommes, car c'est le plus grand effroy et estonnement dont l'on a jamais ouï parler, car ces pauvres gens qui se prennent prisonniers font pitié, et croy qu'il y en a plus de trois cents, et s'en prend à toutes heures; et pensez que, alors que Monsieur le prince eut nouvelles de nos troupes qui approchoient, il ne fit autre chose, à ce qu'on rapporte, sinon de remonstrer que tout aussy bien estoit perdu et qu'il falloit jouer à sauve qui peut. La pluspart de la noblesse, qui estoit le mieux montée, s'est sauvée, aussi que tout ce pays est plein de maisons de huguenots où ils ont retraite. Le reste s'est jeté dans les bois quittant leurs armes, et leurs chevaux estant espandus par le pays. Ceux qui sont attrapés crient miséricorde et se rendent plus volontiers qu'on ne les veut prendre. Quoy que ce soit, c'est la plus vraye route qu'on vit jamais, car les souldars qui se prennent disent qu'on les a menés à la boucherie et qu'ils ne seront jamais commandés d'un tel chef. Il semble que ce soyt un bonheur que le ciel m'ayt réservé contre ce chef, et c'est la troisième fois qu'il s'est évanouy devant moy. Encore que ceci ne soit pas ce que l'on pourroit désirer, si vous diray-je que c'est une extresme deffaveur pour eux, et espère, avec l'ayde de Dieu, que, s'il m'a donné bon commencement, qu'il ne m'abandonnera pas à poursuyvre le reste de mon voyage. Ces pauvres gens ont bruslé leurs cornettes de cavalerie, chose qui ne s'oyt jamais dire, quelque désespoir auquel on ayt esté réduit. Quant au prince de Condé, le bruit certain est qu'il s'est retiré avec dix ou douze chevaux et qu'il a passé la Loire entre Blois et Amboise. Voilà ce que je puis vous dire, et puis vous reverrez

bientost la pluspart de nostre troupe, qui vous en contera de nouvelles. Et moy j'espère, si je n'ay d'autre commandement, achever mon voyage et m'en aller voir si les autres seront plus asseurés que ceux icy.

De la Ferté-Villeneuil, ce 1er novembre 1585.

On entrevoit déjà dans cette lettre que Joyeuse considérait alors la campagne comme terminée. Trois jours après, en effet, le duc était au Mans, « en intention d'y faire raffreschir » son armée, et il informait de là l'un de ses lieutenants au gouvernement de Normandie, M. de Longaunay, de l'heureuse conclusion de « son voyage ».

Monsieur, lui mandait-il, parce que je m'asseure que vous serez très aise d'entendre le succès de mon voyage par deçà, aussi que, comme vous verrez, il est nécessaire pour le service du Roy de vous en donner advis, je vous en ay bien voulu faire la présente pour vous dire comme, après la réduction du chasteau d'Angers, ayant sceu que Monsieur le prince de Condé qui avoit failly au dessein qu'il fit de le vouloir secourir s'en retournoit pour passer la rivière de Loyre pour aller en Poitou, je m'advançay pour lui empescher le passage, ce que je fis en sorte qu'il fut contraint de se résouldre à choisir chemin du costé de deçà l'eau avec environ sept ou huit cens bons chevaux et bien autant d'arquebuziers à cheval; dont estant adverty je me mis à sa queue avec deux cens chevaux, qui estoit tout ce que j'avois de plus léger pour le suivre et le combattre, s'il m'estoit possible, au moins le tenir engagé attendant autres forces. Toutesfois, dès la deuxiesme journée que je fus après lui, l'effroy se mit si grand en sa troupe qu'elle se divisa et rompit d'elle-mesme, se retirant les uns ès maisons des gentilshommes, leurs amys, autres dans les bois, et autres qui ont pris plus long chemin en leurs maisons, où ils s'en vont en petites troupes de dix à vingt et trente chevaux, non sans estre fort endommagés par la noblesse du pays et les paysans qui les prennent ainsi en déroute, si bien que j'ay veu tout cecy esvanouy devant moy sans rendre aucun combat, ni mesme pouvoir sçavoir où s'est retirée la personne dudit seigneur prince, si ce n'est ce que nous avons appris de son escuyer et autres prisonniers qui tiennent tous qu'il est passé avec six chevaux pour aller en Allemagne, ce qui a fait que je me suis retiré en ceste ville tant pour me rafreschir et laisser reposer mes chevaux qui estoient, je vous asseure, si harassez et travaillez que je ne m'en fusse pas voulu promettre encore une demie journée, que pour y attendre les commandemens du Roy.

Et parce que j'ay sceu qu'il y a quelques unes de ces petites troupes de l'ennemy qui se retirent vers la Normandie, où elles pourroient bien avoir quelque rendez-vous pour s'assembler, je vous prie y faire prendre garde et en avertir les gentilshommes vos amys et les villes

particulièrement, affin que chacun se dispose de leur courir sus si ainsi estoit. J'en escris aussi à Messieurs de Carrouge et de Pierrecourt affin qu'ils y pourvoient en leur département, et en donne aussi avis à mes cousins de Villars et de Chattes, à ce que l'on en puisse estre bien adverty partout.

J'espère, au surplus, sellon les commandemens que j'auray du Roy de me rendre dans dix ou douze jours à Paris où je vous prieray de me faire part de vos nouvelles.

Cependant je me recommanderay...

Au Mans, ce 3e novembre 1585.

Vostre plus affectionné à vous servir.

ANNE DE JOYEUSE.

Le même jour, Scipion de Joyeuse, chargé de donner des nouvelles du « cher fils » à Mme du Bouchage, lui écrivait :

MADAME, il ne faut plus que vous soiés en peine de vos enfans, car la guerre est tout achevée, et si, nous n'avons pas couru grande fortune, car les ennemis n'ont fait que fuir devant nous. Nous les avons suivis tant que nous avons peu. Je voudrois bien qu'ils fussent voulu aller vers Touraine plus tost qu'icy affin que le lieu de nostre séjour eust esté à Montrésor plus tost qu'icy...

Du Mans, ce 3e novembre [1585].

Vostre...

SCIPION DE JOYEUSE.

Le 16 novembre, les deux frères étaient, d'ailleurs, rentrés à Paris, où ils étaient accueillis par les vers d'un ton si démesuré que consacrait aux exploits du duc l'un de ses poètes, Robert Estienne :

Sur la victoire obtenue en Anjou par monseigneur le duc de Joyeuse, pair et admiral de France, et gouverneur de Normandie.

Muses, permettez-moi d'aller dessus Parnasse
Cueillir force lauriers, pour ombrager le front
Du grand duc de Joyeuse, ornement de sa race,
Et seul en ses valeurs qui n'a point de second.

Le voici qui revient tout chargé de victoire,
Ayant seul renversé des ennemis l'effort :
Heureux qui de ce duc pourra chanter les gloires !
Pour un faix si pesant je ne suis assez fort !

Que ne vient derechef un Homère sur terre,
Pour de ce jeune Achille entonner les beaux faits?
Encore celui des Grecs eut son pareil en guerre.
Le nostre est un phœnix des guerriers plus parfaits.

Achille se montra de couarde nature,
Lorsque chez Lycomède il se laissoit cacher;
Et jamais il n'eust mis sa vie à l'aventure,
Si le fleuve de Styx n'eust endurcy sa chair.

La cuirasse et l'armet qu'il receut de sa mère
Et son large bouclier lui donnèrent du cœur.
Devoit-il craindre, ayant pour garde coustumière
Des armes qui pourroient faire enhardir la peur?

Mais nostre duc, suivi d'une petite bande,
Ne s'est moins fait connoistre invincible en pouvoir,
Monstrant combien le chef, qui, courageux, commande,
Peut le courage aux siens par exemple esmouvoir.

D'un point l'Achille grec au nostre est comparable :
Pour la prise de Troye, il estoit attendu.
Et le chasteau d'Angers, sans l'ayde secourable
De l'Achille français, n'eust pas esté rendu.

Courage ! grand guerrier, la victoire obtenue
Une immortalité pour loyer te promet.
Le peuple bénissant ton heureuse venue
Pour ta grandeur prospère en prières se met.

Se peut-il voir quelqu'un qui tes honneurs devance?
Quel honneur est plus grand que d'avoir mérité
Par tes rares vertus d'estre admiral de France,
Également sur terre et sur mer redouté?

Le pilote craintif, au fort de la tourmente,
En réclamant ton nom, voit l'onde se calmer.
Et cest acte tout frais, dont ta gloire s'augmente,
Te fait comme un Alcide en la terre estimer.

Tous ces œuvres sont grands ! Si, ce n'est rien encores,
En prenant garde au lieu que tu tiens près du Roy;
T'ayant fait son beau-frère, il te prise et t'honore
Pour les perfections qu'il reconnoist en toy.

C'est lui qui, dans ton âme, inspire la prouesse
Que tu verses après au cœur de tes souldars;
Et ces arcs triomphaux que la France te dresse,
Tu les dois à ton prince et non au sort de Mars.

Justice et piété, ses servantes fidèles,
Exécutent soudain ce qu'il veut ordonner,
Soit qu'il fasse punir ceux qui lui sont rebelles,
Ou qu'il veuille de grâce aux humbles pardonner.

Ce prince, d'une main pleine de force extresme,
Porte, deux fois grand roy, deux sceptres précieux,
Et son chef couronné d'un double diadème
En doit avoir encore un autre dans les cieux.

Arrestez-vous, ma Muse, et pensez que vous n'estes
Digne de prononcer d'un si grand Roy le nom,
Roy si grand que la voix des plus grands poètes
Deviendroit enrouée en chantant son renom.

Il suffit que mon Duc, par un signe de teste,
Daigne approuver ces vers escrits en son honneur.
Je scay que, pour m'entendre, il tient l'oreille preste,
Comme autrefois de lui j'ai receu ce bonheur.

R. Estienne.

Ridicule et emphatique louange d'assez maigres succès !

Joyeuse le comprit-il? Huit mois après, il repartait pour un nouveau « voyage » qui devait, il l'espérait, lui mériter plus sûrement ce titre de champion de la Ligue qu'il ambitionnait : « le voyage d'Auvergne ».

CHAPITRE VII

LE VOYAGE D'AUVERGNE DE MONSIEUR L'AMIRAL (1586) (1)

Cette campagne d'Auvergne avait pour cause la situation sinon critique, au moins inquiétante de la Ligue en Languedoc. Depuis que le duc de Montmorency, prenant résolument parti contre l'Union, s'était, au mois d'août 1585, abouché à Saint-Paul-Cap-de-Joux avec le roi de Navarre et le prince de Condé, sa situation s'était singulièrement fortifiée en Languedoc. Dans un mémoire, du

(1) **Documents inédits.** — Bibl. nat., fr. 3.316, 3.322, 3.340, 3.392, 6.628 et 6.629, 6.916, 15.573 et nouv. acq. 6.646 (Corr. des Joyeuse). — *Ibid.*, fr. 3.310, 3.532, 3.612, 3.974. — *Ibid.*, fonds italien, vol. 1.732 et 1.733 (Corr. des ambassadeurs vénitiens). — Archives nationales, K 101, n° 55.

Bibliographie. — Ferd. ANDRÉ, *Documents historiques sur les guerres de religion en Gévaudan*, 1888, 3 vol., in-8°. — *Annales d'Issoire*, p. p. Bouillet, 1842, in-8°. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. VII. — *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, p. p. A. Chassaing, 1875, in-4°. — CABIÉ, *Correspondance des Saint-Sulpice*, — *Journal de Charbonneau sur les guerres de religion à Béziers*, dans Aubais, *Pièces fugitives*, 1759, in-4°, t. II. — *Discours du voyage de M. de Joyeuse en Gévaudan*, dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XI. — GACHES, *op. cit.* — GAUJAL, *Essais historiques sur le Rouergue*, 1824, in-8°, t. II. — ROUCAUTE, *Documents pour servir à l'histoire du Gévaudan*, 1894, in-8°. — ROUCAUTE, *Le Gévaudan au temps de la Ligue*, 1900, in-8°. — *Mémoires de Jacques Pape de Saint-Aubah*, dans Petitot, t. XXXXIII. — DE THOU, *Histoire universelle*, t. IX. — VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, t. XI et XII.

25 octobre 1585, le maréchal de Joyeuse annonçait au Roi que le duc, avec 7 à 8.000 hommes de pied, 400 chevaux et 8 canons, occupait fortement le pays entre Béziers et le Pont-Saint-Esprit, que Mongonmery était à Castres et en Lauraguais avec sa cavalerie, que le roi de Navarre tenait la campagne aux environs de Toulouse, le vicomte de Paulin, en Albigeois, et que l'Édit d'union n'avait pu être publié qu'à Toulouse, Narbonne et Carcassonne. Lui disposait seulement de 4.000 fantassins et de 2 canons. Peu après, les mêmes nouvelles étaient confirmées au Roi par le premier président du parlement de Toulouse, Duranti.

Or, en même temps que lui parvenaient ces doléances, le Roi recevait celles des populations du Velay, du Gévaudan et du Rouergue, qui imploraient particulièrement son intervention contre les ravages et les pillages des bandes protestantes. Les évêques de Rodez et de Saint-Flour, les habitants de Mende, les États du Gévaudan avaient, pendant toute l'année 1585, expédié à la cour lettres sur lettres pour lui représenter « le pitoyable et calamiteux estat de leurs pays parcourus par brigands armés de cuirasses et rondaches, morions et pots-de-fer en teste, portant pistolets ou poitrinals et arquebuses, et qui non-seulement assaillent les paysans revenant des foires et marchés, ravagent leurs champs, emmènent leur bestail, saccagent leurs maisons, violent et blessent leurs femmes et leurs filles », mais ne craignent même pas de s'attaquer aux « villes bien fermées, où ils entrent par pétards ou eschelles fort subtiles et de nouvelle invention », et dont ils font les centres de leurs opérations. Le Malzieu, Marvejols, Saint-Sauveur-de-Peyre étaient ainsi déjà tombés entre leurs mains.

Ces plaintes assez ordinaires n'auraient peut-être pas été écoutées si elles n'eussent coïncidé avec les appels du maréchal de Joyeuse, et si surtout l'on n'eût appris, au début de 1586, que François de Coligny, seigneur de Châtillon, essayait de grouper et d'organiser en ces quartiers

les efforts dispersés des divers partis huguenots qui y dominaient, et de créer ainsi dans le haut Languedoc un centre solide de résistance. Il fallait songer à intervenir, sous peine de laisser s'établir là un péril certain. C'est alors que, au mois de mars 1586, le Roi avait confié au maréchal d'Aumont la charge de réunir une armée destinée à opérer dans ces régions et à prêter main-forte à ses « fidèles sujets ».

Un document nous apprend que, à cette date, le duc de Joyeuse, « appelé par ceux des villes maritimes de son gouvernement de Normandie », pour les protéger contre les pirates anglais et hollandais qui troublaient leur trafic, « avoit desjà son armée de mer toute preste », et était résolu à s'embarquer, lorsque le commandement de l'armée du duc d'Aumont, tombé subitement malade, lui ayant été offert, il l'accepta. « Certes, dit le texte, si M. de Joyeuse eust eu plus en recommandation la facilité et la victoire certaine que les difficultés et l'honneur périlleux, ceste campagne de Normandie l'eust dû plus tost attirer que celle d'Auvergne pleine d'empeschemens pour l'aspreté des chemins, disette des vivres, pestilence de l'air; toutesfois il choisit l'entreprise de terre et laissa la conduite de l'autre au commandeur de Chastes, son cousin. »

La maladie de M. d'Aumont ne fut-elle qu'un prétexte? Il le semble bien. Mais quels motifs avaient pu décider Joyeuse à demander ou à accepter la charge enlevée au maréchal? De Thou allègue seulement « l'ennui de son oisiveté et le désir qu'il avoit de se signaler contre les protestants qu'il détestoit ». Il faut voir là plutôt, je crois, le désir assez naturel d'intervenir personnellement et plus vigoureusement que ne l'eût peut-être fait d'Aumont, en faveur du maréchal de Joyeuse en Languedoc. Une campagne énergique menée en Gévaudan et en Rouergue ne devait pas seulement, en effet, nettoyer ces pays des factieux, mais, cette tâche accomplie, pouvait permettre au vainqueur de prendre à revers Montmorency et, avec

l'aide du maréchal, réussir à lui infliger un échec décisif. Rien d'étonnant qu'un tel plan, suggéré peut-être par le vieux Joyeuse à son fils, n'ait séduit ce dernier, et qu'il n'ait, dans cette vue, sollicité du Roi le commandement de l'armée d'Auvergne.

Quoi qu'il en soit, dès le 4 juin, Henri III faisait part à Jean de Morlhon, seigneur de Sanvensa, sénéchal de Quercy, de son intention d'envoyer en Languedoc, aux lieu et place du maréchal d'Aumont, son « beau-frère le duc de Joyeuse, pair et admiral de France », et, le 20 juin, il signait les pouvoirs du nouveau commandant d'armée. Pouvoirs illimités, puisque le duc était fait, disait le Roi, « lieutenant général de ladite armée, avec toute puissance, autorité et intendance sur tous les gens de guerre françois et estrangers dont ladite armée est composée, ou qu'autrement nous pourrons y envoyer pour la raffreschir, augmenter et fortifier; lui donnant non seulement le commandement sur toutes les opérations de guerre : livrer journées, batailles, escarmouches et autres faits, actions et exploits de guerre, mettre à rançon prisonniers et autres rebelles, ou les faire exécuter, ou, au contraire, leur pardonner, remettre et quitter les cas et crimes dont ils seront chargés, assiéger et faire assiéger villes et chasteaux, y donner assaut, les prendre par force ou composition, — mais aussi signer toutes ordonnances de payement sur les trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres, obtenir des provinces qu'elles se mettent en estat de secourir l'armée de deniers, vivres, munitions, canons, poudre, et, en un mot, faire en ceste charge, circonstances et dépendances d'icelle tout ce que nous ferions et pourrions faire nous mesmes... »

Quelle était l'importance numérique de cette armée? Il est assez difficile de l'estimer, les documents nous fournissant des chiffres très différents. Dans deux lettres de l'évêque de Mende à M. de Saint-Vidal, sénéchal du Velay, il est dit que le Roi, en considération de M. de Joyeuse,

a doublé l'effectif de l'armée qu'il avait d'abord confiée au maréchal d'Aumont, et l'a augmentée d'environ 4.000 hommes de pied français et de 10 compagnies de gendarmerie, ce qui donnerait un effectif de 8.000 hommes de pied et de 20 compagnies de gens d'armes. Et ces chiffres répondent assez à ceux qui nous sont fournis par l' « Estat de l'armée de M. le duc de Joyeuse », qui nous a été conservé, soit :

« 50 bandes de gens de pied françois, de 200 hommes chacune;

« 17 compagnies de gendarmerie;

« 2.000 lansquenets;

« 550 chevau-légers et arquebusiers à cheval;

« 200 canonniers commandés par le sieur de la Fou-« caudière, et emmenant avec eux quatre canons. »

Sans compter, bien entendu, les états-majors : un maréchal de camp, qui était Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, un aide du maréchal de camp, un maréchal des logis du Roi; — les services spéciaux : ingénieur, capitaine et compagnons sapeurs mineurs, capitaine de guides; — train des équipages, avec 320 mulets de charge; — prévôt de la maréchaussée, son lieutenant, son greffier et vingt archers; — intendants des finances et commissaires des guerres; — contrôleur général des vivres, quatre clercs des vivres, maîtres et compagnons boulangers; — médecin, apothicaire, chirurgien; — chapelain.

Au total environ une vingtaine de mille hommes, nombre qui répondrait à celui de 17 à 18.000 qui est incidemment donné par un récit de la campagne.

Ce récit est, toutefois, sur ce point, en contradiction avec un autre qui nous dit que, lorsque, après le siège de Marvejols, Joyeuse fit la revue de son armée, il s'y trouva 3 à 4.000 hommes de pied, 12 à 1.500 lansquenets et 4 à 500 chevaux. Comme ni les pertes de la campagne, ni même encore la maladie n'avaient pu, à ce moment, amoindrir les effectifs dans ces proportions, il faut admettre

que les chiffres de l'« Estat » ne sont exacts que sur le papier, et que beaucoup de troupes attendues firent défaut finalement. La constitution par le Roi d'une armée destinée à opérer en Provence et confiée, à la dernière heure, à d'Épernon, une fois de plus jaloux de la faveur de Joyeuse, a bien pu diminuer d'autant les forces promises à ce dernier.

Un fait certain c'est que, l'expédition décidée cependant depuis le début de 1586, la formation de l'armée fut extrêmement lente, si lente que, les premiers jours de juillet, assignant à ses troupes Moulins comme point de concentration, l'Amiral se résolut à prendre les devants. « Embrassé tendrement par le Roi qui le mit en selle », il partait avec ses deux frères Scipion et Claude et une escorte de 400 chevaux.

Une lettre de lui à Mme du Bouchage, de juin 1586, nous apprend qu'il avait formé le projet de se rendre, avant de gagner Moulins, à Montrésor, pour prendre congé d'elle.

MADAME, lui écrivait-il, le Roy m'a commandé pour la maladie du mareschal d'Aumont de prendre la charge de l'armée qu'il devoit conduire, où j'espère deux biens : l'un de me rendre par là moins indigne que je ne suis de l'honneur qu'il me fait; l'autre, d'avoir l'heur de vous baiser les mains en passant et recevoir vos commandemens. Je convierois à la feste de vos voisins, entre autres Messieurs de Prie et du Courbat, si je ne craignois de leur faire desplaisir, car le voyage est un peu bien long; mais, pour ne manquer en l'amitié que je leur ay promise, je vous supplie très humblement, Madame, de leur en faire dire quelque chose. J'espère partir dans huit jours.
Je vous baise très humblement les mains.
Paris, 5e juin [1586].
Vostre......

ANNE DE JOYEUSE.

Les deux frères d'Anne, Claude et Scipion, manifestaient à l'aïeule les mêmes sentiments.

MADAME, lui mandait Claude, je n'aurois garde de me resjouir tant que je fais du voyage que le Roy a commandé à Monsieur de Joyeuse de faire, si ce n'estoit qu'il va devant à Montrésor, là où nous aurons cest honneur de vous voir et espère que vostre bénédic-

tion, Madame, nous portera autant de bonne fortune que je croy qu'elle a fait à ce dernier voyage [d'Anjou] avec vos bonnes prières. La joye que j'ay de panser que nous serons bientost sy heureux que d'estre auprès de vous et plus longtemps que de coustume et que Madame de Joyeuse y sera me gardera de vous importuner davantage, mais vous supplieray seulement de me faire tant de grâce que je sois conservé en vos bonnes grâces; sur quelle supplication je prie le Créateur...

Paris, 25e mai [1586].

Vostre...

CLAUDE DE JOYEUSE.

Et Scipion, quelques jours plus tard :

MADAME... je me resjouys extresmement de l'honneur que j'espère avoir bientost de vous voir, car mon frère se résout d'aller à Montrésor devant qu'aller en Auvergne où le Roy l'envoie pour mener l'armée qu'avoit le mareschal d'Aumont, dont j'espère que les prières de Montrésor nous feront sortir à nostre honneur comme des autre lieux.

Madame, je prie Dieu...

Paris, ce 7e juin [1586].

Vostre...

SCIPION DE JOYEUSE.

Mais les vacances que se promettaient les jeunes gens avant la campagne durent être assez écourtées, car le duc, arrivé à Bourges le 6 juillet, y était reçu solennellement le 10 et en repartait aussitôt, de sorte que du 6 au 10 seulement peut se placer une courte visite de lui à Montrésor.

Vers le 20, il était à Moulins. « Des six compagnies de gens d'armes qui avaient reçu l'ordre de s'y trouver, une seule était arrivée, et beaucoup de capitaines qui devaient rejoindre étaient encore à Paris, pour n'avoir point d'argent. » Le dépit qu'il en éprouva perce dans la lettre qu'il adresse, le 22, à sa fidèle correspondante.

MADAME, je pars aujourd'hui pour aller à Clermont en Auvergne, voir si, me sçachant parti, ils ne feront point plus grande diligence Il est vrai que je passerai par des bains qui sont icy pour tascher à garir ma sciatique...

Moulins, ce XXIIe juillet [1586].

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

Le même jour, Claude confirmait :

MADAME, le cher fils part aujourd'hui pour s'en aller à des bains qui sont icy auprès qui se nomment Bourbon-l'Archambault, par le conseil de M. Myron, qui a esté icy par le commandement du Roy qui s'en vient à Bourbonnancy. J'espère qu'il en aura pleine guérison de sa siatique...

Moulins, 22e juillet [1586].

CLAUDE DE JOYEUSE.

Mais les nouvelles, que l'Amiral reçut à Bourbon-l'Archambault, ne lui permirent pas de prolonger bien longtemps sa saison. Châtillon, prenant les devants, se préparait à empêcher la jonction possible de l'armée royale et des troupes du maréchal de Joyeuse. Il venait de mettre le siège devant Compeyre, petite ville proche de Millau, en Rouergue, mais forte place. Il fallait se hâter.

Le duc gagna aussitôt Clermont-Ferrand, où il était le 30 juillet, et d'où tout de suite il faisait partir Pierre de Saint-Martial, seigneur de Drugeac, capitaine et gouverneur de Clermont, avec ce qu'il avait de troupes sous la main : 5 ou 600 arquebusiers et 2 compagnies de gens d'armes. Lui-même ayant été coucher à Saint-Cyrgues, près d'Issoire, chez le marquis de Beaufort-Canillac, arrivait à Brioude le 1er août.

Cependant, depuis Clermont, l'armée commençait à encombrer les routes, et elle se compléta par la venue à Brioude, le 2 août, des lansquenets et des quatre canons et de leurs munitions, pour le transport desquels on avait requis 150 chevaux de charroi à Paris. Le même jour, la ville du Puy envoyait au duc six autres pièces. Il recevait du reste, des populations l'assurance qu'argent et vivres lui seraient procurés. Le Roi ayant promis 100.000 écus « comme entrée », les provinces devaient en faire autant : 25.000 écus étaient assignés sur l'Auvergne, 29.000 sur le Gévaudan, à peu près 15.000 sur le Velay; cela sans compter les fournitures en nature qui se montaient, pour

l'Auvergne, à 4 ou 5.000 charges de blé et autant de vin, pour le Velay, à 2.000 charges de blé et 500 de vin, approvisionnements bien nécessaires à une armée dont les soldats touchaient par jour 3 livres de pain, 3/4 de litre de vin, 3 livres de bœuf, ou encore 4 moutons par compagnie de 100 hommes.

C'est à Brioude que l'Amiral apprit que « à l'odeur de l'armée royale, Chastillon, bien aise d'avoir ailleurs quelque commission », avait levé le siège de Compeyre. Il rappela aussitôt Drugeac, le priant de rejoindre et, son armée à peu près au complet, il résolut d'aller attaquer le Malzieu.

Dans une lettre datée précisément de Brioude, Joyeuse raconte au Roi ces débuts de la campagne, en le mettant au courant des premières difficultés rencontrées.

Sire, écrit-il, estant dernièrement à Clairmont, j'escrivis de ma main à Vostre Majesté, du 30e du passé, comme sur la nouvelle que j'avois eue de la continuation du siège de Compeyre, petite ville fort importante en Rouergue, où M. de Chastillon avoit desjà fort pressé et travaillé les assiégés, je m'estois résolu de les aller moi mesme secourir avec ce que j'avois pu assembler des troupes de ceste armée, et de fait, je me suis mis incontinent après en chemin; mais estant arrivé en ce lieu de Brioude, j'ay eu advis certain que M. de Chastillon ayant eu sentiment de mon voyage et de 7 à 800 arquebusiers, que j'avois envoyés devant avec une bonne troupe de cavalerie sous la conduite du sieur de Drugeac, a prins un autre parti et s'est retiré avec toutes ses troupes et son artillerye dedans Millau, après avoir consommé en ce siège beaucoup de vivres et munitions et perdu un bon nombre d'hommes.

Ceste nouvelle, Sire, a esté cause que je n'ay voulu aller plus oultre de ce costé là, et me suis advisé pour ne perdre point temps d'aller avec ce que j'ay attaquer le Malzieu que les ennemis tiennent à sept ou huit lieues d'icy, en attendant trois ou quatre régimens qui me doivent venir joindre pour aller à Marvèges. J'entends que ceux-ci font contenance de se vouloir opiniastrer. Toutesfois j'espère dans quatre ou cinq jours y avoir fait ou failly et en mander d'autres nouvelles à Vostre Majesté, ne voulant oublier à luy dire sur ce propos comme ledit sieur de Drugeac passant par là, pour aller à ce secours de Compeyre, et s'estant advancé seul pour recognoistre le lieu, celuy qui commandoit dedans nommé Rouault, lequel avoit esté gouverneur du sieur de Chastillon, sortit aussitost, luy deuxième seulement, et estans venus aux mains, ledict sieur de Drugeac luy donna un coup

d'espée à l'ouverture de son casque et le tua roide sur la place, qui leur a esté une fort grande perte pour estre un de leurs meilleurs hommes.

Au reste, pour ne faillir à représenter plus particulièrement à Vostre Majesté l'estat de ceste armée et ce que je prévois y estre plus important et nécessaire, je vous diray, Sire, que je me trouve bien esloigné de la quantité de poudre que je pensois avoir, parce qu'en premier lieu les trente milliers, que l'on avoit fait estat de tirer du Haut-Auvergne, ont esté prins par la reyne de Navarre qui les a fait transporter au Carlat, avec un canon, une couleuvrine et 2.000 boulets, ne luy ayant point voulu faire demander, pour me douter bien que la poursuite en eust esté inutile. D'ailleurs, je suis frustré des soixante milliers que je m'attendois d'avoir aussi par le moyen de Monsieur de Lorraine. Et oultre cela Monsieur de Savoye m'a fait arrester en son pays vingt milliers des quarante qu'on faisoit apporter de Piémont à Lyon. Je présume qu'il pourroit bien avoir fait ce trait en faveur de ceux qu'il a tousjours soustenus en pareilles occasions et ne sçay si je les pourrai recouvrer, combien que j'y aie envoyé et fait donner ordre. Mais quand bien je les pourrois retirer de là, encores nous en manquera il 90 milliers qui seroit pour tirer environ 5.000 coups de canons, ne m'en restant pas quasi pour aultant. Ores il n'y a plasse de celles que je dois assiéger qui n'en endure une bonne partie, ainsi que Vostre Majesté pourra sçavoir, s'il luy plaist de s'en enquérir. A quoy, Sire, je vous supplie très humblement faire pourvoir de bonne heure et mander à Messieurs de vostre Conseil qu'ils advisent d'en trouver promptement les moyens, soit à me faire envoyer pareille quantité de poudre que celle qui me défault, ou bien de l'argent pour en recouvrer de deçà, et je mettray peine d'y en faire faire en diligence, estimant que 10 à 12.000 escus y pourraient suffire, lesquels, en ce cas, il faudroit nécessairement faire tenir icy, car d'espérer de les pouvoir trouver en ce pays, il n'y a moien du monde, et, tant s'en faut, je ne penceray pas peu advancer de retirer à point nommé la moitié seulement de ce qu'ils doibvent fournir pour l'entretenement de ceste armée. Ce que Vostre Majesté considérera, s'il luy plaist, et qu'il n'y a rien qui puisse recevoir moins d'intermission que le recouvrement desdites poudres, parce que, pour le payement des gens de guerre ou autres frais, il y a tousjours quelque moien à un besoing de temporiser et en supporter l'incommodité; mais en cecy un jour de faulte nous ruyne presque du tout, qui me fait redoubler la très humble requeste que je vous ay faite d'y faire remédier au plus tost qu'il sera possible, sans que, pour toutes ces difficultés je diffère et perde une heure de temps au service que Vostredicte Majesté peut attendre de moy, estant bien résolu d'y employer jusqu'à l'extrémité de tout ce que j'aurois et y user de tout le bon mesnage qui s'y pourra faire. Mais discontinuant ce que j'avois commencé, je ne pourray, pas faire un grand effect et quasi la peine et la despence demeureront sans fruit, qui me seroit le plus insupportable regret qui me sauroit jamais arriver pour la juste ambition que j'ai de rendre Vostre Majesté contente et satisfaite du service qu'elle se peut promettre

de la charge dont il luy a pleu m'honorer...... suppliant le Créateur...
A Brioude, ce ...... jour d'aoust 1586.

Sire, j'adjousteray à ceste lettre que M. de Villeroy m'ayant dernièrement mandé que l'on me pourroit ayder de 250 chevaux d'artillerie de ceux que Monsieur le mareschal de Biron avoit emmenés, j'en parlay à M. de la Guiche, estant à Moulins, lequel me dit que cela ne se pourroit faire. Mais s'il vous plaisoit en faire lever jusques à 300 sur les élections de Picardie, on les pourroit bien aisément recouvrer, dont je supplie très humblement Vostre Majesté escrire semblablement à Messieurs de son Conseil affin qu'ils y pourvoient avec le reste...

ANNE DE JOYEUSE.

L'attaque faite du détachement de Drugeac par la garnison du Malzieu, mentionnée dans cette lettre, avait attiré sans doute l'attention du duc sur cette petite place. La manière dérisoire dont ses défenseurs accueillirent, le 3 août, les sommations de Lavardin envoyé par Joyeuse pour les investir confirma ce dernier dans son projet de les réduire : à ces sommations, ils avaient répondu insolemment qu'ils ne craignaient point l'armée de l'Amiral, « qu'elle estoit de beurre frais et fondroit bientost par les montagnes ».

Mais Joyeuse, qui de Brioude avait été, le 5 août, coucher à Langeac, étant arrivé le 6 devant le Malzieu avec le reste de l'armée et surtout l'artillerie, le ton de ces « furieux » changea. Dès le 7 août, le duc mandait au Roi la capitulation de la place.

SIRE, par la dernière dépesche que j'ai faite à Vostre Majesté, je luy ay fait entendre que, pour ne perdre point temps, j'avois résolu de venir assiéger le Malzieu, où, dès lors j'envoyai M. de Lavardin devant pour le faire investir avec les 7 ou 800 arquebusiers qui s'estoient advancés pour le secours de Compeyre, en quoy il feit telle diligence qu'à son arrivée, il fit loger une partie desdites troupes sur le bord du fossé; et estant hier arrivé avec ce que j'avois de reste..., ceux de dedans qui pouvoient estre environ six-vingt hommes, outre les habitans, se voyant bloqués de si près commencèrent tout soudain d'entrer en parlement et demander composition de sortir leurs vyes sauves avec leurs armes. A quoy pourtant je ne voulus aucunement entendre, ni les recevoir à aucune capitulation pour ne laisser une autre fois prendre l'audace à d'autres de faire destourner vostre armée pour les faire obéir. Ce qui a fait enfin que, pour esviter,

à mon advis, un plus mauvais traitement, ils se sont aujourd'huy venus rendre à la miséricorde de Vostre Majesté et à ma discrétion, et m'ont apporté les clefs de la ville. Là-dessus, Sire, considérant que j'avois moïen de faire deux effects pour le bien de vostre service et pour le contentement de tous ceux de ce pays, mesme de la noblesse, qui ont receu une infinité de maux, ruynes et dommages par la pluspart de ceux qui estoient là dedans, je me suis résollu avec l'advis des seigneurs et gentilshommes que j'ay icy près de moy de laisser la vye quasi à tous ces pauvres soldats qui n'estoient là que depuis peu de temps et de faire pendre dix à douze des principaux d'entre eux qui y avoient tousjours demeuré et qui sont remarqués des plus factieux, meschans et insignes volleurs qui soient en toutes leurs troupes, ayant estimé que Vostre Majesté ne le pourroit trouver que bon, aussi que faisant ce traitement ausdits soldats, qui ne tardera guère à se divulguer parmi tous ceux de leur party, ceste mesme espérance (aux lieux mesmement que je délibère d'assaillir) pourra mettre une division entre eux et leurs chefs, qui les gardera de se tant opiniastrer en leur faveur, comme ils feroient, leur laissant la crainte de participer aux chastimens que leurs chefs ont de si longtemps mérité. D'ailleurs ce qui a en cecy rapporté encore plus de bien au service de Vostre Majesté a esté que nous avons espargné beaucoup de munitions qu'il eust fallu despendre si ces gens eussent voullu suivre leur première contenance, parce qu'ils avoient moyen d'endurer pour le moins 1.000 ou 1.200 coups de canon avant que nous les eussions pu forcer, joint le peu d'hommes que j'ay.

Voylà, Sire, ce qui en est succédé. Et maintenant ayant du tout asseuré ceste place en vostre obéissance, j'ay délibéré d'aller assiéger le chasteau de Peyre qui est entre cy et Marvèges et tenu pour très fort et important à tout ce pays. Mais j'espère mettre si bonne peine de l'avoir que pour le moings, s'il ne s'y peut gagner autre chose, je le mettray en estat qu'il ne pourra plus guères nuire et que ceux de dedans ne s'y pourront pas aisément loger à couvert. Cependant, si les autres régimens que j'attends encore me viennent joindre et que je puisse seulement faire jusques à 3.000 arquebusiers, je m'en iray camper devant Marvèges, dont toutesfois j'advertiray plus particulièrement Vostre Majesté, désirant bien que Dieu me fasse la grasse que ce soit plus tost par des effects que par des espérances, afin de vous laisser un tesmoignage plus asseuré de la continuelle et très humble dévotion que j'ay au bien et advancement des affaires de Vostre Majesté.

Sire, je supplie le Créateur...

Au camp de Malzieu, VIIe jour d'aoust 1586.

Sire, M. de Saint-Vidal escrit plus particulièrement à Vostre Majesté l'estat de ceste place et de quelle importance elle est à tout ce païs. Ils m'ont tous fait fort grande instance de la faire raser pour coupper mieux le chemin à ces volleurs de s'en emparer plus. Mais je n'y ay point voullu toucher sans sçavoir ce qu'il plaira à Vostre Majesté ld'en trouver bon et m'en commander, l'ayant cependant laissée entre es mains dudit Saint-Vidal au gouvernement de qui elle est, afin de

la faire garder en attendant vos commandemens. Au reste suivant ce que je vous ay naguères escript de la nécessité que j'avois des poudres, je viens présentement d'avoir nouvelles qu'il ne faut pas que je m'attende de recouvrer les 20 milliers que Monsieur de Savoye avoit fait arrester, bien que j'en eusse quelque espérance, qui me fait encore supplier très humblement Vostre Majesté d'y faire au plus tost pourveoir.

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Plus brièvement, Joyeuse rassurait sur son sort Mme du Bouchage par un billet du 9 août, confié à l'un des fréquents exprès qu'elle lui dépêchait.

MADAME, je vous eusse renvoyé le premier laquay que vous m'avez fait cest honneur de m'envoyer n'eust esté que j'estois sur le point d'assiéger une place et que je désirois de vous en mander des nouvelles plus asseurées. Ils ont esté si honestes gens que de se rendre, dès le lendemain que j'y fus arrivé, à ma discrétion, sans autre composition. J'en ay fait pendre une douzaine des plus mutins et donné la vie aux autres. Je ne fauldray point de vous avertir souvent de tout ce qui se passera et pour fin, je supplieray le Créateur....

Au camp, à Malzieu, le IXe jour d'aoust [1586].

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

Nous pouvons par ces lettres juger de la valeur de divers autres documents qui les confirment, en y ajoutant seulement quelques détails : de l'un, entre autres, qui nous donne les noms de quatre des défenseurs du Malzieu pendus sur l'ordre de l'Amiral, Lescure, Redon, Bastet, Gendron, et celui d'un certain Grandet, mis d'abord en prison, mais « que l'on en tira peu après pour aller le tuer dans un bois voisin »; — de la lettre aussi d'Aymar de Calvisson, baron de Saint-Alban, à l'évêque de Mende, qui nous apprend le mauvais effet de la clémence de Joyeuse vis-à-vis des autres, car, « lorsque ceux qui avoient été chargés d'escorter les prisonniers remis en liberté furent arrivés en vue de Peyre, ils furent salués par des arquebusades et plusieurs tués ».

Ce château de Peyre, situé dans la paroisse de Saint-Sauveur-de-Peyre, paraissait devoir être et par sa situa-

tion très forte, et à la suite de cet incident l'objectif le plus immédiat de l'armée royale. Cependant le duc ayant été coucher le 10 août à Saint-Chély, il se tint là un conseil de guerre où M. de Saint-Vidal fut d'avis que « la place de Marvejols estant d'une autre conséquence que le chasteau de Peyre, mieux valoit avoir la poule que les œufs », et que, Marvejols réduit, on aurait facilement raison de ce repaire de brigands. « Lequel avis ayant esté suivi, continue le récit qui nous fournit ce renseignement, ledict sieur de Saint-Vidal fit aussitost venir un peintre, avec cinq ou six blanchiers — qui sont ceux qui vont par les villes acheter les peaux — et avec iceux fit faire la quarte du pays et de la situation dudit Marvejols. »

Dès le 12, l'armée prenait donc le chemin de sa nouvelle destination et le 13, par Antrenas (1), descendait sur Marvejols. De la ville, située au fond d'une gorge profonde, on put voir toute la journée les troupes dévaler les pentes, et cette vue seule commença, semble-t-il, à démoraliser les défenseurs de la ville, car presque tous leurs récits exagèrent visiblement le nombre des assiégeants.

Ce nombre était, dans tous les cas, bien supérieur à celui des « souldards » de la garnison, qui ne paraît pas avoir dépassé quelques centaines d'hommes commandés par un certain Jacques Gerbal, seigneur de la Roche et du Bacon. Les habitants furent évidemment surpris par la brusque attaque de Joyeuse, car, persuadés que le château de Peyre serait d'abord assiégé, ils venaient seulement d'envoyer deux bourgeois de la ville auprès de Chastillon pour lui demander des secours, et avec charge d'acheter des munitions; mais Joyeuse avait pris les devants et sachant que des troupes protestantes se concentraient vers la Canourgue, il avait envoyé le marquis de Canillac et son frère Scipion « battre l'estrade » de ce côté pour

(1) Antrenas, Lozère, arr. et canton de Marvejols.

les disperser. D'autre part, les travaux de défense les plus urgents étaient à peine achevés à Marvejols, et chacun s'y employait fébrilement encore dans la journée du 13 août.

Malgré tout, les défenseurs de la ville firent d'abord bonne contenance, et tentèrent même, le soir, une sortie où ils tuèrent quelques hommes à l'ennemi.

Mais les troupes royales arrivaient sans discontinuer, et; « pendant la nuit entière, ceux de ladite armée ne faisoient que crier et hurler comme chiens, ce qui commença à fort effrayer les foibles de la ville ».

Nous avons de ce siège de Marvejols un récit fait par un témoin oculaire, Jean Boissonnade, praticien, plus tard procureur en la cour des Aides de Montpellier. Ce récit est infiniment pittoresque et nous représente de la manière la plus vivante les horreurs de ces sacs de villes que nous n'entrevoyons que d'assez loin dans les histoires générales.

L'armée royale était arrivée tout entière le samedi 16 août. Le dimanche 17 fut assez calme, l'ennemi s'étant occupé seulement ce jour-là de mettre en batterie les huit ou dix canons dont il disposait, les habitants continuant leurs préparatifs de défense et priant Dieu, car « ledit jour fut par M. Moinier, ministre, le service fait à la place, sous le couvert de la halle, où le psaume 12ᵉ fut chanté et la prédication faite sur le 19ᵉ chapitre du IIᵉ livre des Rois, où est parlé de l'armée de Sennachérib et Rabsaces ». D'ailleurs, bien que la majorité de la population fût protestante, « il n'y avoit plus de distinction de religion ni de différence ès qualités de personnes, parce que chacun travailloit à la fortification pour la défense de leurs vies et ville, les catholiques romains qui avoient quelque jugement prévoyant bien que, ladite ville prise, leur condition ne seroit pas meilleure que celle de ceux de la religion ».

Cependant, le lendemain, 18, sur les 11 heures, eut lieu la cérémonie préliminaire habituelle : un trompette se

présenta à la porte principale de la ville, pour y faire les sommations d'usage. Reçu à coups d'arquebuse, il se retira, mais aussitôt après le canon commença à donner et ne cessa que pour permettre au trompette de renouveler ses sommations qui, cette fois, restèrent sans réponse. L'artillerie reprit alors son tir. 80 ou 100 coups furent tirés auxquels ne ripostèrent que bien mal les deux petites pièces de campagne établies dans le clocher de l'hôpital de la ville.

Le 19 et le 20, le même feu continua et causa de sérieux ravages. Plusieurs bâtiments, la tour de l'hôpital entre autres, furent démolis, trois grandes brèches de 15 ou 20 pas de long faites dans les murailles et beaucoup d'habitants tués ou blessés, principalement par les éclats de pierre. « Il y eut une femme nommée Léone Lobrune qui, puisant d'eau à la fontaine de Chamelles, fut blessée d'un esclat de pierre qui lui entra dans le ventre. Elle s'en alla à sa maison, qui estoit un petit débis derrière la maison de Raimond Gaillard, remit son seau plein à l'évier, et, ce fait, tomba roide morte, sans jamais parler. Le mesme jour fut tué à la maison de Étienne Préjet, par un esclat de canon, François Astruc, tisserand de ladite ville, en fossaillant pour le rempart... On avoit bien mis sur le couvert de la maison dudit Gaillard, qui visoit droit la batterie qui estoit au champ de Durand de la Rivière, une petite cloche, laquelle on sonnoit à mesure que le canonnier vouloit tirer, afin que le peuple se retirast pour esviter les esclats des pierres et qu'ils ne fussent endommagés. Mais le canonnier fut si adroit qu'il emporta d'un coup de canon la cloche et celui qui la sonnoit. »

Un arquebusier de la ville faillit toutefois faire un plus beau coup. Comme, dans la soirée du 18, « le duc s'étoit rendu au quartier de M. [Jacques] de Courtenay reconnoistre un lieu propre pour y placer une pièce d'artillerie, afin de battre de ce costé-là, d'où l'ennemi tiroit souvent arquebusades, encores que ce fust de nuit, Monseigneur,

pour contretirer ceux de la ville, fit venir auprès de lui quelques arquebusiers auxquels il commanda de tirer tous ensemble au lieu dont auroit esté tiré dessus eux. Ce qui fut cause que ceux de dedans placèrent un mousquet en cest endroit, du coup duquel Monseigneur fut blessé d'un esclat au-dessus de l'oreille, près de la tempe gauche ». Fort heureusement, continue le récit auquel j'emprunte ce détail, « la blessure fut telle qu'il en eut seulement un ou deux jours la fiebvre, et ne l'empescha point de vaquer toujours à l'assiégement ».

Dès le lendemain, un court billet rassurait, d'ailleurs, Mme du Bouchage.

MADAME, vostre fils n'a point de mal, Dieu mercy ! qui l'ampaiche de demeurer aux tranchées. Ce n'est qu'une esgratigneure à la teste. Vous savés bien que je ne vous tromperois pas...

Au camp devant Marvejous, le 19e d'aoust [1586].

Vostre....

ANNE DE JOYEUSE.

Le danger qu'avait couru l'armée dans son chef semble, toutefois, avoir redoublé son activité. Le jeudi 21, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, près de 300 coups de canon furent tirés auxquels, les munitions leur manquant, les assiégés ne purent répondre que par l'envoi d'une « grosse boule de quille », dont on chargea, comme l'on put, une pièce, et qui eut le résultat surprenant d'abattre un petit colombier dont les décombres tuèrent ou blessèrent quelques soldats.

Mais déjà la ville se préparait à recevoir l'assaut qui devait, disait-on, être donné de trois côtés à la fois « avec l'escalade et pétards »; et « se faisoient activement les préparatifs pour la deffense dudit assaut, assavoir de sarments (de vigne) empoissés, de pots pleins de chaux et autres instrumens propres ».

A cette heure décisive, cependant, « beaucoup, même des plus courageux, commencèrent d'entrer en perte de courage et prièrent le gouverneur d'entendre à une capitula-

tion, à quoy il ne se fit guère tirer l'oreille, ayant-il, le jour précédent, fait son testament dans la maison de Durand de la Rivière où il estoit logé, et pendant qu'il le faisoit, comme il vouloit faire un légat à une sienne fille nommée Jacquette, lui fut dit par le sieur Tourtoulon, son beau-fils, qu'elle estoit morte, ce qui le fascha davantage ».

Lors, donc, que le soir bien tard, un trompette de l'armée se présenta aux portes, on se résolut à le recevoir, et tout de suite, les yeux bandés, il fut mené au gouverneur qui accepta d'envoyer dès le lendemain deux parlementaires au camp.

Ce que fut cette capitulation, Boissonnade nous l'a raconté dans son récit, en une page de la plus haute couleur.

Le 22e jour d'aoust, nous dit-il, au matin, qui estoit un vendredi, entrèrent dans la ville deux ostages de l'armée et sortirent de la ville deux des habitans, assavoir le sieur Pierre Rodes, premier consul, et le sieur Daniel Barrau, juge de Peyre, lesquels allèrent trouver M. de Joyeuse. Et estans arrivés à sa tente, il se fascha fort de ce que, faisant-ils profession de lettres, il les vit avec un hausse-col chacun. Après qu'ils se furent mis à genoux devant lui et qu'il les eut fait lever, ils demandèrent la mesme composition qui avoit esté escrite le soir auparavant, qui estoit d'avoir la vie sauve, de sortir avec armes et bagages, l'enseigne déployée, tambour battant, balle en bouche, l'espée au costé; qu'on emporteroit tout ce qu'on pourroit; que la ville ne seroit point au pillage, mais qu'on y recevroit une garnison et que ceux qui voudroient demourer le pourroient faire, et ceux qui s'en vouldroient aller de mesme; à ces fins, que ostages seroient baillés dans Meyrueis ou Florac jusqu'à ce que les habitans y seroient conduits, et que tous ceux qui s'en pourroient aller à cheval le feroyent; neantmoins que mondict seigneur de Joyeuse feroit retirer son armée à demi-lieue de là pour esviter la violence des soldats. Ce que entendu par ledit seigneur de Joyeuse, il leur dit avec une parole rude qu'ils y mettoient trop de sausse, et sur ce se tourna de costé.

Quoi voyant le sieur de Saint-Vidal, il pria ledit sieur de Joyeuse de permettre que luy et un autre gentilhomme du pays menassent l'affaire. Ce qu'il leur permit. Et sur ce chacun d'eux prit un des deux députés, et, tirant chacun le sien à part, leurs représentèrent qu'il ne falloit point ainsi parler à un lieutenant de roy, ny demander ostages, et que cela seroit bon à dire à quelque capitaine. Et sur ce entrèrent à faire la composition, mais c'estoit séparément, car lesdits députés ne se communiquèrent rien l'un à l'autre, seulement faisoit

ledit sieur de Saint-Vidal trouver bon ce qu'il vouloit à l'un et à l'autre par le rapport qu'il passoit à l'un que son compagnon le trouvoit bon ainsi. Enfin la composition fut conclue et arrestée assavoir qu'on auroit la vie sauve, que les soldats estrangiers sortiroient avec l'espée et le manteau seulement, qu'on emporteroit tout ce qu'on pourroit porter sur soi sans aucun empeschement, que les malades et les femmes enceintes sortiroient à cheval, que la ville seroit au pillage, que ceux qui voudroient se mettre à l'armée pour faire service au Roy y seroient reçus et souldoyés, qu'on passeroit au milieu de l'armée, sauf qu'il y auroit trois gentilshommes qui conduiroient le peuple pour empescher qu'il n'y eust aucun excès.

Ladite composition faite, lesdits députés rentrèrent dans la ville la faisant entendre au gouverneur, lequel fut marry que ladite capitulation n'estoit assez avantageuse pour lui et les habitans... Quoi qu'en soit, ladite capitulation ayant esté accordée, les deux ostages sortirent de la ville et retournèrent à l'armée.

Il s'agissait maintenant de faire exécuter l'accord et de régler en particulier la sortie des habitants. Dans la crainte d'un pillage imminent, ceux-ci avaient passé la nuit occupés à faire des cachettes, pour y resserrer leurs objets les plus précieux. Quelques-uns les rouvrirent pour se charger de ce qu'ils pourraient emporter, et tous, sauf quelques catholiques qui préférèrent demeurer, commencèrent à s'assembler près la porte de Soubeyran au nombre de 5 à 6.000.

La porte ayant été ouverte à 2 heures, la sortie s'organisa. En tête, on avait, donc, fait placer les femmes enceintes et les malades chargés sur des chevaux, espérant ainsi prévenir les violences possibles des troupes qui attendaient avec curiosité le passage du cortège, et Joyeuse avait, suivant les termes de la capitulation, commis trois gentilshommes, MM. de Beaufort-Canillac, de Givry et de Saint-Flouret, pour réprimer toutes insolences et tous excès. Mais aussitôt qu'ils virent les femmes, les « souldars » se mirent à crier, « les appelant putains », et à grand peine parvint-on à les contenir et à protéger les malheureuses qui passant bientôt près du camp des lansquenets eurent à subir les plus cruels traitements de la part des « femmes desdits lansquenets ». « Lesquelles femmes,

animées de ce qu'on avoit tué une de leur troupe pendant le siège, allant ramasser des herbes en un jardin, tenoient en main des pierres, de grandes barres de bois, des haches et autres instruments avec lesquels elles offensoient fort lesdictes femmes enceintes, et malades ».

On peut présumer d'après cela du sort des autres. Sur le chemin que devaient suivre les fugitifs se trouvait une petite rivière qu'il fallait ou traverser à gué, ou franchir un peu plus bas sur un pont. Gué et pont ayant été bientôt obstrués par la foule des fuyards, ces infortunés se trouvèrent entassés dans un grand pré, cernés de tous côtés par les bandes hurlantes des soldats.

A ce moment, raconte Boissonnade, et tandis qu'on séjournoit là, vint un gentilhomme à cheval, M. de Sévérac, du lieu de la Cadène, près de Chaudesaigues, qui commanda aux trois gentilshommes qui conduisoient ce peuple de se oster de là, ce que, ayant fait, il s'en va criant aux soldats qui estoient audit pré de tout tuer. Et sur cela vint un soldat à pied qui abattit le rouet du poitrinal qu'il portoit et se mit à crier, en reniant Dieu, qu'il falloit voir ce jour-là la fin des huguenots, ayant lasché ledit poitrinal. Cela ayant esté dit, miséricorde fut perdue, car la pluspart de la troupe fut contrainte passer la rivière et se jeter à la grève, où ils estoient mal accommodés, car bien peu y passèrent qui ne fussent foullés, pillés, blessés ou tués. C'estoit une misère de voir le piteux spectacle de ceste pauvre troupe confuse d'hommes, femmes et enfans désarmés, la frayeur, les plaintes des assiégés de ce qu'on ne leur tenoit la foi promise et qu'elle estoit violée,... les enfans arrachés des bras de leurs mères et jetés en la rivière, pour jouir d'elles plus aisément, après que tel empeschement leur estoit osté. Il y eut une femme qui ayant esté blessée en son ventre, l'enfant qu'elle avoit dedans sortit la teste par la plaie, et plusieurs autres furent estranglés dans leurs berceaux, que fouilloient les soldats, parce que beaucoup y avoient caché argent, bagues et joyaux. Et tout cela sans que les meurtriers fussent émus des cris ni des gémissemens des pauvres mères, ni des enfans, de l'avortement et de la mort de plusieurs femmes enceintes. Si quelqu'un pouvoit eschapper, c'estoit après avoir baillé tout ce qu'il portoit, comme un qui, despouillé de tout jusqu'à sa chemise, ne trouva moyen de cacher sa nudité qu'à l'aide d'un devantier de femme. Et encore plusieurs, après avoir esté fouillés et pillés, estans trouvés par d'autres, ceux-ci voyant qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux les égorgeoient misérablement. Un père se sauvant ainsi avec son petit fils porté sur ses espaules, un soldat coupa d'un coup de coutelas la teste du père et de l'enfant...





TYPES DE LANSQUENETS.
(D'après deux hauts reliefs provenant du château de Mognéville, conservés au Musée du Louvre).

Autant de choses vues par le témoin qu'est Jean Boissonnade, au récit duquel le rappel de ses mésaventures personnelles permet de donner un crédit certain.

Car, dit-il, après avoir raconté ce qui s'est passé sur la ville et en général sur les habitans d'icelle, il ne sera point incompatible que celui qui a rédigé par escript ce récit mette ici la fortune qu'il courut sortant de la ville avec les autres habitans et le traitement qu'il y receut.

Or pour commencer, comme il fut à la porte pour sortir, on lui osta son manteau et son espée et en après, estant au pré de Moure, lui fut osté le chapeau, et se voulant il deffendre sur la capitulation, on lui présenta le poignard à la gorge, tellement qu'il falloit obéir à peine de la vie.

Ayant passé le moulin, il fut blessé à la teste d'un coup de barre que une lansquenette lui donna. Après ayant esté jeté à la rivière, comme il eut passé icelle, il fut aussi blessé d'un coup de coutelas à la teste. Et ayant gagné le travers de Gimel, il y fut aussi griévement blessé, ayant eu jusques à sept coups d'espée tant à la teste que au bras et autres endroits de sa personne, mesme il y fut despouillé et laissé pour mort, luy ayant esté osté 200 escus d'obligations et quelque argent qu'il portoit...

Le même document nous relate la suite des infortunes de ces misérables — « les uns n'ayant qu'un bras, les autres qu'une jambe, ceux-ci mutilés du nez, ceux-là des oreilles » — qui, échappés aux mains des soldats, tombèrent bientôt en celles des paysans ameutés contre eux, si bien que « dans un champ ensemencé d'avoine furent comptés 37 morts », « que M. Jean Pélissier, notaire royal et greffier de la terre de Peyre, s'estant rendu à des moissonneurs, ceux-ci l'assommèrent à coups de leviers, puis lui fendirent le ventre à coups de faucilles et y fouillèrent imaginant qu'il avoit mangé de l'or pour le cacher ».

Tous récits, cependant, ceux même émanés de protestants, sont unanimes à disculper Joyeuse d'avoir participé à ces excès.

Il est bon de remarquer, dit l'un d'eux, que, pendant le carnage qui eut lieu aux portes de la ville et dura bien une heure et demie, on rapporta au sieur de Joyeuse qu'il rompoit sa promesse, parce qu'on tuoit tout. De quoy il fut fort fasché et, avec certains siens

gentilshommes, monta à cheval, et allèrent courir par le camp pour empescher les meurtres, mesme en tua quelques uns des siens, mesme un soldat de ses gardes, nommé Cœur-de-Fer, fort favori dudit sieur Admiral, et retira tant de blessés qu'il put et les mit dans sa tente où il les fit panser et nourrir, et mesme y retira Me Antoine Rouvière, diacre de ladite ville, qui disputa toute la nuit avec son aumosnier sur les points de la religion...; la malice des soldats estoit toutesfois si grande que, toute la nuit, estans ces pauvres gens couchés à terre dans la tente, ceste maudite canaille, pour les offenser, faisoit rouler force balles de canon contre la tente afin de les endommager...

De mesme ledit duc fit relascher tant de prisonniers qu'il put. Et parce que toute la gravière et les environs estoient pleins de corps morts ou tellement blessés, il fit venir promptement environ 150 pionniers, lesquels couvroient de terre ou de sable les morts. Malheureusement, ceux qui n'estoient que blessés, lesdits pionniers les assommèrent avec la teste de leurs pics...

Un dernier fait enfin dudit seigneur n'est pas à oublier. Une jeune fille âgée de dix-huit ans poursuivie par deux lansquenets vit bien que leur délibération estoit de l'avoir. Sur ce préférant l'honneur de sa virginité à la vie, elle se précipita d'un rocher en bas et expira soudain; ce qui rapporté au sieur de Joyeuse, il en tesmoigna beaucoup de regret et en l'honneur de la pudique constance de cette fille voulut assister à l'enterrement du corps avec plusieurs de son armée.

Même témoignage est rendu aux trois gentilshommes chargés par le duc de faire l'ordre et que la félonie de M. de Sévérac ne put distraire qu'un moment de leur mission. On les vit « passant la rivière plus de cent fois à gué montant sur leurs chevaux les povres femmes, enfans ou blessés »; on les vit forcer des soldats à retirer une femme, Antoinette Boissonnade, d'un puits où ils l'avaient précipitée, « après lui avoir coupé une mamelle ». Et lorsqu'enfin les fugitifs eurent franchi les limites du camp, « ils conduisirent toute cette troupe près de trois lieues et de là le lieu de Sallèles, et après qu'ils furent au causse de Sauveterre, baillèrent notamment à la fille de M. de Chaldecombe, femme du sieur de Laval, tout l'argent qu'ils trouvèrent sur eux qui furent 18 escus pour le soupper de ces povres gens, pour s'en retourner à la ville plorant à chaudes larmes ».

Mais ce qui ne fut au pouvoir ni du duc, ni de personne, d'empêcher, ce fut le pillage promis de la ville.

Il n'y était guère resté que des catholiques. « Ils n'eurent pas meilleur marché que les autres qu'on avoit menés dehors à la boucherie. Entre autres M. Louis Prin, chanoine âgé de 65 ans, fut misérablement assommé, après avoir esté pendu par les pieds et sa barbe bruslée d'une pale de fer ardente. M. Peyret, aussi chanoine, âgé de 80 ans, trouvé malade en son lit fut tiré d'icelluy par quelques soldats qui sans autre procédure le précipitèrent par les fenestres sur le pavé de la rue, où il rendit l'âme. Estienne Préjet, mareschal ferrant, qui n'avoit jamais esté autre que catholique romain, fut à diverses reprises pendu par les pieds, afin de tirer rançon... Isabeau, veuve d'un nommé Colin, femme ancienne, fut violée par trois pendards, sans respect quelconque d'âge, ni d'autre circonstance... Un nommé Marc-François Guéry, qui durant le siège avoit eu l'une des jambes coupée fut, à la sortie, laissé dans la maison du sieur Claustre, d'où il fut tiré vif et porté au cimetière de ceux de la religion et couché sur un peu de paille; deux ou trois jours durant, il ne cessa de crier et de prier les passans de lui donner un peu d'eau ou de le tuer; mais la compassion qu'ils en eurent fut que quelques-uns mirent le feu à la paille sur laquelle il gisoit, dont il brusla et mourut ainsi... Sans toucher aux blasphèmes, outrages, gaudisseries et risées furieuses ordinaires en telle confusion, chacun draspoit sur les morts et sur les vivans... et depuis l'entrée dans ladite ville, il y avoit 2 ou 300 mulets des villes de Mende, Saint-Flour, Saint-Chély, Chanac, Langogne, Saugues que autres qui ne faisoient que charrier les meubles des pauvres habitans... Finalement, le 8 septembre, M. de Saint-Vidal fit mettre le feu aux quatre coins de la ville, de sorte qu'à l'aide d'un vent violent et des soldats incendiaires, Marvejols fut réduite en cendres fors 40 ou 50 maisons... »

Pourtant, un mois après, Saint-Vidal s'acharnait encore sur ce cadavre, comme en fait foi sa curieuse lettre au Roi, du 5 octobre.

Sire, écrivoit-il, par le retour du sieur chevalier de Grilhon, j'ay de ses mains receu celle qu'a pleu à Vostre Majesté m'escripre et entendu par sa bouche le contentement qu'il luy plaist avoir de la fidélité de mes services près de Monsieur le duc de Joyeuse et l'assurance d'en avoir souvenance, ce que les feus roys et Vostre Majestè m'ont tousjours promis. Je commence à m'envyeillir; j'oseray la supplier très humblement me donner le moyen, comme j'en ay la volonté partout où il ira du bien de son service, de luy en pouvoir faire de plus grande, ce qu'attendant de sa bienveillance je ne manqueray, Sire, d'en continuer près de mondit seigneur de Joyeuse tout ce qu'il en pourra parvenir de moy.

J'ay donné ordre qu'il se continue tel devoir et dilligence à l'esmentellement de la ville de Marvegeols que j'espère cette place sera dans peu de jours en tel estat que les rebelles à Vostre Majesté n'auront jamais moyen s'en prévaloir. Où, comme j'en ay ci-devant adverty Vostre Majesté, après qu'il auroyt pleu à mondit seigneur de Joyeuse m'en donner la charge, j'auroys fait construire un petit fort gardé par 200 harquebusiers, y comprenant deux ou trois tours de la ville et le clocher qui restoit seul de tout l'édifice de l'église, pour tenir la main que lesdits rebelles ne puissent empescher ledit esmentellement, chose qui estoit très nécessaire, d'aultant qu'ils ont demouré presque durant le siège de Marvejols, et longtemps après, à Florac, ville des Cévennes appartenant à Monsieur le mareschal de Montmorency, où l'artillerie ne peut qu'avec grandes difficultés descendre et est du tout impossible de la remonter, 12 ou 1500 desdits rebelles, avec quoy ils n'eussent failly, sans ledit fort et lesdits 200 harquebusiers, venir tailler en pièces ceux qui travailloient à ladite démolition.

Et parce que, après que tout sera abattu, ledit fort ne rapporteroit que beaucoup de despence inutile au pays de Givaudan, qui est extresmement paouvre et qui s'est espuisé à ce coup de tous moyens pour se rédymer de leur captivité, Vostre Majesté leur feroit beaucoup de bien si son bon plaisir estoit mander à mondit seigneur de Joyeuse d'en ordonner aussi le rasement et aux gens des Estats dudit pays, pour leur soullagement, baillier les moyens de ce faire.

Et d'aultant que plusieurs desdits rebelles de la nouvelle religion, tant dudit Marvejols que aultres dudit pays, se veulent ranger et recongnoistre ce qui est de vos derniers édits de pacification, requérant à estre receus à faire confession de foy et par mesme moïen remis en la libre jouissance de leurs biens jouxte le contenu d'iceux édits, ce qu'ils n'ont fait dans le temps préfix, plaira à Vostre Majesté m'esclaircir sur ce de son intention et commandement, pour ne souffrir y estre contrevenu, sur quoy j'oseray, pour le debvoir de ma charge, tant pour le commandement qu'il plaist à Vostre Majesté que j'aye en ce pays que pour en estre seneschal, luy représenter le danger auquel on mettroit les villes de son obéissance si on y recevoit lesdits de la religion bien qu'ils fassent ladite profession de foy, pour les trahisons et artifices dont ils ont accoustumé d'user et qu'ils pourroient, y estans, pratiquer, à tout le moings qu'ils ne soyent mieux confirmés et fait preuve de leur fidélité et conversion catholique du

moins un an durant, ne leur permettant, pendant ce temps-là, de résider qu'aux fauxbourgs des villes ou villages dudit pays.

J'attendrai sur tout ce dessus les commandemens de Vostre Majesté et qu'il lui plaise d'avoir souvenance de moi qui prie Dieu la conserver longtemps, Sire, en très heureuse et très parfaite santé.

A Rodez, ce cinquiesme octobre 1586.

Vostre très humble, très obéissant et fidelle subjet.

SAINT-VIDAL.

Les préoccupations exprimées dans cette lettre par Saint-Vidal au sujet du retour des réfugiés de Marvejols dans leurs foyers devaient être bien atténuées par ce fait que « de 5.000 personnes de la religion dénombrées quatre ou cinq jours avant le siège, n'y rentrèrent, dit Boissonnade, que quarante ou cinquante, le reste ayant esté emporté de guerre, de peste et de famine ».

Dès avant, cependant, l'incendie de la ville, Joyeuse et la plus grosse partie de ses troupes avaient levé le camp. La fin du mois d'août s'étant passée « en raffraichissement de l'armée et rabillage de l'artillerie », ladite armée s'était mise en route le 28 août, et était arrivée devant Peyre le 1er septembre.

Deux lettres de Joyeuse à Henri III et à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État, nous fournissent sur ce nouveau siège les détails les plus circonstanciés.

SIRE, écrit l'Amiral au Roi, despuis la dépesche que je feis à Vostre Majesté, où je lui donnois advis de la prise de Marjevols et du succès d'icelle, j'en partis incontinent après, en intention de venir assiéger ce chasteau de Peyre, après avoir pourveu à ce qui y estoit nécessaire, ainsi que j'escripvis peu après de ma main à Vostre Majesté par Revillon.

Et toutesfois, pour n'y perdre point de temps, je m'y advançois trois jours plus tost que je ne vous avois mandé, et ayant incontinent fait faire nos approches et donné ordre à y faire admener l'artillerie avec la peine et difficulté qui se peut sçavoir, je fis commencer la batterie jeudi dernier, 4e de ce mois, au matin et la fis continuer si chaudement que le vendredi ceux de dedans, après avoir combattu et disputé un coing après l'autre de toutes les tours et retranchemens qui estoient dans le bas du chasteau, furent contraints de le quitter

représente, en effet, les défenseurs réduits à « se tenir le ventre à terre » parce que le donjon était rasé à fleur de rocher, mais « risquant ainsi d'estre offensés par la ruine qui tomboit sur eux ».

Une autre relation parle de 2.200 coups de canon tirés pendant les quatre jours que dura le siège, et la chose n'est pas impossible.

En revanche, il ne semble pas que le nombre des défenseurs ait été supérieur au chiffre donné par Joyeuse, bien qu'un récit parle expressément de 400 soldats de la garnison qui, dès le début, délogèrent.

D'Aubigné dit que « la reddition à discrétion fut que ceux que les soldats n'auroient pas voulu tuer fussent liés à des arbres et exposés aux communes du pays que les prêtres amenèrent, après leur avoir remonstré que quiconque sauveroit une vie perdroit bientost la sienne et sa part de l'éternelle. Ainsi fut fait présent du capitaine à ceux de Mende qui le firent cruellement mourir ».

Or aucun récit ne confirme cette version d'un massacre général. Au contraire, les relations protestantes la contredisent et sont d'accord avec celle de Joyeuse. « De tous les soldats qui sortirent, dit l'une d'elles, nul n'eut aucun mal. Mais ayant ledit sieur de Lavardin pris ledit sieur de la Peyre, il ne lui tint point ce qu'il avoit promis; car, quoique les soldats eussent la vie sauve, si est-ce qu'il le mit comme à l'encan, ayant esté esmeu une grande question entre les habitans de Saint-Flour et les habitans de Mende à qui l'auroit. Enfin après longues disputes, il fut ordonné que ceux de Mende l'auroient... »

De ce Pierre d'Auzolles, dit le capitaine la Peyre, beau-frère du célèbre Mathieu Merle, le héros des guerres civiles de ces régions, les habitants de Mende firent prompte et expéditive justice. Le 9 septembre, il était interrogé et jugé par le prévôt des maréchaux du diocèse et condamné « à estre décapité et mis à quatre quartiers ». Il mourut, d'ailleurs, courageusement, le 10 septembre.

un peu bien chaudes, et si difficiles à faire que je vous asseure, Monsieur, qu'il n'y a un seul de nous qui n'ayt esté pionnier à son tour, ayant fallu mener nostre artillerie à bras jusque au lieu de la batterie. J'ay congneu, à ceste occasion, que rien ne surmonte toutes les nécessités que l'affection qui rend faciles toutes les choses qui semblent les plus impossibles. J'ay trouvé dedans quelques six-vingt soldats si braves et si obstinés qu'ils ont combattu jusques tous les endroits de leur place jusqu'à se que, estans réduits à une partie du donjon, ils ont commencé à capituler et n'ont sceu obtenir autre composition que la discrétion, à laquelle s'estans soumis, j'ay estimé qu'il fust à propos de donner la vie aux soldats pour effasser le désordre qui arriva à Marvejols et faire congnoistre à tout le monde le desplaisir que j'en avois receu, encores que la punition qui en fut faite dès lors y eust satisfait.

Quant au capitaine La Peyre, je l'ay mis entre les mains de la justice du pays pour le punir en vertu d'un million d'informations qui sont faites sur des meschancetés si exécrables que ceux qui les oyent en ont l'horreur. C'estoit le chef de ce pays depuis la mort de Merle. Il nous a descouvert de grandes entreprinses qu'il avoit sur les meilleures places de tous les pays circonvoisins.

Je vous asseure, Monsieur, que je ne vis jamais rien de si horrible que l'assiette de ceste plasse mesme la partie où ils s'estoient retirés, qui estoit, quelque bresche qu'il y eust, si inaccessible qu'on n'y peut monter en pourpoint à ceste heure mesme que personne ne la défend. Nous n'avons demouré en tout devant que sept jours dont je loue Dieu de tout mon cœur, et vous jure que j'aimerois mieux assiéger trois Marvejols que une autre place comme ceste-cy...

Il me reste, Monsieur, à vous supplier...

De Peire, 8e jour de septembre 1586.

Vostre....

Anne de Joyeuse.

Ces deux lettres de Joyeuse ne peuvent être que prudemment complétées par les autres documents qui nous sont parvenus sur le siège de Peyre, et qui, n'émanant point de témoins oculaires, n'offrent pas la valeur des relations de la prise de Marvejols. Ces documents permettent, cependant, de nous faire une idée plus nette de la disposition du château de Peyre composé d'une forteresse bâtie au pied d'un rocher, et d'un donjon sis sur le roc même, escarpé à ce point qu'on n'y montait que par des échelles. C'est pour élever ses pièces au niveau de ce rocher et leur permettre un tir normal que Joyeuse fut obligé aux pénibles travaux dont il parle. Une relation nous

représente, en effet, les défenseurs réduits à « se tenir le ventre à terre » parce que le donjon était rasé à fleur de rocher, mais « risquant ainsi d'estre offensés par la ruine qui tomboit sur eux ».

Une autre relation parle de 2.200 coups de canon tirés pendant les quatre jours que dura le siège, et la chose n'est pas impossible.

En revanche, il ne semble pas que le nombre des défenseurs ait été supérieur au chiffre donné par Joyeuse, bien qu'un récit parle expressément de 400 soldats de la garnison qui, dès le début, délogèrent.

D'Aubigné dit que « la reddition à discrétion fut que ceux que les soldats n'auroient pas voulu tuer fussent liés à des arbres et exposés aux communes du pays que les prêtres amenèrent, après leur avoir remonstré que quiconque sauveroit une vie perdroit bientost la sienne et sa part de l'éternelle. Ainsi fut fait présent du capitaine à ceux de Mende qui le firent cruellement mourir ».

Or aucun récit ne confirme cette version d'un massacre général. Au contraire, les relations protestantes la contredisent et sont d'accord avec celle de Joyeuse. « De tous les soldats qui sortirent, dit l'une d'elles, nul n'eut aucun mal. Mais ayant ledit sieur de Lavardin pris ledit sieur de la Peyre, il ne lui tint point ce qu'il avoit promis; car, quoique les soldats eussent la vie sauve, si est-ce qu'il le mit comme à l'encan, ayant esté esmeu une grande question entre les habitans de Saint-Flour et les habitans de Mende à qui l'auroit. Enfin après longues disputes, il fut ordonné que ceux de Mende l'auroient... »

De ce Pierre d'Auzolles, dit le capitaine la Peyre, beau-frère du célèbre Mathieu Merle, le héros des guerres civiles de ces régions, les habitants de Mende firent prompte et expéditive justice. Le 9 septembre, il était interrogé et jugé par le prévôt des maréchaux du diocèse et condamné « à estre décapité et mis à quatre quartiers ». Il mourut, d'ailleurs, courageusement, le 10 septembre.

« Au reproche que, devant son exécution, lui fit l'évesque de Mende qu'il avoit pris naguères sa ville et ruiné ses habitans, mais que iceux lui verroient trancher la teste, le capitaine respondit qu'il louoit Dieu de tout ce qu'il lui donnoit, toutesfois qu'il n'avoit jamais fait la guerre au bœuf ni à la vache, ni usé d'aucune trahison. Après, il écrivit une lettre à la demoiselle, sa femme, qui estoit à Saint-Jean-de-Gardonnenque, la priant, entre autres choses, de ne se remarier point, l'exhortant de prendre en patience tout ce qu'il plairoit à Dieu lui donner. Ladite lettre faite, il la bailla à un de la compagnie, et le pria instamment de la rendre à sadite femme, comme il fit. Et après, il se retira en un coin, où il fit sa prière à Dieu. De là il fut mené à l'exécution, et, estant sur l'échafaud, ne dit autre chose, sinon qu'il appela le sieur de Lavardin traistre et qu'il ne lui avoit point tenu ce qu'il lui avoit promis. »

Dans la suite de sa lettre au Roi, du 8 septembre, Joyeuse lui faisait part de ses projets après la prise de Peyre.

« Sire, maintenant que voilà l'Auvergne, le Velay et le pays de Gévaudan du tout nettoyés et délivrés de l'oppression où ils avoient esté réduits depuis vingt-cinq ans... je me délibère, suivant la première intention et les commandemens de Vostre Majesté, de m'en aller au partir d'icy en Rouergue pour assiéger Milhau. Il est vray que, à mon très grand regret, je serai contraint de me destourner de 12 ou 15 lieues et aller plus tost à Rodez, tant à cause de la difficulté du droit chemin, où en quelque façon que ce soit l'artillerie ne pourroit passer, estant tout ce qu'on peut faire que d'y conduire des mulets, que pour avoir moyen de faire racoustrer et radouber les affuts et équipages d'icelle qui sont si rompus et en si mauvais estat à cause des montagnes et destroicts où elle a passé qu'il seroit impossible de s'en servir auparavant.

Mais ce n'était pas seulement le « racoustrement » de ses équipages qui paralysait et retardait le duc, c'étaient d'autres « nécessités » : nécessités de munitions, d'argent surtout.

Sire, continuait-il, en effet, suivant ce que j'ay par ci-devant fait entendre à Vostre Majesté touchant le défaut que je prévoyois en mes munitions de poudre, tant plus que je vais en avant, tant plus je m'en aperçois et le ressens, parce qu'estant frustré de 30 milliers que la reyne de Navarre a retirés au Carlat et des 30 milliers que Monsieur de Savoye a fait arrester, qu'il a bien voullu faire rendre depuis, mais d'autre poudre qui s'est trouvée n'estre que du charbon et ne valoir rien, — cela m'oste pour le moins 4.000 coups de canon et 3.000 environ que j'ay despendu, de sorte qu'il ne m'en resteroit quasi plus que 2.500, qui ne suffiroient pas comme il se peut considérer par l'œuvre que j'ay à recommencer... si ce n'estoit qu'il vous pleust m'en faire secourir de 30 milliers de vostre arcenal de Paris......

D'autre part, Sire, je commence à voir le fonds des moyens que je debvois retirer de ce pays bien fort diminué, encore que la plus grande despence qui s'est faite n'ayt point esté depuis qu'il vous a pleu me donner la charge de cette armée, ains à commencer dès lors que Monsieur le mareschal d'Aumont en eut le commandement, tant pour les advances qu'il fallut faire que pour le payement des lansquenets qui a couru dès le mois de mai, pour les frais de l'artillerie, achapt de chevaux, appointements d'officiers et autres despences, si bien que la principale que j'ai faite a esté d'une monstre seulement que j'ay fait faire pour ce mois de septembre aux compagnies de gens d'armes et de gens de pied, leur ayant fait passer tout le temps qu'elles ont servy jusques icy avec ce mesnage-là, dont toutesfois il ne me reste à présent, à cause des susdites dépenses, que environ 20 ou 25.000 escus... tellement que si je ne suis promptement secouru... je prévoy que nous tomberons en une extresme nécessité qui ruineroit entièrement ceste armée......

A ces inquiétudes s'ajoutaient celles que causaient à l'Amiral un automne pluvieux et malsain, et les maladies qui commençaient à affaiblir son armée, comme elles sévissaient, du reste, sur toute la population, bientôt avec une telle violence que, dit Boissonnade, « la campagne estoit toute couverte de morts et qu'on peut faire estat que, à Marvejols et en la terre de Peyre, il en demeura jusques au nombre de 4 ou 5.000 ».

Il importait de décamper au plus tôt. C'est pourquoi, après avoir donné ses ordres pour le prompt départ de l'armée et son acheminement sur le Rouergue, Joyeuse prit les devants. Nous savons que, le 12 septembre, il était à Laubinas, en route vers Rodez, où il faisait son entrée solennelle le 28.

Il y fut reçu comme l'aurait été le Roi lui-même. 400 hommes avaient été mis sous les armes pour aller au-devant de lui. A l'entrée de la ville, avait été élevée une grande porte peinte en marbre blanc, « faite à la rustique ». On y voyait un tableau représentant un roi sur son trône et entouré de sa cour, qui donnait une palme à un Hercule victorieux. Au-dessous se trouvait l'inscription suivante :

Ce Roy est nostre Roy; toi, son Hercul fidèle
Qui purgeras, sous lui, nostre Rouergue d'erreur,
Et qui dois, mariant la force à la douceur,
Pardonner au sujet et dompter le rebelle.

Les rues étaient tendues, et le duc trouva sur son passage deux arcs de triomphe : « l'un dressé sur la place du Bourg se composait de trois arcades, dont celle du milieu surélevée reposait sur quatre colonnes avec des chapiteaux dorés; l'autre, dressé sur la place de la Cité, était peint en marbre blanc. On voyait au bas les quatre vertus cardinales, et, derrière elles, quatre colonnes avec des chapiteaux dorés portaient chacune un lion élevant en l'air une patte dont il tenait un flambeau. Derrière ces lions, apparaissaient deux figures d'hommes et deux de femmes qui soutenaient l'entablement. A droite et à gauche de ces figures, étaient placés deux tableaux emblématiques, à la gloire de Joyeuse à la fois amiral et général d'armée : à droite, c'était un vieillard tenant d'une main un navire et de l'autre une faulx et au-dessous l'inscription : *Merces ac segetes ;* à gauche, c'était le dieu Mars foulant d'un pied un monstre marin et appuyant l'autre sur le globe terrestre, et au-dessous l'inscription : *Et salo et solo* ».

Le duc fut conduit, d'abord, à la cathédrale, puis au palais épiscopal, à l'entrée duquel s'élevait une grande porte peinte en marbre blanc et ornée de quatre colonnes

avec des chapiteaux dorés. A droite, était représentée la délivrance d'Andromède, avec ces vers :

Tout ainsi que Persée Andromède délivre
De ce monstre marin, tout ainsi, Monseigneur,
Tu nous délivreras du monstre de l'erreur
Et nous feras en paix plus heureusement vivre.

A gauche, on voyait l'image du printemps avec ces vers :

Tu es ce beau printemps et la saison Joyeuse
De qui trois animaux travaillés de langueur,
Sçavoir les trois Estats, reprennent leur vigueur!
Le Roi, ton soleil, fait cette influence heureuse.

En dépit de ce brillant accueil, le séjour de Rodez ne tarda pas à peser au duc.

MADAME, écrit-il le 22 septembre à Mme du Bouchage, je ne vous ai dépesché personne depuis Lambert, parce que, à mon grand regret, nous n'avons rien fait. L'incommodité du temps et du pays en est cause. Je fais tout ce que je puis pour les surmonter et pour refaire quelque chose de bon. J'estime toutesfois, que, Dieu mercy, le plus fort est fait et qu'il n'y aura pas désormais grande fortune à courre...
De Rodés, le 22e septembre [1586].
Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Avec des correspondants moins intimes, Joyeuse garde plus de réserve, et paraît croire encore à la fin de campagne qu'il espérait, c'est-à-dire à une action commune menée vigoureusement avec son père.

A M. Henri de Noailles en route pour lui amener sa compagnie :

MONSIEUR, écrit-il, j'ai esté bien ayse d'avoir appris par vostre lettre et par ce porteur que vostre compagnie soit assemblée et si près d'icy. Sur quoy je vous diray que vous ne devés différer de la conduire en Languedoc le plus tost que vous pourrés, parce que mon père rassemble maintenant toutes ses troupes qui estoient

escartées. Il est vray que si vous voulés prendre vostre chemin par ce pays de Rouergue où nous serons, vous nous trouverés peut-estre en estat de faire quelque chose de bon parce que j'ay advertissement suivant celuy que vous m'avés donné [que] les troupes des ennemis s'assemblent pour nous venir combattre, qui est la meilleure fortune qui nous sçauroit advenir et que je désire le plus, et serai bien aise si cela est que fussiés de la partie, comme je vous y convie encore estimant que je vous ferois tort autrement vu ce que je vous suis et l'estime que je fais de vous, qui me trouverés au reste toujours disposé à vous servir en tout ce que vous sçauriés désirer.

De Rodés. ce 24e septembre 1586.

JOYEUSE.

L'auteur de cette lettre n'ignorait pas pourtant que, pas plus que lui, son père n'était, à ce moment, capable d'une entreprise de grande envergure. Au mois de juillet, il avait subi devant le Mas-Saintes-Puelles un échec sanglant et retentissant, dont il ne s'était point encore relevé, et c'était pure forfanterie qui faisait de même le duc écrire, le 30 septembre, à M. de Longaunay :

MONSIEUR, je ne doute point que vous n'ayés receu beaucoup d'aise et de plaisir d'avoir entendu par ma précédente le bon et heureux succès que j'ay eu en toutes mes entreprises... espérant de vous donner encore subject d'augmenter ceste joye par quelque nouvelle conqueste que j'ay bonne intention de faire avant que de partir de ce pays...

De Rodés, le dernier septembre 1586.

ANNE DE JOYEUSE.

Sa lettre du lendemain à Mme du Bouchage était, en effet, d'un ton bien différent.

MADAME, lui mandait-il, je suis encore icy avec tous les regrés du monde, m'y voyant oysif et inutile. Les mauvais chemins en ont esté cause quy ont fait que mon artillerie n'a sceu faire en un mois sinc lieues. J'espère que dans quatre ou sinc jours, avec l'aide de Dieu, je pourray desloger et commensser à faire quelque chose, où toutesfois je n'espère pas courre grande fortune, n'y ayant, comme j'estime, plasse en toutes celles que je vais assiéger qui donne la peine de se faire battre...

De Rodés, premier octobre [1586].

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

A ce moment, l'armée royale, qui avait si péniblement franchi les montagnes de l'Aubrac, pénétrait enfin en Rouergue. Mais les ennemis, ayant profité de ces retards pour se fortifier, se préparaient à assaillir ces troupes fatiguées et à empêcher à tout prix leur jonction possible avec celles du Maréchal. Chastillon était à Millau; d'Andelot, son frère, à Sévérac-le-Château; Jacques de Lorges, comte de Mongonmery, dans le pays de Castres. Dès l'abord, les vainqueurs de Marvejols occupèrent assez facilement Saint-Grégoire, Lapanouse, Gaillac-d'Aveyron, Sévérac-l'Église. Toutefois, lorsque, le 6 octobre, ils voulurent reconnaître Sévérac-le-Château, d'Andelot, à la tête de 400 arquebusiers, fit une sortie et les força à se retirer en désordre. D'autres, qui s'étaient tout de suite avancés plus avant dans le pays, ne furent pas plus heureux, car, le 7 octobre, la compagnie de Timoléon de Gouffier, seigneur de Bonnivet, fut surprise à Villefranche-de-Panat par Mongonmery et Gabriel d'Hèbles, seigneur de la Vacaresse, qui lui tuèrent une cinquantaine d'hommes et s'emparèrent de son chef et de tous les bagages.

D'après un document, Joyeuse se serait trouvé alors à Gaillac-sur-Tarn où il aurait été conférer avec son père au sujet de la situation. Parti de Rodez le 6, il y était, dans tous les cas, de retour le 10. Il rejoignit tout de suite l'armée. Mais il dut la trouver en assez piteux état, si l'on s'en rapporte à un billet écrit de Gaillac-d'Aveyron, — malheureusement non daté, — où il laisse déjà entrevoir comme imminente la fin de la campagne.

Madame, mande-t-il, à Mme du Bouchage, je suis tousjours attendant les commandemens qu'il plaira au Roy me faire, s'il luy plaist que je continue à lui faire service, car ceste armée est entièrement ruynée par le mauvais temps, les incommodités du pays et nécessités extresmes que nous recevons, et les maladies incroyables qui s'y sont mises. Cependant je tasche d'employer ce peu qui me reste de sain, espérant, avec l'aide de Dieu, de prendre sinc ou six forts dans

toute la semaine où nous entrons et sans tirer un seul coup de canon; de là je continuerai le moins mal qu'il me sera possible attendant ce qu'il plaira au Roy ordonner de nous...

A Guaillac.

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

La prise des modestes objectifs que s'assignait le duc n'était pas pour avancer beaucoup les choses. Le 17 octobre, il s'empare de Roquecezières, le 26, de Salles-Curan, mais ces maigres succès ne compensent pas les échecs que lui font subir les ennemis qui, sans trêve, harcèlent sa marche. Le 27, Chastillon, parti de Millau, attaque à l'improviste la compagnie de M. de Montaignac, lui tue une vingtaine de gentilshommes, en fait autant prisonniers et ramène avec lui 60 chevaux et un gros butin.

« L'Amiral, raconte Gaches, dans ses *Mémoires*, piqué de cet affront fait à la barbe de son armée, pour montrer son ressentiment, va assiéger Ayssènes, place forte d'assiette et hors de commandement à part celuy d'une montagne inaccessible à laquelle il sembloit impossible de pouvoir monter le canon. Sur quoy ayant assemblé son conseil, personne n'y trouvant de remède, Louis d'Entragues, seigneur d'Auterive, dit qu'il falloit mettre une bourse avec cent escus à la bouche du canon pour rescompense au régiment qui le monteroit. Les Lansquenets, qui aiment fort l'argent et le vin, s'offrent à le monter et en viennent à bout avec grande peine. La batterie jouant, les assiégés, qui ne se fussent jamais imaginé qu'on eust pu les battre, prennent l'espouvante et fuient la nuit. Le lieu fut occupé le lendemain, 5 novembre. »

Mais d'une lettre écrite par lui au Roi précisément « du camp, devant Ayssènes », le 29 octobre, il ressort une fois de plus que le duc ne se faisait guère d'illusion sur la portée de ses succès et sur les moyens de les poursuivre.

Sire, écrit-il, Messieurs de la cour de parlement de Toulouse, ayant délégué le sieur de Hautpoul, l'un des conseillers d'icelle, pour aller devers Vostre Majesté, lui ont donné charge de passer par icy pour me faire entendre le sujet de sa délégation, sur quoy, Sire, je ne vous diray pourtant autre chose sinon qu'en quelque lieu que Vostre Majesté ayt agréable que je luy fasse service, je serai tousjours disposé d'y continuer la mesme dévotion que je me suis efforcé jusques icy d'y faire paroistre et tascheray de me rendre moins indigne que je n'ay esté d'y estre employé. Mais s'il vous plaist me faire le commandement dont la dite cour vous requiert [de continuer la guerre], il sera bien nécessaire que par mesme moyen Vostre Majesté me fasse secourir d'argent et d'hommes, parce que les moyens que le pays offre ne pourroient pas durer longtemps, et quant aux forces que j'ay, elles sont véritablement bien petites pour ceste heure, à cause des maladies qui se sont mises parmy mes gens de pied, dont il est mort une infinité mesmement des lansquenets, de façon que de tout ce qu'il y avoit, il n'y en a pas à ceste heure quatre cents qui puissent servir. J'avois là-dessus pensé que puisque l'armée qui estoit sous Monsieur du Mayne est maintenant desbandée, à ce que j'entends, s'il eust pleu à Vostredite Majesté nous accommoder des Suisses qui y estoient, cela nous pourroit d'autant renforcer, parce que c'est tousjours un corps mesme pour la garde de l'artillerye. J'en attendray ce qu'il vous plaira d'en faire et m'en commander.

Cependant, Sire, ledit d'Hautpoul vous pourra dire en quel lieu et en quel estat il m'a trouvé pour attaquer une place en ces montagnes du plus étrange accès que je crois qu'il y ait au monde. J'espère toutesfois en avoir la raison et en sortir, combien que l'on me menace fort que les ennemis nous y veulent venir voir.

Au camp devant Essayne, le XXIXe jour d'octobre 1586.

Vostre très humble...

Anne de Joyeuse.

Cependant Ayssènes prise, le duc se hâta vers Toulouse. Sur sa route, il réduisait, le 8 novembre les châteaux de Las Ribes et de Broquiès, mettait le feu au bourg de Requista et, par Castelnau-de-Montmirail, où il était le 18, dirigeait son armée sur la petite ville de Salvagnac, contre laquelle les habitants de Toulouse, qui souffraient des incursions fréquentes de sa garnison, lui avaient fait demander de les secourir. Lui-même poussait jusqu'à Toulouse y saluer son père et sa mère.

Madame, écrivait-il, ce jour-là, à Mme du Bouchage, ... ce porteur vous dira comme il m'a laissé m'acheminant vers Toulouse pour y voir Monsieur le mareschal et Madame la mareschale. Il est vray

que Messieurs dudit Toulouse m'ont fait fort grande instance de les délivrer d'une place que tiennent les ennemis entressy et là, à quoy j'espère, avec l'aide de Dieu, les satisfaire. Cela fait, Madame, je prendray mon chemin pour m'en retourner, ce que j'eusse fait depuis dix jours que j'en ay le commandement du Roy, n'eust esté que je voulois aller faire un tour à Toulouse.

Au reste, Madame, je vous baise très humblement les mains du cotignac qu'il vous a pleu m'envoyer. Je vous asseure que nous lui ferons bonne chère.

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

A ce moment, on le voit, le retour de Joyeuse était résolu, et le sort de son armée était même réglé. Le 15 novembre, le Roi en confiait le commandement à Bertrand de Saint-Sulpice, nommé, le 8 octobre précédent, sénéchal de Rouergue. Après s'être félicité des beaux résultats de la campagne qui s'achevait : « La nécessité où je me retrouve, ajoutait le Roi, m'oste le moyen de repurger entièrement le pays de tous les maux, désordres et corruptions que la levée des guerres y a apportés, et m'a donné occasion de faire revenir de par deçà mon beau-frère, le duc de Joyeuse. J'espère, toutesfois, si mes affections le permettent et que je puisse assembler, pendant cest hiver, comme je désire, une bonne somme de deniers, de le renvoyer par delà pour y achever ce qu'il y a si heureusement commencé, car la saison de l'hiver où nous allons entrer est si incommode pour entreprendre aucuns exploits de guerre qu'il m'a semblé plus à propos de les différer jusques au printemps que de faire une grande despence sans y avancer beaucoup. »

Dès lors, Joyeuse poussait activement le siège de Salvagnac qui capitulait le 4 décembre, et, le 10, écrivait de Toulouse à Mme du Bouchage.

MADAME, j'ay différé jusques icy à vous mander la prise de Salvaignac, afin de vous pouvoir advertir par mesme moyen du chemyn que je prends et du temps de mon partement, qui sera, comme je l'espère, samedy, s'il plaist à Dieu, et mon chemyn par le Limousin et la Marche, en espérance de recepvoir l'honneur de vous voir en

passant. Tout jusques icy va bien en mon voyage. Je prie Dieu qu'il me le laisse parachever de mesme. Mais il me reste maintenant tant d'affaires sur les bras que je ne sçay plus de quel costé me tourner...

A Toulouse, le X[e] jour de décembre [1586].

Vostre très humble...

ANNE DE JOYEUSE.

Après cette lettre, deux documents seulement font mention de l'itinéraire de retour suivi par le duc. Le premier est la transmission faite par lui des pouvoirs de sa charge à Bertrand de Saint-Sulpice datée de Villefranche-de-Rouergue et du 21 décembre. Le second est un passage des *Annales d'Issoire* qui rapporte que « le sieur de Joyeuse s'en retournant de Gévaudan en France passa à Issoire, où il coucha le lendemain de Noël, jour de Saint-Étienne et le samedi, jour auquel, en plusieurs diocèses, il est permis de manger de la viande, parce que Nostre-Dame est en couches. Mais le sieur de Joyeuse ayant su du curé d'Issoire que, dans le diocèse de Clermont, on n'en mangeoit pas, eh bien ! que fit ledit sieur? En mangea-t-il? Non, il se contenta de manger des œufs ».

CHAPITRE VIII

LA PREMIÈRE CAMPAGNE DU DUC DE JOYEUSE EN POITOU (JUIN-AOUT 1587) (1)

Si le retour de Rome avait marqué une étape dans la carrière du favori, le retour du Languedoc en marque une autre.

---

(1) **Documents inédits.** — Bibliothèque nationale, fr. 3.316, 3.327, 3.636, nouv. acq. 6646 (Correspondance des Joyeuse). — *Ibid.*; Dupuy, 844.

Bibliographie. — D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. VII. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IX. — *Discours de la défaite qu'ont faite M. le duc de Joyeuse et le sieur de Lavardin contre les ennemis du Roy et perturbateurs du repos public à la Motte-Saint-Eloy...* le 21e jour de juin 1587, ... 1587, in-8°. — *Mémoires de la Ligue*, t. II. — *Œconomies royales*, t. I. — *La prise de Saint-Eloi, près Saint-Maixent...* dans *Variétés historiques et littéraires*, t. VII. — *Le discours de la défaite des Rochelois par le duc de Joyeuse, le 1er jour d'aoust*, 1587... 1587, in-8°. — *Journal de l'Estoile*, t. III. — *Lettres adressées à Marie de Batarnay, comtesse du Bouchage, sa mère, par Anne de Joyeuse en 1587, pendant ses campagnes en Poitou publiées par* Léo Desaivre, dans *Archives historiques du Poitou*, 1896, t. XXVII. (Il y a une erreur dans l'attribution de ces lettres qui sont adressées à Isabelle de Savoie, comtesse du Bouchage, grand'mère du duc de Joyeuse, et non à Marie de Batarnay, vicomtesse de Joyeuse, sa mère). — *Lettres de M. de Malicorne, gouverneur du Poitou* (1585-1603), dans *Archives historiques du Poitou*, t. XXVII. — *Lettre de Philippe Desportes au duc de Joyeuse, du 11 aoû 1587*, p. p. Benjamin Fillon, dans *Archives historiques du Poitou*, 1873, t. II. — De Thou, *Histoire universelle*, t. X. — Villegomblain. *Mémoires des troubles.*

Il n'y avait point à se le dissimuler, la campagne qui s'achevait était une campagne sans gloire, et qui n'avait eu pour résultat que de faire fondre en quelques mois une armée qui aurait pu jouer ailleurs un rôle autrement utile et décisif. « M. de Joyeuse, envoyé en Gévaudan, écrit dédaigneusement un contemporain, y prit quelques spelonques de larrons et voleurs, où s'y faisoient plus de brigandages que de vraye guerre, dont il en fit démolir et raser la plus grande partie, mais pas une bonne place qui en valust la peine. » De fait, tant de difficultés surmontées, tant d'hommes sacrifiés, tant d'argent dépensé l'avaient été en vain, puisque n'avait pu finalement se réaliser le dessein d'une victorieuse et définitive réduction du Languedoc par les troupes réunies du maréchal de Joyeuse et de son fils.

Or, au moment où il ressentait toute l'amertume de ce demi-échec, Joyeuse était douloureusement atteint dans ses affections, et de nouveau menacé dans sa faveur et son crédit.

On n'a point été sans remarquer la conclusion découragée de la dernière lettre écrite par lui à Mme du Bouchage, ses plaintes sur les affaires dont il se dit accablé.

Ces affaires étaient bien diverses : affaires de cœur, affaires de cour.

Madame, — écrivait la duchesse de Joyeuse à Mme du Bouchage, lors du retour de son mari, — j'eusse désiré que vous eussiés participé du contantement que j'ay reçu de voir notre cher tout revenir avec tant d'heur et de bonne santé que nous avons bien occasion d'en louer Dieu et de le supplier que nous le veuille bien guarder aussi longuement que nous l'en prions de bon cœur, dont je m'asseure, Madame, que vous faites, et, s'il vous plaist, vous me ferés tant d'honneur que de me conserver en vos bonnes grâces, comme l'affection que j'ay à votre service bien humble m'en rend digne. Je vous supplye, Madame, me pardonner si ceste lettre est si brouillée; je l'escrips avec tant de bonne compagnie que cela est cause que je supplye Nostre-Seigneur qu'il vous doint bonne et longue vie...

Vostre très humble...

MARGUERITE DE LORRAINE.

Cette lettre, où les sentiments de la jeune duchesse éclatent en un accent si sincère, on regrette d'avoir à la rapprocher d'une autre qui nous révèle les sentiments de celui qui l'inspirait.

Cette autre lettre est la longue épître consolatoire adressée, à la fin de 1586, par du Perron « à Monsieur le duc de Joyeuse, sur la mort de sa maîtresse ». Elle a été imprimée dans les œuvres du cardinal; j'en ai retrouvé un texte plus complet. Telle quelle, elle vaut la peine d'être citée tant pour ce qu'elle nous apprend sur Joyeuse lui-même, que comme exemple de ces longs et prétentieux morceaux de la littérature mondaine du temps.

Monseigneur, — écrivait, donc, du Perron au duc, peu avant, semble-t-il, son retour à Paris, — depuis que j'ai reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, j'ay quasi tousjours esté affligé de maladie et principalement d'une fluxion qui m'est tombée sur la veue, qui m'a tellement travaillé, l'espace de deux ou trois mois, qu'il n'estoit pas seullement en ma puissance d'ouvrir les yeux et les tenir arrestez sur le papier. Je me plaindrois de cest accident, qui m'a esté si contraire que de me priver de la chose du monde que je désirois le plus qui estoit de respondre à vosdites lettres, s'il ne m'avoit aussi apporté plus de moyen d'y satisfaire maintenant. Car je ne doubte point que la longueur du temps qui s'est passé n'ayt fait une partie de l'office que vous attendiez de ma responce, comme certes c'est le plus asseuré remède que l'on puisse appliquer aux douleurs de l'âme, lesquelles il sçait adoucir et faire oublier, au lieu que les autres les irritent et impriment le mal plus avant en le voulant arracher avec violence. J'en tireray, donc, ceste commodité que mes lettres seront accompagnées de quelque effet, espérant que le temps vous aura disposé à recevoir leurs remèdes, lesquels n'eussent eu beaucoup de lieu auparavant, lorsque la playe estoit encore récente, de manière que je seray comme les médecins fortunez qui arrivent sur le déclin de la maladie. Car il n'est pas que, depuis trois ou quatre mois que vous estes oppressé de ceste douleur, vous ne vous soyez remis en l'esprit toutes les choses qui ont accoustumé la rendre plus supportable, comme entre autres : que les félicités humaines sont inconstantes et sujettes au changement, et principalement celles des amoureux...; que ceux qui se laissent posséder à ceste passion doivent tousjours estre préparés de souffrir ces desplaisirs et se voir ainsi cruellement diviser et arracher d'avec eux-mesmes; qu'enfin des pertes que l'on fait en amour, les unes arrivant par la mort et les autres par l'infidélité, [celles-ci] sont sans comparaison plus difficiles à supporter. Car encores parmi le desplaisir que vous ressentez en vostre âme de la perte

d'une chose qui vous estoit agréable, si c'est la mort seule qui vous l'a ostée, il y a tousjours quelque doulceur en ceste amertume et quelque consolation en la mémoire du passé, quand vous vous représentez d'en avoir esté aymé uniquement, et que le malheur a bien eu assez de puissance sur elle pour la priver de vie, mais non pas de l'affection qu'elle vous portoit. Que si d'ailleurs les anciens ont eu raison de dire... qu'il sembloit que la mort obligeoit ceux qu'elle prenoit durant le cours de leur bonne fortune devant que les malheurs eussent le loisir de la traverser, afin de leur laisser cest avantage d'avoir jouy d'une pure félicité sans qu'il y eust eu rien de desplaisir meslé parmy, c'est encore quelque espèce de faveur que la mort l'ayt ravie durant l'excès et la violence de sa passion, cependant qu'elle ne pensoit et ne respiroit autre chose que vous, afin que ce contentement vous demeure d'avoir jouy entièrement de ceste belle âme, sans que son affection ait esté tachée d'aucune infidélité et sans qu'elle ayt éprouvé aucune mutation. Outre que, si vous regrettez ceste perte pour vostre considération particulière, vous pouvez faire estat qu'elle est aucunement réparable et que la nature vous ayant laissé au monde extresmement digne d'estre aymé, il n'est pas croyable qu'elle n'ayt aussi réservé quelque chose qui soit digne de vous aimer. Tellement qu'estant armé de mesmes grâces qui vous l'avoient acquise et les faisant reluire de plus en plus par une infinité de belles actions, il est toujours en vous de vous voir enrichi de semblables conquestes qui vous sont préparées non pas par la fortune, mais par votre mérite. A tous ces remèdes que le temps apporteroit mesmes à une âme ocieuse, j'ajoute encore que la vostre estant divertie et occupée, ceste impression n'y peut pas estre telle comme elle seroit autrement, car il est bien malaisé que deux passions différentes logent en un mesme esprit avec tant d'égalité que l'une ne soit point surmontée par l'autre, et que celle de la gloire, qui a tousjours monstré d'avoir beaucoup de part en vostre âme, combattant contre celle de l'amour ne lui donne la loi et ne face que, parmi le contentement que vous recevez de tant de trophées qui vous sont érigés et de tant de réputation qui vous est acquise, il ne vous soit fort doux de supporter une affliction provisoire... Ainsi, parmi tant de grandes et heureuses adventures, tant de recouvrements de villes et de provinces, vous prendrez facilement en gré de payer quelque tribut à la fortune qui n'a jamais accoustumé de gratifier les hommes si libéralement qu'il n'y ait tousjours je ne sçay quoy d'envie et de malignité meslé parmy.

Le temps, donc, vous ayant représenté ces choses, il semble que ce qui dépendra de moi pour l'effection de ceste œuvre sera fort aisé à accomplir et que, tant s'en faut que j'aye besoin de beau coup de paroles pour vous divertir de ceste tristesse, qu'au contraire vos larmes s'estans séchées d'elles mesmes, il sera quasi plus nécessaire de les renouveler que de les essuyer. Car, si c'est un tesmoignage d'une âme foible et imbécile que de céder entièrement à la douleur, aussi est-ce signe d'une nature esloignée de l'humanité que de ne s'en esmouvoir aucunement... Tant s'en faut, donc, qu'à une âme

bien née, comme la vostre, je veuille... défendre la tristesse et les plaintes en une occasion où, si elles furent jamais permises et excusables, elles sont certes plus que justes et nécessaires; au contraire, au lieu d'appliquer des remèdes à son mal, je mettray peine de l'aigrir et de l'irriter encore davantage et vous conquerray... que vous ayez à regretter ceste perte avec les plus chaudes larmes et les plus véritables qu'aient jamais esté respandues. Ces beaux yeux, qui versoient tant de flammes et de lumière dans les vostres, ont perdu leur force et leur contrainte; close et muette est ceste belle bouche à qui vostre nom estoit si cher et si précieux qu'elle se plaisoit à le nommer cent fois en une heure et à faire venir des discours esloignés seulement pour avoir occasion de le prononcer...; toutes ces roses sont ternies et effacées et tant de grâces et de perfections dont vostre désir se nourrissoit ! Il ne vous reste plus à ceste heure que la souvenance de les avoir aimées !... Vous avez perdu la chose du monde dont la possession vous estoit la plus douce et l'avez perdue au temps que la conservation vous en devoit estre la plus désirable. Encore si le Ciel avoit différé de l'appeler jusqu'à vostre retour pour la laisser jouir de l'honneur de tant de victoires et de trophées ! Mais il semble qu'il a porté envie à vostre félicité et ne vous a pas voulu concéder cest avantage, de peur de vous redoubler ceste gloire par le contentement qu'elle en eust receu. Car il ne faut point doubter que la réputation, qu'avez acquise en ce dernier voyage, ne vous soit sans comparaison moins douce maintenant que vous estes privé de la lui communiquer, qu'elle ne seroit si ces beaux yeux estoient encore pleins de vie et de lumière pour estre spectateurs des triomphes qui vous sont préparés et servir de soleils luisans au jour de vostre arrivée afin de le rendre le plus beau et le plus resplendissant qu'il fut jamais... Dont je suis contraint de vous dire que, parmi tant de faveurs du Ciel et de fortune, tant d'effets de vray honneur et de vostre mérite, un des plus doux fruits de vos labeurs vous est osté qui est le contentement que vous eussiez eu de l'en rendre participante. Que si ce Thébain qui triomphoit d'une sienne victoire bénissoit la fortune de ce qu'elle lui estoit arrivée du vivant de ceux qui l'avoient mis au monde pour les voir unis et associés à sa félicité, combien devez-vous ressentir de douleur que celle avec qui vous estiez conjoint d'une affection d'autant plus forte que les lois de l'âme et de l'élection excèdent celles de la nature, ne soit en vie maintenant pour recueillir le fruit et les prémices de tant de belles actions dont elle a semé ces désirs en vostre âme et leur a donné nourriture et accroissement ! Elle eust veu le commencement de vostre voyage couronné par son issue et les expéditions de Peyre, de Salvagnac aussi heureuses que celle de Marvejols, et enfin, après avoir receu ce dernier plaisir de ces yeux corporels, s'en fust volée au Ciel beaucoup plus contente et satisfaite, reconnaissant désormais que la bonne fortune vous est tournée en habitude et en accident inséparable pour ne vous pouvoir plus abandonner.

Mais au moins, puisque la mort s'y est opposée, maintenant qu'elle est là haut despouillée de son corps comme d'un voile et d'un empes-

chement, que ce n'est plus qu'un esprit et une lumière pure et affranchie de toute obscurité, qui nous voit, et descouvre jusques au fond de nos plus secrètes pensées, si l'affection qu'elle vous a portée y est encore imprimée, comme je ne fais point de doubte qu'elle ne se soit conservée en ceste belle âme après la séparation du corps, y ayant esté si vivement imprimée avec le fer et cautère d'amour, faites en sorte que, parmi la joie et le contentement qu'elle reçoit, sa félicité ne soit point troublée de ce dernier desplaisir, qui est le seul regret, qu'elle peut remporter des choses de ce monde, d'avoir logé son affection en une personne ingrate et sans connaissance. Servez la, après sa mort, avec la mesme dévotion que vous faisiez cependant qu'elle estoit en vie, offrez lui des soupirs et des larmes, sacrifiez lui des pensées pleines de deuil et d'amertume qui lui seront d'autant plus agréables qu'elle les verra naistre parmi les victoires et les trophées, parmi les faveurs et les caresses de la fortune, parmi les cris et les applaudissemens de toute la France, et qu'elle reconnaistra que vous, qui avez vaincu les villes et les provinces, souffrirez d'estre encore surmonté par l'amour, et vous laisserez mener vous mesme en triomphe au milieu de vos triomphes et de vos conquestes, et en homme que la lumière et la splendeur de vostre gloire ne vous aura point tellement esbloui qu'elle vous oste de devant les yeux l'image de celle qui doit présider à toutes vos actions et à toutes vos pensées.

Ainsi donc, comme vous estes très libéral en toutes choses, soyez le maintenant aux regrets et aux plaintes, et honorez ceste perte avec les larmes les plus vraies et les plus abondantes que l'amour vous ait jamais fait sortir des yeux. Et si les vostres ne vous semblent suffisantes pour esgaler ceste passion, et qu'il vous plaise encore d'y employer celles des Muses et me donner charge de les consacrer à si saint office, je m'efforceray de regretter son trespas avec des larmes immortelles et qui tesmoigneront vostre douleur à la postérité, et mettray peine de parer la belle sépulture, que vous lui dresserez en vostre âme, de tous les ornemens d'éloquençe et de poésie qui se pourront imaginer, ce que je me promets plus assurément de mon esprit en cest endroit que je ne ferois en une autre occasion, sachant combien la seule opinion de faire chose qui vous soit agréable me hausse l'âme et le courage et m'élève par dessus mes forces ordinaires, et combien m'est douce inspiration de pouvoir estre poussé et animé par vos exprès commandemens, desquels je suis et seray éternellement très saint et très religieux observateur...

Et maintenant qui était celle dont du Perron déplorait en termes si alambiqués la disparition?

Il est bien difficile de le deviner.

Tout au plus pourrais-je dire que, parmi les mortes de l'année 1586, dans le monde de la cour, je ne vois guère que Mme de Saint-Nectaire qui par son âge, sa beauté, sa



Portrait de Jeanne de Laval, dame de Saint-Nectaire.
(D'après un crayon de la Bibl. nat., Cabinet des estampes).

haute distinction d'esprit paraisse mériter d'aussi dithyrambiques éloges que ceux que l'on vient de lire, ait pu laisser à Joyeuse d'aussi cruels regrets.

En cest an 1586, écrit L'Estoile, mourut à Paris, au logis de la Médée, près Saint-André-des-Arts, Madame Jeanne de Laval, dame de Senneterre, âgée seulement de trente-trois ans, dame douée d'une singulière beauté et encore d'un plus bel esprit, que le Roy aima et la fut voir estant malade proche de sa fin. Et ayant remercié Sa Majesté de l'honneur qu'il lui faisoit de prendre la peine de la visiter, lui dit qu'elle ne songeoit plus au monde, qu'elle lui disoit adieu de bon cœur et à toutes ses pompes et vanités, qu'elle ne vouloit plus penser qu'à aller voir son Dieu qui l'appeloit et à ceste grande félicité qu'il avoit promise aux siens, à laquelle les grandeurs et heurs de ce monde estant comparés, voire celles des plus grands princes et rois, tel qu'il estoit, n'estoient que songe et moins que rien, et plusieurs autres saints propos et discours qui tirèrent les larmes des yeux du Roy, lequel, sans lui respondre aucune chose, tant il avoit le cœur serré, s'en alla, après lui avoir présenté la main, et en s'en allant on voyoit tomber à ce prince les larmes des yeux grosses comme pois... Elle mourut pulmonique et demeura longtemps sans se pouvoir résoudre à la mort, regrettant de mourir si jeune. Mais enfin Dieu lui donna une telle constance et résolution à sa volonté qu'elle peut servir de miroir et patron aux courtisans et courtisanes de ce siècle, pour n'avoir jamais rien tant appréhendé en sa fin que l'offense qu'elle avoit commise contre son Dieu par ses vanités; lesquelles détestant, ensemble le monde, la cour et ses pompes, après en avoir fait une très haute et très belle confession accompagnée de larmes et pénitence non feinte, mourut très paisiblement en Nostre-Seigneur.

Si vraiment — ce que L'Estoile ne dit pas expressément — Mme de Saint-Nectaire avait été, à un moment, la maîtresse de Henri III, Joyeuse avait-il succédé à son maître dans ses bonnes grâces? La chose n'est pas impossible. Je ne la donne, toutefois, que comme une supposition, des recherches patientes ne m'ayant pas permis d'éclaircir ce petit problème, dont je lègue la solution à plus heureux, plus savant ou plus perspicace que moi.

J'ai dit plus haut que, douloureusement atteint dans ses affections, Joyeuse l'était, au même moment, dans ses ambitions. A son retour à Paris, il s'était vite rendu

13

compte, en effet, que sa faveur était en déclin. On a répété que, dès lors, le Roi était dégoûté de son « mignon ». Je ne crois pas, à vrai dire, qu'il y ait eu aucune raison personnelle à ce refroidissement. La cause en était plutôt dans les perpétuelles tergiversations du souverain.

On a vu comment, lorsque celui-ci avait d'abord essayé de faire front à la fois à la Ligue et aux protestants, Joyeuse s'était empressé de seconder ses vues, espérant par là se créer une situation entre Guise qui poussait le Roi dans les bras de la Ligue, et d'Épernon, qui aurait voulu le rapprocher du roi de Navarre.

Quand, après le traité de Nemours, il avait vu Henri III décidé à commencer la guerre contre les protestants, il avait tenté d'y jouer au moins un rôle, en se faisant donner le commandement de l'armée d'Auvergne.

A son retour, il trouvait le Roi engagé dans une autre politique. Sous l'inspiration de d'Épernon, le monarque inclinait à une entente avec Henri de Navarre, entente que, au mois de décembre 1586, la Reine-mère essayait de négocier aux célèbres conférences de Saint-Brice. Et il semble bien que, au cours de l'hiver 1586-1587, il y ait eu pour Joyeuse, comme le dit L'Estoile, un « recul de sa première faveur », qu'un assez long séjour en Normandie déguisa à peine.

Le duc profita-t-il de l'échec retentissant des conférences de Saint-Brice pour de nouveau pousser sa fortune? On peut le croire, et que, si ce n'est pas lui qui inspira alors à Henri III une nouvelle volte-face, il ne manqua pas d'en profiter.

Cette volte-face répondait à la campagne vigoureusement poussée en Poitou par le roi de Navarre, à son retour de Saint-Brice, et au bruit de l'arrivée d'Allemagne d'une forte armée de reîtres destinée à appuyer dans cette province l'effort des huguenots. Que cette armée fût arrêtée par Guise, comme déjà il s'en vantait, c'était le prestige du chef de la Ligue triomphalement accru ; qu'elle rejoignît

le roi de Navarre, c'était pour ce dernier un succès décisif peut-être assuré.

Il semble bien qu'alors, placé entre ces deux dangers, Henri III soit revenu à cette idée d'une action indépendante qu'il avait abandonnée.

Il distribua, dit un historien, les forces destinées à agir contre les protestants du dehors et du dedans de façon à rester maître de la situation. Joyeuse fut envoyé contre le roi de Navarre, et Guise chargé de garder la frontière. Le roi s'établit lui-même sur la Loire avec la masse de ses troupes pour empêcher la jonction des huguenots et de l'armée allemande de secours. Secrètement il espérait que Joyeuse contiendrait le roi de Navarre et que Guise serait battu par les envahisseurs, non sans leur avoir fait subir des pertes sérieuses. Il interviendrait alors au moment opportun, et dicterait la loi à tout le monde. On l'entendait répéter le verset du livre saint : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.*

Et ce plan s'accordait trop bien avec les secrètes ambitions de Joyeuse pour qu'il n'ait pas accepté de s'en faire le protagoniste. Entre toutes les raisons proposées au moment même par les uns et par les autres pour expliquer l'envoi de Joyeuse en Poitou et qu'énumère Sully dans ses *Œconomies royales* : « éloignement de ce mignon, à cause qu'il traversoit quelque nouvelle amitié naissante »; découverte de ses intelligences avec les chefs de la Ligue; désir du Roi, au contraire, de l'opposer à ces chefs, c'est à cette dernière raison que Sully semble donner la préférence. « Les autres disoient, écrit-il, que si le Roy envoyoit Joyeuse, c'estoit pour rabaisser la grande réputation et créance que prenoient lesdits chefs de la Ligue parmi les peuples, d'autant qu'ils avoient paru jusqu'alors estre les seuls qui avoient persécuté les huguenots, en les faisant maintenant attaquer puissamment par ceux qui estoient ses plus particuliers confidens. » Et d'Aubigné, de même, entrevoit comme vraisemblable dans la nouvelle mission confiée à Joyeuse « le désir du Roy d'effacer les exploits des Ligués par sa créature ».

Si, d'ailleurs, nous n'avons pas de témoignage formel et

direct de l'adhésion du duc aux projets de Henri III, une lettre de son frère du Bouchage, resté l'intime confident du souverain, ne laisse pas de doute sur les sentiments des Joyeuse à cet égard.

MADAME, écrit-il à sa grand'mère Mme du Bouchage, s'en allant cest homme icy qui est à ma femme à sa maison, j'ay esté bien ayse de trouver ceste commodité pour avoir cest honneur de vous supplier très humblement par ceste-cy de me conserver toujours en vos bonnes grâces.

Je vous diray, Madame, quant aux nouvelles de deçà, qu'on parle fort des reistres et de l'armée pour s'opposer à eux, à laquelle le Roy fait estat d'aller luy-mesme en personne. J'espère, avec l'ayde de Dieu, qu'il en aura bonne issue, car le voyant à cheval, chacun prendra courage et s'efforcera de faire son debvoir, et cela abattra fort le cœur des autres.

Paris, 7e juillet [1587].

Vostre très humble...

HENRY DE BATARNAY.

L'armée confiée à Joyeuse, sans être une forte armée, était pourtant respectable. « Quatre gros régiments de gens de pied, écrit d'Aubigné, faisant de 6.000 à 7.000 hommes, vingt-quatre compagnies de gens d'armes, six de chevau-légers et deux d'Albanais furent donnés au duc avec sept canons, et outre la plus volontaire noblesse de la cour qui le suivoit, celle des pays où il passoit, tout cela faisoit une armée de 6.000 arquebusiers et de 2.000 chevaux. »

La concentration de ces troupes devait se faire à Saumur. Malheureusement, elle tarda beaucoup. Parti le 3 juin de Paris, le duc était encore le 19 à Saumur, d'où, par plusieurs lettres adressées à Mme du Bouchage, il marque son impatience des délais qui lui sont imposés. Le 14, c'est son artillerie qu'il attend ; le 19, l'équipage de cette artillerie. « Il ne faut, Madame, écrit-il ce jour-là, que vous soyés en peine de moy de longtemps, car je ne puis rien entreprendre que je n'aye nouvelles de la cour, c'est-à-dire l'esquipage pour l'artillerie ».

Ces contre-temps irritaient d'autant plus Joyeuse qu'il

sentait bien que le roi de Navarre en profitait pour se préparer à la résistance et se renforcer. Et c'est peut-être au dépit qu'il en concevait qu'il faut attribuer le ton dur et menaçant d'une lettre adressée vers cette date à M. de Longaunay, son lieutenant en Basse-Normandie.

Monsieur, lui mandait-il, j'ay entendu qu'il y a tout plein de gentilshommes huguenots en votre basse Normandie qui, sur le bruit de mon voyage, se remuent pour monter à cheval et aller trouver le roy de Navarre. Je vous prie de faire entendre à bon escient à tous ceux que vous pensez estre de ceste faction qu'ils se gardent sur leur vie de l'entreprendre, et que je leur jure que, s'il n'y a pas un d'eux qui parte de sa maison pour cet effect, je passerai à mon retour par vos quartiers pour les faire ressentir de leur folie, où ils se peuvent asseurer qu'ils n'auront maison que je ne leur face brusler et mettre à bas, et je vous prie de publier hardiment ce que je vous en mande, affin qu'ils ne se puissent excuser de n'en avoir esté bien advertis.

Priant Dieu......

Vostre......

Joyeuse.

L'énervement qui se trahit dans cette lettre aurait, d'après Villegomblain, été porté à son comble par un incident bien fait pour émouvoir la nature sensible et impressionnable de Joyeuse.

Il arriva, raconte Villegomblain, dans ses *Mémoires*, que, durant le temps que M. de Joyeuse séjourna à Saumur, un gentilhomme qui estoit à lui, qui le gouvernoit du tout, nommé Rosille, et qu'il avoit envoyé en quelque commission, fut pris de quelques coureurs des ennemis et mené au roi de Navarre, lequel s'enquérant à lui tout haut des déportemens de son maistre et de ses desseins, [et lui disant] qu'il savoit qu'il avoit pris avec une grande allégresse la charge de lui venir faire la guerre, Rosille lui dit qu'il n'en avoit point cherché la commission, mais que le Roy le lui ayant commandé, qu'il croyoit qu'il estoit obligé à ce devoir; puis lui parlant fort altièrement de ses forces et de sa suffisance, semble au roy de Navarre que toutes ces louanges qu'il disoit de son maistre devant tous ses capitaines et avec une façon glorieuse (comme en effet Rosille estoit un jeune homme fort glorieux et avantageux en paroles), que tout en retournoit au mépris de lui, tant pour rabaisser l'opinion qu'il vouloit qu'on eust de sa suffisance et de ses forces que de sa réputation. Ne voulant [donc] qu'en cas de toutes ces qualités on préférast ni seulement on égalast aucun à lui, il repartit audit Rosille avec mespris de son

maistre, tant pour le peu d'expérience qu'il avoit que des délicatesses à quoi sa nourriture et accoustumée façon de vivre auprès du Roy l'avoient réduit : qu'il sçavoit bien que le long séjour qu'il faisoit à Saumur estoit pour se purger (comme de fait il se purgea), prévoyant qu'ayant assemblé beaucoup de mauvaises humeurs à vivre si délicatement auprès du Roy, que puis après son grand travail et grandes expéditions de guerre espérées par lui lui causeroient quelque grande maladie, mais qu'auparavant qu'il eust vuidé ses médecines et ses clystères qu'il espéroit bien vuider d'autres affaires au préjudice de la charge qu'il avoit prise contre lui; que lui et tous ses courtisans qui l'accompagnoient estoient parfumés et trop délicats pour oser seulement s'approcher de lui, ni des siens qui ne sentoient autre parfum que la poudre à canon et qu'il espéroit que cette odeur si forte qu'ils n'avoient pas accoustumé de sentir les feroit bientost repasser la rivière de Loire; et plusieurs autres discours pleins de raillerie et de mépris qu'il tint audit Rosille qui n'estoit là en lieu où les rieurs fussent de son costé et qui, de lui-mesme estant fort glorieux, en fit le rapport à M. de Joyeuse, peut estre avec plus de dédain de la part du roy de Navarre qu'il ne lui en avoit du tout démonstré.

M. de Joyeuse, lequel auparavant à tous ceux qu'il avoit pu voir et qu'il croyoit qu'ils pourroient voir le roy de Navarre et parler à lui, leur avoit tenu des langages pleins de respect et d'excuses pour la charge qu'il avoit prise, s'excusant sur l'exprès commandement du Roy, dont s'il se fust pu raisonnablement et honnestement excuser qu'il n'eust point manqué à le faire, tant pour le respect qu'il eust désiré porter à sa qualité que parce que, lui estant encore jeune soldat (ainsi en parloit-il), il ne pouvoit espérer aucun gain ni avantage sur un tel guerrier et grand capitaine que le roy de Navarre estoit. Mais quand il eut entendu le rapport de Rosille et encore de quelques autres à qui le roy de Navarre en avoit ainsi parlé, se voyant payé en toute contraire monnoie de tous les complimens, respects et excuses qu'il lui avoit envoyés et fait dire, en fut fort offensé et en eut un extresme dépit.

Dépit d'autant plus vif que, dès le début de la campagne, on eut le sentiment très net que l'ennemi se déroberait. Bien résolu, en effet, à ne rien risquer avant l'arrivée de l'armée d'Allemagne, le roi de Navarre, à la première nouvelle de l'expédition de Joyeuse, avait « écarté ses troupes en beaucoup d'endroits qui n'avoient point encore été mangés, pour les faire vivre », évacué ou « fait raser » la plupart des places qu'il occupait en Poitou, et renforcé seulement celles de Marans, Fontenay, Talmont, Maillezais, Saint-Maixent et quelques autres. Puis, tout cela accompli

avec une incroyable activité, il s'était « retiré dans sa coquille », à la Rochelle, très décidé à ne pas se laisser attirer au dehors.

Cette conduite allait donner à la guerre un tout autre caractère que celui qu'avait imaginé et espéré Joyeuse, et cette nouvelle déception semble lui avoir inspiré, au cours de cette campagne, une cruauté impitoyable qui n'apparaissait guère jusqu'alors dans sa nature.

Ayant, enfin, quitté Saumur, avec Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, son maréchal de camp, il s'avança vers Saint-Maixent par Saint-Loup et la Motte-Saint-Éloi (1). Comme ils approchaient de cette dernière localité, ses « coureurs » découvrirent « quelques troupes d'arquebusiers » qui y paraissaient cantonnées. C'étaient, en effet, les deux régiments de Jean de Saint-Astier, seigneur des Bories, et de Gabriel Prévost, seigneur de Charbonnières, qui, sous la conduite du premier de ces deux gentilshommes, se préparaient à rallier Saint-Maixent, sur l'ordre qui leur en avait été donné par le roi de Navarre venu en personne dans ces quartiers en une rapide équipée, dont Sully nous a retracé le pittoresque récit. « Car trois ou quatre jours avant, nous dit-il, ledit roy avoit fait une cavalcade de la Rochelle à Saint-Maixent, pour fournir ledit Saint-Maixent de vivres, poudres, mesches et autres munitions, et, ce, sans repaistre ni reposer qu'une seule heure, en sorte que, sur la fin de ceste corvée, il s'estoit trouvé si oppressé de sommeil qu'il ne se pouvoit plus tenir à cheval, et fut contraint de se mettre dans une charrette à bœufs qu'il rencontra la nuit allant à la Rochelle ».

Surpris dans le bourg, et le capitaine qui commandait au château pour M. de Lanssac ne paraissant guère disposé à les laisser s'y réfugier, les arquebusiers de des Bories se

(1) Aujourd'hui la Motte-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres).

fortifient comme ils le peuvent « dans quelques maisons environnées d'autres, battues et approchées de plus hautes, si bien qu'en une heure ils furent ceinturés de retranchemens ».

Cependant, continue d'Aubigné, qui nous a laissé de cet épisode le récit qui paraît le plus exact et le plus impartial, la résolution de ces hommes fut telle que toutes les forces du duc... ne purent les forcer qu'après deux jours de défense que la faim aida à les faire rendre sous quelques promesses spécieuses et pleines d'honnestetés. Mais au fonds, leur capitulation fut au terme de la discrétion, si bien que l'on peut appeler cruauté ce qui se passa, mais non pas perfidie, comme quelques-uns ont voulu. Estans pris et saisis, le duc commanda qu'ils fussent mis en pièces. Quelques soldats me dirent, le mesme jour, que Lavardin, portant ce commandement, avoit passé l'espée à travers le corps d'un prisonnier, en disant : « Voilà comment Monsieur veut qu'on fasse ! » Chose que je ne dois ni croire ni cacher. Il en fut donc, de sang froid, esgorgé deux cents et quelque peu davantage, la pluspart par les soldats de Picardie qui leur faisoient despouiller le pourpoint pour s'en servir... Saint-Gelais, lieutenant de roi pour les réformés au pays, rallia comme il put deux ou trois cent réschappés blessés et sans armes, et se jeta avec eux dans Saint-Maixent pour le siège.

C'est là ce que l'on a appelé le massacre de Saint-Éloi, massacre dont on a singulièrement exagéré le nombre des victimes porté à 7 où 800, mais qui eut un immense retentissement parmi les Ligueurs, — ce qui n'était pas pour déplaire au duc, comme nous le verrons par l'aveu qu'il en fit lui-même plus tard à d'Aubigné, — et surtout parmi les réformés qui se souviendront à Coutras de la journée de Saint-Éloi !

L'affaire est du 21 juin. Le 23, en annonçant à Mme du Bouchage le départ de M. de Fumel chargé d'aller porter au Roi les enseignes des deux régiments, Claude de Joyeuse écrivait à sa grand'mère.

MADAME, c'est à ceste heure que je croy bien pour tout certain qu'il faut que ce soit vos bonnes prières qui ont bien aydé vostre très cher fils de défaire le régiment de Debory et une partie de celuy de Charbonnières. M. de Fumel, qui a tout veu, vous contera au long comme il est. Cela est cause que je ne vous fais ce mot que pour

vous rendre tousjours le debvoir que je vous dois et vous supplier de me tenir en vos bonnes grâces.

A la Motte-Sainct-Eloy, le XXIII[e] juing.

CLAUDE DE JOYEUSE.

Chose curieuse, au lieu de s'avancer tout de suite sur son premier objectif, Saint-Maixent, Joyeuse semble alors s'en détourner. Il est à Lusignan le 28 juin, à Jazeneuil le 3 juillet. C'est probablement le retard persistant de son artillerie qui l'empêche de continuer sa marche.

MADAME, mande-t-il le 28 juin à M[me] du Bouchage, je suis bien aise que vous ayés eu quelque contentement de nostre effait. J'espère aveo l'ayde de Dieu qu'il sera bientost suivi de quelque autre. Je suis au désespoir de la longueur que l'on met à m'envoyer se qui m'est nécessaire, mesme pour le regard de l'artillerie, car j'eusse prins Saint-Maixent en quatre jours, au lieu qu'il m'en coustera bien davantage. J'userai de toute la diligence qui me sera possible pour n'y point perdre de temps...

ANNE DE JOYEUSE.

Et le 10 juillet, arrivé devant la place :

MADAME, je ne vous puis encore mander la prinse de ceste place pour avoir esté si mal assisté de tout ce qui m'estoit nécessaire qu'il a fallu apprendre de faire la guerre à la huguenote, c'est à dire sans aucun moyen. J'espère, avec l'aide de Dieu, que tout cela ne m'empeschera point de la prendre antressy et sis jours au plus tard. Cependant, Madame, je vous supplie très humblement de n'estre en aucune peine de moi, car c'est ici un siège sans péril ou pour le moins si petit qu'il faudroit que ce fust un miracle s'il m'y arrivoit mal. Vivés en donc à repos...

Du camp devant Saint-Mexant, le X[e] juillet.

ANNE DE JOYEUSE.

Mais entre la date de cette lettre et le 13 juillet, l'artillerie dut enfin arriver, car ce jour-là après une canonnade de « 1160 coups » la ville se rendait.

MADAME, Saint-Mexant me fut hier rendu. Je ne suis pas résolu d'attaquer aucune place que je n'aye plus de moyens, joint que je veux voir ce que deviendra le roi de Navarre qui ne se dispose pas encore de s'acheminer au devant de ses reistres...

Du camp devant Saint-Mexant, le XIV[e] juillet.

ANNE DE JOYEUSE.

On voit d'après cette lettre l'inquiétude inspirée à Joyeuse par la réserve que son adversaire persistait à observer.

Dans ces conditions, un seul parti restait à prendre, pousser le roi dans ses derniers retranchements et commencer par attaquer Marans, vrai boulevard de la Rochelle.

Pourquoi Joyeuse ne le fit-il pas? D'Aubigné prétend que c'est Saint-Luc, gouverneur de Brouage, qui l'en détourna pour l'entraîner au siège des places de son gouvernement. Mais, d'après les lettres de Joyeuse lui-même, il semble bien que ce fut à cause de ce « manque de moyens » dont il continue à se plaindre, chose d'autant plus surprenante qu'au même moment il est le premier à mépriser les « moyens » de ses adversaires.

Après la prise de Chizé et de Tonnay-Boutonne, il écrit à sa grand'mère, le 23 juillet.

Madame, je suis bien aise que vous ayés eu quelque contentement de la prise de Saint-Mexant. Vous n'avés que faire d'estre en peine pour moi, car je ne veis jamais de si povres jehans que ceux à quoy j'ay affaire. Je suis venu, pour faire paroistre leur impuissance, au mitan de tous eux, prendre deux places l'une à deux lieues de Saint-Jehan, l'autre à trois de La Rochelle qui ne m'ont laissé approcher d'une lieue. Pour tout cela je n'ai pas eu pour encore une alarme. Je vous assure, Madame que si le Roy me veut tant soit peu renforsser d'hommes et de moyens, qu'avec l'ayde de Dieu je prendrai Saint-Jehan que tant d'armées n'ont pas seulement osé attaquer...

De Tonnay-Boutonne, le XXIII[e] juillet.

Anne de Joyeuse.

Que faire dès lors sinon poursuivre cette guerre de sièges sans gloire, à laquelle pouvaient seules donner quelque relief des répressions impitoyables? On avait commencé à la Motte-Saint-Éloi, on continua à Croix-Chapeau, où, le 27 juillet, la compagnie d'arquebusiers de François d'Anlezy, seigneur d'Espeuilles, ayant été surprise, « leur principal logis accablé de fagots, quelques-uns y furent bruslés en se défendant, les autres — plus de 80 — tués de sang-froid avec beaucoup de barbarie, car ils les faisoient des-

pouiller tout nus et sans pitié ils essayoient la force de leurs bras et la taille de leurs espées sur les corps desnués de toute défense ».

Mais cela n'avançait pas les affaires et Joyeuse restait indécis, à un moment parlant déjà de retour, à un autre rêvant d'actions plus héroïques.

MADAME, écrit-il à Mme du Bouchage, le 7 août, de Saint-Maxire, vous entendrés par ce porteur l'occasion de son voyage et comme j'attends à son retour pour voir quelque résolution à mon séjour ou à mon retour qui s'en suivra nécessairement si l'on ne me donne d'autres moyens, aussi si le Roy m'envoie de quoi assiéger Fontenay. Je prévois que le siège en sera long, de sorte, Madame, que je mande à ma femme qu'elle s'en peut venir jusques à Niort, si vous avés agréable de lui permettre...

A Saint-Massire, le VIIe jour d'aoust.

Vostre.........

ANNE DE JOYEUSE.

Cinq jours après, toutefois, nouvelle lettre : il n'est plus question du siège de Fontenay et la duchesse ne doit point venir. Tonnay-Boutonne réoccupée par un parti ennemi rappelle le duc en arrière. Maigre proie ! Mais il ne reste plus dès lors à Joyeuse aucune illusion sur les intentions de son ennemi.

MADAME, je suis infiniment marry de la perte des lettres que je vous escrips, car cela fait que vous m'accusés de négligence. Au reste, les ennemis ont jusques ici fait semblant de me combattre et, pour dire la vérité, je l'ay tenu jusques icy pour certain. Mais j'en doute maintenant fort, voire je tiens pour certain qu'ils ne le feront point. Ils ont assiégé une petite place que j'ay prinse parssy devant nommée Tonnay-Boutonne. Je m'approcherai d'eux en espérance de leur faire lever le siège, ce que je sais bien qu'ils feront si elle n'est desjà prinse et que celui qui est dedans ne se soit estonné; mais je vous asseure bien que ce sera sans péril...

Au camp de Benet, le XIe aoust...

Vostre...

ANNE DE JOYEUSE.

C'est au retour de ce pseudo-siège que se place l'amusante anecdote racontée dans les *Œconomies royales* et qui fait pittoresquement défiler sous nos yeux l'armée de Joyeuse.

Car, écrit le rédacteur des *Œconomies*, comme rappelant ces faits à Sully, ainsi que M. de Joyeuse s'en retournoit de Saintes à Niort, après avoir pris Tonnay, le roy de Navarre vous ordonna pour aller à la guerre avec cinquante chevaux que vous choisistes de ceux que vous estimiez vos plus intimes amis et les plus disposés à l'obéissance.

Et après avoir appris des nouvelles certaines du chemin que délibéroit tenir l'armée des ennemis, vous résolustes de ne revenir sans faire quelque chose de signalé, pour à quoy parvenir, vous vous allastes mettre, dès une heure, devant le jour, en embuscade, ce nous semble, dans la forest de Benon, par l'orée de laquelle passe le chemin de Saintes à Niort, vous tenant caché dans le plus espais du bois. Et comme il fut assez grand jour, vous fistes monter un homme du pays sur un fort grand chesne, lequel descouvroit la campagne deux ou trois lieues de tous costés, où il n'eut pas esté plus de deux heures, qu'il commença de voir marcher des trouppes et ensuite peu à peu tout le camp. De ceux qui estoient avec vous, les uns vous disoient : « Retirons-nous, car si nous sommes descouverts, comme desjà quelques paysans ont fait, infailliblement toute l'armée nous tombera sur les bras, et ayant cinq lieues de retraite jusqu'à La Rochelle, difficilement la pourrons nous faire sans grande perte, ou grande honte ». D'autres... vous disoient : « Chargeons quelques unes de ces premières troupes qui sont de nostre portée et tant esloignées des autres, que nous aurons fait nostre exécution avant qu'ils puissent estre secourus, et, ayans quelques prisonniers, nous nous retirerons au travers le fort de la forest, où jamais les trouppes ne s'embarrasseront, de crainte d'embuscade; car, par ce moyen, l'on ne nous reprochera pas que nous n'ayons rien fait. »

Vous escoutiez patiemment tous ces advis, mais enfin vous leur dites : « Messieurs j'ay souvent ouï dire au roy qu'il ne faut jamais entreprendre aucune action guerrière à la teste d'une armée qui marche en ordre par une campagne rase, large et spacieuse, telle qu'est cellecy; partant, il me semble que, suivant la maxime de nostre maistre, nous devons laisser passer l'armée, car il est impossible qu'à la retraite quelques paresseux ne nous présentent l'occasion de faire quelque effect, sans trop nous hasarder. » A quoi chacun s'estant accordé, vous eustes la patience de voir passer toutes les bandes les unes après les autres, voire de les compter vous mesme, car vous voulustes monter à l'arbre, et voyant que les dernières marchoient toutes armées et fort serrées, vous jugeastes qu'il ne viendroit plus rien après et que celles-cy estoient ordonnées pour faire la retraite, et partant vous descendistes de l'arbre comme tout désespéré de ne pouvoir rien entreprendre qu'avec péril extresme, ce qui vous avoit esté expressément défendu par le roy de Navarre.

Desjà, vous faisiez préparer vos compagnons pour reprendre le chemin de la Rochelle, lorsque celuy qui estoit monté sur l'arbre vous dit qu'à une grande lieue de là, sur le mesme chemin qu'avoient tenu les trouppes, il en voyoit quelqu'une qui ne paroissoit pas grosse, et encore une lieue par delà, une espèce de poussière qui en tesmoignoit encore une autre, de laquelle il ne pouvoit pas bien juger. Quand

la première passa qui estoit d'environ soixante chevaux, vous la vouliez encore laisser passer et attendre à charger sur la dernière; mais ceux qui estoient près de vous vous importunèrent tellement que vous attaquastes ce qui se présentoit, laquelle vous en défistes, en tuastes douze ou quinze, et en emmenastes autant de prisonniers, mais tous gens de peu, les uns armés, les autres sans armes; sur quoy l'alarme se donna aussitôt, qui vous contraignit de vous retirer dans le fond de la forest, et quatre heures après, vous sceustes que la dernière troupe qui devoit passer estoit M. de Joyeuse, avec quarante ou cinquante des plus signalés et galands de la cour, lesquels ayant fait la collation à Surgères s'en venoient sur des hacquenées, sans armes, pour regagner les troupes. Lors vous pensastes tout désespérer, car c'estoit une défaite infaillible, laquelle, outre la gloire, vous eust mis pour cinq cens mille escus de butin en prisonniers. A vostre arrivée à La Rochelle, tout le monde vous en fit la guerre, et le roy de Navarre mesme, en riant, vous disoit que vous aviez intelligence avec M. de Joyeuse qui avoit vos frères près de luy...

Ce qu'il y a de piquant c'est que, peu de jours après ces événements, les deux héros de cette rencontre manquée se retrouvaient face à face, devisant courtoisement et plaisamment, avec d'Aubigné en tiers, en cette curieuse « assemblée de Niort » qui forme un intermède divertissant au milieu de tant d'aventures de guerre.

Le motif de cette assemblée? Une rivalité survenue entre les chevau-légers albanais du capitaine Mercure servant dans l'armée de Joyeuse et les chevau-légers écossais au service du roi de Navarre, rivalité qui avait provoqué de la part des premiers l'envoi d'un cartel aux seconds. Sur l'offre faite de régler à Niort, où se trouvait Joyeuse, les conditions du combat proposé, d'Aubigné, sous la charge duquel étaient provisoirement les Écossais, y fut délégué comme commissaire. Et quelques jours auparavant, M. de Béthune servant dans l'armée de Joyeuse étant venu voir son frère, Sully, à La Rochelle, on l'avait si libéralement « promené par tous les remparts et fortifications de la ville » que Sully avait jugé légitime de rendre la pareille à Joyeuse et qu'il s'était joint à d'Aubigné.

Les deux fidèles du roi de Navarre nous ont transmis

de leur entrevue et de leurs conversations avec Joyeuse un compte rendu duquel ressort très bien le charme certain qui devait émaner du jeune duc et auquel ni l'un ni l'autre de nos farouches huguenots ne paraît avoir échappé.

Du cartel des chevau-légers il fut assez peu question. On y renonça tout de suite, d'un commun accord. Mais, après, on causa et le plus cordialement du monde.

Ayant avec le commissaire du combat quelque cause de privauté, raconte notamment d'Aubigné, et estant pressé par ce dernier sur les estranges actes de la Motte et Croix-Chapeau, le duc de Joyeuse avoua volontiers et privéement y avoir consenti en ces termes : « Le but de tant que nous sommes, qui voulons avoir part aux débris du royaume, est surtout d'estre preschez par les chaires de Paris et autres notables, dans lesquelles le duc de Guise fait les affaires. Or cest acte, que je vous avoue m'avoir fait mal au cœur, est plus au goust de nos prescheurs qu'une bataille gagnée avec beaucoup de péril, où l'on auroit usé de quelque douceur ». Je me suis estendu jusques à ce propos, ajoute là-dessus d'Aubigné, pour dire que l'alliance de Lorraine n'avoit pas encore rendu ce duc tout guisard, ou que l'envie naissoit desjà entre ceux du mesme parti.

Questionné par d'Aubigné sur le passé, Joyeuse l'était peu après par Sully sur l'avenir. On soupçonnait à ce moment qu'il était sur le point de repartir pour la cour, « départ qu'il pensoit colorer sous le bruit d'aller seulement jusqu'à Montrésor ». Et comme il en parlait à Sully, celui-ci lui dit bravement et tout à trac : « Monsieur, je « crois que vous irez un peu plus loin, car l'on vous taille « de la besogne à la cour. » Lors il respondit : « Voyez « ces huguenots, ils sont si curieux et présomptueux « qu'ils pensent tout savoir ! » Et se retournant vers l'un « des frères de Sully, il lui dit tout bas : « Avez-vous dit « mon voyage à vostre frère? » Lequel lui fit toutes sor- « tes de sermens que non, aussi ne lui en avoit-il point « parlé. »

Ce que Sully soupçonnait était-il bien certain et dès ce moment Joyeuse était-il décidé à retourner à la cour?

De Thou le fait partir précipitamment le 15 août, au

reçu de lettres, dit-il, qui lui furent adressées et qui lui représentaient sa situation et sa faveur à la cour comme gravement compromises.

Et cette version a paru être confirmée par deux lettres récemment mises au jour, écrites au duc à la même date du 11 août et attribuées l'une à Philippe Desportes, abbé de Tiron, l'autre à son frère, tous deux familiers de Joyeuse.

Il importe de donner le texte de ces lettres au moins dans leurs parties essentielles.

MONSEIGNEUR, lui écrivait d'abord Philippe Desportes, encores que l'événement du combat dont vous donnez espérance avec le roy de Navarre soit douteux pour estre ses forces plus grandes que les vostres, tous ont grandement loué vostre haut courage et estimé vostre belle résolution, tellement que leurs majestés ont dit tout haut que vous pouvez estre aujourd'huy tenu pour celui qui conservoit l'Estat, et, si Dieu vous faisoit tant de grâce que d'avoir la victoire, qu'ils vous devroient, et la France, leur entier repos. Le Roy envoya à l'instant par toutes les églises à ce qu'on se mist en prières et oraisons pour vous. ce qui a esté fait et publiquement avec une très grande exclamation d'un chacun.

J'ay poursuivi tant qu'il m'a esté possible pour vous faire envoyer argent et gens : tant de belles paroles que vous voudrez, mais ny de l'un ny de l'autre, il n'en faut point parler, pour l'amour de M. d'Espernon qui vous porte la plus grande envie du monde et a une telle domination sur le Roy qu'il n'oseroit, ce semble, faire ce qu'il désireroit. Et pour l'argent, la nécessité est telle, au moins pour ce qui est utile, et se soucie [-t-on] si peu de l'Estat que l'on n'estime à rien la perte d'une province. Villeroy ne s'est pu tenir de me dire sur ce, qu'ayant esté ordonné au Conseil qu'on adviseroit par tous moyens à vous secourir....... [ensuite on n'y] voulut aucunement entendre... Pour toutes choses je n'ay fait qu'assurer l'assignation première qui vous avoit esté ordonnée pour une monstre seulement; et à cause que l'on doutoit des deniers du quartier d'avril et qu'il n'y eust fonds pour l'acquitter, j'ay fait dépescher une patente pour faire acquitter entièrement ladite assignation par préférence à toutes autres, mais vous n'en pouvez faire estat, à mon jugement, qu'à la fin de ce mois... Bref vous avez le payement d'un moys pour vostre armée quant elle seroit composée de XXXVIII enseignes de gens de pied et X compaignies de chevau-légers, avec le payement de tous vos officiers...; encore pense-on vous faire une grâce et n'en espérez rien davantage... Vous n'avez eu que CVI mille escus.

Monsieur le mareschal de Biron désire estre fort bien avec vous et ne sçauriez croire comment il en parle dignement et dit que vostre

fortune n'est point appuyée sur la faveur, mais en chose qui est bien asseurée. Il congnoit bien la cour et que le Grand Prieur (1) apportera du refroidissement à M. d'Espernon. Villeroy me dit qu'il estoit fort en peine, qu'ayant deschiffré ce que vous lui aviez envoyé, il avoit congnsu que vous estiez fort mal assisté, qu'encores que je l'eusse assez représenté, il n'en avoit voulu rien croire, mais qu'à présent il voyoit assez clairement que vous ne pouviez plus rien faire et l'avoit remonstré au Conseil, où tout le monde avoit respondu qu'avec rien vous aviez faict plus que l'on ne se fust seu promettre et qu'il vous falloit laisser faire seulement, que vous serviez si passionnément que vous feriez de rien toutes choses et mesme des miracles en un besoin, que l'on pouvoit appeler vos actes passe merveilles; que Biron s'en estoit mis en cholère et avoit dit que, si c'estoit ainsi, qu'il falloit désespérer les gens de bien, qu'il vous estoit impossible de toute impossibilité de pouvoir servir sans hommes et argent, que pour assiéger Fontenay, il vous falloit nécessairement des forces, soit de cavalerie et d'infanterie, plus que vous n'en avez. Il sçavoit ce que vouloit dire une armée qui avoit tantost servi trois mois sans avoir esté payée,... qu'il est d'advis qu'encores qu'on vous ayt mandé d'assiéger, que vous fassiez résolûment entendre que vous n'en ferez rien sans les moyens qui vous sont nécessaires dont vous enverrez un estat...

Je vous envoye un mémoire que la Royne-mère m'a baillé. Elle m'a très expressément chargé de vous dire que le but de la guerre, c'est la paix, que le Roy ne veut passer tout son aage parmi les troubles et dissensions et qu'il faut qu'un chacun commande à ses passions. Je luy ay respondu que ceux de vostre maison n'en avoient point d'autres que les leurs et que Monsieur le Mareschal [de Joyeuse] quitteroit toutes choses quand M. de Montmorency ne feroit autres actes que de leur serviteur et qu'il se comporteroit comme un bon et fidèle subject; que de vous j'avois commandement de l'asseurer que vous n'estiez que ce qu'elle désiroit et n'aviez point d'autre dessein que de vous conformer tousjours à ses volontés, estant né seulement pour elle. Sa responce a esté que vous lui escripviez tousjours ces mesmes choses et qu'elle s'en asseuroit aussi, qu'elle n'avoit jamais plus aymé un de ses enfants qu'elle ne vous aymoit, et désiroit avoir un tel soin de vous et de vostre maison que vous ne perdiez jamais l'envie de l'aymer; que depuis la mort de Madame du Bouchage, elle s'estoit advisée d'un moyen (attendu qu'il n'y avoit point eu de meurtres ni de parolles entre vos deux maisons qui pussent empescher une réconciliation) de pouvoir faire un mariage de la seconde fille de M. de Montmorency avec M. du Bouchage, qui ne

---

(1) Charles de Valois, grand prieur de France, fils de Charles IX et de Marie Touchet, qui commençait à être en grande faveur auprès d'Henri III. C'est lui qui est désigné plus loin sous le nom du « petit bastard ».



PORTRAIT D'HENRI DE JOYEUSE, COMTE DU BOUCHAGE.
(D'après un dessin rehaussé de gouache, conservé à la Bibl. nat., Manuscrits, fonds Clairambault, vol. 1231, fol. 153).

pouvoit faillir qu'il n'eust de grands biens, veu que vous n'avez point d'enfans (1). S'il ne vouloit se remarier, à cause de son humeur, que l'on pourroit advancer vostre petit [frère] (2) et par ce moyen traiter la mesme chose. Depuis deux jours, elle a escript à M. de Montmorency, avec le consentement du Roy, et s'est servie d'une occasion d'un sien gentilhomme servant, lequel a un sien frère avec M. de Montmorency et qui a fort son oreille. Elle luy mande les premières protestations de son amitié, que, le voyant perdu ou en estat de se perdre, elle lui avoit voulu encore une fois mander de ses nouvelles à ce qu'il reconnust son debvoir, que le Roy estoit bon et pardonnoit aysément, quand il s'humilieroit, outre que c'estoit son debvoir, encore se pouvoit-il promettre tout bien et advancement, estant la première personne de son royaume et le plus ancien officier, qu'il avoit des enfans et qu'il falloit qu'il en eust pitié...

Bref, on veut la paix, nonobstant la Ligue et M. de Guise, qui est allé avec deux chevaux de poste seulement à la frontière pour empescher le passage aux reistres avec les forces de M. de Lorraine, attendant les siennes, qui ne sont pas grandes. Mais le peuple est tant animé et veut tant la guerre que, pour le contenter, on est contraint d'envoyer des forces à M. de Guise, tellement qu'il est résolu de tout hasarder. M. d'Espernon est extresmement mal avec le peuple et ne fut jamais tant hay. Au contraire, vous estes adoré en ceste ville, et ne se passe feste que l'on ne vous presche. Si Dieu vous faisoit tant de grâce que de pouvoir avoir quelque nouvelle victoire, j'estime que l'on vous canoniseroit; mais croyez, s'il vous plaist, ce que je vous dis et que je ne suis autre que vostre serviteur qui ferois des fautes par imprudence, mais non point par malice, ni manquement d'affection.

L'on parle que si la passion se met plus grande et plus véhémente, encore qu'elle soit déjà bien forte, envers Monsieur le Grand Prieur, qu'il pourroit bien vuider nos différends et venir à la succession. Vous prenez un chemin pour estre convié à son establissement, le Roy n'osant et ne pouvant bonnement faire élection d'autre que de vous. Car la Royne-mère m'a dit que, si Dieu vous faisoit la grâce de vivre, vous avez la plus belle fortune en main qu'aucun autre seigneur de ce royaume.

Monseigneur, je supplie le Créateur.

De Paris, ce XIe jour d'aoust 1587.

Vostre très humble...

---

(1) Mme du Bouchage étant morte, comme on va le voir, le 8 août, la Reine-mère ne perdait point de temps pour se préoccuper d'un projet dont elle espérait la pacification du Languedoc par la réconciliation des familles de Montmorency et de Joyeuse. Ce projet avait pu être formé, il est vrai, au cours de la longue maladie de la jeune femme.

(2) Claude de Joyeuse.

Voilà la première lettre, voici la seconde, datée du même jour 11 août et qui, si on veut l'attribuer à un Desportes, ne peut guère l'être qu'au frère du poète.

[MONSEIGNEUR], je vous ay escript par des Noyers tout ce qui se passoit par deçà. Depuis il n'est rien survenu. Monsieur de Guise escript toutes les heures pour estre secouru et donne les meilleures espérances du monde de pouvoir combattre les estrangers qui sont fort piètres comme il dit et fort divisés. Leur nombre est seulement de 6.000 reistres, 6.000 lansquenets et 12.000 Suisses. M. de Bouillon veut qu'ils passent par Sedan et par la Champagne, Guitry et Clavaut sont d'avis contraire et les veulent faire passer par la Bourgogne. M. de Mandelot escripvit hier que les 4.000 qui sont ordonnés pour le Languedoc ne sont pas encore en Dauphiné; mais on tient que M. de Chastillon est passé en Dauphiné avec 800 arquebusiers pour les aller quérir. Voilà comment toutes choses sont encore en la balance. La Royne-mère s'est remise avec le Roy et crie maintenant des plus haut contre la Ligue. Vous en connoissez l'humeur. Elle ne laisse toutesfois de se montrer toujours plus affectionnée en vostre endroit que de tout autre. Vous verrez par ceste dépesche comme on vous veut embarquer à Fontenay. Je crois que c'est pour les occasions que je vous ai mandées. Le Roy, dont vous connoissez l'humeur, fait tousjours assez connoistre sa haine contre la Ligue et si leurs affaires vont mal, on se rangera de l'autre costé. Mais si elles succèdent, on fera le contraire. Tant y a que toute nostre conduite et nostre prudence est appuyée sur les nouvelles et le succès des affaires d'autrui et de ceux qui ne débattent que de nostre robbe. Vous estes fort en la bonne grâce de ceux de cette ville universellement et y pouvez maintenant plus par le nom et la faveur que toute la Ligue ensemble. C'est un vent populaire qui passe en un instant et duquel il ne se faut resjouir sinon d'autant que vos actions sont approuvées de tout le monde. On ne veut pas, comme desjà je vous ai mandé, que vous suiviez le roy de Navarre. Mais si me semble-t-il que cela fust venu fort à propos pour la continuation de vostre réputation, joint que pour vostre particulier avec vos forces et celles de M. de Mandelot vous eussiez pu empescher [le passage] aux 4.000 Suisses qui vont en Languedoc. C'est à vous à résoudre ce que vous connoistrez pour le mieux pour le service du Roy et pour vostre fortune, sans vous arrester aux résolutions de deçà, car elles viennent de personnes qui vous portent envie et qui seroient bien aises de vous attacher à quelque difficulté qui vous arrestast deux ou trois mois. Considérez, s'il vous plaist, la résolution que vous prendrez qui sera tousjours trouvée bonne ou mauvaise par le succès, et ne vous arrestez à rien au monde qu'à la raison et au service du Roy et non aux commandements qui vous sont faits, car tout cela n'est que drollerie. Le Roy aime furieusement le petit bastard, c'est chose connue de tout le monde, toute la faveur va là, Chenailles, le médecin etc.

D'Espernon n'en veut courir la fascherie et voit bien que la maladie est incurable. Toutes ces occurrences vous doivent faire penser à vous et à bon escient et ménager désormais vostre fortune pour vous. Il en est temps, je vous asseure...

Je vous baise bien humblement les mains.

De Paris, ce XIe d'aoust 1587.

Ces lettres contenaient-elles des nouvelles assez graves pour commander le retour précipité de Joyeuse? Quelque obscur qu'en soit le texte sur bien des points, il ne le paraît pas et ce qui en ressort surtout c'est l'incohérence des projets de la cour. En fait, nous savons que le duc ne partit pas « sur l'heure », puisque, vers la même date, il s'emparait de Maillezais, et que, d'ailleurs, nous avons de lui, écrite de Langeais, le 23 août, une lettre où il ne semble pas avoir encore renoncé à son dessein sur Fontenay.

Madame, mande-t-il à Mme du Bouchage. ce n'est point ma femme qui est cause que je vous escrips si souvent, mais plus tost vous qui faites qu'elle en a plue qu'elle n'auroit. Au reste, Madame, je m'approche de vous en attendant de nouvelles forsses pour entreprendre le syaige de Fontenay, non toutesfois si près que vous ressentiés de l'incommodité de mes troupes. Au reste, je ne puis pas encores me plaindre des anemis, m'ayant traité comme ils ont fait jusques icy fort doucement, encore que j'ay tenu pour tout certain qu'ils me debvoient combattre et que pour cest effaict je sois allé au mitan d'eux pour leur en donner moyen. Ils font grand cas de la venue de Monsieur de Turenne qu'ils estiment devoir estre isy bientost. J'espère que ce temps là nous nous voyrons et que, s'ils se prennent à moy, je les estryllerai bien.

Madame, je vous supplie...

Vostre......

Lanjay, ce XXIIIe d'aoust [1587].

Anne de Joyeuse.

Puis, subitement, une lettre du même à la même, datée du 31 août et de Paris, qui nous laisse finalement supposer que le retour du duc à la cour a bien pu ne s'effectuer que sur les ordres du Roi lui-même!

Madame, écrit Anne à son aïeule, je recognois bien que les choses de la court ne tiennent pas toujours d'une mesme fasson, car au lieu qu'on ne croyoit guayres [utile] ma demeure en Poitou, on com-



mense à trouver nécessaire que je ramène les troupes qui y estoient, de sorte, Madame, que lorsque j'y retourneray ce ne sera que pour y establir les garnisons et m'en retourner trouver le Roy qui doit bientost partir pour s'en aller en son armée. C'est pourquoi, je vous supplie très humblement, Madame, de vouloir permettre à ma femme qu'elle s'en retourne. J'espère que j'auray l'honneur de vous revoir en passant, en attendant lequel...

De Paris, dernier aoust [1587].

Vostre......

Anne de Joyeuse.

Mais le certain, il faut bien le dire, est qu'à ce moment, en dehors de toute considération et de toute intrigue politique, une grave affaire de famille avait rappelé Joyeuse à Paris, affaire qui semble lui avoir causé la plus cruelle et la plus amère déception.

On a vu dans l'une des deux lettres citées plus haut l'allusion faite à la mort toute récente de Mme du Bouchage, femme de Henri de Joyeuse, qui avait expiré le 8 août 1587.

A la nouvelle de cette mort, Anne de Joyeuse avait envoyé à Montrésor un court billet, mais combien significatif :

Je suis en extresme payne, écrivait-il, de la mort de ma sœur du Bouchage, tant pour la perte que nous avons faicte que pour tout ce que je crains qui s'en ansuivra...

Ce qui devait s'ensuivre, on va le voir, et quel contrecoup allait avoir le deuil qui les frappait sur les destinées de Joyeuse et des Joyeuse.

CHAPITRE IX

LA PREMIÈRE PROFESSION DE M. DU BOUCHAGE (1587) (1)

On se souvient que le frère d'Anne de Joyeuse, Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, avait épousé, le 28 novembre 1581, Catherine de la Valette, sœur de d'Épernon.

C'était alors un jeune homme « de taille élevée, de tournure élégante, au visage allongé et riant, aux yeux bleus d'azur, à la barbe et aux cheveux d'un blond tirant sur le roux, à la peau d'une remarquable blancheur ».

A en croire l'un des biographes du comte, les deux fiancés auraient longtemps hésité avant de « s'engager dans les liens du mariage », pour ce motif fort honorable, d'ailleurs, que l'un et l'autre avaient d'abord songé à embrasser la vie religieuse.

Nous n'en savons pas plus long sur la vocation de la jeune fille. Nous nous rappelons, en revanche, que celle

---

(1) **Documents inédits.** — Bibliothèque nationale, fr. 3.316, 3.322, 3.404 (Correspondance des Joyeuse). — Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 283.

Bibliographie. — AUBERY, *op. cit.* — BROUSSE, *op. cit.* — CALLIÈRES, *op. cit.* — DUVAL, *Les deux dames de Joyeuse*, dans *Revue normande et percheronne illustrée*, 1895. — *Journal de L'Estoile* t. III. — *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV. — DE THOU, *Histoire universelle*, t. X.

de Du Bouchage datait de sa première enfance. Sa piété au moins semble avoir résisté à toutes les tentations auxquelles la vie l'exposa. « Ce jeune homme de grande maison, favori du prince et des grands de sa cour, nourri aux honneurs, délices et vanités d'icelle » serait resté « fiché en ses premières et saintes habitudes », se livrant aux pratiques religieuses sinon les plus suivies au moins les plus sincères, « passant fréquemment la nuit aux pieds d'une image Nostre-Dame qui avoit esté de tout temps conservée dans sa maison », hantant et protégeant volontiers les religieux, si bien que le Roi l'appelait plaisamment « l'avocat général des moines ». Au vrai, il ne semble guère avoir profité que pour cela de sa faveur, et il n'est pas impossible qu'il ait été auprès de Henri III la vivante conscience qui des pires désordres le ramenait aux plus austères pénitences. On le trouve, dans tous les cas, partageant régulièrement « les exercices et dévotions accoustumées » du Roi : il est au premier rang des processions de Pénitents et de Flagellants, accompagne son maître dans ses visites, à certains moments presque quotidiennes, « aux paradis des églises »; il est de toutes les retraites aux Hiéronymites du bois de Vincennes, ou aux Capucins de la rue Saint-Honoré. En sorte qu'on est presque mieux renseigné sur ces menus incidents de sa vie dévote que sur les événements publics auxquels il a été mêlé. Le siège de La Fère, la campagne des troupes royales contre Gien en 1585, la même année la reprise du château d'Angers, à laquelle il ne participe que de façon bien effacée, pour tout de suite après, sans qu'on sache pourquoi, échanger son gouvernement d'Anjou contre celui de Touraine, tels sont les seuls faits où il apparaisse dans l'histoire du temps toute remplie du nom de son frère.

Qu'avant son mariage sa femme ait eu ou non les mêmes goûts que lui, il n'est pas douteux qu'elle les partagea entièrement dans la suite. Ils menèrent bientôt, dans leurs appartements du Louvre, un train conventuel. Pourvus

l'un et l'autre de leur aumônier, ils entendaient chaque matin, nous dit-on, la messe en leur chapelle, les domestiques ayant ordre d'y assister et de se confesser et communier tous les mois. Leur conscience était dirigée par deux confesseurs capucins. Le comte conférait tous les jours avec le sien, et ne laissait passer aucune fête solennelle sans entrer en retraite au couvent de la rue Saint-Honoré. La jeune femme se signalait de son côté par la vie la plus édifiante, toute occupée aux prières et aux œuvres de charité. Et « ainsi, comme deux pierres, qui se frottent l'une contre l'autre, produisent des étincelles, ce saint couple d'amants s'enflammoit de plus en plus de l'amour de Dieu ». La mort d'un premier enfant semble avoir augmenté ce goût d'une existence pénitente et retirée. Vers 1586, les deux époux abandonnent le Louvre et pour être mieux à même de faire leur salut, pouvoir suivre régulièrement les offices de nuit, vont s'établir au « logis de M. Pierre de Lugoli, lieutenant du grand prévost de l'hostel, attenant aux Capucins et communiquant avec eux par une porte du jardin ». Pourtant, le 10 février 1585, une petite fille, Henriette-Catherine leur était née, qui aurait dû égayer de ses sourires cet intérieur un peu sombre.

Rendu bientôt plus sombre, malheureusement, par la maladie de la jeune mère. Cette maladie fut-elle causée, comme le prétend de Thou, par « la vie austère et macérée qu'elle menait et qui était au-dessus de ses forces », fut-elle la suite de couches difficiles? Il semble bien, dans tous les cas, qu'il se soit agi non d'une maladie aiguë et à marche rapide, mais d'une langueur qui dégénérait en consomption.

Le 29 juillet 1587, M. du Bouchage en donnait des nouvelles à sa grand'mère en un billet qui prouve qu'à cette date la fièvre ne la quittait plus :

MADAME, depuis tantost, ma femme est un peu amendée, mais non encore exempte de fiebvre. Elle est fort foible; elle a un peu

dormy cest après disner et s'est éveillée avec un peu de moiteur, ce qui lui a rabattu un peu de sa chaleur...

Paris, XXIXe juillet [1587].

Vostre très humble...

HENRY DE BATARNAY.

De fait, la pauvre jeune femme expirait le 8 août suivant, et dans les plus tristes conditions, car, raconte encore de Thou, « malgré ses pratiques de dévotion, elle avoit cependant fait si peu de progrès dans la véritable piété qu'au lit de la mort, elle sembla désespérer de son salut. Les exhortations salutaires des Pères capucins qui demeuroient proche ne furent pas capable de la rassurer. A peine même, René Benoist, curé de Saint-Eustache, homme éclairé et dont la doctrine n'estoit pas moins saine qu'il estoit ennemi de toute superstition, put-il par ses sages avis venir à bout de calmer ses craintes et de ranimer son espérance ».

« Le mercredi, 12 aoust, écrit L'Estoile, fut enterrée aux Cordeliers de Paris, la comtesse du Bouchage en grande pompe et magnificence. Le Roy et la Royne virent passer la pompe funèbre sur le Pont-au-Change. Elle estoit morte le samedi 8e de ce mois aux fauxbourgs Saint-Honoré, âgée de vingt ans seulement... »

Un témoignage de la piété de sa fille pour la mémoire de Mme du Bouchage est arrivé jusqu'à nous dans le charmant monument funéraire qui, édifié aux Cordeliers, fut, pendant la Révolution, transféré au Musée des Monuments français, et dont la statue serait aujourd'hui conservée au musée d'Alençon... ou à celui de Versailles.

Mais plus touchantes encore sont les deux lettres adressées à la vieille Mme du Bouchage, par son petit-fils, tout de suite après la mort de sa femme, et que j'ai eu la bonne fortune de retrouver.

La première est pour remercier l'aïeule de ses condoléances.



MONUMENT FUNÉRAIRE DE CATHERINE DE NOGARET DE LA VALETTE, COMTESSE DU BOUCHAGE.

(D'après un dessin rehaussé de gouache, conservé à la Bibl. nat., Manuscrits, fonds Clairambault, vol. 1231, fol. 158).

MADAME, vous m'avez fait beaucoup d'honneur de vous ressouvenir de moy, de quoy je vous baise très humblement les mains. C'est chose qui m'a apporté beaucoup de consolation et vous diray, Madame, que vous avez quelque occasion de regreter ceste perte pour avoir perdu une fille et une très humble servante qui vous honoroit en tout ce qui se pouvoit et estoit fort recognoissante des obligations qu'elle vous avoit. Je m'asseure que si elle eust eu cest honneur que vous l'eussiez cogneue davantage que vous l'eussiés encore plus aymée pour les vertus qui estoient en elle, et ne craindray point asteure de dire qu'elles estoient fort grandes. Je m'asseure que vous prendrés plaisir à les ouyr dire quelquesfois, et certes Dieu a cogneu que je n'estois pas digne d'avoir une telle compagnie et pour ce il l'a voulu appeler et attirer auprès de lui. Je le prie qu'il me face la grâce que je retienne si bien les bons exemples qu'elle m'a donnés et que je les mette si bien en exercisse que je puisse mériter d'aller où je croy qu'elle est. Si elle a fait une telle vie, je vous asseure, Madame, qu'elle a fait la mort pareille et le long de sa maladie n'a esté autre chose que une continuelle préparation à cela. Je vous le pourrai conter particulièrement comme le sçachant mieux que personne, et des choses que personne ne sçavoit que moy, lorsque j'auray cest honneur de vous voir.

Quant à ce qui vous plaist me mander pour vostre petite-fille, vous me faites trop d'honneur et tant que j'en suis tout heureux. Vous sçavés, Madame, qu'elle estoit à vous devant qu'elle fust née, et elle et moi ne serons jamais autres et le plus grand honneur qui nous sçauroit arriver et à elle et à moy c'est cestuy là qu'il vous plaise avoir agréable qu'elle soit auprès de vous, et pouvés disposer et du père et de la fille plus que de chose du monde.

Cependant, je prieray Dieu, Madame...

Du Bois de Vincennes, XVIIe aoust [1587].

Vostre très humble et...

HENRY DE BATARNAY.

Et quelques jours après, une seconde lettre est pour adresser à Mme du Bouchage la petite orpheline dont il lui confie l'éducation.

MADAME, j'eusse bien désiré, s'il eust pleu à Dieu, avoir cest honneur d'estre moy-mesme le porteur de ceste lettre, tant pour estre si heureux de vous voir que pour vous présenter et vous remettre ce que j'ay de plus cher en ce monde. Ce luy est beaucoup d'honneur à la vérité et à moy aussy qu'il vous aye pleu l'avoir agréable, et ne nous eust peu arriver une meilleure fortune. Aussy vous assureray-je bien que si n'eusse esté pour vous, à grand' peine l'eussé-je ostée d'auprès de moy pour la bailler à quelqu'un autre tant parce qu'elle est ma fille que pour l'estre de celle qui a esté sa mère qui est la principale chose qui me la fera le plus aymer. Si j'eusse peu estre si heu-

reux de vous l'aller pouvoir offrir moy-mesme, je n'y eusse failly, mais il m'est demeuré tant de petites affaires sur les bras que je ne puis laisser. Au plus tost qu'il plaira à Dieu je pourray vous aller baiser les mains. Cependant je vous supplyerai très humblement me faire cest honneur d'accepter ce présent et l'avoir aussi agréable qu'avec toute l'affection que je puys, je le vous envoye.

J'ay prins la hardiesse de vous envoyer les livres de feu ma femme qu'il vous a pleu me demander. Je vous envoye aussy quelques petites médailles bénites de cuivre qui estoient à elle; entre autres il y en a une d'un Dieu qui porte sa croix; je pense que vous l'aimerés bien. Je vous envoye aussy, Madame, un tableau de quatre saints joints ensemble : saint Roch, saint Sébastien, saint Marc et saint Antoine. J'ay aussy ouy dire que vous le désirés et pour ce je l'ay fait faire exprès. Je suis marry qu'il ne soit plus beau et mieux fait.

J'espère, avec l'ayde de Dieu, Madame, que vous vous trouverez bien servie de la gouvernante de ma fille. C'est une fort honneste femme, douce et paisible, qui a beaucoup d'affection à la petite et cognoit fort bien son naturel. La petite l'ayme bien fort aussi.

Madame, je vous envoye aussy une croix d'ébène où il y a les quinze mystères de Nostre-Seigneur gravés sur yvoire. Je suis marry que ce ne soit quelque chose de meilleur, qui est tout ce que je peus vous dire pour ceste heure, après avoir prié Dieu qu'il vous donne, Madame, très heureuse et longue vie.

De Paris, ce dernier jour d'aoust [1587].

Vostre très humble, très obéissant et très obligé fils et serviteur.

HENRY DE BATARNAY.

A la date de cette lettre, le duc de Joyeuse était déjà arrivé à Paris, nous l'avons vu, et sans doute à lui pas plus qu'à Mme du Bouchage Henri de Joyeuse n'avait encore confié le dessein qu'il était à la veille de réaliser. Tous les contemporains s'accordent à déclarer et il semble bien, en effet, que ce fut, pour sa famille elle-même, une surprise générale lorsqu'on apprit que, le 4 septembre, le comte du Bouchage avait fait profession aux Capucins de la rue Saint-Honoré.

Mme du Bouchage, dit L'Estoile, avoit esté toute sa vie fort dévotieuse, assistant jour et nuit au service divin, principalement aux Capucins, et de mesme humeur de dévotion estoit aussi le comte du Bouchage, son mari, lequel tost après son décès se rendit moine capucin. De quoy s'esmerveillèrent beaucoup de gens de le voir... se ranger à la profession d'une règle de vie monastique la plus austère et dure à porter qu'aucune des autres. Miracle à la vérité advenu en la personne d'un courtisan, qui n'a guère de semblable.

L'ambassadeur de Florence nous dit, lui, l'étonnement et la déception du Roi : « Au moment, écrit-il, où le royaume de France est en proie et qu'on ne sait lequel des deux partis restera vainqueur, il se produit un vrai miracle : le comte du Bouchage, frère du duc de Joyeuse, s'est rendu capucin, ayant renoncé totalement au siècle. Et bien que le Roi ait fait tout ce qu'il était possible pour ramener auprès de lui son favori, la volonté divine a été plus forte que les persuasions royales. »

De Thou, de même, nous rapporte l'insuccès des efforts du Roi et de sa famille pour arracher le nouveau capucin à son cloître. « Le comte du Bouchage, écrit-il, soit de regret d'avoir perdu son épouse, soit par dégoût pour la Cour, se retira aux Capucins, sans faire part de son dessein à son frère, et y prit l'habit. Cette retraite jeta le Roi, le duc de Joyeuse et toute la cour dans une plus grande consternation que si le royaume eût fait quelque perte bien considérable, et qu'il n'eût pas été menacé d'ailleurs d'un plus grand mal. Le Roi alla le voir avec le duc, son frère, et ils mirent tout en usage pour lui faire changer de résolution et lui persuader de rentrer dans le monde. Mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. »

Mieux que tout autre document, d'ailleurs, une lettre du Roi au cardinal de Joyeuse, nommé, en février 1587, protecteur des affaires de France en cour de Rome, nous laisse entrevoir les vrais sentiments de Henri III.

MON COUSIN, écrit-il, j'ay bien voulu vous tesmoigner, par celle-cy de ma main, le desplaisir que j'ay receu de la résolution dernière que vostre frère a prise à mon desceu et de tous ses amis, lesquels luy eussent conseillé de suivre plus tost l'advis que j'ay sceu depuis que vous luy avés donné que de prendre celuy qu'il a choisy. Mais puisque la pierre en est jetée, il faut croire que Dieu l'a ainsy permis pour sa gloire et pour le salut et repos de la conscience de vostredit frère, que j'ay depuis visité et trouvé très content en son âme de ce qu'il a fait. Ce qui vous doit consoler avec tous ses amys. A quoy j'adjousteray pour vostre regard que vous debvés espérer de moy les effects de ma bienveillance que vos services et les siens avoient mérités pour en recueillir le fruit pour tous deux, puisqu'il est de

présent en estat qu'il aura moins de besoing de nous que nous n'aurons de ses bonnes prières.

Mon cousin, faites donc estat de ma bonne volonté comme je veux faire plus que jamais de vostre affection à mon service.

HENRY.

Quel était cet « avis » donné par le cardinal à son frère? Nous l'ignorons, et nous souhaiterions évidemment plus de détails sur cet épisode de la vie d'Henri de Joyeuse.

Pouvons-nous croire à ceux que nous donne un biographe postérieur? Pas entièrement peut-être, bien qu'il se trouve dans son récit des traits qui n'ont guère pu être inventés.

« L'estat de mariage, dit ce biographe, n'avoit pas détourné absolument, comme l'on croyoit, l'esprit du comte du Bouchage de la pensée de religion; au contraire, l'austérité et la modestie exemplaire de sa jeune épouse le confirmant tous les jours de plus en plus dans le dessein de la vertu le faisoient aspirer encore plus souvent à la dernière perfection chrétienne, jusque là qu'estant tous deux épris également des mesmes flammes et du mesme amour divin, ils se promirent réciproquement et firent une espèce de vœu mutuel que le survivant se retireroit, incontinent après la mort de l'autre, dans un cloître et consacreroit le reste de ses jours à la piété et à la solitude. Si bien que le comte, ayant survécu, crut estre obligé de s'acquitter de sa promesse, et il y fut particulièrement incité par ce qui luy arriva, méditant une fois entre autres dans son cabinet sur l'instabilité des choses humaines et la perte qu'il venoit de faire de sa chère moitié; car ayant pris ses heures pour joindre la prière vocale à la mentale, il rencontra à l'ouverture du livre ce verset du Psalmiste : « *Dirupisti, Domine, vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis :* Seigneur, vous avez rompu mes liens; je vous sacrifierai une hostie de louange. » Lesquelles paroles appliquant aussitost au sujet qu'il méditoit actuellement

et les recevant comme si elles se fussent adressées à lui en particulier, il se laissa emporter là-dessus à diverses résolutions et à diverses pensées; et ayant, cependant, par mégarde, laissé choir son livre, il le ramassa et tomba encore, en l'ouvrant, par une providence divine plus tost que par hasard, sur le mesme verset : *Dirupisti, Domine, vincula mea...* Ce qui lui confirma que Dieu sans doute exigeoit de lui l'effet de sa parole et l'exécution de ses promesses. Il est vray qu'il estoit encore irrésolu de l'institut qu'il devoit embrasser; mais il se détermina assez promptement sur la rencontre qu'il fit, estant dans le carrosse du Roy, de deux frères questeurs capucins avec la besace sur l'espaule; sur lesquels ayant aussitost arresté également son attention et sa veue, et considéré avec de grands yeux leurs vestemens, leur contenance et leur démarche, le Roy, qui s'en aperçut et remarqua en luy quelques indices d'estonnement et de transport, luy dit, conformément à la pensée qu'il se doutoit bien qu'il en avoit : « Voilà de vrais frères et imitateurs de saint François et ils observent sa règle selon qu'il l'a premièrement instituée. » Ce peu de paroles, dans cette rencontre, l'esmeurent extraordinairement; et, comme si elles lui eussent sonné la retraite et l'eussent convié de haster ce qu'il méditoit, il se résolut de quitter le monde au plus tost et d'embrasser sérieusement un institut qu'il voyoit estre dans une si haute et si générale approbation. Il entra, donc, dans les Capucins, le 4 septembre 1587, vingt-six jours seulement après la mort de la comtesse son épouse, et s'y rendit sur la minuit, accompagné de deux de ses valets de chambre et de son aumosnier, lesquels, ne sçachant où il alloit, furent bien estonnés de lui voir prendre l'habit, comme il le fit à l'heure mesme dans l'église. De sorte qu'ayant, le lendemain, fait rapport de ce qu'ils avoient veu, toute la cour en fut aussitost esmeue et dès le matin le Roy accompagné de l'amiral de Joyeuse, qui peu de jours auparavant estoit arrivé en poste de l'armée

qu'il commandoit contre les religionnaires, fut aux Capucins et demanda tout en colère au père Provincial qui avoit reçu le frère Ange (c'estoit son nom de vesture), comment il avoit osé recevoir sans son congé et encore plus faire changer d'habit à un seigneur de ceste qualité et dont la présence n'estoit pas moins chère à l'Estat qu'elle lui estoit nécessaire, avec protestations et menaces de le tirer bon gré, mal gré hors du cloistre. Sur quoy, le bon père s'excusa le mieux qu'il put, protestant souvent au Roy qu'il ne l'avoit point sollicité à cela, mais qu'il auroit creu blesser sa conscience de l'éconduire de sa demande, laquelle il lui avoit plusieurs fois instamment réitérée, comme il pouvoit attester lui-mesme à Sa Majesté. Et cependant l'ayant envoyé quérir, je laisse à penser quels furent, à cet abord, les sentiments et les tendresses tant du Roy que de l'Amiral lorsqu'ils virent l'un son favori et l'autre son frère la teste rasée, couvert d'un habit de bure et ceint d'une grosse corde. Ils employèrent, l'un et l'autre, toute leur industrie pour lui persuader de retourner au monde et de ne s'engager pas plus avant en un genre de vie qu'il ne pouvoit aussi bien continuer longtemps. Mais ce fut en vain, n'ayant jamais sceu avoir de luy autre response, sinon qu'il estoit résolu de poursuivre un si généreux dessein, et qu'il espéroit, moyennant la grâce de Dieu, éprouver ses forces égales à son courage et à ses vœux. »

« Lequel changement, note très finement Aubery, dans sa *Vie du cardinal de Joyeuse*, toucha au vif l'Amiral, qui ne le céloit pas et le qualifioit le plus grand malheur qui lui sceust arriver, soit par une bienveillance et par une tendresse particulière qu'il portast à ce frère, ou par intérest, sur la crainte qu'il eut que, estant doresnavant destitué de la correspondance d'un si assidu et si fidèle agent qui l'informoit au vrai des intrigues de la cour pendant son absence, et l'entretenoit toujours dans les bonnes grâces du prince, il ne fust plus en estat de résister longtemps

au duc d'Épernon qui estoit comblé tous les jours de nouvelles faveurs de fortune... »

Aubery dit vrai. Cet événement de famille allait avoir une répercussion sur le dernier acte de la vie du duc et, entre tant d'autres fatalités, contribuer à « le faire courir en diligence à son destin ».



CHAPITRE X

COUTRAS (1)

On a cité bien souvent le mot cruel par lequel Henri III aurait accueilli Joyeuse au retour de sa première campagne en Poitou : « Que la cour le regardait comme un poltron et qu'il ferait fort bien de s'ôter au plus tôt cette tache du visage »; et on voit là généralement la raison du départ précipité et désespéré du duc pour le nouveau « voyage » d'où il ne devait pas revenir.

---

(1) **Documents inédits.** — Bibliothèque nationale, fr. 3.322, 3.332, 3.340, 3.363, 3.392, 3.636. — *Ibid., Cinq-Cents Colbert*, vol. 10. — *Ibid., Mélanges de Colbert*, vol. 37. — Bibliothèque du Sénat, manuscrits, vol. 275.

Bibliographie. — AUBERY, *op. cit.* — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. VII. — DUC D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, 1885, in-8°, t. I. — DESJARDINS, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV. — FELONNEAU, *Histoire de la ville de Coutras et de ses environs*, 1878, in-12. — *Lettres de Henri IV*, dans coll. des doc. inédits, t. II. — LE ROUX DE LINCY, *Recueil de chants historiques français*, 2e série : XVIe siècle, 1842, in-16. — *Journal de L'Estoile*, t. III. — *Lettre touchant la bataille de Coutras adressée à M. Pierrot, seigneur de la Malmaison, par le sieur Piédefer*, 12 novembre 1587, dans *Revue rétrospective*, 2e série, t. II, 1835. — *Lettres d'Anne de Joyeuse à ... la Comtesse du Bouchage*, publiées par LÉO DESAIVRE, *Archives historiques du Poitou*, 1896, t. XXVII, in-8°. — *Relation de la bataille de Coutras*, dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XI. — *Mémoires de la Ligue*, t. II. — *Œconomies royales*, de Sully, t. I. — DE THOU, *Histoire universelle*, t. X. — VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, t. XI et XII. — VILLEGOMBLAIN, *Voyage de Monsieur le duc de Joyeuse en Poitou et sa mort en l'année 1587*, publié à la suite des *Mémoires des troubles...*, 1667, in-12.



Portrait de Henri, roi de Navarre.
(D'après un crayon de la Bibl. nat., Cabinet des estampes).

Mais, outre que le propos n'est guère rapporté que par Davila, il a été formellement démenti par d'Épernon lui-même qui affirma plus tard à Girard, son biographe, que, « présent lorsque le duc de Joyeuse prit congé du Roi, il avoit vu jeter des larmes à celui-ci, qui ne seroit jamais resté attaché à un homme dont il auroit conçu une si basse opinion ».

Au surplus, le prompt retour de Joyeuse en Poitou peut s'expliquer par d'autres raisons, et, avant tout, par la tournure fort inquiétante qu'y avaient prise les affaires aussitôt après son départ pour Paris.

Dès qu'il avait appris ce départ du duc et que Lavardin, son maître de camp, avait l'ordre de mener se rafraîchir dans les quartiers de Touraine cette armée épuisée par des marches longues et stériles, les maladies et le défaut d'un ravitaillement régulier, le roi de Navarre s'était mis tout de suite « à la queue » de ces troupes démoralisées, avec 5 ou 600 chevaux et autant d'arquebusiers, et les harcelant sans trêve jusqu'en Touraine, leur avait infligé en de fréquentes rencontres de sanglants échecs. Finalement, à la Haye-Descartes, Lavardin avait fait front avec 2.500 arquebusiers, et le roi n'avait pas osé le pousser à bout. Mais il s'était dédommagé sur les villages où le reste des troupes s'étaient disséminées pour vivre, et où, chaque jour, prisonniers avaient été faits, comme « lorsque, — rappelle son secrétaire à Sully dans les *Œconomies*, — vingt-cinq ou trente furent surpris par vous dans un logis, desquels vous fistes esteindre toutes les mesches, prendre leurs harquebuses qui estoient sur les lits et les tables, leur ostastes leurs espées et les fistes lier en faisceaux avec leurs mesches, puis, ayant fait le tout charger sur les espaules de trois ou quatre d'iceux, revinstes trouver le roy de Navarre auquel vous distes en arrivant : « Sire, « voici un troupeau de moutons que je vous amène »; et marchoient en effet quarante soldats devant vous sans espées, ni bastons, qui la pluspart se mirent dans vos

troupes ». Moins de quinze jours après le départ de Joyeuse, les huguenots étaient donc, pour la seconde fois, maîtres du Poitou, et il y a là de quoi expliquer sa nouvelle entrée en campagne, que les événements lui commandèrent bien plus que le désir de donner au prix même de son sang un démenti à des bruits déshonorants.

Ce « second voyage », il semble bien, toutefois, que Joyeuse l'ait entrepris comme poussé par une sorte de fatalisme et en proie au plus sombre découragement. Et alors même qu'on ne saurait pas la fin tragique qui l'attendait au bout, bien des faits, bien des indices révèlent chez lui, à cette heure, une sorte de pressentiment douloureux qu'il allait jouer sa dernière partie. Énervé par la campagne stérile qu'il avait menée, il avait pu mesurer, à son retour à Paris, la situation inextricable créée par la reprise des « troubles », la difficulté qu'il y aurait pour lui à soutenir utilement la politique incertaine et équivoque du Roi, le peu de solidité que cela donnait à sa faveur. A ces inquiétudes étaient venus s'ajouter, à ce moment, les déboires de sa vie privée. Encore mal guéri, peut-être, de sa mystérieuse blessure d'amour, il avait éprouvé, comme je l'ai dit, de la « retraite » de son frère la plus amère déception. Et le brillant mariage de d'Épernon, célébré le 23 août 1587, moins de quinze jours après la mort de sa sœur Mme du Bouchage, l'extraordinaire regain de faveur témoigné par le Roi à son rival à cette occasion avaient accentué chez lui une dépression dont on retrouve l'écho dans quelques billets non datés mais qui semblent naturellement se rapporter à cette époque : « Madame, écrit-il à Mme du Bouchage, je vous envoie les nouvelles qui se passent en ceste court, ce que jusqu'icy je n'avois sceu faire pour n'avoir eu que malheur depuis que j'y suis arrivé... » Ou encore : « Madame, j'ay asteure si en horreur l'Isle de France qu'il me semble que je la porte sur mes espaules... » Mais ce *taedium vitæ* qui s'affirme là pour la première fois, peut-être, dans la correspondance de Joyeuse,

n'était-il pas aussi la suite nécessaire de cette existence intense, de cette jouissance effrénée que, depuis sept ans, poursuivait, comme en un rêve inassouvi, le petit gentilhomme de province devenu duc et pair et grand amiral de France?

A ces plaintes douloureuses où se trahit surtout une ambition désenchantée, opposons les simples et touchants regrets exprimés au même moment par la duchesse de Joyeuse :

MADAME, écrit-elle à Montrésor, je m'estime si misérable d'estre icy et que mon cher gage retourne en Poitou que c'est à mon très grand regret qu'il ne me commande de vous aller trouver, m'estant trouvée si bien au Bridoré que, sans dissimulation, je m'y souhaite encore, et si vous m'y revoyés, vous recongnoistrés à mon visage que je suis isy aussy mégrie que j'estois engressée, et crois que, pour ceste heure, l'air me seroit bien plus sain sy j'estois hors des inquiétudes ordinaires de ce monde. Je m'en estimerois bien heureuse, qui est la cause de ce que je commence à me résoudre de nostre capucin faisant une vie si pleine de repos esloigné de tout ce qui nous tourmente. Et vous assureray, à ce que l'on me dit, qu'il est en fort bonne santé, car c'est vostre bon amy Père Benoist qui me l'a dit, et me donneray-je congé de le voir mercredy, avec peu de femmes. Je ne refuseray pas ceste permission. car je croy que je ne l'auray pas si souvent que je voudray...

Madame, je vous supplye de me permettre que je fasse icy mes excuses à mes bonnes tantes de ce que je ne leur escris point parce que j'ay la teste si extresmement troublée que je ne say que je fay tant j'ay d'envie de me rapprocher de mon seul bien...

Madame...

MARGUERITE DE LORRAINE.

Joyeuse partit de Paris vers le 8 septembre, et le Roi, le 12, pour aller prendre le commandement de son armée sur la Loire. Le thème général des opérations demeurait, en effet, le même. Au roi de Navarre, qui de nouveau occupait le Poitou, et à l'armée allemande qui continuait lentement à s'avancer pour le rejoindre, Henri III opposait, comme précédemment, d'un côté Joyeuse, de l'autre Guise, et, « voulant toujours rester le plus fort entre ces deux partis du roy de Navarre et de la Ligue », se maintenait au centre avec une forte armée.

Mais, il faut bien le dire, la situation du roi de Navarre apparaissait autrement favorable que naguère. Les avantages remportés sur Lavardin lui avaient assuré la maîtrise d'une partie du cours moyen de la Loire. Il en avait profité pour appeler à lui ses partisans du Maine, d'Anjou, de Normandie, que le comte de Soissons, depuis peu rallié à sa cause, devait lui amener et dont il se préparait à protéger le passage.

Lorsque, le 11 septembre, Joyeuse arriva à Tours, il apprit qu'établi à Montsoreau depuis la veille son adversaire avait fait occuper Varennes sur la rive droite par un fort détachement, et que le vicomte de Turenne avait passé le fleuve avec 400 chevaux allant à la rencontre du comte de Soissons et des contingents angevins et normands. Joyeuse fut là-dessus bientôt édifié par son beau-frère, le duc de Mercœur, qui, venant de Bretagne se joindre à lui, avait traversé la Loire aux Rosiers, où ses bagages restés en arrière avaient été pillés par les gens de Turenne. Peu après, on avait su que ce dernier, remonté vers le nord jusqu'au Lude et à la Flèche, ramenait 4 ou 500 chevaux encore et le régiment de gens de pied du sieur de Rieux.

En présence de cette activité et de ce déploiement de forces, le duc était singulièrement pris de court. Les troupes promises par le Roi et qui devaient venir le rejoindre à Tours n'arrivaient pas. Dès le 11, il écrivait à Mme du Bouchage :

MADAME, si les forces qu'on m'a promises eussent fait aussy grande dilligence que moi, je vous asseure que, dès aujourd'huy, la guerre eust esté finie. Je haste tout le monde et feray cependant du mieux qu'il me sera possible...

De Tours, le XIe septembre [1587].

ANNE DE JOYEUSE.

Et trois jours après :

MADAME, je suis infiniment marry de ce que Monsieur le mareschal de Matignon ne s'est point achemyné suivant la promesse qu'il m'avoit faite, car si nous nous fussions pu joindre, nous eussions

sans doute deffaict et ruiné le roy de Navarre, et par conséquent fini la guerre. Je fais tout ce qu'il m'est possible pour en assembler d'ailleurs. J'estime que vous aurés maintenant bien entendu comme le Roy est party de Paris pour venir à Gien prendre lui-mesme le commandement de son armée. J'estime que si le roy de Navarre temporise encore par dessà, que Sa Majesté s'y pourra de mesme acheminer en personne. Je ne fauldray point, Madame, de vous advertir continuellement de tout ce qui se passera, et après vous avoir baysé très humblement les mains...

A Tours, le XIVe jour de septembre [1587].

Vostre......

ANNE DE JOYEUSE.

En même temps, les lettres du duc à la cour se faisaient de plus en plus pressantes pour obtenir, avec des troupes, de l'argent.

MONSIEUR, mandait-il au chancelier de Cheverny, je ne vous représenteray point en quelle nécessité je suis de toutes choses, parce qu'il me semble que cela se peut aisément juger par le peu de moyens qu'on m'a donnés jusques icy. C'est pourquoy j'ay advisé, en attendant mieux, de supplier le Roy, comme je fis hier par une dépesche que j'ay faite à Sa Majesté, qu'elle me face secourir icy de ce qui est deu de reste, en ceste recepte générale de Tours, du quartier de juillet, afin de m'en pouvoir aider aux choses plus pressées. Et vous ai voulu supplier, Monsieur, me faire ceste faveur de faire résouldre cela le plus tost qu'il sera possible, lorsque vous en aurés eu commandement de Sa Majesté et selon la poursuite qu'en fera, s'il vous plaist, ce porteur, commis du Trésor de l'extraordinaire, que j'envoie expressément de delà pour cest effect...

Monsieur, les ennemis ne bougeront d'icy qu'ils n'ayent recueilli les troupes qui les viennent trouver de delà la rivière... Je vous supplye, faites-moi secourir de moyens, car autrement je quitterai tout là !

Cependant......

De Tours, ce XVIe jour de septembre 1587.

Vostre très humble et très affectionné à vous faire service.

ANNE DE JOYEUSE.

En attendant, cependant, le gros de ses troupes, Joyeuse, vu l'urgence, se résolut à agir, et avec les contingents que venait de lui amener Mercœur, les débris de sa première armée que Lavardin lui conduisit de la Haye, il s'était avancé jusqu'à Bourgueil, sur la nouvelle que « M. de Turenne marchait hardiment pour tirer païs du costé de la

rivière de Loire », et se préparait à franchir l'Authion au gué Petiton. Le 19 septembre, un peu après minuit, toute la cavalerie du duc avait été alertée et dirigée en hâte vers le gué indiqué. Mais le mauvais temps, l'obscurité, le peu de cohésion de troupes, « qui ne faisoient que de s'assembler et ne s'estoient encore bien reconnues », retardèrent le départ, si bien qu'arrivés à l'Authion, Joyeuse et Mercœur « trouvèrent que tout estoit passé, fors dix ou douze cavaliers qui en partie furent tués, les autres pris ». Et ayant, le lendemain 20, poussé jusqu'à Saumur, les deux beaux-frères apprirent que « le roy de Navarre avoit fait traverser tous les siens de son costé, et estoit sur le point de desloger ». De fait, le 21, lorsqu'ils s'avancèrent jusqu'aux Belles-Eaux, à deux lieues de Saumur, ce fut pour apercevoir dans la plaine l'armée huguenote qui « de Montsoreau prenoit son chemin vers Loudun ». Le gros de cette armée était même si peu éloigné que le duc n'osa attaquer les 400 chevaux laissés en arrière-garde, « n'ayant forces bastantes pour combattre cette seule troupe de retraite ».

MADAME, écrit-il, le 21, à Mme du Bouchage, je ne pus vous escripre l'autre jour par celui qui vous aura rendu les lettres de Languedoc, d'autant que, à la première ligne de ma lettre, il survint une alarme si chaude que je fus contraint d'y courir et de m'y emporter plus d'une lieue. Durant ce temps, l'homme partit. Je ne voulus point vous escripre pour hier d'autant que j'avois certaine opinion que nous nous battrions aujourd'huy que l'espérance en est entièrement perdue, Madame, et les ennemis se sont acheminés. J'estois sur le point de vous dépescher un de mes jehans pour vous en donner advis quand j'ay trouvé cestuy-cy qui s'en retournoit. Les ennemis prennent le chemin de Poitou. J'attends ici ce qu'il plaira au Roy me commander dont je ne fauldray aussitost de vous advertir...
De Saumur, le 21e jour de septembre [1587].
Vostre......

ANNE DE JOYEUSE.

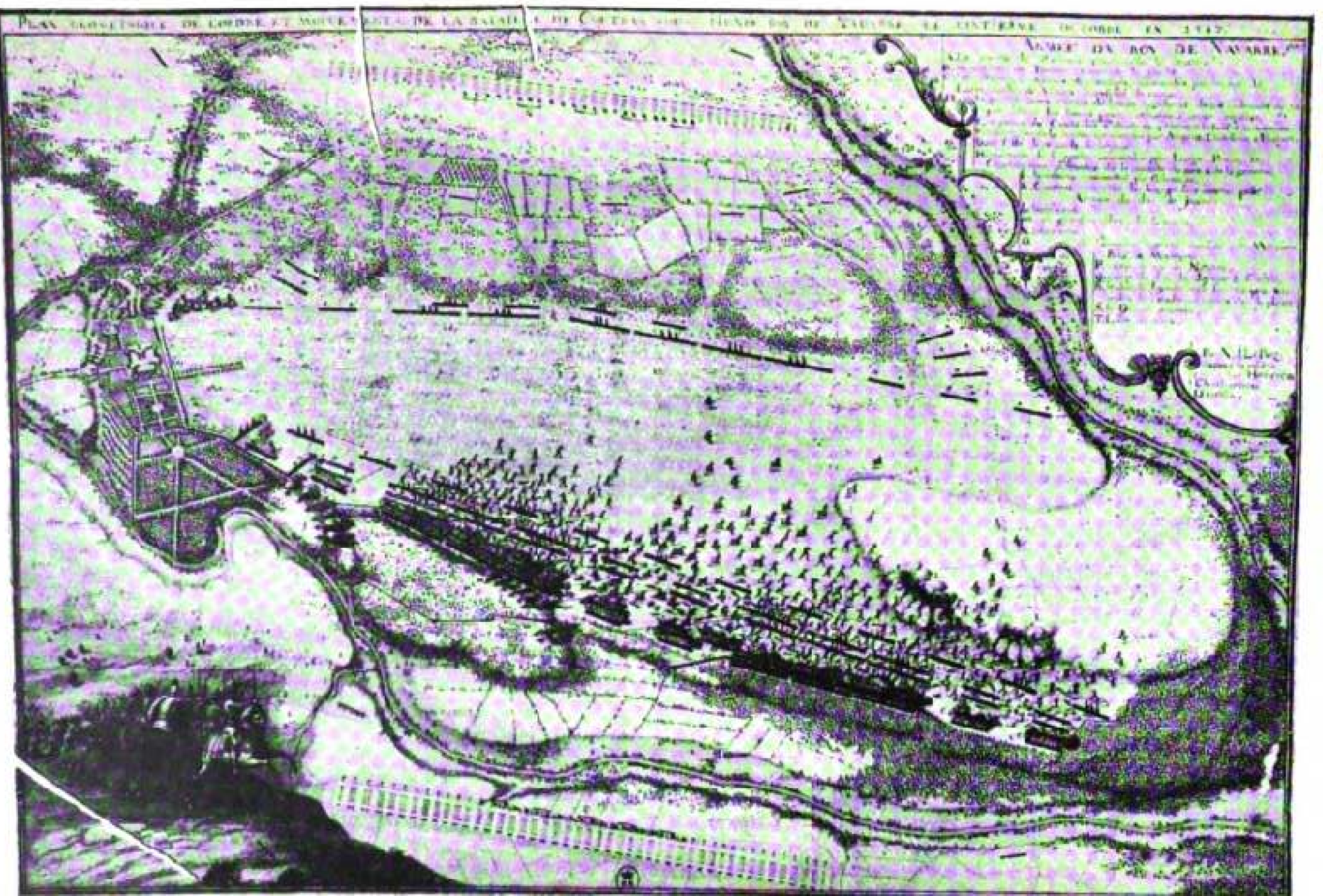
Les ordres du Roi arrivèrent sous la forme d'une invitation à venir le rejoindre à Saint-Aignan-sur-Cher, où Joyeuse se rendit le 30 septembre, et où il eut la satisfaction

d'obtenir enfin autre chose que des promesses. « Mon frère partira demain d'ici, écrit de Saint-Aignan, le 1er octobre, Claude de Joyeuse, avec douze ou quatorze compagnies de gendarmerie, dont la mienne en est, pour s'en retourner en Poitou ». Ces douze ou quatorze compagnies se réduisirent finalement à dix en y comptant celle de M. de Saint-Sauveur: les compagnies de MM. de Pluvault, de Luxe, de Saint-Sulpice, de la Suze, d'Aubijoux, de Montsoreau, de Thorigny, de Sansac et de Souvré. Quoi qu'il en soit, ces forces ayant bientôt rejoint le reste de l'armée, celle-ci prit à son tour, à grandes étapes, la route du Poitou. Le 6 octobre, elle était à Loudun, le 8 à Vouzailles, le 10 à Poitiers. « M. de Joyeuse faisoit estat de séjourner là quelques jours, afin d'y attendre le reste des troupes qui le suivoient ... et aussi plusieurs seigneurs et gentilshommes de la cour, lesquels estoient demeurés derrière, les uns pour acheter des chevaux et des armes, les autres pour dresser leur équipage, les autres pour trouver de l'argent, les autres pour dire adieu aux belles dames, et les autres pour ne les vouloir abandonner. » Cependant, dès le 12, le duc reprenait sa route et, par Châteauneuf-sur-Charente, arrivait à Barbezieux le 15. M. de Bellegarde, lieutenant de roi en Angoumois, et M. de Saint-Luc, gouverneur de Brouage, lui amenèrent là leurs compagnies de gendarmes, en même temps qu'il recevait de Niort, envoyées par M. de Malicorne, lieutenant de roi en Poitou, les compagnies de chevau-légers de MM. de Maumont et de la Croix, et celle de chevau-légers albanais du capitaine Mercure. Augmentée de ces renforts, l'armée était le 17 à Chalais, et le 18 à la Roche-Chalais.

Cette marche rapide de Joyeuse lui était commandée par les nouvelles qui lui parvenaient du roi de Navarre. Arrivé, le 10 octobre, à la Rochelle, celui-ci y avait complété son armement et son bagage, puis en était tout aussitôt reparti, désireux de gagner sans retard la région de la Dordogne où, « quantité de bonnes villes tenant pour

lui », il pourrait se renforcer de troupes et d'argent, et par là tenter de rejoindre l'armée allemande, en remontant vers le Nord. Le plan de Joyeuse était ainsi tout tracé : il lui fallait couper au plus tôt la route aux huguenots, avant en particulier qu'ils eussent franchi les rivières de la Dronne et de l'Isle. Dès le 8 octobre, et de Vouzailles : « Madame, écrit-il à Mme du Bouchage, je fais tout ce qu'il m'est possible pour joindre le roy de Navarre, avant qu'il preigne le chemin de Guyenne, mais j'ay grand peur d'y arriver bien tart ... et qu'il ne soit desjà deslogé. » Parvenu, cependant, le 18 à la Roche-Chalais, il crut être encore à temps de réaliser son plan. Ce jour-là, en effet, M. de Tillac, gentilhomme du Poitou, lui amenant une compagnie d'arquebusiers à cheval, lui certifia que l'armée du roi de Navarre était à Montguyon et à Montlieu, villages situés sur la rive droite de la Dronne, affluent de l'Isle, et presque aussitôt après arriva au duc le message d' « un serviteur secret qu'il avoit auprès du roy de Navarre, qui estoit homme de commandement dans son armée », qui l'informait que ledit roi semblait décidé à tenter, dès le lendemain, le passage de la Dronne, vers Coutras. Dès lors, les choses allaient se précipiter.

La bataille de Coutras a été bien souvent racontée. J'en ai rassemblé, pour ma part, une dizaine de relations contemporaines dont quelques-unes inédites. Ce qui frappe avant tout dans ces relations, ce sont leurs contradictions que ne suffit pas à expliquer leur inspiration soit catholique, soit protestante. « Les récits de ladite bataille, disaient déjà les *Œconomies royales*, sont si divers entre eux qu'il est difficile de juger de quel costé est la vérité. » Entre tous ces récits, je donnerai, cependant, la préférence au *Voyage de Monsieur de Joyeuse en Poitou*, de François Racine de Villegomblain, peu ou pas utilisé jusqu'à ce jour. Cette narration est chronologiquement la plus minutieuse, et elle cadre, d'autre part, parfaitement avec une relation inédite que j'ai retrouvée à la Bibliothèque du Sénat.



PLAN DE LA BATAILLE DE COUTRAS.

(Conservé à la Bibl. nat., Cabinet des estampes, Coll. de l'histoire de France).

Voici, d'abord, selon Villegomblain, quels auraient été les préliminaires de la fameuse journée.

Après avoir reçu les nouvelles que j'ai dites, Joyeuse, ne voulant point laisser échapper la chance qui s'offrait à lui, commanda, le 18 octobre, vers les 10 heures du soir, à toute sa cavalerie de se réunir le lendemain au point du jour près de la Roche-Chalais, et, le 19, « une heure après jour », s'ébranla pour gagner Coutras. Selon d'Aubigné et quelques autres, M. de Lavardin, qui était en tête, arrivé près de Coutras, aurait constaté que le bourg était déjà occupé par l'ennemi. Mais la conduite postérieure de Joyeuse est en complète contradiction avec ce dire, et le récit de Villegomblain est beaucoup plus vraisemblable.

D'après ce récit, parvenu à une lieue environ de Coutras et ne découvrant aucun parti ennemi dans la campagne, le duc donna ordre à M. de Montigny, avec sa compagnie de gendarmes, et à MM. de la Croix et de Maumont, «gentilshommes du pays », de pousser du côté de Montguyon, où avait été signalé le roi de Navarre, pour reconnaître s'il marchait vers la Dronne. « Ces messieurs furent longtemps à retourner ». Enfin, « une heure avant nuit », ils revinrent, « ne rapportant aucune nouvelle de l'ennemi et déclarant que les gens du pays leur avaient dit qu'il y avoit plus de quatre ans qu'on n'avoit entendu parler du roy de Navarre en ces quartiers ». Persuadé alors que les renseignements qu'on lui avait donnés la veille étaient faux, et craignant d'avoir été entraîné de ce côté pendant que les huguenots passaient plus haut la Dronne, Joyeuse avait fait sonner l'ordre de retraite sur la Roche-Chalais et la cavalerie avait regagné ses cantonnements.

Ces cantonnements étaient fort dispersés : les uns vers la Roche-Chalais, quelques autres au delà de la Dronne, en tirant vers Montguyon, d'autres sur la rive gauche, entre la Roche-Chalais et Coutras, et parmi ces derniers le plus proche de Coutras était, aux Églizottes, le cantonnement

des deux compagnies de gendarmerie de MM. de Souvré et de Sansac.

Or, il arriva que le 19 au soir, assez tard, le lieutenant de la compagnie de Souvré, lequel n'était autre que Villegomblain lui-même, « visitant les avenues de son quartier », entendit quelques coups d'arquebuse tirés, lui semble-t-il, à 4 ou 500 pas de lui. « Il s'enquiert des paysans où ce pouvoit estre. » On lui indique un moulin sur la Dronne, il s'y rend et y trouve quelques soldats placés là en surveillance par le sénéchal de Guyenne, François de Peyrusse, seigneur de Merville. A sa demande « que c'est que cette escopeterie », ceux-ci répondent que, il y avait environ une heure, il avait paru de l'autre côté de la rivière quelques troupes qui leur avaient crié être au roi de Navarre qu'elles allaient rejoindre à Coutras où il était, et là-dessus leur avaient tiré force arquebusades, puis avaient disparu, ce qui, ajoutèrent ces hommes, leur avait donné à penser que « le roi de Navarre avait bien forcé le passage ».

Surpris de cette nouvelle, Villegomblain retourne incontinent en son quartier, fait monter à cheval le maréchal des logis de la compagnie et l'envoie sur le chemin de Coutras pour s'assurer du fait, lequel maréchal ne tarda pas à revenir confirmant que, en effet, à moins d'une demi-lieue de leur quartier, exactement au Gué-de-Sénac, les troupes du roi de Navarre passaient la rivière.

En l'absence de M. de Souvré, le lieutenant en prévient aussitôt M. de Sansac. Il ne peut être question d'intervenir, « pour avoir ensuite l'armée sur les bras ». Mais les deux compagnies se postent en ordre de combat à l'entrée des Églizottes, prêtes à toute éventualité, et l'on expédie à franc étrier un courrier à Joyeuse pour l'informer de ce qui se passe. Joyeuse arrive à minuit au cantonnement de la compagnie Souvré, « n'y trouve que le bagage », rejoint les deux compagnies à l'endroit où « elles faisoient ferme », et, étant allé lui-même avec Villegomblain jusqu'aux abords du Gué-de-Sénac, peut se rendre compte

qu'il est bien, déjà, occupé par des troupes huguenotes.

Aventure incroyable, en effet, et singulier chassé-croisé, au moment où, le soir du 19, le duc regagnait la Roche-Chalais, le roi de Navarre, qui « avait disné » à Montlieu, s'approchait de la Dronne, faisait passer la rivière à ses troupes et s'installait lui-même à Coutras.

L'heure n'était pas à éclaircir le mystère. Ayant commandé à MM. de Souvré et de Sansac de « demeurer ferme », Joyeuse était reparti donner ses ordres pour la bataille qu'il était résolu de livrer le lendemain.

Le roi de Navarre n'allait pas tarder, cependant, à être informé de la situation où il se trouvait. Toute la nuit, les cavaliers huguenots passés au Gué-de-Sénac, « y repurent et dormirent tout à leur aise ». Mais une heure avant le jour, Souvré ayant commandé à son lieutenant de s'avancer avec vingt cavaliers pour tâcher de faire quelque prisonnier, comme l'avait ordonné Joyeuse, l'alarme est donnée et le Gué-de-Sénac aussitôt évacué par les protestants, « qui font leur retraite tous ensemble vers Coutras sur les bras du roi de Navarre, lequel n'eut connaissance que le duc de Joyeuse fust si près de lui que par l'advis que lui en donna, tout à l'heure mesme, le sieur de Vivans, mestre de camp de sa cavalerie légère ».

Comme le remarque Villegomblain, « ce roy estoit alors en assez désavantageux parti, ... enfermé entre ces deux rivières d'Isle et de Dronne », avec cette circonstance aggravante qu'il se trouvait coupé de son artillerie, ayant donné ordre la veille au soir à Clermont-d'Amboise de la faire passer sans désemparer au delà de l'Isle; ce qui s'était exécuté dans la nuit.

Fallait-il poursuivre le mouvement de retraite ainsi prononcé? Fallait-il combattre? Le roi n'hésita pas longtemps. « Ayant reconnu qu'il lui seroit impossible d'avoir fait passer plus de la moitié de ses troupes avant que d'avoir l'ennemi sur les bras et partant qu'il valoit mieux se résoudre à la bataille avec toutes ses forces que de se laisser

attaquer par pièces en se retirant », il commanda de faire repasser promptement l'artillerie avec son équipage et se disposa à combattre, servi heureusement dans ses préparatifs par les retards de Joyeuse.

C'est que « si le roy avoit des incommodités, le duc n'en manquoit pas ».

Dès une heure après minuit, il avait bien donné ordre à sa cavalerie de monter à cheval, et « fait défoncer le vin à ses gens de pied », et « si son armée, dit Villegomblain, eust estée logée serrée et d'un mesme costé de la rivière, il eust eu beau moyen de prévenir le roy de Navarre ». Mais, l'on s'en souvient, les cantonnements de ses troupes étaient assez éloignés les uns des autres, et, « la nuit obligeant celles-ci à marcher en file et lentement », ce ne fut guère avant 7 heures du matin qu'il arriva en vuė de Coutras.

A ce moment, on lui mena un prisonnier fait au petit jour par le détachement de la compagnie Souvré, « lequel prisonnier lui confirma que l'intention du roy de Navarre estoit de passer, et que, s'il rencontroit quelqu'un qui lui voulust empescher le passage, sa délibération estoit de le combattre et de lui passer par-dessus le ventre »; « de quoy ledit seigneur duc fut si aise, rapporte un autre récit, qu'il promit au prisonnier de payer sa rançon et lui donner encore autant pour ceste bonne nouvelle, si elle se trouvoit véritable, tant il avoit envie d'exécuter le commandement du Roy, de manière qu'à l'heure mesme, il s'écarta un peu de la troupe, accompagné seulement de son escuyer, et estant descendu de cheval, se mit à genoux pour faire son oraison et se préparer au combat, comme un bon chrestien doit faire. Cela fait, remonta à cheval et passa plus outre avec l'armée pour aller gagner le champ où il combattit, où estant arrivé peu de temps après, il vit paroistre l'ennemy au-dessus d'un bois qui est contre ledit Coutras ».

On eut alors le singulier spectacle de deux chefs d'armée

prenant, d'un accord tacite, sous les yeux l'un de l'autre, leurs dispositions de combat.

Le théâtre de la bataille qui se préparait était une petite plaine de « 6 à 700 pas de diamètre », qui s'étendait à une demi-lieue à l'est de Coutras et du château construit autrefois par M. de Lautrec, et autour duquel le maréchal de Saint-André avait créé et aménagé un vaste parc. Mais le terrain que le sort assignait aux deux rivaux était bien différent. Celui sur lequel s'établit le roi de Navarre, « l'eschine au village », le ruisseau de Pallar à sa gauche, une garenne prolongeant le parc à sa droite, offrait divers accidents naturels fort appréciables et dont il sut habilement profiter : à sa gauche en particulier une petite éminence sablonneuse — dite la butte des Loups — sur laquelle il plaça son artillerie, qui domina ainsi la plaine « bien logée, bien munie et bien exploitée », suivant ses recommandations; à sa droite, un chemin fossoyé bordant la garenne, où il établit une longue ligne d'arquebusiers abrités là comme en un « retranchement ». Entre ces deux positions solides, il disposa ses troupes en une ligne infléchie en demi-lune : abritée, tout d'abord, par la colline dont j'ai parlé, une partie de son infanterie; à demi dissimulés encore par le même mouvement de terrain, disposés en profondeur et un peu en retrait les uns sur les autres, trois gros escadrons de cavalerie en rangs serrés, le sien, celui du comte de Soissons et les chevau-légers de M. de la Trémoïlle; à sa droite, enfin, soutenus par la ligne d'arquebusiers cachés dans le chemin fossoyé, deux autres « gros de cavalerie », celui du prince de Condé et celui du vicomte de Turenne, tous les vides compris entre les corps de cavalerie, ou, comme on le disait, « entre les estriers des escadrons », étant garnis d'arquebusiers.

A cette habile utilisation d'une « assiette de lieu » si favorable, Joyeuse, sur un terrain dominé par l'adversaire et sans nul accident, n'opposa que des dispositions beaucoup moins fortes et moins prudentes : son artillerie placée en

contre-bas, trop à gauche et tout de suite mal orientée; — son infanterie massée aux deux ailes, à découvert, et appuyant seulement les corps de chevau-légers; — ses dix ou douze compagnies de gendarmerie placées sur trois rangs et trois par trois en ordre très lâche, « les escadrons ne pouvant combattre serrés, dit Villegomblain, à cause de l'espace qu'il falloit entre les rangs, pour s'aider des lances que Monsieur le duc de Joyeuse avoit fait prendre à toute sa cavalerie et dont il se proposoit un grand avantage ». En sorte qu'à considérer seulement le curieux schéma de la bataille fait, semble-t-il, sur le terrain même et que j'ai retrouvé, on aperçoit tout de suite quelques-unes des raisons du succès du roi de Navarre.

Sur les effectifs des troupes ainsi en présence, les récits varient assez peu : 4 à 5.000 hommes de pied environ de chaque côté, 1.200 à 1.500 chevaux du côté des protestants, 1.500 à 1.800 du côté des catholiques.

L'heure où s'engagea la bataille n'est, en revanche, nulle part la même : 8 heures, 9 heures, 10 heures, à ce point que les uns la font commencer alors que les autres la font finir. Il ne semble pas qu'elle ait pu s'engager bien avant 9 heures.

Plusieurs relations placent, à ce moment, dans la bouche du roi de Navarre d'assez longs discours. Bien invraisemblable est celui qu'on lui attribue d'ordinaire, et où, faisant une allusion tout à fait anachronique aux noces de Joyeuse, il offre la dot du nouveau marié en butin à ses soldats, et termine par une tirade à la victoire « dont la gloire demeurera à Dieu, le service au Roi, l'honneur à nous, le salut à l'État ». Je ne parle pas de la harangue imaginée par de Thou, qui est purement fantaisiste. A tout prendre, j'aime encore mieux celle rapportée par d'Aubigné qui put l'entendre : « Mes compagnons, il y va de la gloire de Dieu, de l'honneur et des vies, soit pour se sauver ou pour vaincre. Le chemin en est devant nous. Allons au nom de Dieu, pour qui nous combattons. » Je n'aperçois pas très bien non plus

le roi de Navarre tel que nous le dépeint Brantôme, le chef orné « de grandes et longues plumes blanches bien pendantes », et je le vois plutôt, tel que le vit d'Aubigné encore, « prenant la salade et paré d'armes grises comme les siens ».

Aucun récit ne prête de discours à Joyeuse. L'auteur de *l'Histoire universelle* nous représente seulement « sa cavalerie comme la plus couverte de clinquant et d'or battu qu'autre qui ait été vue en France, ... avec ses lances si pleines de taffetas qu'elles portoient ombre », et le duc lui-même « paré d'armes couvertes d'argent et d'esmail ». D'après une autre relation, il aurait été vêtu, ce jour-là, « d'une casaque de velours bleu passementé d'argent ».

Ce fut l'artillerie protestante qui entama le combat par deux coups, dont l'un, d'après d'Aubigné, « donna dans le drapeau blanc du duc que portait Louis de Mailly-Rumesnil, et dont l'autre abattit un chesne, qui servoit de mire, et tua un capitaine derrière ». Puis le tir se continuant devint extrêmement meurtrier. La compagnie de M. de Montigny, en particulier, fut tout de suite si éprouvée qu'on fut contraint de la faire changer de place, et M. de Saint-Sulpice, la jambe emportée par un boulet, dut se retirer du combat, laissant plusieurs des siens sur le terrain. Ce fut ensuite le tour du régiment de Tiercelin et du régiment de Picardie, « et faisoit ladite artillerie des raies dans les escadrons et les bataillons qui estoient jonchées de 12, 15, 20, 25 corps d'hommes et de chevaux ». Pendant quoi, et alors que les canons des huguenots avaient déjà lancé neuf volées, les pièces de Joyeuse n'avaient répondu que par trois, « car reconnaissant que pour estre trop basses, elles lui seroient inutiles, le duc avoit esté contraint de les faire déplacer et replacer, en quoy il avoit esté consommé beaucoup de temps ». Un seul coup parut avoir porté qui, « passant entre les troupes du roi de Navarre et de Condé, tua un page ». « Les autres demeurèrent en la terre, à

cause de la petite élévation de terrain qui empeschoit le libre aspect et visée de l'artillerie. »

L'armée catholique ne pouvait rester sous ce feu. « Lavardin pique, alors, vers le général et lui crie d'assez loin : « Monsieur, nous perdons pour attendre ! Il faut jouer ! » La responce ayant esté : « Monsieur le mareschal dit vrai ! » une première charge s'organisa. Les compagnies de Lavardin et de Bellegarde, auxquelles se joignirent les chevau-légers de MM. de Maumont et de la Croix et ceux de Mercure, se préparèrent à attaquer les chevau-légers de la Trémoïlle; celle de Montigny, à « mener son gros » sur M. de Turenne.

Ce moment fut rendu solennel par le chant qui s'éleva tout à coup de l'armée protestante du psaume 118 entonné par d'Aubigné et que tous reprirent bientôt à grands cris :

La voici l'heureuse journée
Que Dieu a faite à plein désir...,

« auquel chant plusieurs catholiques de la cornette blanche respondirent assez haut pour se faire entendre : « Par la « mort, ils tremblent les poltrons, ils se confessent ! » A quoi Jean de Montalembert, sieur de Vaux, qui allait charger à la tête de la compagnie Bellegarde et « qui avoit plus souvent frotté ses genoux avec ces gens-là que les courtisans, dit au duc : « Monsieur quand les huguenots font ceste « mine, ils sont prests de se bien battre ! »

Pourtant au premier engagement, l'avantage parut tourner au profit de l'armée royale. Lavardin, de Vaux et les chevau-légers rompent l'escadron de la Trémoïlle, et foncent en avant avec une telle furie qu'ils percent les rangs des arquebusiers placés entre les corps du roi de Navarre et de Condé, traversent de part en part la ligne de l'ennemi, chassent devant eux beaucoup des cavaliers de la Trémoïlle, et arrivent jusqu'à Coutras, où les Albanais commencent aussitôt à piller les bagages. — D'autre part, Montigny disperse de même assez facilement la cavalerie



VUE DE LA BATAILLE DE COUTRAS.
(D'après une gravure conservée à la Bibl. nat., Cabinet des estampes, coll. Hennin).

de Turenne, en sorte que déjà des cris de *Victoire* se font entendre dans l'armée catholique, et que Joyeuse croit l'heure venue de donner à toutes ses compagnies l'ordre de charger, à l'exception des deux compagnies de MM. de Pluvault et de Luxe à qui il enjoint de rester en réserve.

N'étant pas du métier, je ne saurais juger de la bataille au point de vue tactique. Quatre choses, cependant, me paraissent avoir décidé de la déroute de Joyeuse.

La première qui nous est signalée par d'Aubigné, c'est que le duc croyait évidemment le centre de l'adversaire beaucoup moins fort qu'il n'était. « La grosse troupe de M. de Joyeuse, dit d'Aubigné, arrivée à l'élévation de sable que nous avons marquée, se vit avoir à faire à trois gros et non à un, si bien que, pour fournir aux diverses faces, chacun prit parti à ce qu'il devoit affronter, ... qui fit faire une claire-voie entre ce qui donnoit aux deux cousins (Condé et Soissons) ». Ce qui veut bien dire, semble-t-il, que la découverte d'une partie des troupes dissimulées derrière l'éminence causa un certain flottement dans la ligne de Joyeuse, qui se rompit.

Une deuxième et redoutable surprise l'attendait, qui nous est révélée par un autre témoin. Elle lui vint du tir de l'infanterie. « Le duc ayant donné des premiers avec sa cornette, dit ce témoin, il fut reçu par les ennemis à la faveur de leurs arquebusiers logés avantageusement ». Il s'agit là, évidemment, non seulement des arquebusiers « disposés entre les estriers » et qui, nous confirme d'Aubigné, « firent dans les rangs du duc un merveilleux désordre », mais aussi de ceux dissimulés dans la garenne, dont la gauche du duc paraît avoir beaucoup souffert.

Cette gauche, en effet, — et c'est là le troisième incident fatal qui se produisit — cette gauche, composée des compagnies Saint-Luc, La Roche-du-Maine, Souvré, Sansac, Mortemart, faiblit tout de suite, « car arrivées à cent pas de l'ennemi les compagnies Saint-Luc et la Roche-du-Maine

s'enfuirent presque tout entières, sans que les capitaines, quelque effort qu'ils fissent, pussent jamais les ramener au combat ». Il est vraisemblable d'attribuer cette panique au feu très violent et dissimulé de l'infanterie protestante. Ce fut elle dans tous les cas qui, d'après un autre récit, attira l'attention du duc, « lequel voyant quelque désordre sur sa main gauche voulut faire ferme pour le réparer », arrêt dont l'ennemi profita pour se jeter sur lui avec furie et lui enlever l'avantage d'une attaque à distance favorable.

Les troupes de Joyeuse, on se le rappelle, étaient presque toutes armées de la lance. L'attaque brusquée de l'ennemi et le choc qui s'en suivit empêchèrent les catholiques d'opposer à temps et à bonne portée leurs armes aux ennemis. Bien loin même de rendre les services qu'on en espérait, les longues hampes et les pavillons qui les décoraient ne contribuèrent qu'à augmenter la confusion d'un corps à corps bientôt devenu général.

De ce corps à corps on ne peut noter que quelques scènes : Turenne « porté par terre », son cheval tué sous lui d'un coup de lance de Robert de Halwin, sieur de Ronssoy; Condé désarçonné par Saint-Luc; le roi de Navarre « à la personne duquel se rencontrent le baron de Fumel et Chasteaurenard portant la cornette de Sansac; Fumel, faisant quelque signe (au roy) pour se rendre, reçoit un coup d'épée au travers la teste par Frontenac; le roy, ayant tiré son pistolet à un autre, embrasse Chasteaurenard disant : « Rends-toi, Philistin ! » Un gendarme de Sansac, pour défendre son cornette, frappe de son tronçon de lance sur la salade de ce prince. Constant l'en délivre. Rives, escuyer, est renversé devant son maistre ».

Mais la scène la plus tragique n'est pas là. Elle se joue autour de M. de Joyeuse qui, au même instant où sa cavalerie est enfoncée, voit son infanterie écrasée aux ailes par l'infanterie huguenote. Dès la première charge, il a eu son cheval tué sous lui. Remonté sur celui de son écuyer et

essayant de rallier ses troupes, il est de nouveau démonté. Certains veulent qu'alors les siens l'aient pressé de fuir et que, sur son refus, ils l'aient abandonné. Il eut au moins avec lui « bien tard » M. de Saint-Luc qui lui crie : « Qu'est-il question de faire, Monsieur? » et à qui il répond : « De mourir après cecy et ne vivre jamais plus, Monsieur de Saint-Luc! » Et son frère, Claude, est aussi à ses côtés. Une relation nous a conservé, en effet, le pathétique dialogue qui s'engagea entre eux à cette heure suprême. « Voyant les siens décimés, en fuite : « Mon petit frère, dit Joyeuse, il faut avoir du courage. N'en avez-vous point? — Oui, répond Saint-Sauveur, mon frère, j'ay du courage. — Nous sommes perdus, il faut mourir, reprend le duc, allons, mon petit frère, du courage! — Courage, donc, mon frère! » répond encore Claude qui, à ce moment, est frappé d'une arquebusade au bas-ventre. Joyeuse « prend, alors, à gauche, seul, fait cent pas vers son artillerie », et quelques huguenots le reconnaissant et l'entourant, parmi lesquels Saint-Christofle, La Vignole, Mansious, il donne un coup d'épée sur la tête de ce dernier, puis découragé « laisse tomber ou jette son espée par terre », disant aux autres : « Il y a cent mille escus de rançon à gagner! » « Mais arrivent les capitaines Bourdeaux et des Sentiers dont l'un, le connaissant bien, de la Motte-Saint-Éloy, lui donne un coup de pistolet dans la courroie de la salade ». De ce coup tiré à bout portant, il tombe mort. Et à l'instant, comme pour marquer l'heure de ce trépas tragique, une formidable explosion retentit : c'est le capitaine de l'artillerie qui, se voyant enveloppé, met le feu aux poudres de ses caissons, pendant que, non loin de là, on aperçoit le capitaine Tiercelin, assis sur le chêne que le premier coup de canon a abattu, qui, « des mains se cachant le visage », attend la mort.

Toutes les troupes royales sont, d'ailleurs, en fuite à ce moment, et vont être poursuivies jusqu'à deux ou trois lieues par les vainqueurs. Le silence se fait sur le champ de

bataille demeuré couvert de près de 2.000 morts — presque tous catholiques — de chevaux, d'armes, de lances « si épais jonchées qu'elles empeschent le chemin ». On n'entend plus que les gémissements des blessés dont quelques-uns, et parmi eux Saint-Sauveur, sont transportés à Coutras. Mais il expire entre les mains des chirurgiens, et bientôt son corps, dépouillé de ses vêtements et enveloppé dans un linceul, est transporté à côté de celui de son frère dans la salle basse du logis de M. du Plessis-Mornay à l'auberge du Cheval-Blanc (aujourd'hui maison Saulnier-Bartherote). Les deux corps sont étendus sur une table. C'est là que peut les contempler, à son retour à Coutras, le roi de Navarre, qui, « ayant trouvé son logis plein de prisonniers blessés et ayant commandé de porter son disner chez M. du Plessis-Mornay, fut encore obligé de se passer de ladite salle et de se contenter de la chambre au-dessus ».

Il acquiesce volontiers, du reste, au vœu de M. de Turenne, allié des deux frères, qui s'offre à leur faire rendre les derniers devoirs. Par les soins pieux de celui-ci, les corps sont sommairement embaumés et leurs entrailles enterrées le lendemain dans l'église paroissiale de Coutras. Puis, le 22, les cadavres transportés à Libourne sont remis à M. de Matignon que le roi de Navarre en informe dans une lettre du 23.

Mon cousin, écrit-il, avant que de partir de Coutras, j'avois donné ordre pour faire conduire les corps de feu Monsieur de Joyeuse et de son frère à Libourne, ainsi que Marron, son secrétaire, auquel j'ay permis d'y aller, vous pourra dire. Auparavant je commanday que leurs entrailles fussent enterrées avec leurs cérémonies, à quoy les seigneurs et gentilshommes qui sont icy et aucuns des miens assistèrent aussi. Je suis bien marry qu'en ceste journée je ne pus faire différence des bons et naturels François d'avec les partisans et adhérans de la Ligue, mais pour le moins ceux qui sont restés en mes mains tesmoigneront la courtoisie qu'ils ont trouvée en moy et mes serviteurs qui les ont pris. Croyez, mon cousin, qu'il me fasche fort du sang qui se respand, et qu'il ne tiendra point à moy qu'il ne s'étanche, mais chacun connoist mon innocence.

Vostre......

HENRY.

« La cour est tout en pleurs, écrit le 1er novembre 1587, l'ambassadeur de Florence, Cavriana, en annonçant à son gouvernement la mort du duc de Joyeuse. Le Roi ne peut se consoler d'avoir perdu un être si cher. Le frère Ange, capucin, trouve son seul réconfort dans sa piété et sa résignation chrétienne. Le père en mourra de douleur. Quel sort étrange! C'est la ruine momentanée d'une si heureuse famille. Elle a tout perdu dans cette déroute. Quelle confiance avoir dans les choses de ce monde? »

De fait, le brillant destin de cette maison extraordinairement favorisée jusque-là s'obscurcissait brusquement. Ruine momentanée, disait Cavriana. C'était plus que cela, plus qu'une éclipse; ce pouvait être une chute décisive, une définitive disgrâce de la fortune. Quatre fils sur sept avaient disparu. Les trois autres, liés par leurs vœux, étaient incapables de perpétuer le nom de la race. Deux fois, déjà, on se le rappelle, la question s'était posée pour la famille, et deux fois le danger avait été conjuré. Il ne devait plus l'être. La fatalité allait, nous le verrons, s'acharner sur les Joyeuse, et borner à une génération leur éphémère triomphe.

Des désespoirs que causa le drame qui venait de se jouer à Coutras, nul n'apparaît plus touchant et plus lamentable que celui de la malheureuse jeune femme que Joyeuse laissait veuve et qui paraît l'avoir si uniquement, si tendrement aimé.

J'ai retrouvé les lettres que, bien peu après son deuil, elle écrivit aux parents de son mari : à M. de Joyeuse, le père, à Mme de Joyeuse, à Mme du Bouchage, à Mmes d'Ailly et de Nançay.

Ces lettres sont infiniment douloureuses.

MONSIEUR, écrit-elle à M. de Joyeuse, si la perte que j'ai faite en la mort de mon cher mary, vostre fils, vous estoit moins griefve que je croy par expérience de moy-mesme qu'elle ne vous est, je me fusse plus tost résolue des doubtes qui me retenoient de vous escrire incontinent après la nouvelle de mon désastre. Mais la crainte que j'ay

eue, d'une part, d'aigrir vostre douleur vous représentant la juste occasion de la mienne et le peu de résolution que l'extrémité de mon deuil me permet de prendre m'avoient jusques icy empeschée de vous tesmoigner la dévotion que je conserveray, toute ma vie, entière et inviolable de vous rendre à jamais autant de service et d'obéissance que vous en avés peu espérer de moy avant qu'il eust pleu à Dieu de me combler du deuil qui me possède, dont je vous ay voulu donner ceste asseurance par ce gentilhomme que je vous ay dépesché exprès, bien que je sois si incapable de consolation qu'il me soyt malaisé de vous en apporter aucune, n'en pouvant espérer d'autre que de la seule main de Dieu, la bonté duquel à ce mien extresme besoing j'implore tant qu'il m'est possible à ce qu'il lui plaise apporter quelque remède à ceste violente affliction qui surpasse tout ce qui se peult imaginer de secours humain. Et ne sçachant faire autre chose que d'accroistre vostre ennuy, vous faisant voir les effets du mien, je vous asseureray derechef, Monsieur, que ceste griefve douleur m'a osté la mémoire de tout autre chose fors que de la volonté de vous honorer, servir, obéir comme vostre fille qui vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, Monsieur, qu'il vous vueille accorder autant de consolations comme il luy a pleu nous faire ressentir de juste déplaisir.

De Paris, ce XIII[e] novembre 1587.

Vostre très humble......

MARGUERITE DE LORRAINE.

Et dans la lettre à M[me] de Joyeuse apparaît plus encore l'effort que la jeune veuve doit faire pour surmonter une indicible douleur :

MADAME, dit-elle, je voy si peu par où j'ay à commencer ce que je vous doibs escrire que si Dieu de sa grâce particulière ne m'avoit en ceste extresme douleur conservé la mémoire d'honorer ce qui est si proche à feu mon cher mary, comme vous luy estes, il ne m'eust jamais esté possible de me laisser vaincre à ce devoir, de peur que, vous escrivant, je ne vinsse à vous redoubler un deuil auquel je croy qu'il est malaysé de pouvoir rien adjouster, vous asseurant, Madame, qu'outre ma propre affliction j'ay un si extresme regret du simple souvenir de celui que vous portez pour un fils si cher et si digne de vostre maternel amour qu'il m'augmente sans fin le desplaisir que je reçoy de ne vous pouvoir non plus apporter de consolation que font à moy tous ceux qui en prennent la peine. Aussy n'en puis-je espérer que de Dieu seul qui me sera tousjours tesmoing, s'il luy plaist, comme je désire que ceste mienne vous le soit, Madame, de la volonté que je nourriray très soigneusement toute ma vie de vous rendre tout ce que je vous ay jamais voué de service et d'obéissance; vous suppliant très humblement d'en vivre aussi asseurée comme vous faisiés estat de la personne de ce monde dont le nom m'est et sera

tousjours bien chère et sacrée. Et en attendant qu'il plaise à Dieu me redonner un peu plus de force pour vous en faire voir un plus ample tesmoignage, je vous baiseray bien humblement les mains et prieray Dieu, Madame, qu'il nous veuille donner assez de constance pour nous conformer sans murmurer à sa sainte volonté.

De Paris, 13e novembre 1587.

Vostre très humble......

MARGUERITE DE LORRAINE.

Mais que dire à l'aïeule naguère si fière de son « cher fils »? Quelles consolations offrir à celle dont il était la vie? Mme de Joyeuse mesure bien la vanité de l'entreprise. Elle écrit pourtant :

MADAME, si pour le comble de mon affliction, je ne rejettois autant toute humaine consolation comme je la trouve peu égalle au juste sujet que j'ay de ne faire jamais autre chose que de me douloir, j'aurois peu espérer que, vous asseurant par cele mienne de la confirmation du désir que j'ay de vous rendre toute ma vie le mesme respect, honneur et service que vous debvoit feu mon cher mary, et moy avecques luy, vous eussiés porté cest ennui avec moins d'aigreur et de desplaisir pour avoir encore en moy de reste en qui vous puissiés retrouver la mesme volonté qu'il avoit de ne se despartir jamais du debvoir où la nature l'avoit obligé en vostre endroit. Mais quand je considère ce que vous luy estes joinct à son mérite, je ne puis croire que mes lettres y servent d'autre chose que de vous représenter plus vivement nostre perte commune. Sy ne lairray-je pourtant à vous protester icy, Madame, que j'espère que Dieu me fera naistre les occasions de vous pouvoir donner la mesme preuve de mon inviolable dévotion à vous faire service que vous la debvés attendre de vostre plus humble et obéissante fille. Et n'ayant autre subject que de deuil, je finiray, vous baisant bien humblement les mains.

Madame, je supplye Dieu qu'il lui plaise nous despartir autant de sa sainte consolation comme j'ay peu d'espoir d'en avoir d'autre que de sa main et vous veuille conserver en ses saintes grâces.

De Paris, le XIIIe novembre 1587.

Vostre......

MARGUERITE DE LORRAINE.

Et la jeune femme termine enfin la série de ses dolentes épîtres par ces lignes adressées à Mme la Vidame et à Mme de Nançay et où plus simplement s'épanchent son âme et son chagrin.

MES TANTES, encore que je sois trop asseurée que ce n'est pas de moi de qui vous pouvés attendre de la consolation au juste regret

qui nous accompagne pour la perte d'une personne si chère que vous estoit feu mon cher mary, je n'ay plus voulu toutesfois différer à vous faire ce mot pour vous prier de croire que parmy l'extrémité de mon mal (qui se peut aussi peu représenter par paroles, comme il est malaisé d'y prendre de la résolution), je n'ay laissé pas esteindre le désir qui, aydant Dieu, me durera immortel de vous rendre tous les offices d'amitié et de bonne volonté dont je me pourrai jamais adviser, ne souhaitant rien désormais sinon qu'il plaise à Dieu me donner assez de courage pour suffire au deuil extresme où je suis réduite puisqu'il lui a pleu, et les moyens de vous tesmoigner que la mémoire de feu mon cher mary, vostre nepveu, a tel pouvoir sur moy que les siens ne me seront jamais moins chers que je sçay qu'ils lui ont toujours esté, et mesme vous à qui je baise les mains d'aussy bon cœur que je prye Dieu, mes tantes, qu'il vous conserve en heureuse et longue vie.

De Paris, ce XIIIe novembre 1587.

Vostre......

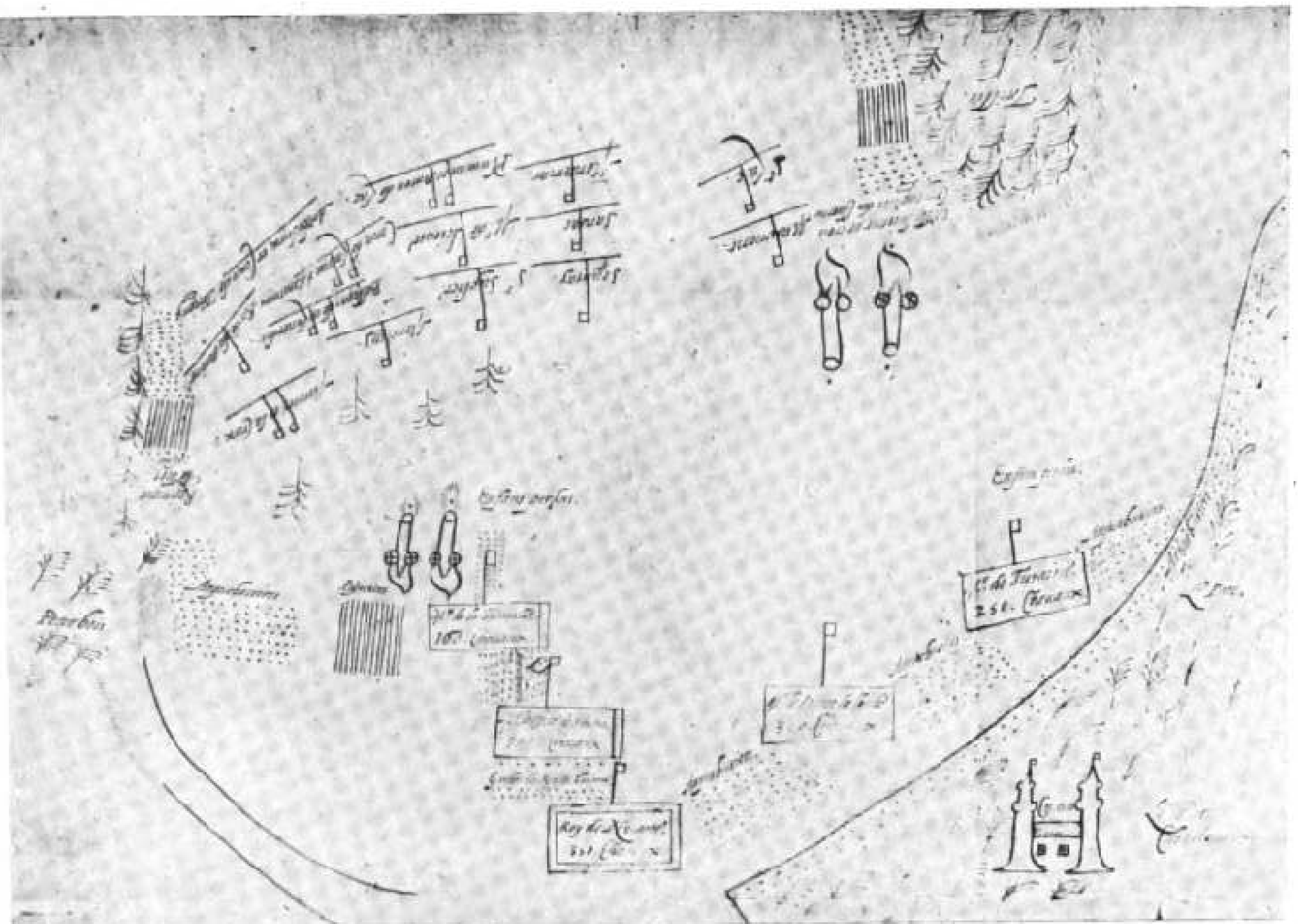
MARGUERITE DE LORRAINE.

Ce sont là, dira-t-on, lettres de cérémonie, écrites le même jour et dont les formules seules varient.

En voici d'autres, alors, écrites l'une quelques mois après les premiers transports, l'autre deux ans au moins après et qui prouvent la durable blessure faite à ce cœur de femme.

Dans la première, écrite, semble-t-il, peu après la journée des Barricades, la tristesse des événements fait écho aux chagrins personnels de Mme l'Amirale.

MES BONNES TANTES, je ne puis recevoir guaire plus de consollasions en mes misères que d'estre asseurée de vostre amytié comme vous continués à me la proumettre par toutes vos lettres, de quoy je m'estime bien heureuse, et ne désire rien tant que de la mériter par tous les bien humbles services que je sçauray jamais vous rendre tout le reste de mes pauvres misérables jours, hélas ! qui sont bien changés auprès de ce que vous les avés veus, mes chères tantes. Ceste douleur seroit insupportable, si ce n'estoit la grasse de Dieu de laquelle nous avons bien besoin à ceste heure, car c'est une estrange chose que ce qui s'est passé en ceste ville. Je croy que l'on vous en aura bien escrit les particullarités, qui m'empeschera de vous en ennuier encore d'un sy triste discours, et le finirai, non la vollonté que j'ay de vous rendre obéissance éternellement, croiés le bien, mes bonnes tantes, car c'est du cœur que je vous le dis et baise les mains à ma belle cousine. Ressouvenés vous quelquesfois de ceste pauvre misérable qui est aussi affligée qu'il est possible. Hélas, c'est



PLAN DE LA BATAILLE DE COUTRAS (XVIe siècle).
(Conservé à la bibliothèque du Sénat, Manuscrits, vol. 275, fol. 222).

bien justement! Loué soit Dieu et luy supplye que ces affaires icy puissent prendre une sy bonne fin que tout tombe sur les huguenots. Hélas, que ce seroit une belle chose, n'est-il pas vray?

Vous disant adieu, chères tantes.

MARGUERITE DE LORRAINE.

Mais la seconde des lettres que j'ai retrouvées de cette correspondance, et qui doit bien se placer après la mort d'Henri III, est surtout admirable par les sentiments de résignation chrétienne qui y sont exprimés à Mme d'Ailly.

MA BONNE TANTE, je ne saurés anvoier vers ma bonne roine sans que mon laqué aille sçavoir des nouvelles de Montrésor et m'an raporter d'autres. Comme je resois beaucoupt de joie quant j'ay de vos lettres, c'est ce quy me fait vous suplier de ne perdre une seulle commodité, sans que je chase (sache) de vos nouvelles. Tant quant aux pauvres miennes, ils sont bonne, estant plus saine que heureuse, puis qu'il plait à Dieu. Je suis restée aussy plaine de misères comme vous m'avés veu autrefois de bien et de contantement; ayant perdu tout en un coup, il ne fault s'estonner de faire d'autres pertes après celle sy grande que j'ay faite, dont je ne puis m'an souvenir tant je m'an resentirés dans mon triste cœur, pour tant qu'il poura respirer, il se plaindra de ce qu'il a resanty et resantira tout le reste de mes sy désollés jours que je continue à pacer heureusement pour le temps en ceste companie, où je y reçois beaucoup de bonne chère et de suport et secours an mes maulx quy me font attandre plus doucement l'ocasion plus seure que je ne la reconnois, pour aller retrouver ma pauvre raine, comme chose que je désire sans fin et de façon que je ne saurés jamais à mon aise que je ne la revoie. Cy cella peult estre, je n'an bougerés jamais. Je suis extresmement consollée d'accompagner ces sy tristes jours des miens qu'il le sont encore plus que je ne saurés dire. Puisqu'il plaist à Dieu, il fault tout soutenir, car c'est sa voullonté que je souffre; après avoir tant ris, il faut pâtir, mais cy luy eust pleu que mes jours ne fuce si piteusemant changés et qu'il les eust diminué d'un! Mais, hélas! il m'a osté ce que vous sçavés quy me randoit si heureuse, comme vous l'avés veu. Vella ce (que) je ne puis andurer sans parler, non que je veuille murmurer, ce n'est pas cella, car je suis résollue à me conformer à ce qu'il plaist à Dieu me donner, et luy suplie que, bien à bon aisiants, je me remets à ce qu'il luy plaist et me donne la patiance et les moyens de vous rendre le bien humble service...

Vostre......

MARGUERITE DE LORRAINE.

A cette douleur qui s'exprime si vraie et si sincère la pitié publique ne se trompa pas, d'ailleurs, qui, tout de

suite, mit en la bouche de la duchesse la touchante complainte parvenue jusqu'à nous sous le titre :

Les regrets et doléances
de Mme de Joyeuse
sur le trespas de Monseigneur le duc de Joyeuse

Sur le chant : *Las, ma mère, je ne puis.*

1

Quelle soubçonneuse peur
Esblouit ma fantaisie?
Quelle abayante douleur
A ma poitrine saisie?

2

Je fonds d'impatient deuil
Comme neiges primeraines.
Il faut doncques que mon œil
En distille deux fontaines.

3

Pleurez, dames, avecques moy,
Pleurez ma triste complainte;
Pleurez la raison pourquoy
Hélas! mon âme est atteinte.

4

Je doy bien pleurer la mort
Du noble duc de Joyeuse,
Celuy qui m'aimoit si fort
D'une amour affectueuse.

5

O trop cruelle Atropos,
Qui, par ta ruse et cautelle,
Tu m'as osté mon repos,
Qui me ronge la cervelle!

6

Las ! je doy bien lamenter
Un si vaillant personnage,
Un si brave conseiller,
Qui fut occis par outrage.

7

France, tu dois bien plourer
Le noble duc de Joyeuse,
Un si vaillant chevalier,
Dont sa mort est doloreuse.

8

O malheureux ennemys !
O tigres remplis de rage !
Pourquoi avez-vous occis
Un si noble personnage?

9

Sus donc, ma triste chanson,
Courez toute échevelée,
Criant d'estrange façon,
D'un long crespe noir voilée.

10

O siècle mal fortuné !
Si tu eusses cognoissance
De ce prince tant bien né,
Tu plaindrois la grande offense.

11

O mort, trop cruelle mort,
Tu dois estre bien assouvie
Qui, par ton cruel effort,
Mourir a fait ma partie !



12

Hélas ! je doy bien plourer
Une mort si doloreuse,
De voir mon espoux si cher
En la tombe ténébreuse.

13

Je doy bien porter le deuil,
Pauvre princesse esplorée,
Voir en un piteux cercueil
Celuy qui m'a tant aimée.

14

A tousjours et à jamais
De ceste piteuse histoire
Les soupirs seront pourtraicts,
Engravés en ma mémoire.

15

J'espérois que, vivant luy,
Verrois délivrer la France
De tout soucy et ennui,
Mais je voy tourner la chance.

16

Hélas ! je suis maintenant
Pauvre vefve demourée;
Faut-il en fleur de mes ans
Me veoir ainsi délaissée !

17

Loyal serviteur du Roy
A esté toute sa vie.
Par un traistreux désarroi
On luy a osté la vie.

18

Prions Dieu dévotement,
Et la Vierge très piteuse,
Mettre l'âme à sauvement
Du noble duc de Joyeuse !

Les dernières lettres de la duchesse de Joyeuse, auxquelles je reviens, sont toutes adressées, qu'on le remarque, à Mmes d'Ailly et de Nançay. Il n'y est plus question de leur mère, Mme du Bouchage. C'est qu'elle était morte. Et la mort de l'aïeule autour de laquelle se groupait la famille pose un petit problème qui n'est pas sans intérêt.

Le 12 décembre 1587, Anne de Daillon, femme de Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, et parente des du Bouchage, écrit à Montrésor :

Mes cousines, ma lettre sera pour me douloir avec vous de tant de pertes que nous avons faites et plains autant quy l'est possible vostre affliction de la mort de feue Madame du Bouchage, que je regrette infiniment. Dieu a monstré qu'il l'aimoit pour l'avoir tirée à lui et gardée de participer au triste sujet que nous avons de déplorer la triste fortune de Monsieur de Joyeuse et de vostre nepveu de Saint-Sauveur, chose qui luy eust fort touché au cœur pour ce que je tiens seus qui s'en vont très heureux, et au contraire misérables seus qui demeurent en ce monde plein de toutes sortes de calamités dont personne n'est exempt. Il faut louer Dieu de tout et croire que ce qu'il fait est pour nostre bien et salut, sachant mieux se qui nous est nessessère que nous mesmes. Ce seul respect console Madame de Joyeuse qui craint tant de l'offenser qu'elle ne s'ose plaindre de sa violente douleur, de fason qu'elle prévient de consolation seus qui luy semblent participer à son annuy, dont je suis bien du nombre, et vous supplye bien humblement de me tenir tousjours en vos bonnes graces et croire que vous n'aurés jamais parente qui affectionne plus de les conserver par tous les services que sçauriés désirer de moy.

En ceste volonté, je finis la présente vous baisant bien humblement les mains et prie Dieu...

De Paris, le XIIe décembre.

Vostre bien humble et obéissante cousine à vous faire service,

Anne de Daillon.

Il est dans cette lettre une phrase que l'on aura notée : celle où la marquise de Ruffec déclare Mme du Bouchage

bien heureuse de n'avoir pas connu la mort de ses petits-fils. Cependant nous savons que, le 13 novembre, — trois semaines après Coutras, — elle vivait encore puisque ce jour-là Mme de Joyeuse lui écrivait la lettre que l'on a lue. Dans ces conditions une seule supposition est possible c'est que, fort malade à ce moment, la vieille dame ne parut pas en état de supporter une nouvelle qu'on dut lui cacher. Et une lettre du Roi adressée à Mme la Vidame semble bien confirmer, nous le verrons, cette hypothèse.

Mais à la désolation que la double perte qu'elle venait de faire devait inspirer à la famille de Joyeuse se joignait la douloureuse perspective de la fin de la maison.

Le découragement causé par cette cruelle réalité se marque bien dans la lettre qui arrivait à Montrésor presqu'en même temps que celle de Mme de Ruffec.

Cette lettre était adressée au comte du Bouchage par le maréchal de Joyeuse et, si vaillant qu'il fût, le vieux lutteur ne pouvait dissimuler ses angoisses et son désespoir.

Monsieur, écrivait-il, je sçay bien que vous n'estes pas hors, en vostre pays, des troubles où nous sommes par desçà, et de ma part j'en ai tant sur mon dos et en suis si chargé que je désirerés fort que un autre se tinst bien honoré de ce que je me fasche fort, et si je me pouvois dépestrer au contentement de ceux de qui je désire de ce fardeau qui m'est si pesant, je me contenterois de négocier avec ceux qui mangent mes affaires domestiques. Je ne sçay quand tout cessi pourra prendre fin, affin que chascun sçaiche comme il hora à vivre. Ce sera, à mon advis, quand nostre Roy parlera fort, et sependant les sages et ceux qui le soront bien faire chemineront sur les deux extrémités. Je ne sçay qui sora tenir ce chemin là; de ma part, je l'ay très mal appris jusques icy, qui me fait espérer que je horay tousjours ma part des passions d'un chascun et de ceux qui veulent pescher en ceste eau trouble. J'ay mandé à la cour pour supplier le Roy me donner mon congié pour m'en aller vers lui et lui rendre conte de ma charge et voir si, estant là, je pourray trouver quelque si bon moyen de me mettre en plus de repos que je me trouve aujourdhuy, à quoy je travailleray tant pour mon contentement que pour voir à cler que la ruine de ma maison en dépend. Et en cest endroict, je supplieray le Créateur...

A Narbonne, le Xe dessambre 1587.

Vostre très humble et très obéissant fils.

Joyeuse.

Mais la mort de Joyeuse ne fut pas seulement un deuil de famille. Ce fut aussi un deuil public.

J'ai déjà dit ce qu'il y avait de sympathique, en somme, chez ce jeune homme dont les manières affables et courtoises étaient faites pour lui gagner bien des cœurs, opposées surtout à la hauteur et à l'insolence d'un d'Épernon. Beaucoup n'avaient pas été non plus sans opposer de bonne heure les origines bien françaises au moins du favori au caractère d'étranger souvent reproché à Guise. Enfin, il n'est pas douteux que les dernières campagnes de Joyeuse ne lui eussent, à tort ou à raison, valu bien des admirateurs, une réelle popularité. « Toutes les chaires de Paris, disent les *Œconomies royales*, avoient vanté ses exploits en Poitou à merveille, les exaltant d'autant plus qu'ils avoient esté plus cruels et sanguinaires, amplifians des deux tiers tous ses autres faits et gestes, avec des parolles si ampoullées d'orgueil qu'il sembloit, à les oyr, que cest homme eust esté destiné du ciel pour la destruction des huguenots. »

Aussi, note L'Estoile, « à la mort de ce jeune seigneur âgé seulement de vingt-huit ans, et en l'honneur de sa mémoire et recommandation de sa valeur, furent faits et divulgués à Paris et à la cour plusieurs et divers épitaphes, tombeaux, discours, regrets funèbres et lamentations, n'estant fils de bonne mère qui, à la courtisane, c'est-à-dire menteusement et flatteusement, n'en brouillast le papier. »

Mis à part, cependant, les pédantes compositions, les froids lieux communs, les pièces grotesques et maladroites, qu'inspira à un Desportes, à un Baïf, à un du Perron un « trespas fatal », L'Estoile est peut-être bien sévère en condamnant en bloc tous les hommages rendus à la mémoire du vaincu de Coutras. Et il faut bien reconnaître que telles chansons populaires, en leur gauche facture, donnent au moins une idée assez juste et parfois touchante des regrets causés par la mort dramatique du jeune duc,

celle-ci, par exemple, mise dans la bouche de cette Église catholique qui pleurait son « cher fils Joyeuse. »

CHANSON SUR LA MORT DE MONSEIGNEUR DE JOYEUSE INVITANT TOUS BONS CATHOLIQUES A LAMENTER LE TRESPAS D'UNE SI EXCELLENTE COLONNE DE LA FOY

Je veux faire, ne pouvant mieux,
Une mer de mes yeux;
Je veux couvrir de mes pleurs à ce jour
Tout ce mortel séjour;
Je n'en puis plus hélas!
C'est ores que pers tout soulas,
C'est ores qu'en France,
L'on peut voir la France
Loing de joye et plaisir
Et de tout son désir.

Hélas! ai-je pas bien raison,
Veu l'horrible saison,
Veu la fortune aussi qui me conduit,
Et mon bonheur destruit,
Ayant ainsi permis
Que le plus grand de mes amis,
Mon cher fils Joyeuse,
Dans la fosse creuse,
Gise désanimé
En poudre consommé!

Lorsque l'on me faisoit effort,
C'estoit mon réconfort,
C'estoit celuy qui, la lance en son poing,
M'aidoit au besoing,
Et, par le coutelas,
Mettoit les meschans au trespas,
Qui vouloient par guerre
Ruyner ma terre.
Bref, jusqu'à ce jourd'hui,
Il s'est fait mon appuy.

LETTRE DE LA DUCHESSE DE JOYEUSE A Mme D'AILLY, VIDAME D'AMIENS.
(Bibl. nat., Manuscrits, fonds français, 3636, fol. 31).

Est-ce donc à juste droit
Que pleure en cest endroit
Le grand malheur qui luy est advenu
A l'univers cogneu?
O trop fâcheuse mort,
Pourquoi me faisois-tu ce tort
De mettre à outrance,
Par ta grand' puissance
Un seigneur si bien né,
Et de vertu orné?

Mort, que ne vas-tu triompher,
Par le tranchant du fer,
De ceux qui vont piller le villageois
Et le peuple françois,
Sans aux bons t'adresser,
Et par ton dard les oppresser!
O mort trop sanglante,
Tu es violente;
Mort, tu n'espargnes rien,
Soit pour mal ou pour bien.

Hélas! je voy mon puissant roy
Lamenter avec moy;
Je le voy faire à part mille regrets
En souvenirs aigrets;
Je voy la royne aussy
L'accompagner en ce soucy.
Son cri renouvelle
Et sa voix très belle
Appelle, en priant Dieu,
Joyeuse en chascun lieu.

D'une autre part, par amitié,
Sa tendre moitié
En sanglotant, criant et soupirant,
Va mille fois mourant,
D'un extresme courroux,
Déplorant son loyal espoux;

17

D'une façon telle
Va la tourterelle
Regretter en temps deu
Le sien masle perdu.

Ainsi la cour pour tel malheur
Ne porte que douleur;
Un chascun est en ce royal manoir
Tout revestu de noir.
Le plaisir et le ris
Ne gouverne plus un Paris.
Le peuple pour armes
N'a rien que les larmes.
Le deuil en toutes parts
Assiste les vieillards.

Croyez aussi que quand on pert
Un seigneur tant expert,
Il y a bien occasion de pleurs
Et d'amères langueurs.
Encore un homme tel
Qui ne doutoit rien de mortel,
Lorsque, comme un foudre,
Il broyoit en poudre
Mes mutins ennemis
Sous sa lame soumis.

Sus, pays esploré, allons,
Et tous nous adveillons,
. . . .
Plorez, donc, comme moy
Joyeuse, mon esmoy!

Il faut le dire, enfin, à ce deuil que famille et coreligionnaires ressentaient si vivement Henri III s'associa très sincèrement, semble-t-il. On a prétendu qu'il se serait non seulement bien vite consolé de la disparition de son favori, mais qu'il en aurait même conçu un vrai soulagement. « Le Roy, dit L'Estoile, regretta la noblesse

(tombée à Coutras), peu le chef qui avoit presté serment à la Ligue. » Or à ces insinuations on peut opposer des écrits et des actes qui ne laissent aucun doute sur les sentiments et les regrets du souverain.

Des écrits d'abord.

J'ai, en effet, retrouvé deux lettres adressées à cette occasion à Mme la Vidame et à Mme de Nançay et dont l'émotion ne semble pas jouée.

MESDAMES, leur mande-t-il une première fois et sous le coup même de la nouvelle, mon âme plus ramplie de deuil que de vye fera que vous anvoyant le porteur serviteur qu'il a tousjours esté de vostre maison, je vous diray et exprimeray que je suis plus mort que vif de vostre perte et de la mienne. Vostre proximité fait que avec vostre bonté le sanc ne pourra mantyr et que vous aurés à jamais le deuil qui se peult panser. Mais l'amitié que j'avois mise en luy me fera, et vous le croirés, à jamais aussy estre sans joye ni plaisir, synon que de panser an sa seule intention et générosité de couraige. C'est ce qui vous peut aussi rester, si consolation se peut avoir après telle et extreme affliction et perte, et que an se qui dépendra de moy vous sera tousjours tesmoigné l'extresme afection et amytié que je lui ay et auray je à jamais.

Adieu.

HENRY.

Et peu après, nouveau témoignage de sympathie du ton encore le plus sincère, le plus touchant.

MESDAMES, ce porteur, qui participe aussi à la perte extreme qu'il a plu à Dieu vous faire santyr, vous pourra dire ce que j'ai pansé pour l'onorable mémoyre de ce qui vous estoit proche et duquel il est nécessaire que, avec ce qui feit mon principal désir, il soit effectué. Je me remettray doncques sur lui à vous le déduire par le menu. Seullement vous ofrirai-je toujours tout ce qui est de moy et en mémoyre vous y trouverés tousjours celle que je doibs et que j'auray tousjours de ce qui a, avec sa mort, amporté toute ma joye.

Je n'escrits point à vostre mère, Madame du Bouchage, parce que je ne sçay si un tel annuy vous lui voudrés faire congnoistre, mais s'il est besoing que je i aporte ce qui despendra de moy de remède vous m'en advertirés incontinent.

Dieu vous assiste, s'il luy plaist, et moy aussy.

HENRY.

Une ligne de cette lettre confirmerait la supposition faite plus haut que Mme du Bouchage à ce moment sans

doute gravement malade était tenue par son entourage dans l'ignorance du deuil qui frappait la famille. Et une autre phrase nous prouve que, dès après la mort des deux frères, le Roy se préoccupa d'honorer leur mémoire par des funérailles dignes de l'affection qu'il leur portait.

Ce que furent ces funérailles, le récit d'un témoin nous en instruit.

Nous avons laissé les corps du duc et de son frère à Libourne. Les cœurs en ayant été retirés, ils avaient été là définitivement embaumés et placés dans des cercueils de plomb qui furent dirigés sur Paris. Ils arrivèrent le vendredi 4 mars 1588 à Bourg-la-Reine, où les attendaient M. de Marle, premier maître d'hôtel du roi, et plusieurs gentilshommes qui les conduisirent à Saint-Jacques du Haut-Pas. Une salle de parade avait été préparée là, « tendue des plus belles tapisseries des meubles du Roi ». Dans le fond de cette salle, sur un échafaud garni sur les côtés de toile d'or et couvert de tapis de Turquie, auquel on accédait par plusieurs marches, était dressé « un grand lit de huit pieds en carré et de deux pieds de haut, avec une paillasse et un traversin sur lesquels estoit mis un grand drap de fine toile de Hollande et, par dessus, un grand poêle de drap d'or frisé à fond d'argent garni aux quatre coins de quatre grands éoussons aux armes du défunt et couronnés d'une couronne ducale. »

De chaque côté du lit d'honneur étaient érigés deux autels recouverts d'un dais, et rangés parallèlement quatre grands chanceliers d'argent et des sièges en forme de bancs « sur lesquels prirent place les aumosniers et religieux de Saint-Magloire et des Mendians, chantans et psalmodians, et, derrière eux, les gentilshommes et serviteurs du défunt vestus de grandes robes de deuil, relevés par d'autres, selon les heures. »

Au pied de l'échafaud, deux rois d'armes présentaient l'eau bénite aux arrivants.

« Sur le lit estoit posée l'effigie de Monsieur le duc de

Joyeuse tirée au vif et d'après le naturel, estant la teste couronnée d'une couronne ducale, soutenue d'un oreiller de drap d'or, les yeux levés vers le ciel, les mains jointes, vestu d'une chemise à fraise, une camisole de satin cramoisi rouge rayé d'or, et par dessus un pourpoint de satin cramoisi plein, les chausses de satin cramoisi rayé d'or, les bottines de toile d'or plein avec les semelles de satin cramoisi rouge, la tunique de toile d'or damassé avec une frange à l'entour, et, par dessus, le grand manteau ducal de serge écarlate violette, fourré par dedans d'hermine... avec au col le collier de l'ordre du Saint-Esprit d'or massif.

« A droite de ladite effigie, estoit placé le chapeau ducal doublé d'hermine mouchetée, à gauche, le sifflet de l'Amirauté sur un carreau de toile d'or, et aux pieds, l'ancre. »

Cette exposition dura trois jours, du samedi au lundi, et ce jour-là le Roi et la Reine vinrent, après tant d'autres, « jeter l'eau bénite ».

Mais la cérémonie qui excita le plus la curiosité fut celle du repas funéraire, le dimanche 6 mars.

A ce repas, qui semble avoir été donné dans la salle même où était exposée l'effigie du duc, « les façons du service furent, en effet, observées ainsi que l'on avoit accoustumé de faire du vivant dudit seigneur, estant la table dressée par l'officier de panneterie, le service porté par les gentilshommes servans et pages dudit seigneur, puis la viande et service par les huissiers, maistre d'hostel, pannetier, escuyers de cuisine, gardes-vaisselle, la serviette présentée au plus digne personnage qui se trouva lors pour essuyer les mains dudit seigneur, la table bénite par son aumosnier, la chaise dudit seigneur, comme s'il eust esté vif et assis dedans, les services de table continués avec les mesmes formes et cérémonies comme ils souloient faire du vivant dudit feu seigneur, avec la présentation de la coupe aux endroits et heure qu'il avoit accoustumé de boire, et la fin dudit repas continuée par le donner à laver et les grâces dites par ledit aumosnier. »

Cependant, le mardi, à 2 heures, l'effigie ayant été placée sous la porte de l'église Saint-Jacques, le cortège s'organisa pour le transport des corps aux Grands-Augustins où devaient avoir lieu les funérailles.

Ouvraient la marche les enfants de la Charité, de la Trinité, du Saint-Esprit, les Enfants rouges; les Pénitents gris, noirs, bleus; les Minimes, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Feuillants, etc..., avec le clergé de toutes les églises de Paris.

Venaient ensuite : les torches de la ville portées par les Archers de ladite ville, cinquante torches de cire blanche garnies d'écussons aux armes de M. de Saint-Sauveur portées par cinquante pauvres, deux cents pauvres portant chacun une torche garnie d'écussons aux armes de M. de Joyeuse; les valets de pied et d'écurie, les valets de chambre, pages, secrétaires, trésoriers, gentilshommes servants, maîtres d'hôtel, membres du Conseil dudit seigneur duc.

Suivaient les deux corps : celui de M. de Saint-Sauveur porté par les Pénitents bleus de la congrégation royale, couvert d'un grand poêle de damas blanc, garni aux quatre coins de quatre grandes broderies d'or fin; celui de M. de Joyeuse, placé sur « le grand chariot d'armes couvert d'un poêle de velours noir croisé de satin blanc, tiré par quatre chevaux houssés de velours noir, le cocher aussi vestu de velours noir, et autour duquel estoient douze Pénitents blancs ».

Derrière le char : les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, le collier au cou, et autres gentilshommes amis du défunt; ses pages montés sur ses grands chevaux caparaçonnés de velours noir croisé de satin blanc; les gentilshommes portant les pièces d'honneur : éperons, gantelets, écu d'armes, cotte d'armes, épée, lance; le cheval de secours et le cheval de bataille caparaçonnés de velours noir, et le cheval d'honneur houssé de velours cramoisi; divers gentilshommes portant l'ancre et le sifflet de l'Ami-

rauté, l'enseigne et le guidon de la compagnie de gendarmes dudit seigneur duc.

Tout de suite après ce groupe : Messieurs de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, les aumôniers et chapelains du duc, les archevêques et évêques, et parmi eux M. de Brézé, évêque de Meaux, officiant, accompagné de ses diacres et sous-diacres, et précédant l'effigie, à la droite de laquelle flottait la cornette blanche du duc portée par M. de Vitry, à cheval, vêtu d'une grande robe de deuil.

Fermaient enfin la marche M. de Marle, maître des cérémonies, la famille et Messieurs de la cour du Parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour des aides et du Châtelet.

Ce long cortège parvenu à l'église des Augustins en trouva les portes et l'intérieur garnis de tentures de velours noir. Au milieu du chœur, était disposée une chapelle ardente de dix ou douze pieds de haut, sous laquelle on plaça l'effigie du duc, le cercueil de M. de Saint-Sauveur à ses pieds. Devant la chapelle, les pièces d'honneur furent déposées sur des tables; derrière, se rangèrent les officiers de l'Amirauté, les parents et la maison du duc; sur un « échafaud », à droite, prirent place le Roi, la Reine et autres grands seigneurs et dames; à gauche sur un autre « échafaud » était établie la chapelle du Roi « faisant le service ». De chaque côté de l'autel des sièges étaient préparés : à droite, pour les cardinaux et les évêques; à gauche, pour les ambassadeurs.

Chacun ayant gagné sa place, on commença le chant des vêpres des morts, lequel achevé et les assistants s'étant retirés, on remplaça dans la chapelle ardente l'effigie par le cercueil du duc.

Le lendemain, mercredi 9 mars, à 9 heures, une grande messe de *requiem* en musique était chantée par les chantres de la chapelle du Roi et célébrée par l'évêque de Meaux. Après l'offrande, l'oraison funèbre du duc fut prononcée

par l'évêque de Senlis, Guillaume Rose (1). « Laquelle et la grand'messe achevées, les officiers et serviteurs des défunts levèrent les corps et les portèrent à bras à une chapelle derrière le maître-autel sur des tréteaux, où Monsieur de Meaux leur jeta la terre et l'eau bénite. » Puis tous les personnages du grand deuil furent conduits à l'hôtel Saint-Denis, proche des Augustins, où le festin funèbre était préparé dans une salle tendue de noir. Trois jours après, enfin, les corps étaient portés de nuit des Augustins aux Capucins du faubourg Saint-Honoré en un carrosse, sans cérémonie. Ils devaient rester là jusqu'à leur transfert à Montrésor, en 1596.

Mais plus encore que ces somptueuses funérailles faites à son favori, les rapports entretenus jusqu'à la fin par Henri III avec les survivants de la famille vont nous prouver la fausseté de l'accusation d'ingratitude si souvent portée contre lui.

(1) Je n'ai pu malheureusement la retrouver. On verra plus loin, par une lettre du Cardinal de Joyeuse, que la famille en fut très mécontente.

CHAPITRE XI

APRÈS COUTRAS (1)

Après la mort du duc de Joyeuse, c'est, avant tout, sur l'ancien maître de sa garde-robe, devenu le frère Ange, qu'Henri III reporte l'affection que jusqu'à la fin il avait conservée au vaincu de Coutras.

Si l'on pouvait douter des sentiments du Roi pour les Joyeuse, à la veille même de la défaite du duc, ces sentiments seraient confirmés de bien curieuse manière par deux lettres du souverain, récemment publiées et qui doivent être datées des premiers jours d'octobre 1587.

A ce moment Henri III était à Pithiviers, où il était venu prendre le commandement de la fameuse armée

---

(1) **Documents inédits.** — Bibliothèque nationale, fr. 6.978. — *Ibid.*, Dupuy, vol. 243, 374. — Archives du Musée Condé, à Chantilly, série J., t. II.

Bibliographie. — AUBERY, *op. cit.* — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. VII. — BROUSSE, *op. cit.* — CALLIÈRES, *op. cit.* — DESJARDINS, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV. — P. Edouard d'ALENÇON, *Pages inédites de la vie du P. Ange de Joyeuse*, 1913, in-8°. — P. Edouard d'ALENÇON, *Une lettre inédite du P. Ange de Joyeuse*, 1916, in-8°. — Fr. EDOUARD, *Notre-Dame de Chartres, le roi de France et les capucins*, dans *Archives franciscaines*, t. XVI. — DE THOU, *Histoire universelle*, t. X et XI. — VAISSÈTE, *op. cit.*, t. XI et XII. — P. DE VAISSIÈRE, *De quelques assassins*, 1912, in-8°. — Charles VALOIS, *Histoire de la Ligue*, p. p. la Société de l'hist. de France, 1914, t. I, in-8°. — UBALD D'ALENÇON, *Le testament du P. Ange de Joyeuse*, dans *Etudes franciscaines*, t. VI.

qui devait dans sa pensée, à l'heure dite, départager ses adversaires.

Mais les soucis et les préoccupations de la guerre ne lui faisaient pas oublier le chagrin que lui avait causé l'entrée aux Capucins de son favori, et il souhaitait en avoir des nouvelles. Lorsque M. du Bouchage s'était retiré rue Saint-Honoré, le Père Bernard d'Osimo, gardien du couvent, était à Rome. Il n'en revint, nous le savons, que le 1er octobre. Or le Roi, informé de ce retour, paraît avoir craint qu'il ne coïncidât avec quelque décision au sujet du frère Ange, avec peut-être son éloignement de Paris, et, pour prévenir cette éventualité, il écrit, les premiers jours d'octobre, au père Bernard d'en venir causer avec lui à Pithiviers.

MON PÈRE, lui mande-t-il, je suis bien aise que vous soyés en bonne santé arrivé à vostre bon couvent. Dieu vous y maintienne. Je sçay que vous m'aimés, je vous en sens infinie obligation. Mais pour la vous avoir extresme et me donner un contentement très grand, c'est et sera, comme je m'asseure, que vous ne me refuserés une si juste requeste que frère Ange, que j'ai aussi chier comme s'il estoit moy mesme ou mon enfant, ne bouge du couvent de Paris, et je vous en prie de tout mon cœur, donnés moy ceste joye qui me sera extresme, affin que je le puisse voir et me recommander à ses prières et aux vostres, comme je fais maintenant; car pour le moins si je l'ay perdu près de moy, l'estimant très heureux de s'estre mis à servir nostre bon et grand maistre, (j'espère) que j'auroy ce bien de lui pouvoir voir en ce saint lieu faire son salut, et par son intercession devant Dieu et sa sainte mère ayder au mien. Mais, mon Père, vous me donnerés la vye tant j'ay cela à cœur. Vous estes, je m'asseure, bien ayse de l'avoir avec vous, mon Père, et luy j'estime qu'il est très heureux d'avoir esleu ceste bonne et asseurée voye. Si je pouvois avoir ce bien que de vous voir, je serois fort aise. Je séjourneray jusques à lundi ici qui est à Pluviers; vous y seriés en deux ou trois jours, qui seroit dimanche, et je vous logeray bien pour un jour ou deux, et puis vous dirés au retour de mes nouvelles à frère Ange. Je vous diray un lieu où je pense que je pourrai faire un couvent de Capucins que vous pourrés voir, qui est à Bloys.

Dieu vous conserve, me recommandant à tous les bons frères.

HENRY.

A cette lettre en était jointe une autre adressée au frère Ange et conçue dans les termes de l'intimité la plus grande.

Jésus-Maria! Mon fils, mon amy, j'ay désir et vous le sçavés de faire mon salut au monde, car en tout lieu, bien qu'il y soit plus malaisé, se peut-il faire à mon opinion. C'est pour quoi j'ay désiré avoir le tiers ordre de saint François. Mais comme vous avés esté du monde et avés pris depuis la sainte voye, vous donnant à nostre bon Dieu, si sçavés vous bien comment l'on y peult, — au monde, dis-je, — faire son salut, détestant le péché et embrassant la vertu. C'est ce qu'il me fait vous prier de toute mon affection de m'en mander vostre advis bien particulièrement et les règles que je deveray tenir et que par Benoise, présent porteur, vous me l'envoyés bien cacheté et le petit livre que vous me monstrates fait en escripture à la main; vous savés lequel je veux dire.

Adieu.

HENRY.

Les vœux de Henri III durent être exaucés, car le père Bernard arrivé le dimanche, 11 octobre, au camp de Pithiviers, eut, le jour même et le mardi, deux audiences du Roi, où nous savons que celui-ci lui ayant fait part fort longuement de son désir d'extirper l'hérésie du royaume et de mener une vie nouvelle et meilleure, le père se jeta à ses pieds pour le supplier de demeurer en ces bonnes dispositions; sur quoi, le Roi le releva, en l'embrassant. Et il est bien probable qu'il obtint assez aisément que le frère Ange poursuivit, comme il le souhaitait, son noviciat à Paris.

A en croire divers documents, les débuts de ce noviciat furent très édifiants et fort pénibles. Palma Cayet nous rapporte ce détail que, tout de suite, « le nouveau capucin se mit en l'estude des livres d'un si grand courage qu'il estoit réprimandé d'une trop grande diligence, et aussi que, portant la haire continuellement, il avoit les espaules toutes déchirées avec plaies. » « Le frère Ange, dit d'autre part un vieux récit, avoit, en particulier, une si grande aversion contre le vin clairet qu'il ne le pouvoit sentir sans peine, et lorsqu'il estoit contraint par la soif de boire de ce ramas de toutes sortes de vins que les questeurs mettent indifféremment dans les barils qu'ils portent pour recevoir les aumosnes, c'estoit avec tant de répugnance qu'il estoit à toute heure sur les termes de le

vomir. Le pain bis et dur ne lui estoit guère moins insupportable, de sorte que les alimens qu'il prenoit lui tenoient lieu de médecine et qu'il estoit obligé de souffrir toutes les fois qu'il estoit contraint de boire et de manger. Cependant la passion qu'il avoit de se mortifier en toutes choses lui faisoit dissimuler son aversion et sa peine, et jamais il ne la voulut dire jusques à ce que, après trois mois de souffrances, il tomba dans une si extresme foiblesse que les médecins le jugèrent incapable de continuer plus longtemps les exercices de la règle sans un danger évident de la perte de sa vie. Mais sa mère lui ayant fait apporter pendant quelque temps une petite bouteille de vin blanc et du pain de sa table, il réussit par ce secours à recouvrer ses forces. »

Ses parents, ajoute le récit, essayèrent de profiter de ces « embarras » pour le décider à rentrer dans le monde. Et l'on peut croire que le Roi insista lui aussi dans ce sens. Revenu à Paris, il se rendait, en effet, fréquemment aux Capucins, et ce n'était jamais sans visiter son ancien favori. La veille de Noël 1587, en particulier, le nonce étant venu au couvent pour assister aux offices y rencontra le Roi et en eut audience; après quoi, celui-ci se retira dans la cellule du frère Ange et y resta une demi-heure. Lors de la journée des Barricades, quand il se résolut à une fuite clandestine, c'est aussi chez les Capucins que, du Louvre, Henri III se réfugia d'abord. « Entré dans la chapelle, nous dit un récit, il y fit une courte prière, s'assit ensuite, pour se faire botter, sur un tertre de gazon devant la porte, et monté à cheval, se recommandant aux prières des religieux : « Mes Pères, leur « dit-il, priez Dieu pour moi, qui m'en vais d'ici pour n'y « pas rester prisonnier. »

Réfugié à Chartres, comme on le sait, le Roi ne devait pas tarder à y être rejoint par ses fidèles religieux, et l'on se rappelle en quelles singulières circonstances, car la procession des Capucins et des Pénitents à Chartres est restée

un des épisodes les plus bouffons de la Ligue. L'idée d'une manifestation de fidélité au souverain fugitif semble bien avoir été suggérée à quelques notables ligueurs par l'inquiétude où les laissait, malgré tout, le brusque départ d'Henri III, peut-être aussi, à en croire certains historiens, par la méfiance que leur inspiraient les sentiments antiguisards de la ville où s'était retiré le monarque. Quoi qu'il en soit, ils ne crurent pouvoir mieux faire que d'inviter les Pénitents et les Capucins à se joindre à eux et que de réserver le premier rôle à celui qu'ils savaient le plus avant dans les bonnes grâces du Roi, à frère Ange.

« Celui-ci, dit de Thou, leur accorda d'autant plus aisément ce qu'ils souhaitoient qu'il savoit que Henri III aimoit ces sortes de dévotions. Et pour ajouter aux cérémonies ordinaires de ces processions quelque trait de son invention, il imagina, pour représenter le mystère de notre religion le plus sérieux et le plus redoutable, de jouer avec neuf ou dix de ses confrères, capucins comme lui, la scène du monde la plus ridicule. A la tête de la procession paraissoit d'abord un homme à grande barbe, sale et crasseux couvert d'un cilice, et portant par-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre recourbé, qui, d'une vieille trompette rouillée, tiroit, par intervalles, quelques sons aigres et sans harmonie. On l'eût pris, dans ce ridicule équipage, pour un de ces charlatans qui mènent des ours par les rues, ou pour un vendeur d'orviétan, ou un joueur de gobelets. Après lui marchoient fièrement avec des yeux et un air à faire peur, trois autres hommes aussi malpropres que le premier ayant chacun en tête une marmite en guise de casque, et portant sur leur cilice une cotte de mailles et des gantelets, armés outre cela d'épieux et de hallebardes, le tout fort rouillé, afin que la malpropreté des armes répondît à l'austérité de leur vie et à la crasse de leur habit. Ces trois rodomonts se démenoient beaucoup, pour écarter la foule qui se trouvoit sur leur passage et traînoient après eux frère Ange lié et garroté. Celui-ci

revêtu d'une aube et portant une couronne d'épines sur une perruque, d'où sembloient découler sur son visage des gouttes de sang, comme si les épines lui eussent réellement percé la tête, traînoit avec peine une longue croix de carton peint, sous le poids de laquelle il paraissoit succomber, tombant par intervalles, comme si ses forces eussent été épuisées, et poussant dans ces occasions les gémissements les plus douloureux. A ses côtés marchoient deux autres jeunes capucins, tous deux aussi revêtus d'aubes sous la forme de deux jeunes vierges, l'un représentant la Vierge, et l'autre la Madeleine, tous deux les bras croisés, tournant les yeux, les élevant vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes, et se prosternant comme en cadence toutes les fois que frère Ange se laissoit tomber. Ils étoient suivis de quatre autres satellites, tous quatre s'avançant avec le même air et dans le même appareil que les premiers, dont j'ai parlé et tenant les cordes dont étoit lié frère Ange, sur lequel ils frappaient à grands coups de fouet avec un bruit terrible. Une longue suite de Pénitens fermoit la marche de cet appareil comique. Partis le mardi 17 mai, ce fut le 19, sur les trois heures après midi, qu'ils arrivèrent à Chartres. Le Roi avoit envoyé ordre à la garde de les laisser entrer dans la ville, et au milieu d'une foule de peuple et d'enfans qui couroient à ce spectacle comme à une farce, ils s'avancèrent dans l'ordre que je viens de rapporter vers la cathédrale, où ils entrèrent vers la fin de vêpres, dans le temps que le clergé faisoit dans la nef ce qu'on appelle la *Station*. Henri se trouva à cette cérémonie avec toute sa cour, et au son enroué de la trompette, ce prince tournant les yeux vers la procession, frappé de voir un seigneur, qu'il avoit tendrement aimé, jouer un rôle si indigne de lui, ne put s'empêcher de dire qu'il plaignoit le sort d'un homme de ce rang qui séduit par ses confrères et trompé par les factieux se mêloit d'une affaire où il n'avoit aucune part et s'exposoit à se rendre ridicule en faisant parade

d'une dévotion mal placée. Ce qui augmenta le ridicule, c'est que, comme il faisoit fort chaud, la sueur, qui découloit du visage de frère Ange, ayant effacé ces gouttes de sang qu'on lui avoit appliquées par artifice pour exciter la compassion des spectateurs, il fut obligé d'entrer dans une chapelle voisine pour se faire de nouveau mettre du sang dans tous les endroits d'où il avoit disparu. Mais comme la foule du peuple qui l'environnoit étoit si grande qu'il ne fut pas possible d'en fermer les portes, cet accident pensa faire découvrir tout le mystère. Louis Berton de Crillon, mestre de camp du régiment des Gardes, dont le frère aîné avoit épousé à Avignon la tante de Joyeuse, étoit à la suite du Roi pendant cette cérémonie. C'était un seigneur connu à la cour sur le pied d'un homme qui s'étoit acquis le droit de tout dire et de tout oser. Lorsque la procession entroit dans l'église et défiloit sous les yeux du Roi, il cria assez haut aux bourreaux enfroqués qui, à grands coups de fouet, frappoient sur frère Ange : « Fouettez, fouettez tout de bon, c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes ! »

« Ces paroles prononcées d'un ton à être entendues de frère Ange lui-même, lui furent extrêmement sensibles. Ayant eu audience du Roi le lendemain, il avoua à ce prince que rien ne lui avait jamais fait tant de peine ; que, quoique, depuis ses vœux, il eût pris la résolution de renoncer au monde et de regarder d'un œil de mépris les opprobres et les affronts, il n'avoit pu être assez maître de lui-même pour ne pas être ému en cette occasion et pour vaincre son ressentiment ; qu'ainsi il supplioit Sa Majesté, non pas pour lui-même, qui n'étoit plus de ce monde, mais pour l'honneur d'une maison qui loin d'avoir jamais refusé de porter les armes pour son service, avoit toujours si bien servi l'État dans la guerre comme dans la paix, de lui faire raison de cet outrage et d'ordonner à Crillon d'être dorénavant plus mesuré dans ses discours. Henri III écouta ses plaintes avec bonté, mais il le reprit très vive-

ment à son tour, d'avoir par un zèle indiscret tourné en farce la chose du monde la plus sérieuse et d'avoir eu l'imprudence de se mettre en quelque sorte à la tête des rebelles que « je sais bien, ajouta-t-il, être en grand nombre à cette procession. » Par ces mots le Roi désignoit le président de Neuilly et quelques autres qui sous le sac de Pénitents avoient suivi frère Ange dans la vue de profiter de cette occasion pour obliger ceux qui dans la ville de Chartres tenoient pour le parti à prêter un nouveau serment de fidélité au duc de Guise. »

Au récit de de Thou, d'Aubigné ajoute seulement ce détail que « toute la troupe entrée dans l'église s'estant mise à crier *Miserere*, voulant que, comme Jésus-Christ avoit pardonné, le Roy pardonnast, cela fut receu diversement : car quelques aumosniers du Roy et prestres se mirent à pleurer, quelques courtisans à rire. A ceux-là, qui estoit contre son humeur, se joignit le duc de Montpensier. Et comme Biron en disoit son avis, ce duc ajouta : « Tout iroit encore bien, n'estoit que la musique est un peu aigre. et que l'on fait semblant de fouetter. » C'est pour faire voir que les plus pieux et bigots, entre lesquels ce prince estoit le plus estimé, ne pouvoient enduire l'amertume des Barricades à la sauce de ces dévotions. »

Sans infirmer les détails de ces relations de de Thou et de d'Aubigné, une étude récente leur a apporté, je le sais, une précision puisée dans un récit local, dont l'autorité ne peut faire doute. D'après ce récit, la procession arriva bien à Chartres le 19 mai, mais seulement à 8 heures du soir, et, ce jour-là, « capucins et pénitents gris » se contentèrent d'une visite à la cathédrale, « où estant entrés dans le chœur, puis sous terre, ils crièrent par trois fois miséricorde, se frappant et jetant par terre, lesquelles choses excitèrent plusieurs manans et habitans de Chartres et autres à plorer et à gémir. » Ce ne serait, toutefois, que le dimanche, 22, qu'aurait eu lieu la ridicule cérémonie décrite par de Thou. « Ce jour-là, dit le chroniqueur char-

train, sur les 5 à 6 heures du soir, lesdits capucins et pénitens gris vinrent de l'église de Monsieur Saint-Piat en l'église de Nostre-Dame et de ladite église se transportèrent à l'église de Monsieur Saint-Martin-le-Viandier, en procession, faisant plusieurs mystères de la Passion, dont aucuns des assistans se trouvèrent édifiés et la pluspart des autres scandalisés. »

Après cette grotesque et lamentable équipée, le Roi retint-il auprès de lui les capucins du cortège? Il le semble bien, car c'est du « couvent des capucins fondé lès la ville de Chartres » (1), et des 19 août-3 septembre 1588, que sont datés les « testament, ordonnance de dernière volonté et codicille de Messire Henry de Joyeuse, comte du Bouchaige, maistre de la garde-robe du Roy, conseiller d'Estat et de ses affaires, à présent vestu de l'ordre des Frères capucins et nommé frère Ange », actes par lesquels il laissait ses biens à sa fille Henriette-Catherine à l'exception de sa maison proche les Capucins, au faubourg Saint-Honoré; « laquelle maison, en considération de ce que, en icelle, la défunte femme dudit sieur testateur est décédée, et aussi de ce que, estant logé en ceste maison, Dieu, par son Saint Esprit, lui a donné la volonté de prendre l'habit et vivre audit ordre Saint François », ledit sieur testateur donnait à l'ordre des Frères Minimes de Nigeon, à charge d'y établir un couvent dont l'entretien était assuré par une constitution de rente de 1.350 livres tournois.

C'est de même à Chartres et, probablement, le 4 septembre, jour anniversaire de son entrée au couvent de Paris, que Joyeuse dut faire sa profession; le codicille de son testament, daté du 3 septembre, porte en effet que l'acte a été rédigé, « ledit sieur du Bouchaige estant présent à faire sa profession ».

Le Roi n'assistait pas à la cérémonie, étant parti de

(1) Fondé, en 1585, à Saint-Lubin-les-Vignes, près Chartres par la reine Louise et le duc de Joyeuse.

Chartres pour Blois le 26 août. Mais si l'on se rappelle la phrase de sa lettre au père Bernard, où il lui faisait part de son intention de fonder en cette dernière ville un couvent de Capucins, il dut donner là rendez-vous aux Frères. En fait, nous savons que, dès son arrivée, il se préoccupa de faire aménager pour eux des cellules au second étage du château. Ces cellules n'étaient pas encore habitées par leurs destinataires au moment de l'assassinat du duc de Guise, puisqu'elles servirent, dit-on, à cacher les *quarante-cinq* dans la nuit tragique du 23 décembre. Mais les Capucins étaient certainement dès cette date arrivés à Blois, et leur séjour devait même marquer la fin de leur bonne entente avec le Roi. Le père Bernard d'Osimo, celui-là même qui, l'année précédente, avait eu avec Henri III les entretiens si cordiaux que l'on sait, nous a, en effet, raconté lui-même en un récit très pittoresque comment après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise se dénouèrent brusquement les rapports de l'ordre avec le souverain. L'apparition au second plan de la curieuse figure de frère Ange n'est pas un des détails les moins piquants de ce récit.

Le père Bernard apprit dans la matinée du 23 décembre l'assassinat commis, « une heure après jour », sur la personne du duc de Guise. Il voulut aussitôt « entrer de force » au château, pour y voir le légat du Pape qui y logeait. Mais les portes en étaient rigoureusement consignées, et il ne parvint à y pénétrer, encore avec beaucoup de peine, que l'après-midi.

Parvenu enfin chez Morosini, « il le trouva, après dîner, au coin du feu », avec deux familiers, Orazio Ruccelaï et Mario Bandini, causant naturellement de l'événement de la matinée. Et tout de suite le calme du prélat frappa le bon père. « A mon exclamation : « Hélas, Monseigneur, « quelle épouvantable chose ! » le légat, raconte-t-il, se contenta de soupirer, de hausser les épaules, et, tapant de sa main sur la mienne, de répéter : « Je ne sais ! je ne

« sais! » Le nouvel arrivant n'était pas au bout de ses étonnements, car prenant la parole : « Père, lui dit Ruccelaï, « comment expurger les royaumes et les états sinon par le « châtiment des révoltés et la suppression des séditieux? « Le roi et les princes doivent être les maîtres, et le Roi « ne pouvait prendre résolution meilleure que celle qu'il a « prise. Cet homme vivant, il n'était pas roi! Tout a donc « été très bien fait. » Sur quoi Bandino renchérissant, le légat lui-même finit par reconnaître que c'était là sans doute un événement très grave, mais après tout le Roi n'avait eu que trop de raisons d'agir ainsi. »

D'aussi stupéfiantes déclarations, le respect dû à la personne de son interlocuteur coupent un instant la parole au père. Il la reprend cependant pour protester qu'à son avis à lui cet événement sera au contraire le principe de la ruine du roi et du royaume de France. « Et puis, ajoute-t-il, que va-t-il advenir du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon que l'on dit être prisonniers? » A quoi le légat de répondre, sans s'émouvoir, qu'il avait sur ce point pleine confiance dans la bonté du Roi; « et sur ce, ajoute le narrateur, il me donna mon congé ».

« Cependant, le lendemain matin 24, continue le père Bernard, Son Illustrissime Seigneurie me fit avertir de lui envoyer le frère Ange de Joyeuse que je lui menai moi-même; et arrivés que nous fûmes dans la chambre, ledit seigneur légat tira à part le frère Ange près d'une fenêtre et lui fit lire secrètement une lettre écrite, je crois, de la main du Roi, parce qu'ordinairement il se servait de lui en pareil cas comme d'un homme qui avait la connaissance familière du caractère et de l'écriture du Roi. » Cette lettre était vraisemblablement celle dont le texte nous a été conservé dans les *Mémoires de la vie de Morosini*, et où Henri III tentait une première justification de son acte. « Pourtant le frère Ange et monseigneur le légat étant revenus près du feu, poursuit Bernard d'Osimo, je m'approchai d'eux et commençai à parler de la mort du duc,

lorsque le légat m'interrompant me dit qu'il avait entendu que le cardinal de Guise aussi avait été tué malgré les assurances du contraire que la veille le Roi lui avait fait donner par le cardinal de Gondi. « Hélas ! jusqu'où ira-t-il, « m'écriai-je? Il ne lui a pas suffi de faire mourir le duc ! « Il faut encore qu'il trempe ses mains en un sang sacré ! « Votre Seigneurie ne fera-t-elle aucune remontrance? » — « Je ne peux rien faire autre, me répondit-il, et il me déplaît qu'il l'ait fait mourir de cette manière, avant que d'en informer le Pape. S'il l'avait gardé prisonnier et demandé qu'on instruisît son procès, en en donnant avis au Pape, il l'aurait condamné avec l'assentiment de tout le collège des cardinaux, parce qu'en vérité il méritait cent fois la mort. Mais si le Roi a ainsi brusqué les choses, c'est qu'il était persuadé que, le duc tué, il fallait faire périr aussi le cardinal, car, lui prisonnier, le peuple se serait soulevé en sa faveur et Sa Majesté était, dans ce cas, perdue et ruinée. — Que Votre Seigneurie se souvienne de l'état qu'elle tient ! » fut tout ce que le pauvre Capucin trouva sur le moment à répondre à telle argumentation.

Mais, peu après, ayant repris courage, « je retournai, dit-il, chez monseigneur le légat pour le prier de faire que le Roi ne vînt pas à notre oratoire pour la messe comme il avait accoutumé, parce que j'étais bien décidé dans ce cas à défendre à tous mes frères de célébrer la messe devant lui. « Et pourquoi? — Parce qu'il est excommunié. — Je ne sais pas s'il est excommunié, mais quand il le serait, il faut d'abord qu'il soit *dénoncé.* » Et comme je protestai : « De grâce, me dit le légat, parlez-en donc un peu à Messer Antonio (qui est un théologien de sa maison); il vous dira que : *Excommunicatus non est vitandus, nisi sit denuntiatus.* D'ailleurs un roi de France ne peut être excommunié à cause de ses privilèges. — Tout cela, je ne le crois point si je ne le vois, répartis-je, car les canons sont trop clairs pour qu'on puisse démontrer le contraire, et particulièrement en tel cas. »

Ayant là-dessus quitté le légat, et rentré à son couvent bien résolu à ne pas céder, le père gardien prit aussitôt ses dispositions pour prévenir l'éventualité qu'il redoutait. « Le lendemain de Noël, dit-il, je donnai l'ordre à tous les frères qui se trouvaient près de moi et qui voulaient célébrer leur messe de le faire de bonne heure dans la matinée, ajoutant que je célébrerais la dernière. Et comme je me trouvais à l'autel, j'entendis une rumeur qui m'annonça l'arrivée de la cour, et l'on vint disposer les coussins du Roi dans la chapelle. Je fis alors approcher frère Ange qui me servait la messe, et je lui dis : « Quand vous le verrez « entrer, avertissez-moi ! » Puis je continuai la messe, avec le propos très ferme, si le Roi venait, d'interrompre le Saint Sacrifice et de ne pas le continuer tant qu'il serait présent, décidé, s'il disait quoi que ce fût, à lui déclarer qu'un prêtre ne pouvait célébrer sa messe devant un excommunié public. Dieu voulut heureusement qu'il n'entrât pas, ayant rencontré dans le jardin le légat avec lequel il s'entretint pendant que j'achevais la messe. Nous nous retirâmes alors, mes frères et moi, en nos cellules. »

Et l'on peut bien supposer que Morosini n'avait pas laissé que d'être impressionné par les déclarations du Père, car, d'après une lettre de lui, il semble que le scandale redouté n'ait été évité que grâce à son intervention. « Le jour de Saint-Étienne, écrit-il, en effet, Sa Majesté m'ayant fait dire que je me rendisse aux Capucins parce qu'il avait à me parler, je l'attendis dans le jardin et lui conseillai là de ne point entrer provisoirement dans l'église et de s'abstenir des sacrements. » Pour prévenir, d'ailleurs, tout nouvel incident, le père Bernard retournait le soir même chez Morosini et l'informait de son dessein de quitter Blois sans retour. De fait, le 27, il expédiait une partie de ses frères à Paris et prenait avec les autres la route d'Orléans. Il est vraisemblable que frère Ange fit partie de la petite troupe de ceux qui regagnèrent Paris. Nous savons du moins que, le 2 janvier 1589, eut lieu le dépôt de son testa-

ment au Châtelet. Et cet éloignement de celui auquel il était resté si profondément attaché dut être particulièrement sensible à Henri III, d'autant qu'il ne devait plus le revoir, puisque, peu après, frère Ange partait pour Venise où, au commencement de juin 1589, il devait se retrouver avec son frère le Cardinal.

Il serait, cependant, téméraire de considérer le retour à Paris de frère Ange comme une protestation contre les meurtres de Blois, et peut-être n'y faut-il voir de sa part qu'une déférente soumission aux ordres de son supérieur. Beaucoup furent, en effet, plus indulgents que le père Bernard à l'opération un peu rude du 23 décembre, et il convient de citer parmi ceux-là ce théologal de Blois, « personnage recommandé de doctrine, piété et intégrité de vie » qui, moins de huit jours après le drame et sur le vu d'un bref antérieur du Pape, « n'a pas hésité, écrit le Roi, à recevoir ma confession et m'en a donné l'absolution, après laquelle j'ay communié et reçu le corps de Nostre-Seigneur à ce premier jour de l'an, comme j'avois accoustumé ». Si, d'ailleurs, nous ignorons les sentiments personnels de frère Ange sur ce point, nous savons au moins que son frère, le Cardinal, n'hésita pas en cette occasion à prendre avec éclat parti pour son souverain.

Promu cardinal on se le rappelle en décembre 1583, François de Joyeuse s'était seulement rendu à Rome en 1585, et n'y avait fait qu'une courte apparition. Mais, après la mort du cardinal d'Este, il avait été, le 16 février 1587, nommé à sa place protecteur des affaires de France en cour de Rome, et s'était alors établi à demeure dans la Ville éternelle. C'est là qu'il avait appris la nouvelle de la mort de ses deux frères et reçu du Roi en la circonstance les plus précieux témoignages de sympathie. Non content de les lui exprimer par lettre de sa main, Henri III lui avait dépêché M. de Pardaillan, lieutenant de sa garde suisse, « pour se condouloir avec lui », et, quelques mois

plus tard, la pompe des obsèques de ses frères avait paru au cardinal une éclatante marque d'estime. « La splendeur et magnificence des funérailles qu'il a pleu à Vostre Majesté faire à mon frère, écrivait-il au Roi, a comblé et couronné les infinies obligations qu'il avoit à vostre libéralité et bonté, et nous a de plus en plus obligés, nous qui lui avons survécu, à vivre et à mourir à son exemple, comme nous ferons à toutes occasions pour vostre service. » Et faisant allusion aux critiques adressées probablement par Rose, évêque de Senlis, dans l'oraison funèbre du duc, à la politique à son gré trop réservée et trop timide de Henri III : « Celuy qui s'est porté si mal en ladite oraison funèbre, ajoutait le prélat, n'a pas tant osté de la grandeur de l'acte et de l'honneur que Vostre Majesté a voulu faire à la mémoire du deffunt, comme il a adjouté à l'opinion et expérience qu'on a depuis longtemps qu'il n'y a aujourd'hui gens plus passionnés, violens et séditieux que ceux qui ont devoir, obligation et profession d'enseigner et prescher tout le contraire. »

Ces « bontés et libéralités » dont il se loue, François de Joyeuse les justifia et les reconnut, du reste, jusqu'à la mort de son souverain, par un dévouement sans bornes. Sa correspondance nous a été conservée pour ces années 1587-1589. Elle est du plus haut intérêt, et, en dehors même de la fidélité et du loyalisme dont elle témoigne, dénote le sens politique le plus clairvoyant et le plus avisé. Elle nous montre surtout le Cardinal défendant avec une intelligence vraiment souveraine cette politique dont son frère n'avait été que le champion hésitant et incertain et qui, dans la pensée d'Henri III, aurait dû parvenir à la constitution en France d'un parti royal également indépendant des hérétiques et des ligueurs et assez fort pour faire la loi aux factieux des deux camps.

Cette politique, le Cardinal ne la représente pas seulement à Rome, il encourage le Roi à y persévérer, il l'inspire et la précise en des dépêches de la plus haute allure.

Dès l'une de ses premières audiences auprès du Pape, il expose avec une lucidité admirable la situation des partis en France et en particulier la situation du Roi. « J'ai dit au Saint-Père, écrit-il, comme Vostre Majesté avoit à combattre non seulement les hérétiques, mais aussi les catholiques, tant ceux qui s'estoient unis avec les hérétiques, que ceux qui, faisant profession de plus haïr l'hérésie, s'estoient désunis d'avec Vostre Majesté; et que, des autres catholiques qui estoient demeurés en l'obéissance de Vostre Majesté, il y en avoit peu qui ne fussent parens ou alliés de quelques hérétiques, de façon qu'ils ne pouvoient aller à ceste guerre avec telle animosité et allégresse qu'il conviendroit ni y durer avec telle constance et persévérance qu'il seroit besoin; que, d'ailleurs, l'audace des mauvais estoit d'autant plus grande et la hardiesse des bons d'autant moindre et la France d'autant plus mal fondée, que Vostre Majesté n'avoit ni frère, ni enfant qui luy pust succéder ni le revencher; qu'outre toutes ces considérations prises du royaume mesme, sans sortir hors de la France, les hérétiques estoient aidés et secourus des autres hérétiques des nations estrangères; que les catholiques unis avec les hérétiques avoient encore des princes estrangers catholiques pour fauteurs et protecteurs; que les catholiques, qui avoient dénoncé et commencé la guerre aux hérétiques, avoient aussi bonnes intelligences et pratiques avec des princes estrangers catholiques, et en tiroient argent et hommes et toute sorte de secours. Et Vostre Majesté n'avoit jusques icy trouvé en aucun prince estranger catholique secours d'un seul denier, non pas seulement la compassion naturelle qui prend ordinairement les cœurs les plus durs, quand ils voient en peine un de leurs semblables. Tous crioient de loin qu'il falloit faire autrement la guerre et exterminer l'hérésie, sans sçavoir ni considérer comment les choses sont disposées, ny vouloir y contribuer en rien du leur. »

Et dans la suite, le Cardinal n'avait jamais laissé échap-



PORTRAIT DU CARDINAL DE JOYEUSE.
D'après une gravure conservée à la Bibl. nat., Coll. de l'Histoire de France.

per une occasion de venger le souverain de tant de « mauvais bruits et de sinistres propos » colportés contre lui par les malveillants.

Quand on accuse le Roi de « ne faire assez rudement la guerre aux hérétiques par faiblesse ou par avarice pour ne despendre quelque chose de plus et garder le sien », il répond en énumérant les armées mises naguères sur pied : « Une que Vostre Majesté conduisoit; une que vous aviez laissée à mon frère contre le roy de Navarre; une que M. le mareschal de Biron dressoit; une que M. de Guise menoit, outre celles que vous aviez en Guyenne près M. le mareschal de Matignon, en Languedoc près M. le mareschal de Joyeuse, en Dauphiné près M. de la Valette. »

Le Pape lui déclare-t-il que, « si les reistres sont entrés en France, c'est que le Roy n'avoit point envoyé à M. de Guise les gens qu'il lui avoit promis, ains avoit rappelé les forces qu'il avoit près de lui pour empescher l'entrée desdits estrangers », Joyeuse proteste solennellement. Et bien qu'à cette protestation « le Saint-Père ait répondu qu'il sçavoit bien ce qu'il disoit et, en prononçant ces mots, ait mis ses deux mains aux costés, regardant ledit cardinal entre deux yeux d'une terrible façon », celui-ci « persiste sans faiblir en son desmenti », demandant à son interlocuteur « si vraiment il estoit vraisemblable que le Roy eust voulu que son royaume fust ainsi inondé d'un tel déluge d'estrangers; car bien loin que son intérest fust de défendre à M. de Guise de combattre contre les reistres, quel plus beau spectacle ni plus agréable pouvoit avoir Sa Majesté que de voir ces deux armées s'entredéfaire, et estre délivré des uns et des autres »; qu'au surplus, si le Roi avoit conservé des troupes autour de lui, c'est que, « voulant luimesme monter à cheval et sortir aux champs », il ne pouvait tout de même le faire sans troupes et « mettant toutes ses forces aux mains d'autruy ».

Peu après, « vomissant une autre fausseté dont on l'avoit abreuvé », le Saint-Père entreprend le Cardinal sur la

désastreuse capitulation faite avec les reistres après les victoires de Vimory et d'Auneau, « alors qu'il auroit fallu tout tuer et que, si le Roy ne fust bougé de Paris et se fust contenté d'envoyer des gens au duc de Guise, toutes choses fussent mieux allées, et ils eussent esté tous taillés en pièces, sans qu'il s'en fust retourné pas un »; imputation tellement injuste, écrit Joyeuse, que, sur le moment, « je dis au Saint-Père que, si je voulois répliquer à présent selon mon cœur, je le fascherois, ce que je ne voulois faire ».

C'est enfin même énergique protestation à propos du refus scandaleux, dit-on, fait par le Roi d'accepter les secours que lui proposait le duc de Lorraine, refus qui, cependant, n'a été inspiré au Roi que parce qu'il était bien informé des intentions secrètes du duc. « N'est-ce pas, du reste, chose suspecte et odieuse que de vouloir mener secours à un qui n'en veut point, ou pour plus de temps qu'il ne veut, et peut-on donner aucune bonne interprétation à telle entreprise? Car si on veut dire qu'on n'a aucune mauvaise intention, pour le moins ne peut-on éviter qu'on donne à croire qu'on tienne le prince, auquel on entreprend mener secours malgré lui, pour un homme qui ne sçait ce qu'il lui faut. »

Et le Cardinal ne se borne pas à cette défensive énergique. Plus d'une fois il attaque à son tour et presque constamment avec bonheur, dénonçant, un jour, au Pape « les menées de ceux de la Ligue qui, ayant sans raison surpris des villes en Picardie, qui est une des premières provinces et des plus nobles et saines de la contagion d'hérésie qui soient en France, ne se mettent en aucun devoir de les rendre »; attirant un autre jour l'attention du Saint-Siège sur la diète ou assemblée qui, aussitôt après les funérailles de la reine d'Écosse à Reims, doit se faire à Nancy « de tous ceux de la maison de Lorraine, laquelle diète paraît bien ne tendre qu'à très mauvaise fin »; une autre fois, condamnant l'intervention du roi d'Espagne qui fomente les divisions entre le Roi et ses sujets; ne crai-

gnant pas, du reste, de prononcer des noms, et déclarant au Pape que « sans doute Messieurs de Guise estoient princes de grande valeur, mais qu'aussi les grands estats n'avoient jamais esté usurpés ou transférés par personnes de peu;... qu'il y a beaucoup de seigneurs dans les armées du Roy qui avoient fait et faisoient tous les jours très bien, mais qu'ils ne tenoient à Rome des gens à gages pour célébrer leurs faits et gestes comme Messieurs de Guise y ont des gens exprès pour trompetter tout ce qu'ils font et bien souvent ce qu'ils ne font pas aussi »; démasquant, enfin, sans relâche, « lesdites gens » dont le cardinal de Pellevé et Nicolas de Piles, abbé d'Orbais, sont les coryphées trop bruyants, et se faisant si pressant, si insinuant, qu'il arrive bien souvent à convaincre et persuader le Pape : comme le jour où il lui arrache l'aveu que le Saint-Siège ne sait que trop les relations des Guise avec la cour d'Espagne, « comment, lorsque le duc prit Paris, ledit roy d'Espagne lui fit bailler 40.000 escus, et que ledit duc ne danse point plus haut ni plus bas que ledit roy d'Espagne veut »; comme encore lorsque le Saint-Père lui déclare que le cardinal de Pellevé est, en effet, avec l'abbé d'Orbais, « l'une des causes du travail que le Roy a maintenant et des maux que la France souffre et qu'à la vérité l'un et l'autre méritent la corde ».

Qu'après avoir été si souvent à même de découvrir et si souvent obligé de combattre les intrigues des Guise, le Cardinal ait considéré comme légitime la revanche du 23 décembre, c'est ce dont on ne peut guère s'étonner.

Les lettres qu'il adressa au Roi en réponse à la notification de l'assassinat des Guise nous sont parvenues. Elles justifient sans réserve l'acte du souverain.

« Puisque ces princes, écrit le Cardinal, le 9 janvier, ont osé tant de fois tourner contre Vostre Majesté les choses mesmes qu'ils tenoient partie en dépost, partie en don d'elle... et qu'après avoir tant de fois expérimenté vostre clémence, ils se sont néantmoins rendus incorrigibles et

obstinés en leur folle ambition, la résolution que Vostre Majesté a esté enfin contrainte de prendre sera de tous hommes non passionnés estimée très nécessaire et généreuse. »

C'est d'ailleurs l'avis de beaucoup de gens à Rome, « qui accuseroient plus tost le Roy d'avoir trop attendu pour accomplir une action par laquelle il a relevé son autorité..., affranchi sa liberté..., et par mesme moyen a aussi conservé la vie, l'honneur et les biens à une infinité de fidèles sujets et serviteurs et de bonnes et notables familles qui s'en alloient destruites et ruinées non pour autre chose que pour avoir esté fidelles à Sa Majesté et n'avoir voulu estre de la Ligue »...

« D'autres, sans doute, traitent le Roy de parjure et d'assassin, mais ce sont principalement les Espagnols et ceux de leur faction... A quoy je responds que ceux qu'ils regrettent et pleurent ont esté plus tost eux-mesmes les parjures et les assassins..., tesmoings les sermens et debvoirs violés mille et mille fois, les tumultes et désobéissances suscités en Picardie et en Provence, les braveries, menaces et violences faites à Vostre Majesté aux Estats pour extorquer d'elle plusieurs choses à la diminution de son autorité, tesmoing, enfin, leur dernière conjuration et la résolution prise entre eux, et toute preste à exécuter, de s'emparer de la personne de Vostre Majesté, et la mener à Paris et la tenir en captivité et servitude, pour, quand ils s'en verroient du tout establis et asseurés, s'en défaire puis après, de la façon qui leur tourneroit le plus à commodité...

« On dit aussi que ces princes estoient grands catholiques, et que la religion catholique y aura beaucoup perdu... Mais quand ils eussent esté catholiques de la meilleure marque, ce n'est pas à dire pour cela que Vostre Majesté se deust laisser oster par eux son autorité, sa liberté et sa vie. Les voleurs et malfaiteurs, que nous voyons souvent exécuter au bout du pont Saint-Ange, sont aussi

catholiques, mais pour cela on ne laisse pas de les punir... D'ailleurs, la religion catholique n'a rien amendé par la Ligue, ains a beaucoup perdu, parce que les catholiques qui estoient tous unis avec Vostre Majesté sont maintenant divisés, les uns demeurant fermes en leur debvoir avec Vostre Majesté, les autres se distrayans et séparans pour faire un parti..., de façon que les catholiques en sont demeurés plus foibles...

« Au moins, insiste-t-on, falloit-il les faire prendre, faire le procès à Monsieur de Guise et envoyer le Cardinal au Pape pour le chastier. A quoy je responds que ces formes et procédés de justice se doibvent garder quand on le peut faire avec seureté... Mais les lois mesmes qui ont prescrit telles formes et procédures nous avertissent qu'il ne s'y faut point astreindre là où il y a du danger à différer la peine et mesme quand il s'agit d'un fait de faction..., comme elles permettent à chascun de tuer les soldats qui se débandent et s'en vont de l'armée, sans licence de leurs capitaines...

« Oui, mais l'un des deux estant cardinal, on le devoit envoyer au Pape, car c'est une chose sans exemple qu'un roy ait fait mourir un cardinal... Est-il, pourtant, plus permis à un cardinal qu'à un autre de troubler l'Estat et d'entreprendre de captiver et d'asservir son roy... Au demourant il ne faut pas tant regarder à la qualité d'un cardinal qu'on ne regarde encore plus au debvoir d'un cardinal, et qui veut estre traité en cardinal, il faut qu'il fasse et vive en cardinal. Il n'y a pas trois jours que le Pape mesme disoit que le cardinal de Guise n'avoit rien du cardinal que le bonnet et qu'il ne le tenoit point pour cardinal pour ce qu'il ne vivoit point en cardinal,... et les choses dont Sa Sainteté se plaignoit n'estoient que la négligence de son estat et de sa vocation, et les desbauches et profuses despenses en jeux, en femmes et en telles autres dissolutions qui convenoient aussi peu à sa profession comme à l'entreprise qu'il faisoit de réformer le royaume

et la personne de Vostre Majesté, de laquelle la vie privée et domestique est plus honneste, sans comparaison, plus réformée et plus réglée selon les commandemens de Dieu et de l'Église que celle de tels cardinaux... »

De tout cela, il est vrai, il fallait convaincre le Pape. Le Cardinal n'en désespéra pas d'abord.

« Après que le Saint-Père en eut, écrit-il, receu la première nouvelle le 6 janvier, il en parla, en disnant, et ne s'en monstra point estre autrement altéré, disant qu'après avoir esté advertis plusieurs fois que le Roy leur en feroit un, ces princes se devoient garder, et qui ne sait se garder, après avoir esté advisé, n'est pas à plaindre...

« Mais l'ambassadeur d'Espagne l'ayant esté voir le lendemain et l'ayant aigri, je le trouvai, le samedy 7 janvier, continue Joyeuse, dans d'autres dispositions... Il me dit que ce n'estoit pas ainsi qu'il falloit faire mourir les gens de telle qualité;... que, s'ils avoient forfait, il falloit les faire prendre prisonniers, faire faire le procès au duc de Guise et lui envoyer le cardinal;... que personne ne se fieroit plus à Vostre Majesté... Je luy respondis bien;... mais, à chaque fois, il m'interrompoit, et, ayant allumé ma colère par la sienne, il fit que je ne l'escoutois guère,... tellement que nous ne faisions qu'estoquer l'un l'autre... Une des choses, pourtant, que je lui dis qui porta fut que Vostre Majesté n'avoit fait en cela que suivre son avis et que Sa Sainteté se devoit souvenir que, lors des désordres de Paris, elle dit, infinies fois, que si Vostre Majesté avoit quelque soupçon sur ledit duc de Guise, elle le debvoit avoir retenu et fait tuer lorsqu'il alla au Louvre, venant de Soissons... Il recogneut qu'il l'avoit dit, et ajouta que Vostre Majesté debvoit alors avoir fait jeter le duc par les fenestres... »

Sur quoi, toutefois, le Saint-Père demeura inflexible ce fut sur le fait du Cardinal, et lorsqu'au consistoire du lundi 9 janvier, le cardinal Sainte-Croix et Joyeuse lui-même déclarèrent que « un roy qui auroit trouvé un car-

dinal machinant contre son Estat le peut faire mourir sans autre forme ni figure de procès, et, par ce moyen, n'a aucun besoin d'absolution », le Pape leur imposa véhémentement silence.

L'on put, alors, prévoir les mesures de rigueur que le Saint-Siège ne devait pas tarder à prendre contre Henri III sous la forme d'un monitoire, publié le 24 mai, et qui menaçait purement et simplement le Roi d'excommunication, s'il ne se soumettait aux satisfactions exigées de lui.

Mais, dès la publication de cet acte, le cardinal de Joyeuse avait quitté Rome (1), où, après avoir usé de toute son autorité pour défendre son maître, il ne voulut pas paraître sanctionner par sa présence les rigueurs du Pontife, et à la fin de mai, il s'était retiré à Venise, chez les Hiéronymites, au couvent de Sainte-Marie-des-Grâces.

« Dans laquelle retraite, nous apprend l'un de ses biographes, et durant ce relasche forcé que lui donnoient les affaires, son plus ordinaire entretien estoit avec les gens de lettres et particulièrement avec Arnauld d'Ossat, son secrétaire, depuis cardinal, outre lequel il y en a qui lui marquent encore pour domestiques Genébrard, docteur en théologie, depuis archevesque d'Aix, et Bonnaud, aussi docteur en théologie et depuis évesque de Mirepoix; et mesme le président de Thou rapporte que, s'estant rencontré en ce mesme temps à Venise, il ne bougeoit presque du palais de nostre cardinal et qu'ils entendoient presque tous les jours ensemblement la messe du père Ange de Joyeuse qui y estoit aussi et logeoit pareillement proche de là à Saint-Roch, qui est un monastère des Capucins »; dernier détail qui est bien, en effet, consigné par de Thou, dans ses *Mémoires*, mais qui contient, peut-être, une double inexactitude, car il paraît douteux que le frère Ange eût, déjà, à cette date, reçu les ordres sacrés, et l'on sait dans

(1) Exactement le 30 mai 1589.

tous les cas certainement que sa résidence était, alors, le couvent du *Santissimo Redentore*, dans l'île de la Giudecca.

Un jour que le Pape parlait au cardinal des États généraux qui venaient de s'ouvrir à Blois, le pontife lui avait exprimé la crainte du « mal qui pouvoit advenir de la tenue desdits Estats, pource que quelques uns estimoient que le roy de Navarre y pourroit envoyer et offrir de se faire catholique ». « Je lui eusse volontiers respondu, ajoute Joyeuse, rapportant ce propos au Roi, que ce mal ne seroit possible pas si grand comme on lui avoit donné à entendre, mais j'ay estimé que c'estoit chose qu'il ne falloit point discuter pour ceste heure. » Il y a dans cette réflexion de quoi nous laisser supposer que ce dût être sans indignation que le Cardinal apprit que, le 26 avril, Henri III, ayant accédé aux propositions d'Henri de Navarre, avait accepté de joindre ses forces à celles de l'hérétique pour reconquérir son royaume. Chose curieuse, cependant, et qui prouve le loyalisme personnel qui unit toujours et sans défaillance les Joyeuse à Henri III, aussitôt qu'il apprend à Venise la mort du Roi, le Cardinal se rallie à la Ligue et rejoint son frère Scipion en Languedoc, où bientôt le Père Ange devait venir les retrouver.

Mais, en ce rôle nouveau, il n'oubliera jamais son bienfaiteur et ce sera avec confiance que, le 18 juin 1591, la reine Louise s'adressera à lui pour obtenir qu'il appuie à Rome les démarches entamées en vue de la levée des censures portées contre le feu Roi.

MON COUSIN, lui écrit-elle, l'asseurance que j'ay tousjours eue de vostre bonne affection et de la souvenance que j'estime que vous aurez tousjours très chère et honnorable du feu Roy, mon seigneur, que Dieu absolve, me fait croire que quelques choses qui se soient passées despuis son trépas, en quelques lieux que vous avez esté, vous n'avez toutesfois pas changé la volonté que j'ay recongneue que vous avez eue à son service, à quoy aussy vous estes jugé de tout le monde y (estre) grandement obligé. C'est pour quoy à présent que j'ay sceu que vous estes ou debvez bientost estre à Rome, où je fais poursuivre les obsèques et honneurs funèbres du feu Roy, mondict seigneur, j'ay pensé que pour tant de bons respects, et particulière-

ment pour l'amour de moy qui me suis tousjours promis de vous toute assistance où vostre crédit et pouvoir sera, dont aussi vous m'avez encor récentement fait offre, vous vouldrez bien procurer et moienner toute facilité à ceste poursuite que je fais faire par le sieur d'Ossat qui vous rendra ceste-cy, duquel vous pourrez plus amplement apprendre le mérite et l'estat de ceste affaire, dont j'ay escript à Sa Sainteté et à plusieurs des cardinaulx, particulièrement à mon nepveu le cardinal de Lorraine que je prie en faire l'instance et requeste pour moy, et où il ne seroit plus par delà je vous prie bien instamment de le faire en son lieu, vous pouvant dire que ceste consolation est une de celles que je désire le plus en ce monde et qui peult le plus apporter de soulaigement à tant de maux qui m'affligent de telle sorte que je ne puis escrire de ma main. Faites donc, je vous prie, encor un coup, ce bon, saint et charitable office à la mémoire d'un Roy qui vous a si chèrement et singulièrement aymé et pour le contentement de la plus désollée veuve qui fut oncques de ma qualité.

Priant Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde. A la Bourdaizière, le XVIIIe jour de juing 1591.

Vostre bonne cousine.

LOYSE.

(De sa main).

Mon cousin, je suis trop asseurée de la souvenance qu'avés des honneurs que le Roy, mon seigneur, vous a faict, pour ne vous anploier de toutte vostre puissance an cest poursuite. Je vous orés faiet ceste prière de ma main sans la foiblesse an coy je suis ancor de ma longue malladie.

Et certes, cette lettre fait autant d'honneur à celle qui l'écrivit, qu'à celui qui la reçut.

Qu'était devenu depuis la campagne d'Auvergne où, nous l'avons vu, il avait accompagné le feu duc, ce Scipion de Joyeuse que son frère, le Cardinal, allait rejoindre? Il semble bien qu'à la fin de 1586, il fût demeuré en Languedoc. Il y était, dans tous les cas, au moment de Coutras, occupé au siège de Brugairolles, et c'est là qu'il avait appris le malheur qui frappait lui et les siens.

La guerre était, en effet, toujours déchaînée avec la même violence dans la province entre Montmorency et les Ligueurs, et le concours de son fils n'était pas de trop au maréchal de Joyeuse, vieilli et découragé, pour soutenir une lutte que chaque jour rendait plus dure.

Sur ce fils, d'ailleurs, après la mort de Messieurs de

Joyeuse et de Saint-Sauveur, s'étaient concentrés les espérances et les projets d'avenir de la famille si cruellement éprouvée. Il avait hérité le titre ducal de son frère aîné, et, tout de suite, on avait entamé des démarches à Rome pour le faire relever des vœux qu'il avait prononcés dans l'ordre de Malte et lui permettre par un mariage de perpétuer la race et le nom de Joyeuse.

Ne se préoccupant pas moins de lui que de ses autres frères survivants, le Roi s'était intéressé à ces démarches dont le cardinal de Joyeuse le tenait au courant, et aussitôt qu'elles parurent sur le point d'aboutir, il s'inquiéta d'assurer au jeune homme un parti digne de lui.

Il crut en avoir trouvé le moyen dans une combinaison offrant l'avantage de faire cesser la rivalité qui depuis si longtemps divisait les deux familles de Montmorency et de Joyeuse et ajoutait aux troubles de la province. En septembre 1585, Henri III avait suspendu Montmorency de ses fonctions de gouverneur de Languedoc. Mais à la fin de 1588 et depuis surtout la mort de Guise, le Roi s'était rapproché une fois de plus du duc et était prêt à le remettre en possession de son « estat ». Le gage de la réconciliation était le mariage projeté de Charles de Valois, grand prieur de France, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, avec Charlotte de Montmorency, fille aînée du duc. Mais il y avait à compter avec la susceptibilité du maréchal de Joyeuse qui, depuis trois ans, s'était peu à peu arrogé tous les droits de gouverneur de la province, son fils jouant auprès de lui le rôle de lieutenant-général. Pour ménager tant d'intérêts contradictoires et reprenant un projet de sa mère, le Roi avait, alors, imaginé de proposer aux Joyeuse le mariage de Scipion avec la seconde fille de Montmorency, Marguerite; et, pour pourvoir son protégé d'un « estat honneste », ne lui avait rien offert de moins que la charge de grand écuyer, puis celle de grand maître de France que la mort du duc de Guise laissait vacante. C'était là le fonds des propositions que Giron,

valet de chambre du Roi, avait été chargé de présenter au maréchal, en janvier 1589.

« Premièrement, portaient les instructions de Giron, dira ledit Giron audit mareschal que l'affection qu'il a toute sa vie monstrée au service de ceste couronne, particulièrement envers Sa Majesté, la rend asseurée qu'il aura tousjours le bien d'icelle en sa spéciale recommandation par-dessus tout autre chose. Aussi doit-il comprendre de quelle importance et profit aux affaires du Roy peut estre la réduction de M. de Montmorency à son service, et singulièrement en ce qui touche la religion catholique...

« Sa Majesté voulant, d'autre part, tesmoigner la souvenance qu'elle a de l'amitié qu'elle portoit à feu Monsieur le duc de Joyeuse, son beau-frère, et en faire sentir les effets à sa maison en la personne du sieur de Joyeuse fils, en l'approchant et tenant près de soi, a délibéré, en faveur du mariage qui lui est proposé avec la seconde fille de M. de Montmorency, de lui bailler l'estat de Grand maistre, qui est le premier estat de la maison de Sa Majesté, estimé des plus grands de la France et qui a tousjours esté tenu par princes ou autres des premiers seigneurs de ce royaume; en quoi ledit sieur mareschal cognoistra combien Sa Majesté aime sa maison et l'avancement qu'elle veut faire à sondit fils le colloquant en charge de telle importance... »

A ces instructions était jointe, d'ailleurs, une lettre du Roi au maréchal où après lui avoir fait part personnellement de ses projets :

Mon cousin, ajoutait le Roi, j'ay bien voulu vous dépescher ce porteur exprès pour vous dire que d'aultant que vous aimez le bien de mon service et désirez me le faire paroistre, il est besoing que vous embrassiez ce moyen pour un bien public, ce qui redondera néantmoins au bénéfice de vostre maison. Car oultre le repos que ce sera à l'un et à l'autre de vous et de M. de Montmorency et la force plus grande que ceste alliance y apportera pour vostre commune conservation, mes affaires de ce costé-là se remettant en meilleur estat, le fruit s'en pourra estendre aussy plus avant, et moy avoir

le meilleur moyen de faire pour vous et pour les vostres comme j'en ay bonne volonté. Vous m'avez tant d'obligations que vous devez vous accommoder à ce que je veux pour mon service, croyant que j'ay telle souvenance de l'amytié que j'ay portée à feu mon beau-frère, vostre fils, que j'auray tousjours en singulière recommandation le bien et la grandeur de vostre maison, en m'obéissant comme vous estes tenu...

Priant Dieu......

HENRY.

Si brillantes que fussent ces offres, les Joyeuse parurent y rester indifférents. C'est qu'en réalité le père et le fils espéraient autre chose du Roi : le père, sa confirmation dans la charge de gouverneur de la province; le fils, la commission de lieutenant-général de son père. Leurs sentiments se marquèrent bien dans la froideur avec laquelle ils accueillirent, dans la négligence avec laquelle ils exécutèrent, en février 1589, les ordres à eux donnés par le Roi de réprimer et de punir les troubles qui, en janvier, avaient ensanglanté Toulouse. Et lorsqu'ils surent que, le gouvernement de Languedoc rendu à Montmorency, la lieutenance générale était promise à François de la Jugie, seigneur de Rieux, qui avait mené les dernières négociations avec le duc, leur parti fut pris : ils déclinèrent nettement les propositions du Roi. Dès lors entre Montmorency et Joyeuse la lutte se poursuivit plus acharnée que jamais, après surtout que, — Henri III mort, — le maréchal eut été investi par la Ligue de l'état de gouverneur, et Scipion, de celui de lieutenant-général. C'est à cette lutte que les deux frères de ce dernier allaient venir s'associer et c'est elle que j'ai maintenant à raconter.

CHAPITRE XII

LA LIGUE EN LANGUEDOC

Les trois Joyeuse : Monsieur le Cardinal ; Monsieur le Grand prieur ; Frère Ange, capucin, maréchal de France (1).

C'est le Cardinal qui, le premier, vient apporter à son frère l'appui de sa haute autorité, le prestige et le crédit que lui vaut dans la province le double titre d'archevêque de Narbonne et de Toulouse, son activité et ses talents, enfin, désormais tout acquis à la Ligue.

En novembre 1589, il débarque à Narbonne, arrivant d'Italie. En mars 1590, il préside à Lavaur, puis à Toulouse les États de la Ligue qui autorisent le maréchal de

---

(1) **Documents inédits.** — Bibl. nat., fr. 3.603, 3.636, 3.794; *Cinq-Cents Colbert*, vol. 9, 10, 31. — Archives du musée Condé, à Chantilly, L, t. XXVII. — Archives du palais de Monaco, fonds Matignon, J 77.

Bibliographie. — *Mémoires de M. d'Ambres*, dans Aubais, *Pièces fugitives*, t. II. — Aubery, *op. cit.* — *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, t. VIII et IX. — Brantôme, t. VIII. — H. Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France. I. L'humanisme dévôt* (1580-1680), 1916, in-8°. — Brousse, *op. cit.* — Callières, *op. cit.* — P. Edouard d'Alençon, *Page inédite de la vie du Père Ange de Joyeuse*, 1913, in-8°. — Gaches, *Mémoires.* — S. Girard, *La vie du duc d'Epernon*, 1736, in-4°. — *Correspondance de Henri IV*, t. III. — *Journal de L'Estoile*, t. V, VI, VII. — *Mémoires de la Ligue*, t. II. — Mouynès, *Inventaire des archives de Narbonne*, t. I, in-4°. — Saint-Auban (Jacques Pape de), *Mémoires*, dans Petitot, t. 43. — *Correspondance des Saint-Sulpice*, 1906, in-4°. — Vaissète, *op. cit.*

Joyeuse et son fils à lever de nouvelles troupes, votent d'importants subsides pour y pourvoir, arrêtent d'adresser au roi d'Espagne une demande de secours d'hommes et d'argent. En août 1590, le cardinal réunit un concile des évêques de la province. En janvier 1591, il assemble de nouveau les États, à Castelnaudary. La situation financière est critique. « Je vous supplye, lui écrit Scipion, puisque vous présidez à l'assemblée, de la disposer à quelque chose de mieux que de coustume, car il faut perdre ou gagner ceste année. Et si vous ne trouvez, ou de la monnoie ou du temporel, 60.000 escus pour ces cinq mois, et quelqu'un qui face l'avance, il n'y a pas moyen de résister aux affaires; et encores faudroit-il fournir du bled pour l'entretènement de l'armée. » Sur les énergiques représentations du Cardinal, les 60.000 écus sont votés.

Pendant ce temps, — après une courte trêve qui semble bien n'avoir été consentie par Scipion que « pour refroidir l'adversaire de se préparer à la guerre et le prendre ensuite au dépourvu », et au cours de laquelle 6.000 lansquenets et Espagnols ont débarqué à la Franqui sur 42 galères, — le nouveau lieutenant-général commence la campagne vers le milieu de 1590. Il ravage d'abord la région du Minervois où il prélude à l'ouverture des hostilités par d'impitoyables cruautés : on prétend qu'à Argens il « fait tout tuer » même les prêtres. Il s'avance ensuite dans la direction de Toulouse, met à sac plusieurs places, entre autres Montastruc, où de 200 personnes il n'en reste guère que 10 à 12 d'épargnées et où sont massacrés jusqu'à des blessés étendus sur des matelas. De là, vers le milieu de 1591, il vient mettre le siège devant la ville neuve de Carcassonne, la Cité tenant déjà pour la Ligue.

C'est pendant ce siège que donnant de ses nouvelles à Mmes d'Ailly et de Nançay :

Mes tantes, leur mande-t-il, vous m'honorés trop du soin qu'il vous plaist prendre de ce nepveu qui ne désire rien tant que de vous

tesmoigner son affection pour ce qu'il n'y a personne au monde qui soit plus vostre serviteur... Je vous diray que ayant assiégé, il y a quatre mois, Carcassonne et réduit desjà à très grande extrémité, Monsieur de Montmorency a voulu faire tous ses efforts pour la venir secourir, estant luy mesme allé en Provence chercher toutes les forces de ce pays-là, et du Dauphiné conduites par le coronel Alphonso Corso, avec lesquelles toutes ensemble il s'en est venu, pensant et secourir Carcassonne et reprendre tout ce que j'avois pris sur luy. Mais je me suis trouvé, Dieu mercy, si bien assisté que je suis venu six lieues au devant de luy, luy ay présenté quatre fois bataille et l'ay enfin contraint de se retirer et congédier son armée sans s'approcher de Carcassonne qu'à six lieues, bien qu'il ayt esté deux mois sans rien faire et tousjours à une lieue les uns des autres. Et si avoit-il au double de cavalerie que moy, parce que, comme je pensois luy aller donner bataille, la cavalerie espagnole me quitta de peur. Si, n'avons-nous pas, Dieu mercy, laissé d'en venir à nostre honneur, si bien que Carcassonne est à l'extrémité, estant pressée de peste et de famine, et en attends, avec l'ayde de Dieu, une bonne issue.

Je vous supplye......

De Puicherie, ce XIX[e] novembre [1591].

Vostre très humble......

ANT. SCIPION DE JOYEUSE.

Il n'y a pas dans cette lettre que des rodomontades. Ce jeune homme de 27 ans se révèle, en effet, très vite comme un redoutable chef de parti, auquel ses ennemis eux-mêmes rendront hommage. D'une inlassable activité qui le fait se transporter à point partout où sa présence est nécessaire, et qui rend presque impossible de donner de ses « courses » un itinéraire suivi; — d'une réelle valeur guerrière, « aussi bon aux batailles rangées comme aux assauts des villes », prompt aux hardis coups de main, fécond en ruses et stratagèmes, ayant su s'attacher comme lieutenants, en la personne de MM. d'Honnoux et de Montbéraud, « deux gentilshommes très vaillans et doués de rares perfections militaires »; — d'une bravoure personnelle qu'attestent de fréquentes blessures, atteint qu'il est un jour d' « une arquebusade qui lui perce l'os au-dessus du coude », une autre fois d' « un coup de poitrinal qui manque à lui emporter la teste »; — d'une cruauté froide qui ne recule devant rien, car, dit un contemporain, « ravissemens de femmes, fourragemens du plat pays, embrasemens des

métairies et villages, meurtres de pauvres paysans estoient comptés entre les menus passe-temps de ce jeune seigneur »; tel était celui dont un de ses ennemis pourra dire vraiment que « le mal qu'il fit en sa patrie n'est de beaucoup si grand que le bien qu'il luy eust pu faire un jour si, ou guidé par un meilleur conseil, ou ayant raffiné son jugement par une plus longue expérience, il eust mesnagé les grands dons de nature que chacun remarquoit en lui avec plus de discrétion ».

Beaucoup de lettres de lui nous ont été conservées. Celles adressées, en particulier, à son cousin, M. d'Ambres, nous permettent d'entrevoir assez bien cette figure de soudard que trois passions dominent : les femmes, — et notamment, comme il l'écrit, une fois, en un mauvais italien, « una gentil donna, juvene de 22 anni, bellissima, honestissima, richissima, nobilissima et tutte le altri parti in superlativo »; — le jeu, qui est sa ressource durant ses rares loisirs : « ... Icy, où pour mon plus ordinaire exercice, je suis réduit à jouer trois fois par jour aux tarots... »; mais surtout et par-dessus tout, la guerre, et la guerre impitoyable : « Vous faites rage en Albigeois, écrit-il à d'Ambres, vous ne faites que tuer, de quoy je ne suis pas marry », et lui annonçant l'arrivée des Espagnols : « Vous n'avés jamais vu de telles gens que ces gens-là, car ils tuent et massacrent tout ce qui se présente... et sont affamés d'assauts, de quoy j'espère les souler. »

Quoi qu'il en soit, comme Scipion le laissait pressentir à ses tantes, Carcassonne n'avait pas tardé à capituler, les derniers jours de décembre. Et la nouvelle de ce succès dut être une des dernières dont se réjouit le vieux maréchal de Joyeuse qui mourut à Couiza au début de 1592.

Une lettre de Henri IV à Montmorency, du 7 mai 1592, semble indiquer qu'on avait pu attribuer à l'influence du père, à ses sentiments passionnés et à sa rancune l'intransigeance du fils. « L'on avoit tousjours cru, écrit le prince,

qu'il n'y avoit que l'opiniastreté du feu mareschal de Joyeuse qui retint son fils en ce parti, auquel il n'avoit pas, d'ailleurs, grande affection. L'on avoit cru que, estant par sa mort deschargé de ceste subjection, il seroit pour se réduire à son debvoir. Toutesfois, je n'ay point eu encore vostre sentiment, et crois que, s'il en eust eu quelque volonté, il s'en fust plustost adressé à vous pour me le faire savoir. » En fait, Scipion s'était bientôt chargé de dissiper les illusions qu'on aurait pu concevoir sur ce point.

Le 17 mars 1592, il reçoit de Mayenne les fonctions de gouverneur et lieutenant-général au pays de Languedoc, et en mai le titre de maréchal de France. Au mois de mars, les États de Toulouse lui votent un subside de 70.000 écus. Ainsi pourvu d'honneurs et d'argent, « il se remet aux champs », inflige près de Lautrec un sévère échec aux Royaux qui laissent 400 morts sur le terrain (mai 1592), ravage insolemment le Montalbanais, et va enfin, les derniers jours de juin, mettre le siège devant la petite place de Villemur à trois lieues de Montauban, et à quatre de Toulouse.

Or, c'est à ce moment que réapparaît en Languedoc le frère Ange de Joyeuse, pour n'être d'abord qu'incidemment mêlé à la lutte ardente menée par ses frères, mais que le destin fatal de Scipion allait, bientôt, de son cloître tirer sur un plus vaste théâtre et appeler à jouer un plus ample rôle.

Nous avons laissé le frère Ange à Venise, occupé à ses études théologiques au couvent du Santissimo Redentore. Il y était resté jusqu'à la fin de 1591. Nous le retrouvons, en effet, à Savone en novembre de cette année, quelques jours après l'élection d'Innocent XI, puisqu'il rejoignit en cette ville son frère le Cardinal qui revenait de cette élection regagnant le Languedoc, rencontre sur laquelle un historien de notre temps, M. l'abbé Brémond, a écrit

une page charmante à laquelle je ne peux que renvoyer mes lecteurs.

Que faisait à Savone le frère Ange? Après être allé conférer à Sestri avec le général de son ordre, il se préparait à passer lui aussi en France. Mais dans quel but? Il est assez difficile de répondre à la question. Les uns, en effet, affirment que c'était avec la mission d'appuyer l'intervention du duc de Savoie en Provence en faveur de la Ligue, contre le gouverneur de cette province, Bernard de la Valette, et ceux-là allèguent en faveur de leur opinion que de Savone le père Ange se rendit à Turin. Les autres imaginent des menées plus ténébreuses encore. « En ce mesme temps, dit Aubery, dans sa *Vie du cardinal de Joyeuse*, le père Ange fut chargé d'une négociation très importante au nom de M. de Joyeuse, son frère, et de M. de Nemours, dont le dessein estoit, supposant la dissipation de l'État infaillible, de partager entre eux le Languedoc et le Lyonnais, ou au moins d'en recueillir les débris sous le bon plaisir du Pape qui mettoit à couvert par le moyen de cette ligue son comté de Venaissin. Et ne pouvant goûter l'irruption du duc de Savoie en Provence, ils firent proposer à M. de la Valette d'estre de la partie avec eux et ils lui envoyèrent offrir de l'aider à chasser le Savoyard de la Provence pour s'en accommoder lui-mesme et se soumettre tous ensemble à une protection du Pape, tandis que le Roy n'estoit pas encore reconcilié à l'Église. Le Père vit pour cet effet en passant le sieur de Saint-Canat à Pertuys où il fit mesme quelque séjour en attendant l'aveu tout entier et le plein consentement dudit sieur de la Valette pour qui Tabaret faisoit les entremises et les principaux messages. Mais l'on vit presqu'en un moment tous ces beaux desseins de principautés imaginaires dissipés par l'emprisonnement du duc de Nemours et par la mort violente tant de la Valette que de Joyeuse. »

Quoi qu'il en soit de cette question que j'avoue n'avoir pu éclaircir, un fait certain est que, nommé gardien du

couvent d'Arles en avril 1592, le frère Ange y demeura jusqu'à la fin de juin, époque à laquelle il arrivait à Toulouse, on ignore pour quel motif.

L'on sait, en revanche, que cette arrivée coïncidait avec le siège de Villemur entrepris par Scipion, et c'est précisément à l'occasion de ce siège que nous voyons le frère Ange intervenir pour la première fois dans les affaires de la Ligue en Languedoc.

A la suite de la plus singulière rencontre ! Comme il arrivait à Toulouse, y parvenait, en effet, la nouvelle que son beau-frère le duc d'Épernon, parti d'Angoulême, le 5 juin, à la tête de 5 ou 600 chevaux et de 1.000 hommes de pied, se préparait à entrer, par le Périgord et le Quercy, en Languedoc, se rendant en Provence pour y remplacer dans le commandement de ce pays son frère Bernard de la Valette tué le 11 janvier au siège de Roquebrune.

Le passage de ces forces, qui pendant leur séjour en Languedoc ne devaient point sans doute refuser d'appuyer à l'occasion les Royaux de la province, n'était pas sans inquiéter les Ligueurs. D'autant que le chemin suivi par d'Épernon le faisait pénétrer en Languedoc vers Montauban, au point où les hostilités étaient alors précisément localisées. Joyeuse occupé au siège de Villemur paraissait surtout menacé et peut-être est-ce là ce qui détermina le frère Ange à une démarche qui nous est rapportée par le biographe du duc d'Épernon. « Le père Ange, écrit-il, sachant l'acheminement de M. d'Épernon et son dessein d'assister M. de Thémines, gouverneur de Montauban, contre M. de Joyeuse, il le vint rencontrer sur le chemin pour l'en dissuader et pour l'attacher au parti de la Ligue. Il l'en conjura par les plus étroites et les plus instantes prières et n'oublia ni les respects de la religion, ni ceux de l'amitié et de l'alliance pour le gagner. » Toutefois, continue le récit, « le duc, mettant à part tous ces respects pour rendre ce qu'il devoit au service du Roy, s'avança vers Villemur, d'où ses ennemis, n'estant pas en

état de lui rien contester, se retirèrent, lui laissant la liberté de faire munir la place ».

Les faits rapportés là n'ont en eux-mêmes rien d'invraisemblable, et d'autres documents nous confirment que d'Épernon, avec 400 chevaux et 500 arquebusiers, fit devant Villemur une démonstration assez prononcée pour forcer Joyeuse à décamper.

Faut-il croire qu'avant de se décider à l'attaquer, d'Épernon ait « écrit secrètement à Joyeuse, lui donnant avis que, son honneur et son devoir l'obligeant d'aller délivrer Villemur, il l'en avoit voulu advertir pour lui donner le temps de se retirer »? Il se pourrait, car en dehors de la levée du siège, l'avantage remporté par les troupes du duc sur celles de Scipion paraît s'être borné à la prise de deux couleuvrines.

Beaucoup plus sanglant fut, en revanche, l'échec infligé par Joyeuse quelques jours plus tard, le 19 juillet, à la Court près Montels, à deux régiments de d'Épernon, qui, furieusement attaqués de nuit, laissèrent 3 ou 400 des leurs sur le terrain.

C'estoit en ceste conjoncture, disent les *Mémoires de Gaches*, que Joyeuse couvert de lauriers pour tant de victoires gagnées sur les Royaux devoit pendre l'espée au croc et faire la paix avec son Roy, comme il estoit pressé et conseillé de ses amis. Mais l'affront reçu à Villemur l'emporta. « Il faut, dit-il, perir ou le réparer par la prise! » Dieu le voulant faire servir d'exemple de sa justice pour le punir de tant de ravages qu'il avoit faits, des cruautés, barbaries et perfidies par lui exercées contre ses concitoyens, serviteurs du Roy et particulièrement sur ceux de la religion, lui donna ceste fureur de vouloir encore assouvir sa rage contre ce pauvre lieu, au mépris des dernières instructions du feu mareschal, son père, decédé quelque temps auparavant, qui lui avoit recommandé de prendre garde à n'entreprendre point de siège des villes de ceux de la religion qui se défendent en désespérés pour leurs biens, pour leur religion et pour leurs vies, mais de s'en prendre aux *politiques* qui, estant de mesme religion qu'eux, sont plus faciles à composer, après quelque résistance pour leur honneur.

Mais, « sans se souvenir de tous ces advis », aussitôt qu'il avait vu d'Épernon reprendre sa route vers la Pro-

vence, Joyeuse était revenu mettre le siège devant Villemur avec 600 chevaux et 4.000 hommes de pied, dont 1.400 lansquenets « levés en Allemagne par l'ordonnance et mandement de l'empereur Rodolphe, comme il se put vérifier plus tard par les originaux des commissions dont on se saisit ». Et tout de suite il faisait établir aux abords de la ville un camp retranché « grandement fortifié » pour son infanterie, et sur le Tarn un pont de bateaux destiné à assurer ses communications et son ravitaillement.

Cependant, les violences et la tyrannie de Joyeuse avaient fini par soulever contre lui une haine universelle. On comprenait qu'il était l'âme du parti qui perpétuait les troubles qui désolaient le pays et auxquels sa défaite seule pouvait mettre un terme.

Aussi son retour à Villemur fut-il le signal d'une levée générale des Royaux, et par delà même les frontières du Languedoc. Thémines, forçant par surprise le blocus mis par Joyeuse, avait réussi à entrer avec quelques troupes dans Villemur. De tous côtés lui arrivèrent des secours. Louis de Clermont-Montoison, Jacques de Chambaud, Antoine du Pleix, seigneur de Lecques, amenèrent d'importants contingents envoyés par Montmorency ; le vicomte de Gourdon, ceux qu'il avait pu lever en Quercy ; Raymond Chapt de Rastignac, seigneur de Messilhac, gouverneur de la Haute-Auvergne, « cent chevaux et une bonne troupe d'arquebusiers »; Sanvensa, sénéchal de Rouergue, des hommes de cette province et du Gévaudan. Si bien que concentrée à Bellegarde, près de Saint-Nauphary, l'armée des confédérés compta bientôt 500 chevaux et 2.500 à 3.000 arquebusiers. Une sortie heureuse faite par Thémines, la résistance opposée à une attaque de Joyeuse à laquelle elles tinrent tête avec succès ayant donné confiance aux troupes, leurs chefs résolurent de brusquer les choses, et avisés, vers le milieu d'octobre, que la cavalerie de l'ennemi était « distribuée pour vivre » dans les villages environnants, qu'une partie même était occupée à « four-

rager dans le plat pays », ils décidèrent de ne pas laisser échapper l'occasion qui leur parut bonne d'en finir.

Comment Joyeuse ne se rendit-il pas compte de l'encerclement qui le menaçait? Les uns attribuent la chose à un véritable aveuglement. « Ces fâcheuses occurrences, dit un capitaine de l'armée royale, mélangèrent alors ses discours d'une estrange bigarrure, car maintenant il se rangeoit à un parti, maintenant à un autre. » « Quelques jours avant son désastre, écrit d'autre part Gaches, le capucin, son frère, estoit venu pour lui persuader de lever le siège, lui représentant le grand attroupement qui se faisoit de tous costés; mais lui, plein d'orgueil, lui respondit qu'il ne quitteroit jamais Villemur sans le prendre quand il sçauroit d'y vieillir autant que son père l'estoit à son décès, que ces troupes ne lui faisoient pas grand peine parce que la plus grande partie estoient du bas Languedoc et qu'il estoit en possession de les battre, ce qui obligea son frère de se retirer, après avoir dit la messe pour sa conservation. »

D'autres prétendent que, « s'assurant d'estre à point nommé averti des mouvemens et progrès de l'ennemi par une demoiselle voisine de Montauban, mieux connue en ces quartiers par sa grande pétulance que par les traits de son visage », Joyeuse fut trompé en son attente, cette demoiselle lui ayant donné avis, mais trop tard, du dessein des Royaux.

Il n'est pas douteux, dans tous les cas, qu'il n'ait été surpris. Partis de Saint-Nauphary dans la nuit du 18 au 19 octobre, les confédérés arrivent au point du jour devant le camp retranché de Joyeuse. Celui-ci fait aussitôt tirer trois coups de canon pour avertir sa cavalerie de « se rallier ». Mais, déjà, le premier retranchement du camp est attaqué. Le duc avait placé là 200 soldats commandés par Josse Lambert, dit le capitaine Caravelles, et par M. de Lacam, de Lautrec. « A l'abord, Caravelles, dit : « Qui va là? A moy, mes amis, faisons ferme! » Les assail-

lans respondent par une furieuse descharge dont ils blessent Lacam et en tuent plusieurs, qui porta l'effroy aux autres fuyant vite au second retranchement. » « Déployant alors toute sa suffisance au mestier de la guerre, raconte un témoin oculaire, Joyeuse monstra tant de haut courage et de bon sens que le seul respect de la patrie empesche de regretter son meschef, car on ne pourroit dire en peu de paroles de quelle diligence il envoya renforcer les gardes des autres forts, tellement que si sa déterminée résolution eust esté secondée par l'obéissance de ses soldats il eust pu mieux couvrir le jeu et contester plus longuement l'honneur de la victoire. Tant y a qu'estant réduit en très mauvais termes il donna des tesmoignages de valeur qui ne peuvent estre estimés petits que par un homme de très petite capacité. Car ceux du premier retranchement s'estant retirés au second, il assura ses gens de sorte qu'ils firent résistance l'espace de quelque demi-heure. » Mais au bout de ce temps, Jacques de Chambaud s'impatientant de cette résistance et ayant commandé à son neveu qui portait l'enseigne colonelle de la jeter dans le retranchement, criant : « Voyons un peu si on sera si lasche d'abandonner le drapeau aux ennemis ! » une poussée formidable amène les assaillants dans le second retranchement dont ils chassent les défenseurs vers le gros de l'armée de M. de Joyeuse. A ce moment, Thémines étant sorti de Villemur prend cette même armée à revers, laquelle se voyant entre deux feux commence à fuir vers la rivière du Tarn. Joyeuse essaie vainement de retenir ses troupes ; il exhorte ses lansquenets à « croiser les piques » contre les fuyards, et peut-être fait-il donner l'ordre de couper les câbles du pont. Il ne peut maîtriser la panique. « Hélas ! que deviendrai-je? » crie-t-il à Georges Glandevez, seigneur de Saint-Martin. « Il faut, dit l'autre, aller mourir au canon ! » Ralliant une centaine d'hommes, il marche à leur tête, l'épée haute, vers les canons. Mais quand il se retourne, il ne voit derrière lui que quelques fidèles : MM. de Moussoulens, de Saint-Géry, de Villegly, les capi-

taines de la Courtête et Bidou. « Moussoulens dit à M. de Joyeuse : « Il faut se sauver ! » Il lui répondit : « Il faut mourir ! » Moussoulens répliqua : « L'on ne meurt pas quand l'on veut. Vous seriez prisonnier et mené à Béziers, taschez de vous sauver, et demain nous les battrons ! » « Adieu, donc, mes canons, s'écrie Joyeuse, je vous perds, je perds aujourd'hui tout l'honneur que j'avois acquis ! » — « Songez à vous sauver et non les canons, lui répète un autre; on peut trouver d'autres canons, mais non autre vie, si on la perd. » Et ses compagnons l'entraînent toujours criant : « Ah ! misérable fortune que je cours aujourd'hui ! Mes amis m'ont abandonné ! » ou selon une autre version : « Ah ! je renie Dieu ! je cours aujourd'hui une grande fortune ! » Tous se dirigent à leur tour vers le pont de bateaux. Mais, soit par suite de l'ordre que Joyeuse avait donné de couper les câbles, soit qu'il se fût affaissé sous le poids des fuyards, le pont était rompu. Il fallait passer à gué. « Ne trouvant plus ses grands chevaux que ses pages avaient emmenés en fuyant, Joyeuse monta sur un bidet et se lança dans le Tarn accompagné de Moussoulens. Son cheval trop faible trébucha, ou, mal sanglée, la selle tourna. Il tomba à l'eau. Moussoulens, qui était monté sur un meilleur cheval et qui se sauva, le soutint pendant quelque temps. Enfin il fut emporté. Les flots le jetèrent contre un des pilotis du pont effondré. Il se saisit d'une corde qui y pendait, mais il ne tarda pas à la lâcher et fut porté par le courant assez près du bord pour que des soldats qui s'étaient sauvés pussent lui tendre leurs piques. Il ne les prit pas et disparut enfin dans le fleuve. Ce qui donna à penser qu'il était mort volontairement. »

Tel est le récit le plus ordinaire de la mort de Joyeuse. Mais il en est bien d'autres versions : l'une qui veut que lui et ses compagnons aient tenté de se sauver non à cheval, mais à la nage et qu' « arrivés qu'ils étoient au dernier bateau, une pièce de bois soit tombée sur Joyeuse et l'ait entraîné »; une autre qui prétend qu' « il ne put

monter à cheval, tant il estoit troublé »; celle de d'Aubigné : « La foule fut si grande sur le pont de bateaux qu'elle l'enfonça; si bien que n'ayant plus d'espoir qu'en la nage, il s'en perdit grand nombre dans l'eau; de ce nombre, fut Joyeuse qui sauta du chantier dans le Tarn et s'y noya »; un témoignage isolé, enfin d'après lequel « trouvé quatre jours après la bataille, sans blessure, vestu d'un pourpoint de satin blanc, avec des bizettes d'or, et de chausses de canelle avec du clinquant, le corps de Scipion ait été enterré d'abord à Villemur, puis transporté et enseveli aux Minimes, à Toulouse ».

Mais sur quoi tous les récits sont d'accord c'est sur le terrible désastre des Ligueurs en cette journée. Ceux qui furent tués avant même d'avoir franchi le pont, ceux qui périrent noyés, ceux enfin qui furent massacrés sur la rive gauche du Tarn par les ennemis passés en toute sûreté à un gué voisin, montèrent, dit-on, à plus de 2.000. La prise de 5 canons, de 26 enseignes et un butin de plus de 200.000 écus complétaient cette belle victoire.

Mon cousin, — écrivait Henri IV, le 7 novembre 1592, au duc de Nevers, gouverneur de Champagne, — comme je commençois à m'endormir, on m'est venu réveiller d'une très bonne nouvelle de quoy aussy soudain je vous ay voulu faire part. C'est un gentilhomme que m'a envoyé le sieur de Thémines qui m'a apporté la défaite de Monsieur de Joyeuse devant Villemur où il est mort, 2.000 hommes aussi de morts et cinq canons de prins et vingt-six enseignes. Je vous prie d'en faire chanter le *Te Deum* et tirer le canon. Je voudrois tous les soirs estre réveillé par d'aussi bonnes nouvelles en peine de ne dormir point. Bonsoir, mon cousin.

Ce samedi, à onze heures du soir, VIIe novembre, à Saint-Denys.

Henry.

Et l'opinion publique s'associant à la joie du souverain, le sonnet suivant courait à la même époque à Paris :

Joyeuse, fils de Mars, de la Fortune aussi,
A qui l'heur et la guerre a esté si sortable
Que, de nom et d'effet, tu estois redoutable,
Bravant, jeune et petit, ce grand Montmorency !

Hé! d'où vient maintenant que tu laisses ainsi
En proye aux ennemis ton ost épouvantable?
D'où vient qu'un Scipion, hardi, fier, indomptable,
Fuit, de crainte et de peur et d'effroy tout transi?

Ha! c'est un coup du Ciel, et, tout tel que Maxence
Reçut en payement de pareille arrogance
(Blasphémateur cruel, infâme en ses amours) :

Tu as de ce tyran imité les allures :
Ainsi pour rendre égaux vos misérables jours
Tarn et Tibre ont lavé et couvert vos ordures.

La mort dramatique de Scipion survenue cinq ans jour pour jour après celle de ses frères à Coutras était un nouveau désastre pour la famille de Joyeuse. Celle-ci, qui avait espéré voir ce fils, relevé de ses vœux, perpétuer la race, n'avait plus désormais comme représentants qu'un prélat et un capucin.

Mais cette mort était aussi un coup terrible pour le parti de la Ligue en Languedoc. On sentait bien que la victoire de Villemur sonnait le glas de l'Union dans la province. « Après cette victoire, note un factum rédigé en l'honneur de Thémines, l'un des vainqueurs, après cette victoire la plus entière qui se soit faite en nos jours, la faction qui estoit entre Loyre et Pirénées donna des genoux en terre, d'où elle ne s'est depuis relevée. » De fait, en Languedoc, nul ne paraissait capable, ni même se soucier de ressaisir le drapeau tombé des mains du vaincu de Villemur. Depuis le début des troubles, les catholiques s'étaient toujours ralliés avec enthousiasme au nom de Joyeuse. Qui pouvait se flatter de ressusciter le prestige de ce nom et ce glorieux passé?

A Toulouse, foyer de la Ligue, la consternation était grande surtout. Craignant que les Royaux ne profitassent de la situation pour rappeler Montmorency et le « restituer en son estat », le Parlement, à la première nouvelle de la défaite, avait nommé, séance tenante, gouverneur de la

ville et du pays le cardinal de Joyeuse. Mais le cardinal avait déclaré n'accepter ces fonctions que provisoirement, alléguant son inexpérience en matière militaire. L'on songea alors que le destin venait de ramener à Toulouse un autre Joyeuse qui, ayant, lui, appartenu au siècle, serait plus capable de remplacer son frère mort. L'intérêt pris par le frère Ange aux affaires de la Ligue depuis son arrivée en Languedoc, son intervention récente auprès de d'Epernon, son attitude surtout, depuis la défaite de Villemur, lui avaient valu une réelle popularité dans la ville : « Lui seul, au moment de la déroute de son frère, était resté plein d'intrépidité et de constance, et avait conservé assez d'énergie pour consoler, relever, encourager son frère le Cardinal, ses autres parents et toute la cité. » L'on rappelait, d'ailleurs, « qu'élevé dans la profession des armes, le comte du Bouchage avait été chef et conducteur d'armées, qu'avec beaucoup de courage et de bonheur il avait accompli de beaux et honorables faits de guerre, qu'enfin comme gouverneur d'Anjou, puis des provinces de Touraine, Maine et Perche, il avait été appelé au maniement des plus importantes affaires de la cour par le feu Roi ».

Chose curieuse, au même moment où ces idées prenaient corps dans les esprits à Toulouse, les chefs de l'armée de Scipion, échappés au massacre arrivaient dans la ville très disposés à s'y rallier. Ils se souvenaient de la visite du frère Ange au camp de Villemur, et tout de suite à eux aussi l'espérance était venue de le voir succéder à son frère.

Dès le 20 octobre, une délégation du clergé, de la noblesse et du peuple se rendait donc au palais épiscopal pour exposer au Cardinal le désir de tous et le supplier de pressentir le frère Ange. Et comme ce dernier mandé à l'archevêché alléguait sa situation, son état, ses vœux, les membres du clergé présent declarèrent hautement qu'il n'y avait point là un obstacle insurmontable, qu'il fallait tout aussitôt demander au Pape les autorisations nécessaires, et qu'en attendant eux-mêmes étaient disposés à se

prononcer sur le cas en question. Le lendemain, en effet, une commission de 19 docteurs, théologiens, canonistes réguliers et séculiers se réunissait, et, après une courte délibération, décidait que, étant données les circonstances, « le père Ange pouvait non seulement, mais devait, sous peine de péché mortel, quitter provisoirement son habit et accepter la charge qui lui était offerte pour le soutien et la conservation de la religion catholique ». Séance tenante, du reste, était rédigée une adresse au Pape où l'affaire lui était humblement soumise, adresse que Guillaume Maron, professeur de droit à Toulouse, fut chargé d'aller présenter à Sa Sainteté.

Cet acte nous est parvenu en sa traduction italienne. Il expose longuement les événements que je viens de rapporter, les raisons religieuses qui militent en faveur de l'autorisation implorée, — car il ne s'agit de rien de moins que du maintien et du salut du catholicisme en Languedoc, — et s'achève par des considérations qui marquent bien l'état d'exaltation des esprits. En fin de compte, l'appel du frère Ange à la tête de l'armée de l'Union est non seulement commandée par les motifs humains les plus graves, mais il semble avoir été, en quelque manière, voulu du ciel. N'est-il pas surprenant, d'abord, que le lundi, 19 octobre, jour de la mort de M. de Joyeuse, l'une des lectures du bréviaire fût le récit de la mort de Judas Macchabée et des instances faites par les siens auprès de Jonathas, son frère, pour lui demander de prendre sa place; et que le jour où les docteurs se réunirent, c'est-à-dire le 21, le même bréviaire rapportât l'élection par le peuple de Simon Macchabée à la place de Juda et Jonathas, ses frères, tués pour la bonne cause? N'est-il pas aussi significatif qu'un prédicateur, « consolant le peuple alors qu'on venait d'apprendre la déroute de Villemur », ait déclaré que « si l'on ne trouvait aucun général pour remplacer M. de Joyeuse, Dieu enverrait un *ange* pour se mettre à la tête de l'armée, qui est proprement une prophétie »?

Et il n'est pas jusqu'à la présence à Toulouse du frère Ange à ce moment critique qui ne soit providentielle, car depuis longtemps il aurait dû regagner son couvent d'Arles, si les circonstances les plus fortuites en apparence, mais certainement voulues par Dieu, ne l'en avaient de jour en jour empêché.

Cependant la décision de la Commission aussitôt publiée, une foule immense, — 2 ou 3.000 personnes, dit-on, — se porte tumultuairement au couvent des Capucins, pour en donner connaissance au frère Ange et arracher au père gardien et à lui-même leur consentement. Le voyant faiblir, les manifestants le conduisent en triomphe à l'archevêché où, sur l'avis du Cardinal, il se décide à céder au vœu populaire. Passant dans les appartements de son frère, il quitte sa robe pour revêtir un habit séculier noir, « un barbier lui ajuste la barbe et les cheveux pour qu'il puisse paroistre en public fait à peu près comme les autres hommes », puis toujours accompagné d'un grand concours de peuple, il se rend à la cathédrale Saint-Étienne. Agenouillé devant le maître autel, il prend une épée nue qui y était déposée et proteste, en la saisissant, qu'il ne change d'état que pour la défense de la religion catholique pour laquelle il est prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang. De là, il se transporte au parlement où son frère et lui sont reconnus l'un comme gouverneur, l'autre comme lieutenant-général de l'armée de Languedoc, nominations ratifiées le 14 novembre suivant par les États réunis à Carcassonne, et confirmées par le duc de Mayenne le 26 du même mois.

Dès ce moment le frère Ange, devenu duc de Joyeuse, avait pris possession de sa charge et se préparait à jouer son nouveau rôle en parcourant la partie de la province soumise à la Ligue.

Ce rôle, il allait le tenir pendant trois ans et dans les circonstances les plus singulières, beaucoup moins dramatiques, toutefois, qu'on aurait pu le penser.

Chose curieuse, en effet, dès le début de son gouvernement Joyeuse semble plus obéir aux sentiments pacifiques que la robe qu'il portait naguère peut lui inspirer, qu'aux idées belliqueuses que peut lui suggérer l'épée qu'il a reprise. Le 14 décembre 1592, à la suite d'une entrevue demandée à Montmorency, il signe avec lui, au Mas-de-Barbieu, entre Olonzac et Azille, une trêve d'un an. Est-ce de sa part désir de conciliation? Comprend-il la nécessité pour les Ligueurs de se regrouper et de remettre en état leurs forces après le désastre de Villemur? A-t-il même quelques doutes sur la vitalité de l'Union et ses chances finales de triomphe? Il est difficile de le dire. Et les vers qui courent sur lui à cette occasion ne peuvent nous éclairer, car ils ne sont que plaisants.

De peur des coups, il quitta son espée,
Pour prendre un froc, et fit bien la pippée.
Après qu'il est aux armes rappelé,
Il sent encor son Capucin pelé,
Car il fait trefve, afin qu'il se repose :
Moine et guerrier, c'est toujours mesme chose.

Voyés si Tholosans sont gens bien entendus,
Qui faschés du harnois et du bast qui les blesse,
Naguères ont choisi, entre moines rendus,
Un gentil capucin pour chef de leur noblesse !
Ce n'est pas mauvais choix; car, par ruse et finesse,
Il se tire avec eux du hazard des combats;
Et, laissant à la trefve apointer leurs débats,
Pend au crocq le procès du Presche et de la Messe.

Et c'est au même moment que le frère Ange était chansonné dans le quatrain bien connu :

Vos trois frères sont morts en ces guerres cruelles :
Les deux premiers en terre, et le troisième en l'eau.
Gardez-vous bien de l'air ! Si ne volez tout beau,
Frère Ange, mon ami, vous y lairrez les aisles !

Cependant après la conversion du Roi, au mois de juillet 1593, la situation paraît se détendre en Languedoc, comme ailleurs. A la fin de cette année, la trêve est renouvelée pour six mois. Puis, en février 1594, c'est le sacre de Henri IV à Chartres. Bientôt après, Joyeuse reçoit, de Rome, le bref qui le transfert dans l'ordre de Malte avec le titre de prêtre non de chevalier, et l'autorise à porter l'habit court pendant la guerre, à commander les troupes et à gouverner la province. Mais il ne paraît pas devoir profiter de sa nouvelle situation autrement que pour être le liquidateur de la Ligue en Languedoc. Le vent semble décidément tout à la paix. Le cardinal de Joyeuse parti pour Rome, à la fin de 1593, dans les sentiments les plus ligueurs, le cardinal qui, au mois de février 1594, encore, est en relations suivies avec M. de Montpezat, ambassadeur de l'Union auprès de Philippe II, à la fin de 1594 entre en correspondance avec Henri IV. « Si vous et les vostres, lui écrit le Roi, n'avés ci-devant désiré que je fusse reconnu et obéy comme la raison le vouloit, je m'assure que vous l'avés fait pour le seul respect de vostre religion. » Et les réponses du Cardinal laissent espérer qu'il ne refusera pas d'agir auprès du Pape pour obtenir l'absolution au nouveau roi. Celui-ci estime alors l'instant propice pour entamer les pourparlers avec le gouverneur du Languedoc. Il charge des premières propositions Antoine de Bruyères, abbé de Villeloin, et François de Lestang, président au parlement de Toulouse, députés aux États de Paris et qui s'en retournent en leur province. Puis, ces ouvertures paraissant être accueillies favorablement, Henri IV dépêche à M. de Joyeuse, au mois de décembre 1594, Méry de Vic, porteur d'offres formelles d'accord, et les articles d'un traité, dit traité de Toulouse, sont même arrêtés les premiers jours de janvier 1595.

Les demandes des Ligueurs portent sur quatre points; ils exigent : 1° que le culte réformé reste interdit dans

toutes les villes de l'Union; 2° que les hérétiques ne puissent être admis au parlement; 3° que Joyeuse demeure seul lieutenant-général du Roi dans le pays qui a embrassé l'Union, que Montmorency n'y ait aucune autorité et qu'après la mort ou la démission de ce dernier, Joyeuse devienne gouverneur de la province; 4° que le Roi accorde des lettres d'abolition pour les meurtres du président Duranti et du procureur général Daffis.

Mais à l'heure où l'accord peut ainsi être espéré prochain, brusquement tout change. Dans cette même ville de Toulouse, où viennent d'être discutées paisiblement les conditions de l'entente, Joyeuse entre, le 7 avril, à la tête de 500 chevaux et de bon nombre de gens de pied, comme si l'Union y était en péril; il fait occuper militairement l'hôtel de ville; tolère, sinon encourage, la tumultueuse manifestation populaire que guide le cordelier Michel Maurel, un coutelas en une main, le crucifix dans l'autre, et qui parcourt les rues aux cris de *Vive la Ligue ;* envoie sommer les membres du parlement suspect de royalisme d'avoir à évacuer le palais, sur leur refus menace « d'employer le pétard » pour les y contraindre, si bien que la plupart des magistrats, ayant obtenu à grand peine de sortir de la ville, se retirent à Castelsarrazin, dont ils font le siège du parlement reconstitué, dix à douze des leurs seulement étant restés à Toulouse.

Et tout de suite Joyeuse visite les villes de la province : Albi, Rabastens, Gaillac, Lavaur, renforce les garnisons, presse les travaux de défense, fait emprisonner les partisans du Roi, prépare tout en un mot comme pour une lutte prochaine.

Que s'était-il passé? Il est assez difficile de le savoir. Les conditions posées par l'Union avaient-elles paru exagérées à Henri IV et avait-il marqué quelque répugnance à les accepter? En déchaînant de nouveau la Ligue, Joyeuse espérait-il peser sur la volonté du souverain et l'en faire

passer par où il voulait? En dehors des articles généraux que j'ai indiqués, le duc avait-il émis des prétentions personnelles jugées excessives par le Roi? Cette dernière supposition semblerait la vraie, si l'on s'en rapportait à la lettre adressée par Henri IV, le 30 avril, aux villes ligueuses de Languedoc, où il flétrit énergiquement « les impostures et artifices, les calomnies et détractions inventées et publiées de nouveau par le duc de Joyeuse et ses adhérans pour colorer l'usurpation qu'il a faite naguère de l'autorité du parlement ». En effet, continue le Roi, « si nous eussions voulu accorder audit duc ce qu'il nous a fait demander pour establir sa maison au préjudice d'autruy et de nostre service, il n'auroit pas feint une entreprise contre sa personne, ni figuré la perte de la religion catholique, et n'aurait pas traité si indignement des gens de bien dont luy et les siens ont reçu tant de bons offices, qui ont couru toutes sortes de fortunes pour eux et l'ont mesme tiré du couvent, se confiant en sa simplicité et droiture simulée qui a depuis produit des effets indignes des vœux qu'il avoit faits ».

Et en même temps qu'il expédiait ces lettres le Roi donnait ordre à Anne de Lévis, duc de Ventadour, gendre et lieutenant général du duc de Montmorency, d'entrer immédiatement en campagne contre Joyeuse.

La guerre reprend donc. A la tête de 600 chevaux et de 4.000 hommes de pied, Ventadour pénètre dans le diocèse d'Alet, remonte par le Cabardès, vers Lautrec et Albi, ravageant le plat pays, canonnant quelques places, en enlevant d'autres, saccageant les villages, pour enfin marcher sur Toulouse qu'il n'ose en dernier lieu attaquer, se dédommageant sur Castanet pris et brûlé.

Mais cette campagne précipitée au cœur de l'été le forçant de « donner quelque rafraîchissement à ses troupes », Joyeuse qui l'a laissé s'user, « se met à son tour aux champs » et, renouvelant les exploits de son adversaire, « fait mettre le feu aux fermes et métairies », menace tour

à tour Montech et Castelsarrazin, et harcèle l'armée de Ventadour dans sa retraite.

Tant de beaux faits de guerre n'étaient, pourtant, que les manifestations tardives et presque anachroniques de passions qui s'éteignaient. Personne, en réalité, sauf une minorité intransigeante et factieuse, ne voulait plus prolonger la lutte. Les trêves renouvelées depuis près de trois ans avaient donné au pays le goût de la paix. Parlant de celle de 1592 : « L'exemple de cette trefve, dit un contemporain, qui soudain comme par contagion glissa dans les autres provinces, a esté un des plus apparens commencemens de la ruine de la Ligue en France, à cause que les peuples, ayant goûté la douceur et félicité de ce repos, s'ennuyèrent si fort de la mémoire du mal passé que malaisément leur put-on faire trouver bon de retourner à la guerre ». Narbonne et Carcassonne jusque là particulièrement fidèles à la Ligue semblaient elles-mêmes faiblir.

L'absolution accordée au Roi par le Pape, au mois d'août 1595, enlevait d'ailleurs tout prétexte à la continuation des hostilités.

Cette absolution, le cardinal de Joyeuse l'avait prévue et la souhaitait et, au risque de déplaire à beaucoup, n'avait pas caché ses sentiments sur ce point.

Madame, écrivait-il le 5 juillet 1595, de Rome à sa tante Madame la Vidame, sur ce que vous me mandés qu'on parle diversement de moy,... je vous diray que je suis si jaloux de voir la religion asseurée dans le royaume que, si je la pensay en danger, je me soucierois fort peu de l'Estat, ni de sa conservation, pour conserver, s'il se pouvoit, ladite religion qui nous doit estre plus chère, et, pour cela, je m'estimerois très heureux d'y servir non-seulement avec la perte de mes biens, mais de ma vie mesme. Mais aussi, lorsque j'ay pensé que l'une et l'autre se pouvoient conserver, je ne cède à personne d'avoir plus désiré ny pourchassé, en le peu que j'ay peu, ce qui est du bien et du repos de la France, que moy, et pense l'avoir fait paroistre en ce dernier voyage ici que j'ay fait incontinent après la nouvelle de la conversion du Roy. Je vous puis bien dire et bien asseurer que nous avons un très bon et très saint pape qui est fort spéciallement assisté du Saint Esprit, qui n'a point d'intérest ny de passion,

croyés cela, mais a seulement l'honneur de Dieu devant les yeux et l'assurance de la religion, et avecques cela croyés qu'il désire fort le repos de la France et la prospérité de ceste couronne......

Je vous baise très humblement les mains.

De Rome, 5e jour de juillet [1595].

Vostre......

François Cardinal de Joyeuse.

Ce sont les sentiments exprimés dans cette lettre qui avaient fait hautement condamner par le Cardinal l'intempestive « entreprise de Toulouse », tentée par son frère le 7 avril, « entreprise trop hardie, avait-il déclaré, et demandant bien d'autres forces que celles de sondit frère, qui n'y pouvoit gagner que la malveillance des plus considérables tant de la ville que du parlement ».

Aussi le moment venu de peser sur les décisions du Saint-Siège, le prélat avait-il joint loyalement ses efforts à ceux de d'Ossat et de Du Perron, disant « qu'il n'estoit pas si ignorant qu'il ne sceust bien que l'absolution donnée présentement frapperoit un grand coup contre son frère qui portoit les armes et le pourroit ruiner avec toute leur maison, et néantmoins qu'il reconnaissoit que l'absolution estoit si nécessaire au bien de la religion catholique, de la France et de toute la chrestienté qu'au hasard mesme de son propre frère et de toute leur maison, il supplieroit Sa Sainteté de la donner sans plus différer ».

Après cela, le chef de la Ligue en Languedoc comprit qu'il n'y avait plus qu'à poser les armes. Le 23 septembre, il demande lui-même une trêve de trois mois. Puis, en novembre, il convoque les États à Toulouse, et leur propose d'envoyer des représentants à Verfeil pour y reprendre les pourparlers avec Louis de Rochemore, chargé d'affaires du Roi. Et les choses vont si vite que, dès le commencement de décembre, un projet de traité est arrêté, que Louis d'Entragues, baron d'Auterive, est chargé par Joyeuse d'aller présenter et faire agréer à Henri IV.

Le 4 de ce mois, le duc en informe le connétable de Montmorency en une lettre qui ne laisse plus aucun doute sur ses intentions.

MONSIEUR, lui écrit-il, je ne vous sçaurois exprimer l'aize et le contentement que je reçoy, ny vous rendre assez dignement les grâces que je doibs des asseurances que Monsieur de Rochemore m'a donné de vostre amytié, estimant que la recognoissance de ce debvoir a plus tost besoing de quelques bons effects que de parolles. Je ne m'arresteray donc pas asteur aux très humbles remerciements que je vous fais de tout mon cœur de la bonne volonté avec laquelle il vous plaist dores en avant approuver la dévotion de mon service mais vous supplieray seulement m'honorer de ceste croyance que je ne manqueray jamais à la promesse que Monseigneur le duc de Mayenne vous a faicte de ma part, laquelle je vous confirme encore par ce peu de mots, et vous supplie d'en prendre telle asseurance que le sieur d'Autherive vous en donnera de ma part, qui est aussi la principale occasion de son voyage après celle que j'ay eue de l'envoyer vers Sa Majesté pour luy faire entendre avec combien d'affection et de fidélité j'embrasse le bien de son service. Je m'en remettray donc à ce qu'il vous dira plus particulièrement, m'asseurant que vous me ferez cest honneur de le croyre.

Je vous baise très humblement les mains et supplye Dieu, Monsieur, qu'il vous donne en santé, sa grâce avec longue et heureuse vye.

A Toulouse, ce 4e décembre 1595.

Vostre plus humble nepveu et serviteur.

JOYEUSE.

A la cour, les négociations, dont était chargé M. d'Auterive, ne traînèrent pas non plus, puisque, le 24 janvier 1596, le Roi étant à Folembray ratifiait les articles qui lui étaient soumis. La paix était conclue entre le souverain et la Ligue de Languedoc.

Le texte des propositions ligueuses et des réponses, — presque toutes favorables, — qui y furent faites par Henri IV, nous a été conservé.

Propositions et réponses sont groupées sous deux chefs : celles qui intéressent les pays et villes du Languedoc en général; les « articles secrets » touchant en particulier M. de Joyeuse, et en comparant les unes et les autres, on se rend compte du bien fondé de la supposition faite plus haut que ce furent les exigences personnelles du duc

plutôt que des questions d'ordre et d'intérêt commun qui, en 1595, firent échouer une première fois les négociations.

Les articles généraux du traité de Folembray ne sont point, en effet, très différents de ceux du protocole de Toulouse, et de ce côté rien ne paraît avoir été gagné par les Ligueurs. Interdiction du culte réformé à Toulouse et à quatre lieues de la cité; — rétablissement du culte catholique dans toutes les villes où il a cessé, et restitution de leurs biens et de leurs églises à tous les ecclésiastiques qui en ont été dépouillés; — amnistie pour les meurtres de Duranti et de Daffis, tels sont toujours les points essentiels de l'accord. La réunion du parlement de Castelsarrazin au « parlement-croupion » de Toulouse, l'exemption de tailles pour cinq ans accordée à la ville semblent être les seules additions notables faites aux conventions antérieures. Au total, il y a là une honorable « composition », mais rien de plus.

Tout autres apparaissent les « articles secrets touchant M. de Joyeuse », au nombre de 112 et qui, nous révélant les plus incroyables exigences, nous donnent une idée bien curieuse de la mentalité de celui que les hasards de la guerre civile avaient poussé du cloître à la tête des armées de l'Union.

Que nombre de ces demandes soient dictées par le souci de récompenser de leur dévouement tous ceux qui l'ayant élu pour chef l'ont fidèlement servi pendant trois ans, c'est de quoi, sans doute, l'on ne songera guère à s'étonner, encore bien que la liste des récompenses soit interminable : exemptions de tailles pour de nombreuses paroisses, des diocèses de Narbonne et du Puy en particulier; autorisation pour les Jésuites de demeurer à Toulouse, en dépit du récent édit du Roi les chassant du royaume; ratification des nominations faites au parlement de Toulouse et spécialement de celle du président Antoine de Lestang; confirmation dans leurs charges d'une foule de fonctionnaires,

trésoriers généraux, commissaires des guerres; à MM. de Chalabre, d'Ambres, de la Courtête, d'Honnoux, de Saint-Girons, de Lestrange, de Saint-Romain, et à chacun d'eux une compagnie de gens d'armes; à M. de Chalabre, l'état de sénéchal de Lauraguais; à M. d'Ambres, le gouvernement des diocèses d'Albi, Castres et Lavaur; à M. de Lestrange, le gouvernement du Puy et 30.000 écus; une pension de 2.000 écus à Jean de Tersac, seigneur de Montbéraud, « secrétaire dudit M. de Joyeuse »; une autre, de 1.200 écus au sieur d'Auterive, « pour demeurer ordinairement auprès dudit duc et l'assister de son conseil »; 3.000 écus, au sieur de Jonquières, enseigne de la compagnie de Joyeuse, « pour la remise des places où il tenoit garnison »; confirmation de leurs evêchés aux évêques de Lodève, d'Aire, d'Alet, etc. ; etc.

Parmi les prélats, il est assez naturel que Joyeuse n'ait point oublié son frère le Cardinal. Lui aussi est assez bien traité. Le Roi le « maintient en la charge en laquelle il est de Protecteur des affaires de France en cour de Rome »; le rétablit en pleine possession de ses droits sur les abbayes de Marmoutiers, Saint-Florent et Saint-Michel; lui « confirme et continue le don de 20.000 livres de pension qui lui a esté fait par le feu Roy, dont souloient jouir les feus sieurs cardinaux d'Armagnac et d'Este sur les deniers des décimes »; « s'engage à payer aux sieurs de La Haye, orphèvre, Le Grand et Papillon, de l'Argenterie, et à d'Argouges, tapissier, la somme de 27.000 escus qui leur est due pour l'ameublement de monsieur le cardinal de Joyeuse, lorsqu'il alla à Rome (en 1587) »...

Nous touchons ici aux affaires d'ordre privé. Les mentions de ce genre vont se multiplier dans les articles suivants, tous relatifs à feu M. l'Amiral et à M. de Saint-Didier, son frère.

L'acte prend alors la couleur d'une véritable liquidation de famille, un intérêt posthume.

Il s'agit, d'abord, d'une somme de 21.750 écus restant

de 25.000 écus donnés par le Roi en faveur du mariage de Georges de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, avec Mlle de Mouy, et due par la famille de Joyeuse au comte de Charny, second mari de ladite demoiselle : on n'a pu s'acquitter que de 3.250 écus, le Roi est prié de faire le reste.

Il est prié de même de vouloir bien rembourser aux parents de feu M. le duc de Joyeuse 32.000 écus restant de 38.000 avancés par lui pour la campagne d'Auvergne, et 30.666 écus « baillés par ledit feu duc pour les affaires du Roy »; de libérer Mme la duchesse de Joyeuse du paiement de la somme de 20.000 écus encore dus sur le prix de la terre de Limours achetée par le feu Roi à Mme de Bouillon et donnée par lui au duc de Joyeuse « pour laquelle somme ladite dame duchesse est inquiétée ».

On demande ensuite la confirmation de « la rente de 3.250 écus que M. l'Amiral avoit sur l'afferme du poisson frais, sec et salé vendu aux marchés de Paris »; la garantie par le Roi des engagements pris par ledit sieur Amiral envers certains marchands flamands qui avoient apporté certaines quantités d'oiseaux pour la fourniture de la fauconnerie »; et, pour terminer enfin, le versement de 12.500 écus « provenant de parties casuelles d'offices supprimés depuis ».

Mais où l'on reste confondu, c'est lorsque, de tant d'avantages assurés à ses partisans et à sa famille, on passe à ceux obtenus par M. de Joyeuse lui-même :

L'état de maréchal de France;

« Sous l'autorité de monsieur le Connétable », la charge de lieutenant-général au gouvernement de Languedoc « s'étendant sur toutes les villes, places et lieux qui se réduisent avec ledit duc de Joyeuse », les pouvoirs de M. de Ventadour restant limités à la partie orientale de la province;

Le gouvernement de Narbonne;

La capitainerie des ville et château de Carcassonne;

La capitainerie du Mont-Saint-Michel;

Une compagnie de 100 hommes d'armes entretenue;

Une garde de 50 arquebusiers pour demeurer à la suite dudit sieur de Joyeuse;

« Outre, enfin, les gages et appointemens ordinaires affectés aux charges et offices susdits, une pension de 1.333 escus 20 sols pour lui aider à supporter la dépense qui lui conviendra faire pour l'entretement de sa compagnie. »

Moyennant quoi, frère, Ange, capucin indigne, devenu duc et pair, et maréchal de France, se déclare prêt à faire sa soumission et à garantir celle de son parti.

Mais le Roi a déjà oublié les termes si durs de sa lettre aux villes ligueuses et, dès le 22 janvier, il a commencé la « distribution ».

Désirant, dit-il, tesmoigner à chascun combien la mémoire des services que ceste couronne a reçus en diverses occasions de ceux de la maison de Joyeuse nous est chère et recommandée, et particulièrement les mérites et l'estime en laquelle nous tenons la personne de nostre très cher cousin, le duc de Joyeuse, pour les bonnes et rares qualités qui sont en lui, mettant aussi en considération les bons et vertueux comportemens de nostredit cousin et l'espérance que nous avons, suivant l'espérance qu'il nous a fait donner qu'en reconnaissant nostre autorité, il facilitera la réduction en nostre obéissance de nostre ville de Toulouse et de plusieurs autres villes et places de nostre pays de Languedoc qui ont pris résolution de se retirer du parti où elles ont esté entretenues depuis les nouveaux troubles de nostre royaume, et afin qu'il demeure à l'advenir quelque marque honorable à nostredit cousin ledit duc de Joyeuse d'un si grand et recommandable service, nous avons en sa faveur estably un estat de mareschal de France que nous lui donnons et octroyons...

Tout aussitôt, le nouveau maréchal fait crier : *vive le Roi!* dans la capitale du Languedoc, et l'édit de Folembray est enregistré les 13 et 26 mars par le parlement de Toulouse et celui de Castelsarrasin, qui ne vont pas tarder à se réunir, M. de Joyeuse ne tirant de ce dernier que la vengeance plaisante rapportée par Brantôme.

« Car ainsi, dit celui-ci, que la cour de parlement qui

s'en estoit fuie et retirée à Castelsarrasin s'acheminoit pour rentrer à Toulouse, M. de Joyeuse estant allé ce jour-là à la chasse sur leur chemin, fust qu'il eust fait à escient, ou autrement, voyant venir tous ces messieurs de ce corps, il picqua à eux pour les saluer tous. Ce qu'après avoir fait, il entreprit monsieur le premier Président, et parlant à luy, l'accompagna pour un peu de chemin, sans prendre garde quelle main il tenoit, ou possible qu'il le faisoit à poste. Le premier président alors luy dit : « Monsieur, tenez vostre rang ! » Monsieur de Joyeuse, qui est un très habile homme, il l'a bien monstré, luy respondit fort habilement : « Monsieur, je ne tiens point de rang « quand je suis à la campagne. » Puis luy ayant dit et entretenu de quelques autres mots ne touchans ce fait, et ayant encore fait un peu de chemin avec luy, il partit, et luy dit seulement : « Adieu, monsieur le Président, ne « faillez pas de tenir et garder vostre rang, quand il faudra », et puis picqua et suivit sa chasse et le planta là et sa troupe », lui ayant seulement rappelé par cette allusion sa rébellion de jadis.

Peu de jours après, en août 1596, le duc partait pour Paris, afin d'y rendre ses devoirs au Roi, puis, revenant à Toulouse, y faisait son entrée solennelle le 14 septembre.

Et tout ce que l'on peut dire, encore, de cette transformation d'un capucin en grand officier de la couronne, c'est qu'elle paraît avoir été préparée et désirée de longue date, et que, au moment où nous sommes arrivés, il semble bien que Joyeuse prétende s'en accommoder pour quelque temps.

Le 5 mai 1595, il avait, en effet, obtenu du Pape que non seulement l'autorisation provisoire qui lui avait été accordée de porter l'habit court et l'épée, de commander des troupes et de gouverner des provinces lui fût concédée pour sa vie tout entière, même hors du temps de guerre, mais aussi que lui fût reconnu le droit de briguer toutes dignités séculières, tant militaires que civiles.

Et le 18 septembre 1596, un nouveau bref vint encore élargir les dispenses précédemment obtenues.

Cher fils, disait cet acte, parce que tout ce que nous vous avons accordé par nos lettres des 9 juin 1594 et 5 mai 1595 vous aurait été concédé en vain, si vous n'aviez les moyens de vivre selon votre état et vos dignités, nous avons jugé juste et nécessaire d'y pourvoir. Aussi, afin que vous puissiez remplir plus utilement pour la religion et l'Etat les charges et fonctions dont vous êtes investi, nous avons voulu vous donner par les présentes plein pouvoir de jouir des revenus de toutes sortes de biens de famille ou autres et d'en disposer à votre gré pour les susdites nécessités.

Nous verrons, en terminant, l'usage que M. de Joyeuse fit de ces si amples permissions et comment il renonça finalement aux avantages qu'elles lui octroyaient.

CHAPITRE XIII

LA FIN DES JOYEUSE (1)

Il me reste à dire les dernières années des trois seuls survivants de cette famille si florissante dix ans auparavant et sur laquelle il semble qu'un destin fatal se soit acharné : à rappeler le souvenir de la veuve du vaincu de Coutras, à retracer la fin de la noble carrière d'un prélat demeuré le fidèle serviteur de la monarchie restaurée, à raconter enfin la suprême métamorphose de M. du Bouchage.

Nous ne savons que bien peu de chose sur la duchesse de

---

(1) **Documents inédits.** — *Sur la duchesse de Joyeuse :* Bibl. nat., fr. 3.636; Dupuy, 661. — *Sur le Cardinal :* Bibl. nat., Dupuy, 812. — *Sur Frère Ange de Joyeuse :* Bibl. nat., fr. 3.316, 3.397, 3.404, 3.569, 3.636, 3.794, 4.019, 15.897. — Bibliothèque du Sénat, manuscrits, vol. 279. — Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, vol. 265. — Archives nationales, Y 136, fol. 264. — Archives du Musée Condé, à Chantilly, série L, vol. XXVII.

Bibliographie. — AUBERY, *L'histoire du cardinal de Joyeuse*, 1654, in-4°. — D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle* (éd. de la « Soc. de l'hist. de France »), t. VII à IX. — BRANTÔME, t. IX. — JACQUES BROUSSE, *Vie du R. P. Ange de Joyeuse*, 1621, in-8°. — JACQUES DE CALLIÈRES, *Le courtisan prédestiné*, 1662, in-8°. — DAVILA, *Histoire des guerres civiles*, trad. fr. de 1758, t. II et III, in-4°. — GIRARD, *La vie du duc d'Epernon*, 1736, in-4°. — *Correspondance de Henri IV* (Doc. inédits), t. IV et V, in-4°. — *Inventaire des archives de Nevers*, par BOUTILLIER, 1895, in-4°. — L'ESTOILE, *Journal*, éd. Brunet, vol. VII à IX. — *Mémoires de Mlle de Montpensier*, éd. Chéruel, vol. I et IV. — *Économies royales de Sully* (Michaud et Poujoulat), t. I. — PALMA-CAYET, *Chronologie novennaire* (Michaud et Poujoulat). — PAPIRE MASSON, *Elogium Henrici Joyosae*, 1611, in-8°. — VAISSÈTE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., 1889, t. XI et XII.

Joyeuse après 1587. Elle n'apparaît plus que çà et là dans les documents qui nous confirment seulement le culte pieux qu'elle garda à la mémoire du « brave, vaillant et accompli seigneur » auquel elle avait été unie, le ressentiment qu'elle marqua toujours à ceux qu'elle accusait à tort ou à raison de « lui avoir esté traistres ».

« Ce jour, 21 juillet 1588, écrit L'Estoile, arriva à Mantes, où estoit le Roy, M. le comte de Soissons, revenant d'avec le roy de Navarre, auquel Sa Majesté fit dire qu'il se retirast pour quelques jours et jusques à ce qu'il le mandast, car les deux reynes et Mme de Joyeuse disoient qu'elles ne le pouvoient voir de bon cœur que, premièrement, il ne fust absous et purgé de la mort du duc de Joyeuse qu'on le disoit avoir fait tuer de sang-froid en la journée de Coutras. »

Et Brantôme nous apprend de même que la duchesse ne pardonna jamais au commandeur Aymar de Chastes, oncle de son mari, gouverneur de Dieppe, qui, en 1589, avait livré cette ville au roi de Navarre, « disant qu'elle se fust bien revanchée de la mort de son mari autrement que n'avoit fait ledit sieur Commandeur qui, pour les obligations qu'il avoit à M. de Joyeuse, ne devoit agir ainsi; et despuis ne l'a aymé, mais l'a hay plus que peste, ne le pouvant excuser d'une telle faute, encores que autres l'estiment d'avoir gardé la foy et loyauté qu'il avoit promise. Mais une femme justement ou injustement offensée ne prend rien en jugement, ne pouvant aymer son roy d'aujourd'hui, ayant fort regretté le feu roy et porté le deuil pour luy, encore qu'elle fust de la Ligue. Mais elle disoit que son mary et elle lui avoient d'extresmes obligations ».

Réconciliée finalement avec Henri IV, elle fit preuve, du moins, à son égard du plus réel désintéressement, n'acceptant de lui une rente de 150.000 livres sur les aides de Berry que contre la remise des 300.000 écus retirés de la vente de ses joyaux.

« Pour fin, conclut Brantôme, ç'a esté une bonne et sage princesse et qui a honneur aux regrets qu'elle montra aux cendres de son mary pour quelque temps, car elle se remaria avec M. de Luxembourg. Estant si jeune, falloit-il qu'elle bruslast toujours? »

Remariée, en effet, en 1599, à François de Luxembourg, duc de Piney, ancien ambassadeur de France à Rome, — dont, soit dit, en passant, la figure ingrate et le physique assez disgracieux n'étaient pas pour lui faire oublier la triomphante beauté de son « cher tout », — elle était de nouveau veuve en 1613, et peu après, voulant honorer à la fois la mémoire de ses deux époux, elle écrivait à Mme de Nançay la touchante lettre qui mérite de clôturer sa biographie.

Ma vraye bonne tantte, j'ay resceu beaucoupt de consollasion en resevant vos lettres, recongnoissant la souvenance qu'il vous plaist avoir de moy an mes afflicions. Hélas ! j'ay resanty ceste doulleur à mon jeune agge dont la mémoire m'accompagneras jusques à la mort. Celles de mes deux chers marys m'avanseront la myenne. Pour ma vraye consollation, je vous demande, à mains jointes, le cœur de Monsieur vostre cher nepveu pour mestre avecque celuy de Monsieur vostre german. Si Monsieur le cardinal et vous m'acordés ceste supplication, je crois que le mien resevroit la plus grande consollasion que penserés ne peult resevoir d'estre avecque eux aux Cellestins de ceste ville.

Ma chère tante, vous avés le corps, ne me refusés ce qui peult m'apartenir, vous resouvenant de mon amour et que j'ay ce contentement.

Mandés m'en, je vous suplie vostre vollonté, la mienne est de vous obéir et de vous conjurer de me favoriser tousjours de vostre amitié et me croire pour le reste de mes cy tristes jours, ma chère tante,

Vostre bien humble et obéissante niepce,

Marguerritte de Lorraine.

Après cette existence si extraordinairement traversée, la pauvre femme s'éteignait le 20 septembre 1625.

Il y aurait un livre à écrire sur la fin de la vie seulement du cardinal de Joyeuse.

La paix de Folembray signée, il était venu de Rome

recevoir d'Henri IV confirmation de sa charge de protecteur des affaires de France à la cour pontificale, et pendant l'assez long séjour qu'il fit alors dans le royaume, il sut si bien gagner les bonnes grâces du nouveau roi que celui-ci, après lui avoir demandé de bénir les fiançailles de son fils César, duc de Vendôme, avec Françoise de Lorraine, lui confia la délicate mission d'engager auprès du Saint-Siége les pourparlers relatifs à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois.

Ayant regagné l'Italie par le Languedoc, et l'affaire dont il était chargé ne lui faisant point négliger des préoccupations toutes différentes, c'est au cours de ce voyage qu'il adressa à Henri IV la lettre souvent citée, où il lui exposait le projet d'établissement d'un canal entre les deux mers, lui rendait compte des entretiens qu'il avait eus à ce sujet à Narbonne avec un certain Pierre Reneau « maistre niveleur de la ville de Crau, en Provence », énumérait avec le sens le plus avisé les difficultés à surmonter pour « la traversée des pierres de Naurouze », les moyens d'y parer, discutait le prix et la durée probable du travail, disait aussi les avantages inappréciables de l'entreprise « qui de plusieurs villes du Languedoc devoient faire d'autres Paris ».

Arrivé cependant à Rome au commencement de 1599, il eut assez de quelques mois pour régler l'affaire qui l'y avait conduit et qui, à ce moment, devait évidemment tenir plus à cœur au Roi que celle du canal du Midi. Dès le mois de septembre, Joyeuse rentrait, en effet, en France, muni des pleins pouvoirs du Pape pour, de concert avec le Nonce et l'archevêque d'Arles, examiner le bien fondé des faits allégués en faveur de la nullité du mariage du Roi, et, ce point acquis, la prononcer d'office. Il mena, d'ailleurs, les choses si rondement que, le 17 décembre 1599, la sentence était rendue et que, l'année suivante, il avait l'honneur d'aller accueillir Marie de Médicis à son débarquement à Marseille.

Les élections de Léon XI et de Paul V, auxquelles il

fut étroitement mêlé et qui furent un double triomphe de notre diplomatie contre les intrigues de l'Espagne, achevèrent de consolider l'autorité du cardinal de Joyeuse à Rome et son crédit en France.

Sur ces élections nous avons conservé de lui deux longues dépêches, dont la première, datée d'avril 1605, nous prouve avec quelle habileté il sut manœuvrer « à travers les grands intérests et passions esmeus à ceste occasion », et dont la seconde, du 19 mai 1605, nous présente le tableau tumultueux et mouvementé de l'élection du cardinal Borghèse.

Nous y voyons dépeint le conclave divisé en deux « bandes », les uns et les autres essayant d'entraîner vers la chapelle Pauline, ou la chapelle Sixtine leur candidat et leurs confrères pour y procéder par surprise à l'élection, « saisissant au corps par leurs rochets et par leurs bras ceux qui n'y vouloient point aller », barrant le passage aux suspects, faisant même violence à leur candidat, « comme certains firent au cardinal Baronius, emporté de force vers la chapelle Pauline, lequel résistoit tant qu'il pouvoit, s'attachant par les pieds et par les mains aux colonnes et aux portes, criant : « Je ne veux pas estre Pape, « faites-en un autre qui soit digne du Saint-Siège ! » étranges scènes qui, chaque fois, se terminaient par des « récriminations, des plaintes, des excuses, des pleurs abondants » et qui prouvent à quel point d'énervement et de fatigue avait réduit les cardinaux ce conclave succédant à un mois d'intervalle à celui qui avait nommé Léon XI.

Rentré peu après en France et nommé en récompense de ses services archevêque de Rouen, Joyeuse eut l'honneur de suppléer le Pape à la cérémonie du baptême du Dauphin, le 14 septembre 1606. Mais dès le mois de novembre de cette année, il regagnait l'Italie, chargé d'intervenir comme conciliateur, au nom de la cour de France, entre le Saint-Siège et Venise que divisaient alors de graves différends portant sur le libre établissement des ordres religieux et

particulièrement des Jésuites sur le territoire de la République. Bientôt agréé par le Pape lui-même comme arbitre, le cardinal manœuvra là encore avec une si incomparable dextérité qu'en quelques mois il parvint à dénouer une situation qui semblait insoluble et à découvrir pour les deux parties un terrain d'entente honorable.

Dès lors sa vie se passe tantôt en France dans sa magnifique résidence de Gaillon, — dépendant de son archevêché, — tantôt à Rome, dans son palais de Monte-Giordano, « paré, nous dit un contemporain, plus richement que pas un autre qui soit à Rome, avec ses coches et ses carrosses, ses estafiers, ses chapelains, ses gentilshommes », mais ici et là jouissant de l'estime la plus grande et la plus méritée.

En 1610, il sacre Louis XIII à Reims, et reçoit, en 1611, de Marie de Médicis la mission d'aller défendre à Rome la politique de pacification religieuse, intérieure et extérieure, qui était à ce moment celle de la cour de France, et qui ne devait pas, – le cardinal avait ordre d'en assurer le Saint-Siège, – le faire douter des sentiments d'entière orthodoxie de la Régente.

Mais déjà quoiqu'il fût à peine âgé de cinquante ans, il commençait à ressentir les premières atteintes du mal que dès sa jeunesse, on se le rappelle, son père redoutait pour lui, lorsqu'il s'inquiétait de « le voir devenir trop pesant ». Frappé, en 1613, d'une attaque d'apoplexie, il avait paru, d'abord, s'en être assez bien remis pour pouvoir présider la première séance du Clergé aux États de 1614. Et, en 1615, il avait quitté Paris pour regagner Rome par le Languedoc. De Narbonne, il avait été passer les fêtes de Pâques à Notre-Dame de Montserrat, puis après une retraite au collège des Jésuites de Billom, en Auvergne, était allé, à la fin de juin, prendre les eaux de Vic-le-Comte. Des lettres de lui au président de Thou nous apprennent que, sa saison terminée, il s'était rendu à Joyeuse, où il était le 8 août et de là avait gagné Avignon. Mais pris



PORTRAIT DE FRÈRE ANGE DE JOYEUSE.
(D'après une gravure conservée à la Bibl. nat., Manuscrits, fonds Clairambault, vol. 1231, fol. 153 v°).

dans cette ville « d'un flux de ventre accompagné d'une fièvre violente », il dut s'aliter le 18 et expirait le 23 dans les plus admirables sentiments de courage et de résignation, invoquant, au dernier moment, l'assistance de sa mère qu'il confessa « tenir pour une sainte », celle aussi de son frère Henri, redevenu le frère Ange, dont, avant de s'endormir pour jamais, il déclara à plusieurs reprises : « Oui, vraiment, c'était un homme de bien ! »

Ce frère tant aimé l'avait, en effet, précédé de quelques années dans la tombe et j'aurais dû chronologiquement rapporter d'abord sa fin, si celle-ci ne m'avait paru digne de mieux clôturer l'histoire des Joyeuse et de leur temps.

Quelle existence, en effet, décèle plus clairement jusqu'à son dernier jour, symbolise de façon plus éclatante l'inquiétude d'âme et d'esprit de cette génération de la fin du XVIe siècle, flottant déchirée entre les conceptions et les idées de la Renaissance et les principes du passé que celle de cet Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, jadis favori et intime confident d'un Henri III, devenu, en 1587, le frère Ange, transformé ensuite en duc de Joyeuse, pair et maréchal de France et qui devait, en un suprême avatar, finir sous la robe d'un capucin?

Si l'on s'explique assez mal par quelle singulière fantaisie, sa soumission faite, le frère Ange, gouverneur pour la Ligue du pays de Languedoc, demanda à Henri IV le bâton de maréchal de France, ses intentions et ses projets, après la pacification de 1596, n'apparaissent pas plus clairs. Faut-il croire que, rentré dans le monde, il y trouva bientôt assez de charmes pour que lui et son frère, le cardinal, aient tenté d'obtenir de Rome en sa faveur la dispense suprême qui lui eût permis de se marier et de continuer la famille? Il n'y a là qu'une supposition qui ne paraît pas sérieusement fondée.

Le certain est, toutefois, que, pendant les années qui suivent son « accommodement » avec le Roi, l'ancien capucin

ne manifeste plus aucun « dessein de solitude », et « fait seulement état de reprendre ses anciens exercices de gentilhomme ». Nous le voyons mener une vie publique et privée dégagée en apparence de toute préoccupation édifiante. Il partage son temps entre Paris, où il semble s'être réinstallé dans l'hôtel du Bouchage, rue du Coq, et le Languedoc, où il retourne fréquemment.

De Paris il fait, comme nous le dirions aujourd'hui, les beaux jours. « La paix signée, dit son plus ancien biographe, Jacques Brousse, le voilà donc dans la Cour jusqu'aux yeux. La complaisance qu'il a pour le Roi, auprès duquel il est assidu, et le soin d'élever sa fortune occupent toutes ses pensées. On le voit dans les salons, comme les plus galants; il fait paraître sa courtoisie dans les conversations avec les dames, son adresse dans les jeux, dans les courses de bagues, dans les tournois et les ballets. » Et quelques documents plus certains nous laissent au moins entrevoir en quelle familiarité il vit avec le Roi. Lorsque celui-ci tombe subitement malade à Monceaux, en 1598, Joyeuse est un des premiers qui accourent de Paris à son chevet. L'Estoile nous a conservé, d'autre part, le souvenir de ce jour où, dînant dans l'intimité avec Henri IV et causant librement avec lui « des diverses conditions et états des personnes qu'on voit dans le monde », il s'attire la plaisante répartie que « de telles personnes il n'en est pas de plus singulière qu'un pécheur converti, un ligueur repenti, un capucin diverti, un huguenot perverti, le Roi entendant ainsi parler de lui-même, de Mayenne, dudit Joyeuse, et de Lesdiguières ». L'anecdote est, il est vrai, située par un autre à Rouen, au sortir de l'église Saint-Ouen : voyant la foule se presser autour de lui et du nouveau maréchal : « Mon cousin, dit le Roi à Joyeuse, que pensez-vous que ces gens-là disent de vous et moi? — Sire, répartit le duc, je crois qu'ils n'ont d'yeux que pour voir Vostre Majesté et qu'ils ne s'entretiennent que des merveilles de vostre vie. — Non, non, reprend le Roi, ils disent

de moi que je suis un huguenot converti et de vous que vous estes un capucin renié ! »

Mais le soin de faire sa cour ne laisse pas perdre de vue à M. de Joyeuse ses fonctions de lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, dont il s'acquitte en conscience. Une importante correspondance avec le connétable de Montmorency et M. de Ventadour en fait foi. Il veille de très près à l'exécution de l'édit de Folembray, à l'octroi et au maintien des privilèges concédés aux villes de l'Union, à la démolition des forts et citadelles de la province; il se préoccupe sur place, en 1597, de la défense de la frontière du Roussillon contre les Espagnols; il préside exactement les assemblées des États de la partie de la province sur laquelle s'étendent ses pouvoirs, et lorsqu'il est décidé que ces assemblées se fondront avec celles de la région soumise à M. de Ventadour, il dispute âprement à ce dernier le privilège de présider les États de Languedoc ainsi reconstitués.

Vers le même temps, son activité s'applique à ses affaires privées. En 1597, il ménage l'union de sa fille, Henriette-Catherine, avec Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en Normandie. Le contrat de mariage est passé le 7 avril 1597, à Notre-Dame-de-Cléry, en présence du cardinal de Joyeuse, du duc d'Épernon, de Mme d'Ailly, vidame d'Amiens, et de Mme de Nançay, grandes tantes de la jeune fille, et la cérémonie des fiançailles a lieu de même à Cléry, célébrée par le cardinal. Mais il est convenu que Mlle de Joyeuse, n'ayant que treize ans, continuera à habiter chez le prélat, son oncle, et ce n'est qu'en 1599 que le mariage est consommé.

Le contrat, dont je parlais, nous a été conservé. Sur la tête de l'enfant, dont il assure l'avenir, s'accumule l'énorme fortune des Joyeuse : tous les domaines de son père en Languedoc et en Touraine, ses maisons et hôtels à Paris, ses biens mobiliers; — ceux du Cardinal, dont il se

réserve seulement 100.000 écus pour divers dons et legs particuliers; — 500.000 écus provenant encore de la succession de l'amiral de Joyeuse, son oncle; — le duché de Joyeuse, avec cette stipulation que le titre en sera réservé au second fils à naître du mariage; un mobilier, enfin, d'une somptuosité dont un article du contrat donne une idée, lorsqu'il mentionne : « Un ciel de lit fait à broderies couvert de perles, garni de ses pantes doubles et soubassements, couverture de parade et bonnes grâces; ensemble une tente de tapisserie contenant huit pièces faites à broderie, les tapis de la table et du buffet; ensemble le dais, le tout de velours noir et estimé 20.000 écus. »

Dans ce contrat, on voit Joyeuse user largement du pouvoir de disposer de ses biens, qui lui avait été reconnu par le Pape en 1596. Il est même un des articles de l'acte qui laisserait présumer chez lui à ce moment le dessein de demeurer dans le monde. Cet article porte sur l'usufruit de certains biens appartenant au Cardinal et dont il est dit que « jouira M. le duc de Joyeuse au cas où il survivrait à son frère ».

Faut-il admettre, cependant, que dans ce tourbillon de plaisirs et d'affaires, le frère Ange ait oublié non seulement son caractère sacré, mais même sa dignité? Les *Œconomies royales* insinuent avec malveillance qu' « il se plongea dans tous les délices, plaisirs et voluptés du monde », et renchérissant encore : « Revenu à la Cour, dit d'Aubigné, il faillit à mourir des mêmes desplaisirs que le duc de Nemours; puis, ayant été excessif en dépenses, il les redoubla avec les voluptés vicieuses que Paris lui fournissoit. »

Ces goûts de luxe signalés par d'Aubigné, il faut reconnaître qu'ils sont confirmés par d'autres. « L'équipage du duc, écrit Callières, surpasse alors en magnificence celui des plus grands princes, il tient la meilleure table de la Cour, il marche couvert de broderies, et a un soin si extraordinaire de s'ajuster qu'on commence à censurer son luxe. » Mais il faut se rappeler que l'on sortait à ce moment d'une

guerre et que, comme après toutes les guerres, la plus noire misère coudoyait, et à Paris surtout, le luxe le plus effréné. « Les gens crioient à la famine, note vers ce temps l'Estoile, pendant que les maisons des riches regorgeoient de banquets et superfluités... Pendant qu'on apportoit à tas de tous côtés, dans l'Hôtel-Dieu, les pauvres membres de Jésus-Christ si secs et si atténués qu'ils n'y étoient plus tôt entrés qu'ils rendoient l'esprit, on dansoit à Paris, on y mommoit. Les festins et les banquets s'y faisoient à 45 écus le plat, avec les collations magnifiques à trois services, où les dragées, confitures sèches et massepains étoient si peu épargnés que les dames et demoiselles étoient contraintes s'en décharger sur les pages et les laquais. Quant aux habillements, bagues et pierreries, la superfluité y étoit telle qu'elle s'étendoit jusques au bout des souliers et patins. »

Or, que Joyeuse ait donné dans ces excès et ces entraînements de la mode, il le paraît bien. Mais qu'on en prenne argument pour l'accuser de débauches, comme le fait d'Aubigné, il n'en est point de preuve. Tout au contraire, il semble bien, nous l'allons voir, que la préoccupation de triompher des tentations du démon de midi, de s'arracher à la passion d'automne qui avait germé, peut-être, en son âme surprise, l'ait seule amené à rompre avec une existence dont les dangers lui apparurent, enfin, pressants.

Les derniers jours de février 1599, rien ne paraissait changé dans « les actions et les déportements extérieurs du duc ». En ce temps, qui était celui du carnaval, il disait plaisamment, lui-même, qu'il « faisoit son carême prenant ». Le lundi 8 mars, « en somptueux équipage, par manière de passe-temps », il avait encore accompagné, « une lieue hors de la ville », son beau-frère, le duc d'Épernon, qui se rendait à la Cour, à Monceaux. Brusquement, le mardi, le bruit se répandait dans Paris que la veille, à 7 heures du soir, M. le duc de Joyeuse était rentré aux Capucins de la rue Saint-Honoré, pour y reprendre l'habit de son Ordre. Bruit qui, bientôt, se confirma. Les amis les plus intimes

du duc avaient reçu, en effet, dans la soirée du 8, par les soins de M. de Marnay, l'un de ses gentilshommes, communication d'un billet où, dans les termes les plus édifiants, M. de Joyeuse leur faisait part de sa résolution et leur adressait ses adieux.

Ce billet nous a été conservé.

MES AMIS, écrivait Joyeuse, ceste lettre servira pour tous en général, comme tous je vous ayme et affectionne autant qu'il m'est possible en Nostre-Seigneur Jésus-Christ. J'ay prié Monsieur de Marnay, un de mes meilleurs et plus anciens amys, de vous faire voir ceste lettre qui s'en part vous dire un adieu fort joyeulx et content, puisque c'est pour me retirer à servir à mon Dieu et luy rendre les sacrifices de louanges que je luy dois et luy renouveler les oblations de mon cœur, mais bien triste de ce que je n'ay plus de moyen de faire pour tous avant ce que je désirerois bien et que je reconnois estre obligé, comme plus particulièrement je l'ay prié de vous faire entendre et vous dire ce que j'ay peu, vous asseurant que, si j'eusse peu tirer des moyens des os de mes jambes pour vous en faire part, je l'eusse fait fort voulontiers. Je m'en remettrai donc à ce qu'il vous en dira de ma part. Je vous supplieray seulement, pour ce qui est du salut de vos âmes, de vouloir quelquefois considérer ce que c'est que de ceste vie et comme elle est brefve en la perpétuité de l'autre, à laquelle néantmoins nous recevrons la rescompense sellon les œuvres que nous aurons faites en ceste-cy. Ce mot suffit quand vous le vouldrez considérer une fois le jour. Et pour fin, je vous prye, au nom de Dieu, me vouloir pardonner les peines et les fascheries que je vous puis avoir données et tant de mauvais exemples que je vous ay donnés, et pryés Dieu pour moy!

Le même jour où il avait écrit ce billet, Joyeuse, en quittant d'Épernon sur le chemin de Monceaux, avait chargé un de ses gentilshommes de pousser jusqu'à la Cour et de remettre au duc de Montpensier une lettre plus longue et plus explicite, où est à noter, en particulier, ce détail qu'il fait dater sa résolution de l'année précédente.

MONSEIGNEUR, est-il dit dans cette ettre, il pleut à Dieu, dès l'année passée, me toucher le cœur, m'ouvrir les yeux et me faire connoistre le périlleux estat en quoy estoit mon âme, vivant de la façon que je faisois et estant comme je suis religieux profès et prestre, dont le charactère ne se peut effacer. Et bien qu'il eust pleu à nostre Saint-Père avoir agréable que, quittant l'habit de ma profession, je retour-

nasse au monde pour y servir à Dieu et à son Eglise, et m'eust par sa dispense, nonobstant mon vœu, rendu capable de pouvoir tenir honneurs et dignités séculières; néantmoins, entrant plus particulièrement en moi-mesme et considérant à bon escient que l'intention de nostredit Saint-Père, lorsqu'il me donna ceste dispense, fut sur ce qu'on lui feit connoistre que la nécessité en estoit, comme à la vérité elle estoit alors assez importante pour l'honneur de Dieu et bien de l'Eglise, j'ay eu crainte que, ceste extresme nécessité estant passée qui seule, jointe à la dispense, fut suffisante de me faire sortir de mon cloistre, Dieu, qui ne peut pas estre trompé et qui est scrutateur des cœurs,... ne me chastiast fort sévèrement, si je demeurois plus longtemps en l'estat auquel j'ai vescu depuis quelques années. Car bien que la dispense me permist de vivre au monde en habit séculier, il ne s'ensuit pas qu'il fust bon de continuer plus longtemps ceste vie; car toutes les choses qui sont permises ne sont pas tousjours expédientes, d'autant qu'elles n'édifient pas... Pour vaincre la chair et le sang, je me suis ressouvenu d'une sentence de laquelle je me servois fort en ma première conversion, que j'avais lue dans une épistre que saint Hiérosme escrivit, si je ne me trompe, à Héliodore, lui persuadant de se retirer en religion, où il y a (je mettray les mots, car vous entendez le latin) : *Licet in limine jaceat pater et, scissis vestibus, ubera quibus te nutrierat mater ostendat, per calcatam matrem, perque patrem, siccis oculis, ad vexillum crucis evola; solum pietatis genus est in hac re esse crudelem...*

Je m'asseure, Monseigneur, que vous me ferez cest honneur de croire que je n'ay rien fait que je ne deusse, principalement quand vous viendrez à considérer qui nous sommes et qui est Dieu. Et si un moindre que vous vous avoit fait une promesse, ne vouldriez-vous pas résolument qu'il vous la tinst, et, s'il faisoit autrement, ne le trouveriez-vous pas mauvais? A plus forte raison, donc, ne dois-je pas garder inviolablement la promesse et vœu solennel que j'ay faits à Dieu, en face de l'Eglise, de demourer tout le temps de ma vie en l'observation de la règle que j'ay vouée? Si j'y faillois, ne m'en demanderoit-il pas justement compte très estroit et très sévère, le jour du jugement?...

Si tout cela ne vous émeut à le trouver bon, je vous supplie bien humblement vous imaginer que je suis mort, comme il peut advenir tous les jours par une infinité d'accidents... Mais il y a en ceci, Dieu merci, une différence, c'est que, si je fusse mort en l'estat auquel j'ay vescu depuis quelque temps, j'estois en grand danger de damnation éternelle, ce que n'estant, j'espère que Dieu me fera la grâce de pouvoir faire pénitence en ce monde de mes péchés...

Ne le trouvez donc pas mauvais, Monseigneur, je vous supplie, et me faites cest honneur de croire que tant que je vivray où que je sois, je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne, Monseigneur, le comble de ses grâces et bénédictions en ce monde et, y ayant esté longues années, il vous donne sa gloire en l'autre.

Vostre très humble et bien obéissant serviteur,

JOYEUSE.

Mais de toutes les lettres écrites par Joyeuse à ce moment, la plus spontanée et la plus confiante est celle adressée, le 8 mars encore, à Mme d'Ailly, vidame d'Amiens, sa tante. Cette lettre laisse supposer une correspondance antérieure, car, par allusion seulement, il lui confirme la résolution qu'il a prise.

MADAME MA BONNE MÈRE, ce ne sera pas à vous à qui j'useray de grand discours comme aux autres pour vous supplier de trouver bon ce que je m'en vais faire, mais seulement vous supplieray-je de m'ayder à rendre grâce à Dieu d'un si grand bénéfice qui certes est plus merveilleux que je ne sçaurois expliquer, eu égard aux ingratitudes dont j'avois usé en son endroit. Si j'eusse creu, en demeurant encore quelque temps au monde, pouvoir faire quelque plus grand servisse à Dieu qu'en relligion, je l'eusse fait, ne désirant que faire tousjours ce qui sera le plus à son honneur et gloire. Mais tant s'en falloit qu'au contraire j'ay bien recongneu que je ne servois ni au public, ni à mon particulier, n'estant que scandale au monde et à moy mesme et courant à la perte de mon âme. Loué soit Dieu, ma bonne tante. J'aurois l'honneur de vous voir quelquefois, s'il plaist à Dieu. Pour l'affaire de ma cousine, il est en si bons termes, la grâce à Dieu, qu'il n'y en a rien à doubter... Je vous supplye très humblement me permettre que je lui baise les mains et l'asseure du désir que j'ay qu'elle m'ayme tousjours, et je ne manqueray jamais de prier Dieu qu'il vous donne à toutes et à ma tante de Nançay aussi pour qui ceste lettre servira, s'il vous plaist, le comble de ses bénédictions.

De Paris, le 8 [mars 1599]. ±|±

Cependant, la nouvelle ébruitée dès le mardi matin, de la rentrée du Père Ange aux Capucins, fut dans la soirée officiellement confirmée en quelque sorte, puisque le Père Jean Bruslart (de Sillery), capucin prêchant à Saint-Germain-l'Auxerrois, crut devoir l'annoncer à ses auditeurs, en prenant thème pour leur « faire le plus magnifique éloge de la piété de ce seigneur ». Et il est difficile d'imaginer l'étonnement et la curiosité que souleva cet incident « bien parisien ». Ce fut, pendant quelques jours, l'objet de toutes les conversations, à la Cour et à la ville. Les mémoires de l'époque en font foi. « Le fait, dit un contemporain, a rempli d'admiration les grands et les petits



Louise de Vitry-l'Hospital, dame de Symier.
(D'après un crayon ayant fait partie de la collection Montbrison).

ui courent au couvent des Capucins pour voir sous l'habit e pénitence un seigneur qui brilloit dans la Cour au milieu es plaisirs. » Bientôt, en effet, les visites se multiplièrent. .e Roi, l'un des premiers, se rendit rue Saint-Honoré, auquel le Prieur, à l'entrée de l'église, fit une si belle et sainte exhortation qu'elle lui tira les larmes des yeux ». Beaucoup de dames, nous dit-on, firent de même, et parmi elles la marquise de Belle-Isle, fille du duc de Longueville et veuve de Charles de Gondi, « laquelle devoit se rendre Feuillantine incontinent après la mort de la duchesse de Beaufort ».

Et le frère Ange ne recevait pas seulement des visites, mais aussi des lettres.

De ces lettres une, entre autres, nous a été conservée qui dut lui être remise très peu après sa nouvelle profession.

Elle était ainsi conçue :

> Encores que je sache fort bien que de toutes les conditions de ceste vye vous avez choisi la meilleure partie, et que ne trouvez, je m'asseure, ny douleurs en Jacob, ni travaux en Israël, si est-ce que vostre soudaine conversion m'a bien un peu estonnée et m'a fait jeter des larmes meslées de joye et de douleur. Maintenant que la considération de vostre consolation les a quelque peu essuyées, comme vostre humble oratrice et dévote créature, je commence à me resjouyr avec les anges et avec les hommes de ce que Dieu laisse son serviteur en paix. Je vous supplye aussi ne desdaigner point une âme pour laquelle Jésus-Christ a bien daigné mourir; mais, faisant et du salut des autres et du mien vostre propre héritage, prenez la peine de m'assister de vos saines et saintes instructions. Ce n'est pas de ceste heure que je vous les ay demandées et que, discourant avec vous de la tranquilité de l'âme, j'ay désiré que la mienne estant hors des orages et tempestes de ce monde peust arriver au port de salut. Mais d'autant que je connois que ce sont choses trop difficiles et qui se peuvent plus aisément souhaiter que obtenir, j'implore vos prières et vos bonnes admonitions que je vous supplye me despartir quelques fois, afin que, la distance des lieux et des langaiges nous séparant à l'advenir, nous ne perdions pourtant l'espérance de nous revoir un jour au Ciel, où je prie Dieu...

De qui était cette lettre? Elle est traditionnellement attribuée à Mme de Symier, et je ne vois aucune bonne

raison d'en douter. Or, l'on sait qui était cette Mme de Symier : l'une des plus célèbres évaporées de la cour des derniers Valois, Louise de Vitry-l'Hospital, demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, qui, après avoir comblé les vœux de Henri de Guise, du marquis de Pisani, de l'amiral de Villars, du poète Desportes, d'autres encore, peut-être, avait finalement épousé Jean de Symier, ancien maître de la garde-robe du duc d'Anjou. C'est elle que nous avons vu tenir l'un des rôles principaux dans le *Ballet de la Reine ;* c'est elle qui, le jour de la triomphale entrée de M. de Guise à Paris, la veille des Barricades « étant devant une boutique, avait abaissé son masque pour crier au duc : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés ! »

Davila parle de la passion qu'aurait conçue pour elle Anne de Joyeuse et des conséquences de cette passion sur la rivalité du duc et de d'Épernon, qu'elle aurait exaspérée. Rien ne m'a confirmé le fait.

Mais entre « le capucin diverti », redevenu un brillant cavalier, et celle qui, après avoir été l'ornement de la Cour de Henri III, n'avait point encore renoncé à plaire, n'y eut-il pas un roman ébauché, une discrète et douloureuse intrigue?

Les termes si singuliers de la lettre de Mme de Symier sembleraient l'indiquer, et plus encore ceux de la réponse de Joyeuse.

Qu'on en juge :

MADAME, quand vostre lettre m'a esté présentée, j'ay combattu longtemps en moy si je la debvois recepvoir, et depuis, l'ayant receue, si je y debvois faire responce. Reprenant ces habits, je me suis proposé ne penser plus aux choses de ce monde, craignant de tomber en un second vomissement qui seroit bien pire que le premier, et n'ayant rien plus en horreur que ce qui m'a esté occasion et compagnon de pesché. D'autre part, considérant que les merveilles de Dieu sont grandes, que peut-estre se vouloit-il servir de moy pour gagner vostre âme, luy ayant dévotement fait ma prière, le suppliant de me fortifier et d'oster de moy tout ce qui pouvoit estre de terrestre, je me suis hasardé de prendre vostre lettre et de faire la présente responce.

Ce soit, donc, au nom de Dieu, Madame, que je mets la main à la plume et que je vous dye que j'ai lu avec plaisir le contentement que dictes avoir receu de ma conversion et le désir que monstrez avoir de mes admonitions. Si ces paroles ne sont feintes, vous estes touchée d'en haut et estes en chemin de salut; car se resjouir du bien spirituel de son prochain, c'est prendre goust et s'habiliter à recevoir semblable grâce, laquelle n'est jamais refusée à qui la recherche comme il appartient, c'est-à-dire avec ferveur et impatience. Combien me seroit agréable la nouvelle qu'eussiez quitté les pompes et folies du monde pour choisir une meilleure voie, et comme de cœur je louerois Dieu, s'il faisoit abonder sa grâce où le péché abonde! Je dois souhaiter la conversion de tous les pécheurs, mais principalement de ceux aux péchés desquels je puis avoir part.

Poussé, donc, de mon intérest particulier et du vostre, et usant de la licence que vous me baillez de vous admonester, je vous prie et conjure avec larmes que vous sortiez de vous mesmes et embrassiez la sainte pénitence au lieu des vanités qui vous ont possédée si longtemps; et, pour vous en ouvrir et faciliter le chemin, entrez en la considération de la misère du monde et comme ce qui est le plus éminent et le plus prisé parmi les hommes n'est que fumée. Vous n'iriez guère loin pour en avoir des exemples. Ces deux grandes dames eslevées plus haut que leurs espérances ne les pouvoient porter, en la fleur de leur beauté et de leur fortune, rendues ces jours à la terre, ne font-elles pas ample foy de la condition et fragilité des choses d'icy bas? (1). Quel tesmoignage voudriez-vous plus illustre et plus familier? Je vous prie, qui estoit à la cour de leur sexe qui n'enviast leur estat, leur jeunesse, leur beauté? Vous mesmes, si vous voulez dire la vérité, eussiez volontiers quitté vostre part de paradis pour entrer en leur place. Que sont devenus maintenant tous ces rares dons de nature et de fortune? Les ont-ils pu garantir de la mort, ou bien les ont-ils suivies dans leurs monuments? Par ceste méditation excitez-vous au mespris des choses du monde, eschauffez-vous à la recherche du souverain bien. Jettez-vous aux pieds du crucifix et arrosant ses plaies de vos larmes et les essuyant de vos soupirs, forcez le de vous pardonner vos offenses et ne l'abandonnez point qu'il n'ait brisé vostre cœur et qu'il ne vous ait entièrement changée à l'imitation de Jacob qui ne voulut quitter l'ange qu'il ne l'eust béni. Les cieux, dit le bon Jacob, sont de matière solide comme le cuivre. Il faut donc faire un grand effort pour les ouvrir et y rechercher son habitation. Dieu se plaist à estre violenté, et, bien qu'il soit très jaloux de sa gloire, n'est pourtant fasché que l'on emporte victoire sur luy... Jettez les yeux sur les monastères de femmes et arrestez-vous aux plus réformés et où les règles sont les mieux observées et les gardez. Là infailliblement vous le trouverez et remplie de

(1) Louise de Budos, seconde femme de Henri de Montmorency-Damville, connétable de France, morte le 26 septembre 1598 et Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte le 10 avril 1599.

joye, vous vous escrierez : « J'ay trouvé celuy que mon âme aime ! Je le tiendray et feray ma demeure avec luy ! » Et vous esprouverez la vérité de vos paroles qu'il n'y a point de douleur en Jacob, ni de traverses en Israël et que là est le vray repos et tranquillité de l'âme.

Au travers des phrases de cette lettre, ne sent-on pas percer la douleur poignante d'un homme s'arrachant, non sans lutte, à une passion que le sentiment du plus haut devoir l'a conduit à sacrifier?

On a donné bien des raisons de la « seconde conversion » de Joyeuse : les supplications de sa mère, mais celle-ci était morte en 1595; l'impression profonde produite sur lui par le sermon d'un certain Père Laurent, capucin, entendu à Toulouse; l'influence d'un jésuite italien, le Père Ignace; les remontrances du Général des capucins, Jérôme de Sorbo. Quand on a lu la lettre ci-dessus, ne peut-on admettre que c'est au moment où il se sentit le cœur pris, entraîné vers l'irréparable, que celui qui restait prêtre pour l'éternité comprit la nécessité de regagner son cloître et, l'ayant compris, en eut le courage?

Et cela expliquerait les confidences voilées d'un contemporain, Papire Masson, qui semble l'avoir bien connu et qui dans son *Elogium Henrici Joyosae* : « Dépouillé, dit-il, des vêtements sacerdotaux et ayant déposé les insignes de sa profession de capucin, il fut de nouveau mêlé au torrent des iniquités humaines, et bien peu s'en fallut qu'il ne fût submergé par les flots, car une passion le saisit à laquelle il paraissait devoir succomber, si la miséricorde de Dieu ne l'eût secouru pour le ramener aux siens. »

Nous avons une lettre du frère Ange adressée à Mme la Vidame d'Amiens le 30 mars, c'est-à-dire trois semaines après sa rentrée aux Capucins. Elle est déjà calme et apaisée.

MA BONNE MÈRE, écrit-il, la paix de Nostre-Seigneur soit avec vous. J'estois bien asseuré que vous ne seriés pas comme les autres qui ne sentant que la chair et le monde ont eu du desplaisir de la grâce qu'il a pleu à Dieu me faire; mais ayant gousté et goustant

us les jours, comme vous faites, de ce qui est de l'esprit de Dieu, me suis asseuré que vous en avés rendu grâces à Dieu, de quoy vous remercie de tout mon cœur, et je vous asseure qu'il est bien esoing qu'on supplet à mon deffaut, car certainement je me reco-nois du tout insuffisant et incapable de le pouvoir dignement reco-noistre et lui en rendre grâces. Et tant plus j'y pense, je demeure onfus en moy-mesme. Et n'ay, grâce à Dieu, rien fait en cecy de a teste, mais ay toujours supplié Nostre-Seigneur de me faire con-noistre sa volonté qui m'a esté manifestée et par la licence du Pape, e Monsieur le cardinal de Saint-Séverin, protecteur de nostre ordre, u Révérend père Général, du père Commissaire général qui est en our de Rome et des pères qui se sont trouvés icy. Je congnois que 'a esté la volonté de Dieu, en ce que, par sa bonté, je m'en trouve e plus consolé et content que le peus dire, et, pour le corps, je m'en orte mieux que je ne mérite, et espère que nostre bon Dieu me lonnera la force de continuer et de porter l'austérité de ceste vye. Sa sainte volonté soit faite en toute chose ! Au reste, ma bonne mère, j'espère que je ne sortirai point de ceste province, de telle sorte qu'il se peut très bien présenter occasion de vous voir et lorsqu'elle s'offrira je loueray Dieu de mesme de vous pouvoir, avec sa sainte volonté, porter toute consolation et toute aide...

De notre couvent de Paris, le 30 mars [1599].

Vostre très humble fils, nepveu et serviteur :

Fr. Ange,
cappucin indigne

Le nouveau capucin ne s'attardait pas, d'ailleurs, dans les voies de la vie contemplative.

« Un mois après, montant en chaire, écrit Palma-Cayet, il ravissoit en admiration tous les auditeurs de sa doctrine et éloquence qui sembloit être de science infuse, joint qu'il y apportoit des mouvements si doucement dévotieux que les plus durs en étoient émus aux pleurs et aux larmes. Bien est vrai qu'il avoit étudié et passé avant dans le collège royal de Navarre pour être d'Église, comme on espéroit et que le père l'y avoit dédié; mais ses études n'avoient point passé les artiens, si bien que tous recon-naissoient qu'à la vérité il y avoit là du don et du doigt de Dieu. »

Nous savons qu'au mois de mai 1599, en particulier, le frère Ange prêchait à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et la chose nous est connue par le bruit que fit alors sa prédi-cation. C'était au lendemain de la promulgation de l'édit

de Nantes (13 avril 1598), contre lequel, avant même d'être rentré en religion, Joyeuse avait assez hautement protesté en compagnie des ducs de Montpensier et d'Épernon, « triumvirat, aurait dit le Roi, d'un fol, d'un sot et d'un magicien ». L'établissement, en conformité de l'édit, d'un prêche à Grigny, au mois de mai 1599, donna l'occasion au capucin de manifester publiquement et solennellement ses sentiments sur ce point. Le prévôt de l'hôtel voulait l'empêcher de continuer à prêcher; finalement, le lieutenant civil le lui permit. Mais le Roi ne crut pas devoir moins faire que d'en informer son frère, le Cardinal, alors à Rome, en le priant d'user de son autorité pour calmer le fougueux prédicateur : « Car, disait le Roi, s'il contenuoit, contre mon désir et ma volonté, à se conduire à l'appétit de ces esprits factieux qui le poussent... et qui, sachant que je l'aime et respecte, estiment que j'endurerai qu'il fasse ce que je ne permettrois aux autres..., je serois contraint d'y remédier pour le bien de mon état et pour la conservation de mon autorité, et la peine et scandale en tomberoient sur sa personne et, peut-être, sur tout l'Ordre..., l'exemple trop récent que j'ai toujours devant les yeux des maux que ce royaume a reçus de l'impunité de semblables mouvements m'obligeant de les étouffer à leur naissance, comme je suis bien résolu de le faire, premièrement par la douceur, comme celle qui m'est plus agréable et familière que tout autre, et après, celle-ci me défaillant, par celle de la justice ».

Et les avertissements du Cardinal n'ayant produit probablement que peu d'effet, Henri IV dut solliciter pour le frère Ange et le frère Jean Bruslart de Sillery, qui le secondait activement dans sa campagne, des lettres d'obédience permettant de les éloigner de Paris.

L'application qu'on fit de cette rigueur au frère Bruslart suffit vraisemblablement à ramener le calme, car pendant l'hiver 1599-1600, nous voyons le frère Ange prêchant aux Capucins de la rue Saint-Honoré, à Saint-Merry, à

aint-Germain-l'Auxerrois et en particulier, le 12 mars 500, à Saint-André-des-Arts, « où le Roi le vint entendre t y mena avec lui M. de Rosny ».

Mais l'on commençait déjà à s'étonner dans le public des nanifestations d'une ardeur apostolique intempérante. ous prétexte d'évangéliser le peuple, le frère Ange « se hauffoit en pleins carrefours avec les gueux », et, le 20 mars, transporté d'un trop grand zèle en son sermon, après avoir nontré un crucifix qu'il avoit apporté, il se mit devant out le monde la corde au col, ce qui fut assez mal reçu de beaucoup et diversement interprété... »

C'est vers ce temps qu'il dut quitter Paris, car nous savons qu'il prêcha à Nevers, pendant le carême de l'année 1601.

En 1602, il est à Lyon, d'où il écrit à Mme la Vidame :

MA BONNE TANTE, Dieu vous donne la paix ! Je vous ay escript plusieurs fois non tant que je debvois, et néantmoins vous me mandés que vous n'avés receu qu'une de mes lettres. Soit loué Nostre-Seigneur ! La voye du P. Loyr est fort seurre, car il y a des marchands de Tours (?) qui trafiquent en ceste ville, par le moyen desquels j'escris encore ceste-cy. Je me porte très bien, la grâce à Dieu, et ne me suis aucunement senty de la sciatique depuis la maladie que j'ai eue en cest Advent. Elle a consummé toutes les humeurs. J'ay eu quelque défluxion derrière l'oreille droite, qui m'a emporté aussi beaucoup de mauvaises humeurs. Elle commence à se guérir, Dieu mercy ! Je n'ay point laissé de prescher tous les jours et espère avec l'ayde de Dieu continuer jusques à Pasques, et incontinent après prendre mon chemin pour Rouen.

En attendant, je me recommande à vous...

De nostre couvent de Lyon, ce 7e mars [1602].

Vostre très humble fils, nepveu et serviteur,

FR. ANGE, cap.

Et c'est aussi de Lyon, et le 10 avril, qu'il adresse au Chancelier une requête en faveur d'un certain M. Ponnard, bienfaiteur des Capucins de cette ville, qu'un procès menaçait, en ce temps, de ruiner.

Un an après, il est à Rouen, prêchant le Carême :

MA BONNE MÈRE, écrit-il à sa même correspondante, Dieu vous donne sa paix ! Je ne sçaurois comment vous pouvoir remercier dignement du soin qu'il vous plaist avoir de moy, jusques à m'en-

voyer du codignac. Je vous asseure que je ne le vaus pas ni la peine qu'a prise le pauvre homme de le porter. Je ne vous sçaurois dire autre chose sinon que je prie Dieu qu'il vous le rende.

Je me traisne tousjours pour le mesme avec mon mal de teste. Je ne laisse pas de prescher cinc ou six fois la semaine. Je me repose le samedy et quelquesfois le mardy. Il faudra traisner ceste carcasse tant qu'il plaira à Dieu. S'il luy plaist me donner santé, j'auray l'honneur de vous voir après Pasques.

Cependant, je me recommande à vos oraisons, et prie Nostre-Seigneur qu'il vous donne, ma chère tante...

De l'archevesché de Rouen, le 10 mars 1603.

Vostre très humble et très obéissant nepveu et serviteur,

Fr. Ange.

Le voyage annoncé dans cette lettre dut s'effectuer, car dans l'été de 1603 le frère Ange se trouvait à Angers. « Le mercredi 25 juin 1603, note L'Estoile, les nouvelles qui couroient à Paris et parloient de la mort du capucin Joyeuse, décédé, ainsi qu'on disoit, à Angers, où la mortalité étoit grande, et où le lieutenant général même étoit mort de la peste, furent vérifiées fausses par des lettres que lui-même écrivit au cardinal de Joyeuse son frère; et envoya Mme la Présidente de Thou aux Capucins, leur dire cette bonne nouvelle, afin qu'ils en remerciassent Dieu. »

Mais ce n'était pas seulement les villes qu'évangélisait l'actif prédicateur. Une tradition nous le montre parcourant les campagnes de Picardie, et nous rapporte à ce propos « le cas mémorable qui lui advint » et qu'ont souvent rappelé ses biographes. « C'est que, un soir, bien tard, arrivant chez un gentilhomme, lui et son compagnon, ils demandent à loger; ils en sont refusés un long temps. Néanmoins, à la fin, le gentilhomme les voulut voir, d'autant que, étant de la religion réformée, il avoit un ministre logé chez lui, et voulut avoir son passe-temps de les faire disputer. Et après qu'il y eut consacré une grande partie de la nuit, il commanda qu'on les mît coucher dans l'étable, étant la saison de l'hiver et assez fâcheuse. Est à noter que ce gentilhomme avoit été nourri page dudit sieur de Joyeuse. Le lendemain matin, le revoyant, il le reconnut, et lors avec un grand déplaisir, il lui demanda pardon de

cette faute envers lui, que c'était par méconnaissance, et le pria de demeurer pour lui en faire toute la satisfaction qu'il lui seroit possible. Le duc de Joyeuse, nommé alors frère Ange, comme est la façon des capucins faisant profession de prendre un nouveau nom, s'excusa lui-même de son importunité, qu'il avoit très bien reposé, qu'il ne demandoit de lui autre satisfaction, même, d'autant que cela lui avoit été un sujet d'un grand mérite, et ainsi vouloit partir. Le gentilhomme, la larme à l'œil, le supplia de le vouloir résoudre de sa conscience, et fit appeler derechef le ministre, où, les questions dont ils avoient le soir parlé étant encore agitées, le ministre demeura tout confus. Le gentilhomme, alors, se rendit et a été toujours depuis bon catholique lui et toute sa famille. Voilà comme Dieu opère miraculeusement qu'un seigneur de telle qualité se soit réduit à de si grandes austérités ! »

En juin 1606, nous retrouvons le frère Ange à Paris, où il se multiplia au cours d'une assez violente épidémie. Y demeura-t-il jusqu'en 1608? Je ne saurais le dire, mais seulement qu'en cette année, à la fin de février, il assista, à ses derniers moments, son gendre, le duc de Montpensier. « Blessé à la poitrine, à la bataille d'Ivry, d'un coup de pistolet, qui avait quelque relation au poumon », le duc languissait depuis longtemps. « Il était fort beau, fort bien fait, mais fort débauché, il aimait mieux ses plaisirs que sa santé, et ne vivait pas de régime ». Son mal s'aggrava au point qu'il devint « pulmonique », et que, dans les derniers temps, on ne put le soutenir qu'avec du lait de femme. Il expirait, le 29 février 1608, dans les bras de son beau-père qui ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe.

Peu de jours après les obsèques du duc, qui eurent lieu le 21 mars à Notre-Dame, disparaissait à son tour, celle qui avait si mystérieusement traversé la vie de frère Ange. « Le dimanche, 6 avril 1608, écrit L'Estoile, mourut à Paris, Mme de Symier, dame assez qualifiée à la cour et partout. La graisse lui venant à fondre tout à coup, comme le sain

aux chevaux, l'étouffa et fit mourir. A quoi elle ne voulut point penser et ne s'y pouvoit résoudre. Mais à telle vie, telle fin. »

Frère Ange était-il encore à Paris, à ce moment? Je ne pourrais le dire, sachant seulement que, bien peu avant ou après cet événement, il se rendit à Rome, par Marseille, pour y assister à un chapitre général de l'ordre des Capucins. Nommé définiteur général par ce chapitre, accueilli avec la plus grande faveur par le Pape, qui lui aurait fait entrevoir, dit-on, le chapeau de cardinal, le frère Ange, ayant quitté Rome le 10 août, revenait en France, après un court séjour à Venise, lorsque tombé subitement malade à Rivoli, il y mourait le 27 septembre 1608.

Placé en un cercueil de plomb, son corps était ramené en France huit mois après. Transporté, par le Mont-Cenis, sur quatre mulets, et arrivé à Lyon, il y fut l'objet d'une première cérémonie due aux soins pieux du duc de Nemours. Dirigé de là sur Paris, par Nevers et Briare, il était arrêté à Juvisy, où vinrent l'attendre les Capucins de Paris.

« Le jeudi, 11e juin 1609, dit L'Estoile, fut apporté à Paris le corps de feu M. le duc de Joyeuse, capucin, lequel sans autre pompe ni cérémonie funèbre que de six-vingt Capucins qui, marchant deux à deux, et tenant chacun une bougie blanche à la main, alloient disant et chantant le service fort dévotement et pieusement suivis d'environ cent chevaux, entre lesquels étoient M. d'Épernon, le grand Châteauvieux et plusieurs seigneurs et gentilshommes, fut conduit aux Capucins, là où il fut enterré tout simplement sans aucune cérémonie. »

J'ai retrouvé la minute de la lettre de condoléances adressée par Henri IV à la duchesse de Montpensier après la mort de son père.

Ma chère cousine, lui mandait le Roi, le desplaisir que j'ay de la mort trop soudaine de vostre bon père est extresme. Mais il me redoubleroit grandement si, contre l'espérance que j'ai conceue de vostre piété et de la grâce que Dieu vous a faite de le craindre,

vous vous laissiés vaincre à la douleur de vostre perte. Et engagé par ce bien de vostre propre salut, comme de nostre commune fille, je vous prie et conjure, donc, ma chère cousine, vous monstrer, en ceste occasion, aussi vertueuse que aux précédentes. Vous obéirés à Dieu et me ferés cognoistre que vous m'aimés autant que j'affectionne vostre contantement si defferés à mes conseils, lesquels vous fais représenter plus particulièrement par le sieur de Souvré, que j'envoie vers vous exprès pour cest effect, bien marri que ne puis faire en personne cest office, ainsi que le vous dira.

29 octobre 1608.

Ces lignes écrites, on le voit, très peu après la mort de son père furent-elles remises alors à la duchesse? Il ne le semble pas, à en croire les termes d'une lettre adressée par elle au duc de Nemours et d'où il ressort qu'on ne lui fit connaître qu'assez tard le nouveau deuil qui la frappait.

Monsieur, disait cette lettre, l'extresme desplaisir que j'avois receu de ma première affliction ayant esté cause que l'on m'a celé fort longtemps ceste seconde de la perte de mon père m'a empeschée de pouvoir plus tost vous tesmoigner l'obligation que je reconnois vous avoir, pour les soins que vous avés daigné prendre de luy et tant d'honneurs qu'il vous a pleu luy despartir. Je vous en rends, donc, maintenant grasses très humbles, Monsieur, et vous supplie de croire que j'en sauray fort bien garder le ressentiment en mon âme, pour m'en souvenir aux occasions qui se présenteront pour vostre servisse, où je me porteray avec tant d'affection que vous aurés subjet de croire que je suis, Monsieur,

Vostre bien humble cousine à vous fayre service,

H.-Catherine de Joyeuse.

Suivant cependant le conseil que lui donnait le peu sentimental Henri IV, la signataire de ces lignes ne se laissa pas trop longtemps abattre par son deuil d'épouse et de fille, puisque, dès 1610, elle convolait en secondes noces avec Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de la victime d'Henri III. Ce mariage était, d'ailleurs, comme l'on dit, écrit au ciel : il avait été pressenti par M. de Montpensier lui-même, « qui disoit souvent à M. de Guise : « Monsieur, « je vous laisserai ma femme par testament, afin que vous « m'en ayez de l'obligation, car, quand je ne le ferois pas, « elle ne laisseroit pas de vous épouser ».

De son mariage avec le duc de Montpensier, Henriette-Catherine de Joyeuse n'avait eu qu'une fille, Marie de Bourbon-Montpensier qui, après avoir été fiancée, en avril 1608, à Nicolas, duc d'Orléans, second fils de Henri IV (1607-1611), — ce qui explique une phrase de la lettre du Roi citée plus haut, — le fut, à la mort de ce prince, à Gaston d'Orléans, qu'elle épousa le 5 août 1626.

Elle mourut le 4 juin 1627, peu après avoir donné le jour à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, la Grande Mademoiselle.

L'héroïne de la Fronde, l'amante malheureuse de Lauzun était, donc, l'arrière-petite-fille du capucin Joyeuse; elle resta toujours très fière de ses ascendances maternelles, « car, écrit-elle, tous les gens de cette maison ont été aussi illustres par leur vertu que par leur naissance ».

Et certes sa vive et originale intelligence, son esprit ambitieux et passionné, son ardente et inquiète sensibilité, son caractère aventureux et romanesque, ses goûts de luxe et d'élégance, sa curiosité et sa culture artistique et littéraire, au total l'infortune de sa destinée lui méritaient de clore, comme elle le fit, l'histoire de ces Joyeuse dont elle rêva et fut peut-être bien près de mêler une seconde fois le sang à celui des Bourbons.

FIN

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES CHAPITRES

94

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 31 MAI 1926
PAR L'IMPRIMERIE
PAUL DUPONT
A CLICHY (SEINE)









